



N° d'ordre :

Centre des Etudes Doctorales : Sciences Juridiques, Economiques, Sociales, Chariaa et de Gestion (SEJESCG).

Formation Doctorale : Sciences Economiques et Gestion

Discipline : Sciences Economiques et Gestion

Spécialité : Sciences Economiques et Gestion

Laboratoire : Laboratoire interdisciplinaire de Recherche en Economie, Finance, et Management des Organisations (LIREFIMO)

Thèse pour l'obtention du Doctorat

En Sciences Economiques et Gestion

Le Modèle coopératif, quelle contribution au développement durable des territoires ?

Cas des coopératives agricoles de la région FES-MEKNES

Préparée par : Ghita FILALI MATEI

Encadrée par : Pr. DEBBAGH Bouchra

Soutenue le : 28/06/2024

Le jury de soutenance se compose de :

Nom et Prénom	Grade	Etablissement	Qualité
Pr. DEBBAGH Bouchra	PES	FSJES – Fès	Présidente et Directrice de thèse
Pr. AZOUGAGH Ahmed	PES	FSJES – Fès	Rapporteur
Pr. OUAZZANI Ahmed	PES	FP – Larache	Rapporteur
Pr. ALAMI KASRI Laila	MCH	FSJES – Fès	Rapporteur
Pr. MAGDOUD Amina	MCH	FSJES – Fès	Suffragante

Année universitaire :
2023-2024

Dédicace

Je dédie ce travail avec tout mon amour et ma gratitude :

À ma merveilleuse mère SAIDA, ta tendresse, ton soutien inconditionnel et tes encouragements constants ont été ma source de force et d'inspiration. Tu as toujours cru en moi, même dans les moments où j'avais des doutes. Merci pour tes sacrifices et ton amour infini.

À mon formidable père KHALID, ta sagesse, ta patience et ton exemple de détermination m'ont guidé tout au long de ce parcours. Ta confiance en mes capacités m'a donné le courage de persévérer. Merci pour ton soutien indéfectible et pour avoir toujours été là pour moi.

À ma très chère petite sœur ZINEB, ta complicité, ton humour et ta présence ont rendu ce voyage bien plus léger et joyeux. Ta confiance en moi m'a donné la motivation nécessaire pour aller de l'avant. Merci pour ta compréhension et ton amour.

À ma famille, vos encouragements, votre amour et votre soutien ont été des piliers essentiels dans ce voyage académique. Merci pour les valeurs que vous m'avez inculquées et pour chaque moment de bonheur partagé. Votre présence a été une source inépuisable de motivation.

Vous êtes la lumière qui a illuminé mon chemin et la force qui m'a poussé à accomplir cette étape importante de ma vie. Ce succès est autant le vôtre que le mien.

Avec tout mon amour,

Remerciement

Je remercie DIEU le tout puissant de m'avoir accordé la santé et la volonté pour achever ce travail de recherche.

Chère professeure et directrice de thèse, Pr. DEBBAGH BOUCHRA

Je vous remercie infiniment, pour votre soutien indéfectible, vos orientations avisées et vos encouragements constants. Vos compétences scientifiques ont été une source d'inspiration et de motivation tout au long de ce travail. En plus de votre expertise académique, je tiens à souligner votre humanité et votre bienveillance. Votre écoute attentive, vos encouragements sincères et votre empathie ont créé un environnement de travail propice à la réussite de cette thèse. Votre accompagnement a été une véritable boussole dans ce voyage académique, et je suis profondément reconnaissante d'avoir bénéficié de votre encadrement.

Cher professeur et Vice-doyen Pr. AZOUGAGH AHMED

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers vous monsieur, ainsi que mes sincères remerciements pour votre soutien, pour votre encadrement attentif et vos retours constructifs. Votre vision et vos conseils ont été déterminants dans la conduite de cette recherche. Merci infiniment pour votre engagement, votre confiance et votre accompagnement tout au long de ce parcours. Ce travail ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans votre précieuse contribution.

Chère professeure MAGDOUD AMINA

Je tiens à vous exprimer mes remerciements les plus sincères. Depuis mes premiers pas dans le domaine de la recherche au niveau du master, votre expertise, votre soutien et vos conseils éclairés ont été des atouts précieux qui ont enrichi mon expérience académique. Je suis reconnaissante de votre dévouement et de votre investissement dans mon succès académique.

Chère professeure, ALAMI KASRI LAILA

Je tiens à vous exprimer ma sincère gratitude et reconnaissance, vous avez illuminé mon parcours académique dès mes années de licence par votre gentillesse, et votre bienveillance.

Votre dévouement envers vos étudiants et votre passion pour l'enseignement ont créé un environnement d'apprentissage stimulant et chaleureux. Merci d'avoir été une source d'inspiration et d'encouragement tout au long de mon parcours académique.

Cher professeur, OUAZZANI AHMED

Je vous adresse mes vifs remerciements, d'avoir accepté d'être parmi les membres de jury et pour le temps consacré pour l'évaluation de cette thèse malgré vos multiples occupations académiques. Veuillez trouver ici l'expression de mon grand respect et ma profonde gratitude.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux ***représentants administratifs et aux présidents des coopératives agricoles*** qui ont généreusement partagé leur temps et leur expertise lors de notre étude de terrain. Leur collaboration précieuse a enrichi notre recherche, je suis reconnaissante pour leur soutien et leur engagement envers le progrès de notre travail.

A mes Chers parents,

Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour tout ce que vous avez fait pour moi tout au long de ma vie et particulièrement pendant mon parcours académique. Votre amour inconditionnel, votre soutien indéfectible et vos encouragements constants ont été les piliers sur lesquels j'ai pu construire mon chemin vers la réussite. Vos sacrifices, vos conseils avisés et votre présence ont été mes sources d'inspiration et de force. Je vous suis infiniment reconnaissante pour avoir toujours cru en moi, pour m'avoir encouragée à poursuivre mes rêves et pour avoir été mes plus grands supporters. Ce que j'ai accompli jusqu'à présent est en grande partie grâce à vous et à votre amour inconditionnel. Merci du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait et continuez de faire pour moi. Je vous aime plus que des mots ne sauraient le dire.

Ma chère sœur

Merci d'être ma sœur, ma confidente et ma meilleure amie. Je suis reconnaissante pour chaque moment précieux que nous avons partagé, Ta confiance en moi m'a donné la force de poursuivre mes rêves et de surmonter les obstacles sur mon chemin.

Et finalement, je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce travail.

RESUME

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) offrent un cadre crucial pour orienter le progrès mondial vers un avenir durable. Dans cette optique, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment les coopératives agricoles, jouent un rôle central. Ces dernières, en tant qu'acteurs de l'ESS, incarnent des valeurs telles que la solidarité et la durabilité. Elles contribuent de manière significative à la réalisation des ODD en luttant contre la faim, la pauvreté, en promouvant une agriculture durable et en créant des emplois décents. Leur modèle d'entreprise démocratique et leur engagement envers le bien-être des membres et des communautés les positionnent comme des acteurs essentiels pour atteindre ces objectifs à l'échelle régionale et nationale.

Dans cette optique, la présente thèse vise à comprendre la contribution des coopératives agricoles dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour y parvenir, nous avons mené 37 entretiens semi-directifs auprès des responsables des coopératives agricoles réparties dans différentes provinces et préfectures de la région Fès-Meknès, ainsi que les représentants institutionnels.

Les résultats de cette étude, dévoilent une pluralité de contributions significatives des coopératives agricoles de la région Fès-Meknès aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces contributions englobent, entre autres, la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, la promotion de l'agriculture durable, la préservation de l'environnement, la génération d'emplois, ainsi que le renforcement de l'autonomisation des communautés rurales et surtout des femmes. Toutefois, l'identification de défis et de lacunes s'est avérée incontournable, notamment en ce qui concerne la gouvernance interne des coopératives, l'accès limité aux ressources financières et techniques, ainsi que les entraves relatives à la commercialisation des produits agricoles. Cette thèse s'inscrit dans une démarche visant à élaborer des recommandations pragmatiques en vue de renforcer l'impact des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD au Maroc. En mettant en exergue les bonnes pratiques observées dans la région de Fès-Meknès tout en identifiant les secteurs nécessitant un soutien supplémentaire, cette recherche ambitionne de contribuer activement au débat académique.

Mots clés : Développement durable, objectifs de développement durable, l'économie sociale et solidaire, le modèle coopératif, coopératives agricoles, développement durable des territoires.

ABSTRACT

The Sustainable Development Goals (SDGs) provide a crucial framework for guiding global progress towards a sustainable future. Within this framework, Social and Solidarity Economy (SSE), notably agricultural cooperatives, plays a central role. Agricultural cooperatives, as SSE actors, embody values such as solidarity and sustainability. They significantly contribute to achieving the SDGs by combating hunger, poverty, promoting sustainable agriculture, and creating decent jobs. Their democratic business model and commitment to the well-being of members and communities position them as key actors in achieving these goals at the local and regional levels.

In this context, this thesis aims to understand the contribution of agricultural cooperatives to achieving sustainable development goals. To achieve this, we conducted 37 semi-structured interviews with managers of agricultural cooperatives located in various provinces and prefectures of Fès-Meknès, and institutional representatives.

The findings reveal a multitude of significant contributions of agricultural cooperatives in the Fès-Meknès region to the Sustainable Development Goals (SDGs). These contributions include poverty and food insecurity reduction, promotion of sustainable agriculture, environmental conservation, job creation, and empowerment of rural communities. However, the identification of challenges and shortcomings proved indispensable, particularly concerning internal governance of cooperatives, limited access to financial and technical resources, and obstacles related to agricultural product marketing.

This thesis aims to develop practical recommendations to strengthen the impact of agricultural cooperatives in achieving the SDGs in Morocco. By highlighting best practices observed in the Fès-Meknès region and identifying areas requiring additional support, this research seeks to actively contribute to academic discourse.

Keywords: Sustainable development, sustainable development goals, social and solidarity economy, cooperative model, agricultural cooperatives, sustainable territorial development.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 - LE CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE	18
Section1- Retour sur les racines historiques du développement durable.....	19
Section2- Le développement durable dans la littérature scientifique contemporaine	30
Section3- Les objectifs du développement durable	55
Section 4-Le développement durable au cœur de l'approche territoriale.....	66
CHAPITRE 2- LA PLACE DE L'ESS DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT DURABLE...	81
Section 1- Economie sociale et solidaire et développement durable : des interactions territoriales..	82
Section 2- Le modèle coopératif : principes et valeurs.....	114
Section 3-Les coopératives agricoles : un aperçu au niveau mondial.....	124
CHAPITRE 3- LE MODELE COOPERATIF COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC	137
Section 1- Le développement durable au MAROC : Etats des lieux	138
Section 2- Les avancées de l'ESS au MAROC.....	154
Section 3- Le modèle coopératif agricole et développement durable au Maroc : les points de convergence.....	176
CHAPITRE 4- POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	193
Section 1- Le positionnement épistémologique de la recherche	194
Section 2- La méthodologie de recherche.....	206
Section 3- Présentation du terrain d'étude des coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès	213
CHAPITRE 5- ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	225
Section1- Choix et présentation de l'échantillon étudié.....	226
Section 2- Traitement et analyse des données	237
Section 3- Discussion des résultats	273
CONCLUSION GENERALE.....	297
Liste des figures	302
Liste des Tableaux.....	304
Liste des Graphiques.....	305
Annexes	306
Bibliographie.....	321
Table des matières.....	333

Liste des acronymes

ACI	: L'Alliance Coopérative Internationale
ADS	: L'Agence de développement Social
APDN	: L'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord
BPI	: La Banque Publique d'Investissement
CCNUCC	: Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CERES	: Coalition for Environmentally Responsible Economies
CMED	: Commission mondiale pour l'environnement et le développement
CNAT	: Charte de l'Aménagement du Territoire
CNEDD	: Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable
COP	: Conférence des parties
DD	: Développement durable
DPA	: La Direction Provinciale de l'Agriculture
EN	: Entraide Nationale
ESS	: Economie Sociale et Solidaire
FDA	: Fonds de Développement Agricole
FCI	: Fédération Coopérative Internationale
FIMAP	: Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Apiculteurs
FMI	: Fonds Monétaire International
FNPH	: Forum politique de haut niveau
GIE	: Groupements d'intérêts économiques
GRI	: Global Reporting Initiative
ICCA	: La Confédération internationale des coopératives agricoles
INDH	: Initiatives Nationale pour le Développement Humain
MANE	: Mise à Niveau Environnementale
MIT	: Rapports de Meadows
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
ODCO	: Office de Développement et de Coopération

ODD	: Objectifs de Développement Durable
OESS	: Organisations de l'économie sociale et solidaire
OIT	: Organisation internationale du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations unies
ONCA	: L'Office National du Conseil Agricole
PAGER	: Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PANE	: Plan d'action national de l'environnement
PERG	: Programme d'Électrification Rurale Généralisée
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PMV	: Plan Maroc Vert
PNDM	: Plan National de gestion des Déchets Ménagers
PNEU	: Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNAL	: Plan National d'Assainissement Liquide
PNCC	: Plan National de lutte contre le Changement Climatique
PNUD	: Le Programme des Nations unies pour le développement fait partie des programmes et fonds
PNRR	: Le Programme National des Routes Rurales
RFM	: Région FES-MEKNES
SNE	: La Stratégie nationale de l'environnement
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNPEDD	: Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
SPDE	: Système de Protection Durable de l'Environnement
UICN	: Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	: L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WWF	: Fonds mondial pour la nature

INTRODUCTION GENERALE

Dans un monde marqué par l'urgence climatique, la dégradation des écosystèmes et les inégalités croissantes, le développement durable revêt une importance cruciale. Face à tous ces défis environnementaux, sociaux et économiques croissants auxquels l'humanité est confrontée, le développement durable est devenu un concept incontournable dans les débats sur l'avenir de notre planète, il offre ainsi, une perspective essentielle pour garantir la prospérité des générations actuelles et futures.

Selon le rapport Brundtland en 1987, le développement durable peut être défini comme « *un processus de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »¹. Cette définition, souligne l'importance de trouver un équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Ainsi, le développement durable ne se réduit pas donc à la simple préservation de l'environnement, mais inclut également la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'égalité sociale et la garantie d'une croissance économique inclusive.

En effet, le développement durable repose sur trois piliers interconnectés : le pilier économique qui englobe la promotion d'une croissance équitable et durable, la création d'emplois décents et la réduction des inégalités économiques. Le pilier environnemental implique la préservation des ressources naturelles, la réduction de la pollution et la lutte contre le changement climatique. Enfin, le pilier social met l'accent sur la protection des droits de l'homme, l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation et à la santé, ainsi que la promotion de la justice sociale.

Pour donner une structure et une direction à la mise en œuvre du développement durable, les Nations Unies ont adopté en 2015 les Objectifs de Développement Durable (ODD), également connus sous le nom d'Agenda 2030. Ces 17 objectifs ambitieux visent à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir la prospérité pour tous, dans le respect des limites planétaires. Les ODD abordent une gamme étendue de défis, allant de l'élimination de la faim et de la pauvreté à la lutte contre le changement climatique, en passant par la promotion de l'égalité des sexes et de l'accès à l'éducation et à la santé.

¹ (CNUED, 1989) <https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992> (consulté le 05/04/2024).

Les Objectifs de Développement Durable offrent un cadre universel pour orienter les politiques et les actions à l'échelle mondiale, régionale et locale en faveur du développement durable. Ils reconnaissent l'interdépendance entre les différents aspects du développement et appellent à une approche intégrée et transversale pour atteindre les objectifs fixés. Les ODD s'appuient sur des principes de partenariat, de participation et de responsabilité partagée, impliquant tous les acteurs de la société dans la réalisation de leur vision commune.

Dans cette optique, la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable nécessite l'engagement et la collaboration de tous les acteurs concernés, y compris les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organisations internationales et les citoyens. Elle exige également des approches novatrices et des solutions durables, adaptées aux réalités locales et intégrant les connaissances traditionnelles et autochtones.

Dans cette perspective, L'économie sociale et solidaire (ESS) émerge comme un modèle économique alternatif, répondant aux défis contemporains de notre société tout en plaçant l'humain et l'environnement au cœur de ses préoccupations. Dans un contexte marqué par les inégalités croissantes, la dégradation de l'environnement et la recherche de nouvelles formes de solidarité, l'ESS offre un cadre propice à la construction d'une économie plus juste, plus inclusive et plus durable.

L'ESS incarne un changement de paradigme, remettant en question les logiques économiques traditionnelles axées principalement sur la maximisation du profit financier. Au contraire, elle promeut une approche économique centrée sur les valeurs de solidarité, de coopération et de démocratie économique « *l'économie sociale et solidaire peut être définie comme l'association de deux concepts : l'économie sociale et l'économie solidaire. Le premier est traditionnellement défini comme un tiers secteur distinct des pouvoirs publics et des entreprises privées à but lucratif* »² (Benjamin, 2012). Les organisations de l'ESS, telles que les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations, sont des acteurs clés de ce mouvement, œuvrant à la fois pour le bien-être des individus et pour celui de la société dans son ensemble. Selon Jean-Louis-Laville, l'économie sociale et solidaire se définit comme étant « *un secteur regroupant des organisations non capitalistes (associations, coopératives, mutuelles). Les débats la*

² Benjamin Huybrechts, « Économie sociale et solidaire », CAIRN, 2012, p : 94-102

concernant en France ont trop souvent été marqués par un nationalisme méthodologique en s'en tenant à ce seul pays »³ (Laville J. , 2019).

L'un des principes fondamentaux de l'ESS est celui de la solidarité. Contrairement à l'économie classique, qui repose souvent sur la compétition et l'individualisme, l'ESS favorise la coopération et la collaboration entre les individus et les communautés. Cette solidarité se traduit par des initiatives visant à répondre aux besoins collectifs et à renforcer le lien social, qu'il s'agisse de fournir des services de santé, d'éducation ou d'insertion sociale, ou de promouvoir l'accès à un logement décent et à une alimentation saine.

Un autre pilier de l'ESS est la démocratie économique. Contrairement aux entreprises traditionnelles où le pouvoir est concentré entre les mains des actionnaires, les organisations de l'ESS sont caractérisées par une gouvernance démocratique, où « un membre=une voix » dans les prises de décision. Cette démocratie économique garantit une plus grande participation des parties prenantes, qu'il s'agisse des travailleurs, des usagers ou des bénéficiaires des services, dans la gestion et le contrôle des activités économiques.

L'ESS englobe une grande diversité d'organisations et d'initiatives, reflétant la pluralité des besoins et des aspirations des communautés. Les coopératives, par exemple, sont des entreprises collectives détenues et gérées démocratiquement par leurs membres, qui partagent les risques et les bénéfices de leur activité de manière équitable. Les mutuelles, quant à elles, sont des associations à but non lucratif, fondées sur le principe de la solidarité entre les membres pour faire face à des risques ou à des besoins communs, tels que la santé, la prévoyance ou l'épargne.

Les associations et les fondations jouent également un rôle important dans l'ESS, en mobilisant les ressources humaines et matérielles pour mener des actions d'intérêt général. Elles interviennent dans des domaines variés tels que l'éducation, la culture, l'environnement, les droits de l'homme ou l'aide humanitaire, contribuant ainsi à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Dans cette optique, l'ESS apparaît comme un levier essentiel pour la construction d'une économie plus juste, plus inclusive et plus durable. En promouvant des valeurs de solidarité, de coopération

³ Jean-Louis-Laville, « L'économie sociale et solidaire : pour une sociologie des émergences », CAIRN, 2019, p :52-60.

et de démocratie économique, elle offre des réponses concrètes aux défis contemporains de notre société, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour un développement plus équilibré et plus harmonieux.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, le modèle coopératif occupe une place prépondérante. Les coopératives sont définies comme étant : « *un mouvement en construction qui doit encore s'affirmer haut et fort et être au diapason des mouvements sociaux, comme les mouvements syndicaux, féministes, environnementaux et autres, qui ont réussi à gagner davantage en positionnement politique et en "soft power" que le mouvement coopératif* » (Pezzini & Girard, 2018). Elles sont donc, des entreprises collectives, détenues et gérées démocratiquement par leurs membres, qui œuvrent à la satisfaction de leurs besoins économiques, sociaux et culturels, dans le respect des principes coopératifs tels que l'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique, la participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives, et enfin, l'engagement envers la communauté.

Le modèle coopératif incarne une forme d'organisation économique où les individus se regroupent volontairement pour répondre à leurs besoins communs, en mettant en œuvre des principes de solidarité, de démocratie et de participation égalitaire. Fondé sur des valeurs de coopération plutôt que de compétition, le modèle coopératif repose sur le principe selon lequel les membres, en tant que détenteurs de l'entreprise, partagent équitablement les risques et les bénéfices de leur activité économique.

Les coopératives, en tant qu'expression concrète du modèle coopératif, se déploient dans une variété de secteurs économiques, allant du commerce à la finance en passant par l'agriculture et l'énergie. Leur objectif commun est de répondre aux besoins de leurs membres tout en contribuant au bien-être de la communauté dans laquelle elles opèrent.

Les coopératives agricoles représentent une forme particulièrement significative du modèle coopératif, offrant aux agriculteurs la possibilité de mutualiser leurs ressources, leurs connaissances et leurs compétences pour faire face aux défis du marché tout en préservant leur autonomie et leur identité. Au sein des coopératives agricoles, les membres travaillent ensemble pour commercialiser leurs produits, accéder aux intrants agricoles à des prix avantageux, partager des équipements et des services, et accéder à la formation et à l'assistance technique. Jouent ainsi,

un rôle essentiel dans la promotion de pratiques agricoles durables, en favorisant l'adoption de techniques respectueuses de l'environnement telles que l'agroécologie, la conservation des sols et de l'eau, et la promotion de la biodiversité. Elles contribuent également à renforcer la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques et économiques, en leur offrant un filet de sécurité et une source d'appui mutuel en cas de besoin.

En outre, les coopératives agricoles favorisent la valorisation des produits locaux, la promotion des circuits courts et la préservation des terroirs et des savoir-faire traditionnels. Elles contribuent ainsi à dynamiser les économies locales, à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs, et à promouvoir une alimentation saine et de qualité pour tous.

Les coopératives agricoles offrent donc, un cadre favorable à la valorisation des pratiques agroécologiques, à la promotion de circuits courts et à la préservation des terroirs et des savoir-faire locaux. Elles favorisent également la solidarité entre les agriculteurs, en leur permettant de partager les risques et les bénéfices de leur activité, et de s'entraider dans les moments difficiles.

Dans cette perspective, le modèle coopératif agricole apparaît comme un levier essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable. En favorisant la transition vers des modes de production plus durables et plus équitables, il contribue à la préservation de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et à la promotion d'une économie plus inclusive et solidaire. Ainsi, l'analyse du lien entre le développement durable, l'économie sociale et solidaire, et le modèle coopératif agricole revêt une importance capitale pour la compréhension des enjeux contemporains de notre société

Enfin, les coopératives agricoles sont des vecteurs de développement local, contribuant à la revitalisation des économies rurales et à la promotion de la résilience communautaire face aux chocs économiques et climatiques. En favorisant la valorisation des produits locaux, la promotion des circuits courts et la consolidation des filières agricoles, les coopératives agricoles renforcent les liens entre producteurs et consommateurs, et contribuent ainsi à créer des communautés plus résilientes et plus solidaires.

Dans cette perspective, l'analyse du rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD revêt une importance capitale pour la compréhension des enjeux contemporains de notre société.

PROBLEMATIQUE

Dans le contexte mondial actuel, la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) est devenue une priorité absolue pour les nations du monde entier, y compris le Maroc. Les ODD, adoptés par les Nations Unies en 2015, constituent un cadre universel visant à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est essentiel d'impliquer tous les acteurs de la société, y compris les coopératives agricoles, qui jouent un rôle crucial dans la promotion d'une agriculture durable et équitable.

Le Maroc, en tant que pays en développement situé en Afrique du Nord, est confronté à une série de défis socio-économiques, tels que la pauvreté, le chômage et la vulnérabilité aux changements climatiques. Malgré des progrès significatifs réalisés dans divers domaines, notamment l'agriculture, le Maroc demeure confronté à des disparités régionales importantes, avec des régions rurales souvent marginalisées en termes d'accès aux services de base et d'opportunités économiques.

Dans ce contexte, les organisations de l'économie sociale et solidaire sont souvent considérées comme des actrices incontournables de la mise en œuvre du développement durable. Les coopératives, en tant que composantes majeures de l'ESS, revêtent une importance particulière face aux problèmes et aux perspectives de développement qui se profilent à l'échelle mondiale dans les prochaines décennies. De nombreuses coopératives ont démontré qu'elles peuvent créer des emplois de qualité et contribuer ainsi au développement durable, tout en assurant les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde, à l'éradication de la pauvreté, au combat contre la faim, à l'égalité entre les sexes, à la paix et à la justice. À travers leurs valeurs de démocratie, de solidarité, de partage et d'entraide, les coopératives jouent un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social du Maroc.

Leur attractivité a particulièrement augmenté depuis 2005, année du lancement de l'initiative nationale du développement humain (INDH), qui encourage la création et la pérennisation des structures de l'économie sociale et solidaire. Dans les pays en développement comme le Maroc, l'agriculture est considérée comme le pilier de l'économie et le secteur productif le plus important en raison de sa contribution significative au PIB.

Au Maroc, la production agricole représente 19% du PIB national, ce qui fait du secteur agricole le moteur de l'économie marocaine et le premier pourvoyeur d'emploi dans le pays. Dès son indépendance, l'État marocain a initié une politique d'encouragement à la création des coopératives, notamment dans le secteur agricole. Aujourd'hui, plus de 10 600 coopératives opèrent dans le secteur agricole, avec un taux de participation féminine élevé de 93%, dont 71,14% en milieu rural et 34,1% en milieu urbain. Cette participation féminine constitue une véritable école pour le développement de la société civile, favorisant la responsabilisation, l'expérience démocratique et la solidarité.

Tout cela découle des efforts déployés par l'État marocain, qui encourage la création de ces coopératives à travers plusieurs programmes et stratégies, tels que le plan Maroc vert lancé en avril 2008 et la nouvelle stratégie génération green 2020-2030. Ces stratégies ambitieuses visent à faire du secteur agricole marocain un véritable levier de développement. Ainsi, le rôle crucial joué par les coopératives agricoles est indéniable, car ces dernières années, le travail coopératif marocain a connu une croissance notable dans la réalisation des objectifs de développement social, économique et environnemental.

Dans ce contexte, la région de Fès-Meknès se distingue comme l'une des régions agricoles les plus importantes du Maroc, bénéficiant d'une grande diversité de ressources naturelles et d'un climat propice à l'agriculture. Toutefois, malgré son potentiel agricole, la région est confrontée à des défis tels que la dégradation des sols, la rareté de l'eau et la pauvreté rurale, qui entravent le développement durable et la réalisation des ODD.

Les coopératives agricoles de la région Fès-Meknès jouent un rôle crucial dans la transformation du secteur agricole, en contribuant à la promotion de pratiques agricoles durables, à la création d'emplois ruraux et à l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. En regroupant les petits exploitants autour d'objectifs communs, telles que la commercialisation des produits agricoles, l'accès aux intrants et aux technologies, et la protection de l'environnement, les coopératives agricoles renforcent la résilience des communautés rurales face aux chocs économiques et climatiques.

Toutefois, malgré leur potentiel, les coopératives agricoles de la région Fès-Meknès sont confrontées à plusieurs défis qui entravent leur contribution effective à la réalisation des ODD. Parmi ces défis figurent le manque de financement et de soutien institutionnel, les difficultés

d'accès aux marchés et aux infrastructures de base, ainsi que les contraintes liées à la gouvernance et à la gestion interne des coopératives.

Il nous a donc semblé intéressant d'engager un travail de recherche scientifique afin de répondre à la problématique suivante : « **Dans quelle mesure les coopératives agricoles contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable au Maroc, cas des coopératives agricoles de la région Fès-Meknès ?** » qui revêt une importance cruciale pour la compréhension des enjeux liés à la durabilité de l'agriculture marocaine et pour l'identification des mesures nécessaires pour renforcer le rôle des coopératives agricoles dans la promotion d'un développement rural inclusif et durable. En examinant de manière approfondie les défis et les opportunités auxquels sont confrontées les coopératives agricoles de la région Fès-Meknès, cette étude vise à fournir des recommandations pratiques pour maximiser leur contribution à la réalisation des ODD et à la transformation du secteur agricole marocain.

Ainsi, la problématique de recherche soulève des questions cruciales qui nécessitent une analyse approfondie :

1. Quel est le rôle des coopératives agricoles dans la promotion de pratiques agricoles durables, la sécurité alimentaire et la résilience des communautés rurales dans la région Fès-Meknès ?
2. Dans quelle mesure les coopératives agricoles contribuent-elles à la création d'emplois ruraux stables et décents, à la réduction de la pauvreté et des inégalités, et à la promotion d'une croissance économique inclusive dans la région ?
3. Est-ce que le statut des coopératives aide à mieux répondre aux ODD ?
4. Quels sont les défis auxquels sont confrontées les coopératives agricoles dans leur contribution aux ODD, et quelles sont les stratégies et les solutions possibles pour les surmonter ?

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude poursuit plusieurs objectifs clés qui visent à approfondir la compréhension du rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès au Maroc. Ces objectifs incluent :

1. **Comprendre le fonctionnement des coopératives agricoles :** Cette étude vise à examiner en détail les caractéristiques organisationnelles, la structure de gouvernance, les pratiques opérationnelles et les défis rencontrés par les coopératives agricoles de la région Fès-Meknès. En comprenant mieux le fonctionnement interne de ces coopératives, nous pouvons mieux évaluer leur capacité à contribuer aux ODD.
2. **Évaluer l'impact des coopératives sur le développement durable :** Un autre objectif essentiel est d'analyser les effets socio-économiques et environnementaux des coopératives agricoles dans la région. Cela inclut l'évaluation de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois ruraux, ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
3. **Identifier les bonnes pratiques et les défis :** Cette recherche vise à identifier les bonnes pratiques adoptées par les coopératives agricoles qui ont un impact positif sur la réalisation des ODD. De même, elle cherche à identifier les défis auxquels sont confrontées ces coopératives, tels que les contraintes financières, les obstacles réglementaires et les pressions environnementales.
4. **Fournir des propositions pour l'action future :** Sur la base des résultats de l'étude, l'objectif est de formuler des propositions pratiques et stratégiques pour améliorer l'efficacité et l'impact des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès. Ces recommandations seront destinées aux décideurs politiques, aux praticiens du développement, aux coopératives elles-mêmes et à d'autres parties prenantes impliquées dans le secteur agricole.

En combinant ces objectifs, cette étude cherche à apporter une contribution significative à la promotion d'un développement rural durable et inclusif dans la région de Fès-Meknès, en alignant les actions des coopératives agricoles sur les priorités nationales et internationales en matière de développement durable.

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

La question de la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) au Maroc revêt une importance fondamentale. Cependant, malgré l'intérêt croissant pour ce sujet, il existe une faible base de recherche traitant spécifiquement de cette problématique dans la littérature scientifique, en particulier, une analyse approfondie et contextualisée de la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des ODD dans la région de Fès-Meknès est notablement absente.

Pour répondre à ce GAP scientifique, il est impératif d'adopter une approche méthodologique rigoureuse. Ainsi, la présente étude se positionne dans une perspective épistémologique interprétativiste et opte pour une méthodologie qualitative afin de combler cette absence significative en comprenant et en analysant de manière exhaustive le rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD au Maroc, en mettant un accent particulier sur la région de Fès-Meknès.

L'adoption d'une approche épistémologique interprétativiste se justifie par sa capacité à appréhender la diversité des perspectives, des valeurs et des contextes dans lesquels évoluent les coopératives agricoles. Cette posture méthodologique permet ainsi d'aller au-delà des approches conventionnelles axées sur les indicateurs quantitatifs, en favorisant une analyse holistique et contextualisée de la contribution des coopératives agricoles au développement durable des territoires.

Parallèlement, le recours à une méthodologie qualitative vise à pallier le manque d'études approfondies sur les réalités locales, les pratiques sociales et les interactions humaines au sein des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès. Cette approche qualitative permettra de saisir la complexité des dynamiques socio-économiques et environnementales qui influent sur la contribution des coopératives agricoles aux ODD, de manière plus contextuelle que les approches quantitatives.

Ainsi, l'association d'une posture épistémologique interprétativiste et d'une méthodologie qualitative dans cette recherche trouve sa justification dans la nécessité de combler le vide existant dans la littérature concernant l'analyse de la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des ODD au Maroc, en mettant l'accent sur la région de Fès-Meknès. Cette approche

méthodologique ambitionne de fournir des connaissances approfondies et des recommandations pratiques pour renforcer l'impact des coopératives agricoles sur le développement durable dans la région.

Afin de répondre parfaitement à notre problématique, nous avons opté pour **une étude de cas multiples**, utilisé le plus pour étudier des phénomènes en situation réelle (BARLATIER, 2018). Cette méthode se définit comme « *une analyse spatiale et temporelle d'un phénomène complexe par les conditions, les événements, les acteurs et les implications, lorsque la réalité des situations ne peut être appréhendée dans leur globalité* » (Wacheux, 1995). Nous avons réalisé une étude approfondie impliquant un échantillon de 37 entretiens semi-directifs, qui se compose de deux groupes distincts de participants. Trente (30) entretiens ont été réalisés avec les présidents de coopératives agricoles, situées dans les provinces et préfectures de cette région, ces coopératives exercent dans une diversité d'activités agricoles couvrant un large éventail de cultures et de pratiques. Ces coopératives exercent dans une diversité d'activités agricoles couvrant un large éventail de cultures et de pratiques agricoles. Parallèlement, sept (7) entretiens ont été menés avec des représentants d'institutions partenaires clés du secteur, notamment le Conseil Régional, la Direction Provinciale de l'Agriculture, l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), l'Office de Développement de la Coopération (ODCO), et la chambre d'agriculture, Notre choix de limiter notre échantillon à 30 coopératives agricoles s'est appuyé sur une combinaison de facteurs méthodologiques et théoriques.

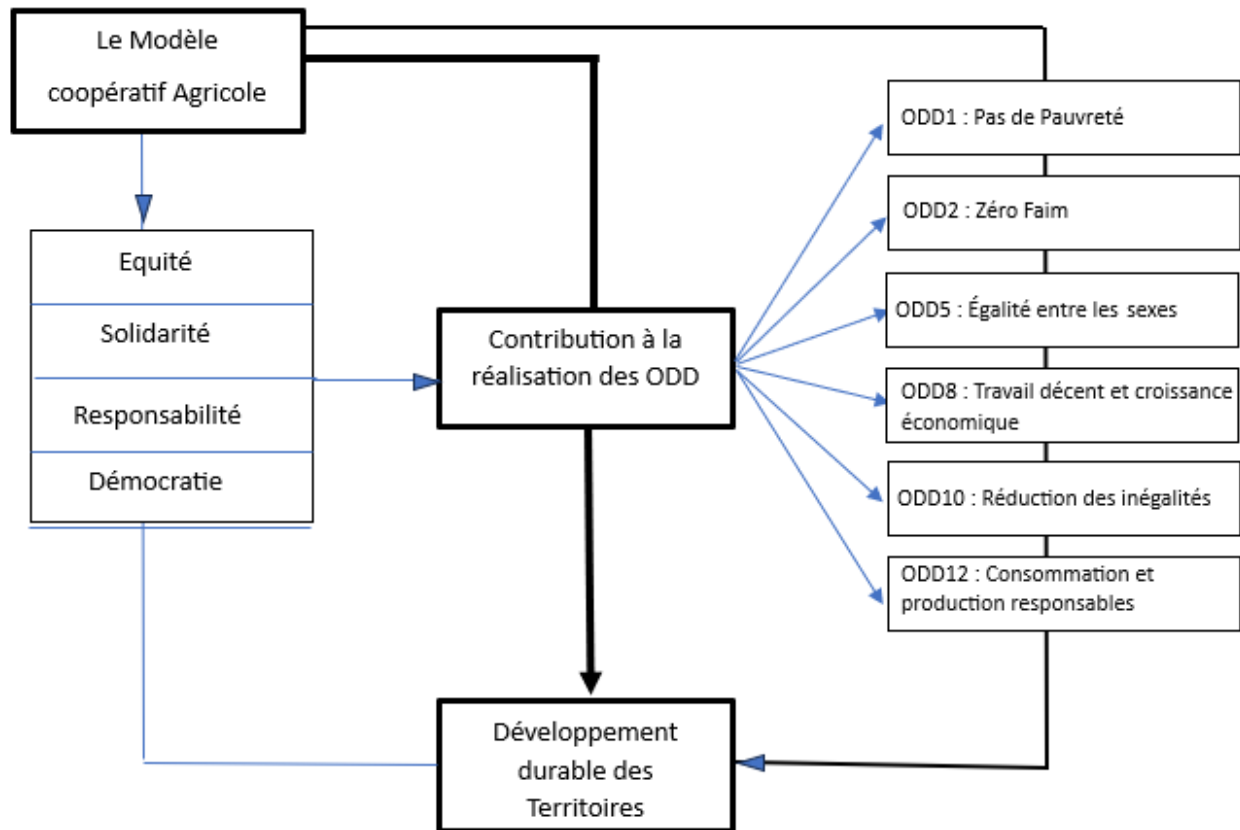
Cette méthode nous permettra donc, d'explorer en profondeur les dynamiques internes des coopératives agricoles sélectionnées au niveau de la région FES-MEKNES et nous nous essayons de comprendre les mécanismes sous-jacents qui déterminent la contribution des coopératives agricoles aux ODD, en particulier aux ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim zéro), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Réduction des inégalités) et ODD 12 (Consommation et production responsables).

En conclusion, cette thèse s'engage à apporter une contribution significative à la littérature existante en comblant ce manque de recherche et en offrant une analyse approfondie et contextualisée du rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD au Maroc, et plus particulièrement au niveau de la région FES-MEKNES.

MODELE CONCEPTUEL

Notre modèle conceptuel de recherche se présente comme suit :

Figure 1: MODELE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE



Source : Elaboré par nos soins.

STRUCTURE DE LA THESE

La présente thèse se déploie en cinq chapitres, chacun abordant une facette distincte du sujet étudié ;

➤ **CHAPITRE 1-LE CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'objectif fondamental du premier chapitre de cette thèse est de contextualiser le concept de développement durable dans une perspective historique, afin d'identifier ses origines et ses fondements conceptuels. Cette démarche vise à fournir une base solide pour une compréhension approfondie du développement durable, en mettant l'accent sur son évolution au fil du temps et les influences historiques qui ont contribué à sa genèse.

- **La première section** se concentre sur l'examen des racines historiques du développement durable, explorant les origines et les antécédents qui ont façonné sa conceptualisation.
- **La deuxième section** se penche sur les diverses définitions et les principes fondamentaux associés au développement durable, permettant ainsi d'établir une définition claire et cohérente du concept.
- **La troisième section** met en évidence les objectifs essentiels du développement durable, offrant ainsi un aperçu des aspirations et des orientations principales de ce paradigme.
- **La quatrième section** aborde le développement durable du point de vue d'une approche territoriale, mettant en relief l'importance de l'ancrage spatial et des dynamiques territoriales dans sa mise en œuvre.

En somme, ce premier chapitre vise à fournir un cadre conceptuel solide et une base historique rigoureuse pour la compréhension approfondie du développement durable, posant ainsi les fondations nécessaires pour les chapitres subséquents de cette recherche.

➤ **CHAPITRE 2-LA PLACE DE L'ESS DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce chapitre s'attache à explorer l'émergence et l'évolution de l'économie sociale et solidaire, une approche économique contemporaine qui a gagné en importance en réponse aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels. L'objectif principal de ce chapitre est de

fournir un aperçu complet des origines et du développement de l'économie sociale et solidaire, en mettant en lumière ses fondements théoriques et ses principes directeurs.

- **Dans la première section**, nous examinons en détail les bases conceptuelles et les principes fondamentaux qui sous-tendent l'économie sociale et solidaire, offrant ainsi une compréhension approfondie de son fonctionnement et de ses valeurs.
- **La deuxième section** se concentre sur le modèle coopératif, considéré comme l'élément central de l'économie sociale et solidaire, en explorant ses caractéristiques distinctives et son impact sur la pratique économique.
- Enfin, **la troisième section** se penche sur le rôle crucial joué par les coopératives agricoles à l'échelle internationale, mettant en évidence leur contribution à la promotion de pratiques économiques durables et solidaires dans le domaine agricole.

Ce chapitre vise ainsi à offrir une analyse approfondie de l'économie sociale et solidaire, en fournissant un cadre conceptuel solide pour la compréhension de ses dynamiques et de son importance dans le paysage économique contemporain.

➤ **CHAPITRE 3-LE MODELE COOPERATIF COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC**

Dans ce troisième chapitre, notre objectif réside dans l'établissement d'un cadre théorique exhaustif, nous permettant d'explorer les évolutions et les origines nationales du développement durable, de l'entrepreneuriat coopératif, ainsi que le rôle significatif des coopératives agricoles dans la concrétisation des objectifs de développement durable au Maroc.

- **La première section** se focalise sur un état des lieux du développement durable au Maroc, offrant ainsi un panorama détaillé des initiatives, des politiques et des défis rencontrés dans ce domaine.
- **La deuxième section** se penche sur l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc, en analysant ses caractéristiques, ses acteurs clés et son impact sur le tissu économique et social du pays.
- **Enfin, la troisième section** explore le modèle coopératif agricole et son interaction avec le développement durable au Maroc, mettant en évidence les points de

convergence entre ces deux domaines et soulignant l'importance des coopératives agricoles dans la promotion de pratiques agricoles durables et inclusives.

Ce chapitre vise ainsi à fournir une compréhension approfondie de la manière dont le développement durable, l'économie sociale et solidaire et les coopératives agricoles s'entrecroisent et contribuent à la réalisation des objectifs de développement au Maroc.

➤ **CHAPITRE 4-POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Ce chapitre est principalement consacré à une explication détaillée et une justification du choix de la posture épistémologique adoptée, suivie de la présentation de la démarche méthodologique entreprise en matière de recueil et d'analyse des données, et finalement une description du terrain d'étude, qui se compose des coopératives agricoles de la région Fès-Meknès.

- **La première section**, « Le positionnement épistémologique », l'accent est mis sur la clarification du cadre épistémologique qui sous-tend la recherche. Cette section examine les fondements théoriques et philosophiques qui orientent l'approche de recherche, en mettant en lumière les paradigmes et les perspectives adoptés pour aborder le sujet étudié.
- **La deuxième section**, intitulée « La méthodologie de recherche », se concentre sur la description détaillée des méthodes et des techniques utilisées pour mener à bien la recherche. Cette section explique en détail la démarche suivie pour collecter les données, ainsi que les procédures d'analyse utilisées pour interpréter ces données. Elle vise à garantir la crédibilité et la validité des résultats obtenus.
- **La troisième section**, intitulée « Présentation du terrain d'étude (les coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès) », offre un aperçu spécifique du contexte géographique et institutionnel dans lequel se déroule la recherche. Cette section présente les caractéristiques et les particularités des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès, fournissant ainsi un cadre concret pour la compréhension des résultats et des conclusions de l'étude.

➤ CHAPITRE 5-ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Ce chapitre vise à examiner de près cette question dans le contexte de la région Fès-Meknès, une région emblématique du Maroc où l'agriculture joue un rôle primordial dans l'économie locale et nationale.

- **La première section** de ce chapitre sera consacrée à la présentation de l'échantillon de l'étude et au mode de collecte des données. Nous fournirons une description détaillée des coopératives agricoles sélectionnées pour l'étude, ainsi que des méthodes utilisées pour recueillir les données, y compris les entretiens semi-directifs, les observations sur le terrain et l'analyse documentaire.
- **Dans la deuxième section**, nous procéderons à l'analyse des données recueillies, en mettant en lumière les principaux thèmes et motifs qui émergent de nos entretiens et observations. Cette analyse nous permettra de mieux comprendre les dynamiques internes des coopératives agricoles, ainsi que leur interaction avec les différents ODD sélectionnés.
- **Enfin, dans la troisième section**, nous présenterons et discuterons les résultats obtenus où nous examinerons les contributions spécifiques des coopératives agricoles à chaque ODD choisi, en mettant en évidence leurs succès, leurs défis et les implications pour les politiques et les pratiques futures.

Ce chapitre vise donc, à fournir une analyse approfondie et contextualisée de la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des ODD sélectionnés dans la région Fès-Meknès, en mettant en lumière leur rôle essentiel dans la promotion d'un développement durable et inclusif.

CHAPITRE 1

LE CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CHAPITRE 1 - LE CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Après la Seconde Guerre mondiale, la révolution industrielle a perturbé et bouleversé l'équilibre des pouvoirs entre l'homme et la nature, elle a aggravé aussi les inégalités dans la répartition des richesses dans le monde entier, ce qui a fait du concept de « développement » une partie intégrante du débat entre l'homme et la nature pour la plupart des chercheurs, dirigeants et politiciens du développement, ainsi, le concept a émergé après de nombreuses réflexions sur les effets catastrophiques de l'activité humaine. En effet de grandes conférences internationales sur l'impact des activités humaines sur l'environnement, datant de la fin du 19ème siècle, ont montré une grande importance pour la conservation de la faune (aspects environnementaux spécifiques), mais à partir des années 1910, il y a eu une transition progressive vers la conservation des ressources et de nature. C'est ainsi que les traits d'un nouveau modèle de développement appelé « développement durable » commencent à se dessiner afin de substituer les gènes d'un capitalisme marchand et donner naissance à un autre modèle de développement équitable orienté vers la prospérité durable des territoires.

Cependant, le développement durable est considéré comme une tentative afin de créer un modèle de développement qui allie à la fois, le progrès économique, social et la préservation de l'environnement. Cet objectif repose sur l'idée que la qualité de l'environnement est liée au bien-être économique et social, par conséquent ces trois dimensions ne peuvent être envisagées de manière indépendante (Strange & Bayley, 2008).

L'objectif de ce premier chapitre n'est plus d'entrer dans les controverses théoriques, mais plutôt de Situer le concept de développement durable dans un contexte historique pour identifier les origines qui ont participé à sa genèse, ainsi de déceler une définition claire qui permettra par la suite une bonne compréhension du concept de développement durable qui est en plein reconnaissance.

Dans une première section, nous mettrons l'accent sur les racines historiques et les origines du développement durable, ainsi que sur ses approches théoriques. Dans une deuxième section, nous aborderons les différentes définitions, les principes et les fondements du développement durable. Dans une troisième section, nous mettrons en lumière les objectifs du développement durable,

tandis que dans une quatrième section, nous présenterons le développement durable sous l'angle d'une approche territoriale.

Section1- Retour sur les racines historiques du développement durable

Les débats autour du concept de « développement durable » et de la croissance ont structuré l'histoire de la pensée économique dès son début. Le développement durable n'est pas un concept qui est nouveau, du point de vue théorique, il est considéré comme une incarnation d'un questionnement sur la place occupée par l'évolution économique et la dynamique du capitalisme. C'est ici que cette histoire est retracée pour éclairer la complexité et la variété des interprétations du développement durable proposées aujourd'hui.

Dans cette première section nous allons présenter l'historique du concept du développement durable afin de bien comprendre les enjeux de son histoire d'émergence et de naissance. En effet il ne s'agit pas seulement de remonter le temps, mais aussi de quelques idées afin de pouvoir identifier la source qui a conduit à cette naissance.

I. Histoire d'émergence du développement durable

1. Les premières prétentions

Les origines théoriques du concept de « développement durable » remontent au XIX^e siècle, à cette époque, le développement durable accordait plus d'attention à la protection de l'environnement naturel, car la dégradation écologique causée par la révolution industrielle a conduit à la compréhension de la relation entre l'homme et la nature. (Vaillancourt, 1998)

Dans ce contexte, « Aubry et Rau » deux éminents juristes français, suggéraient une gestion équilibrée des ressources et recommandaient dès 1836 l'idée de « *la transmission de génération en génération d'un patrimoine, si ce n'est fructifié, pour le moins conservé dans son état et non dégradé* »⁴. Ce premier mouvement est donc considéré comme étant le premier aperçu des préventions du développement durable.

⁴ Aubry et Rau, cités par Denault P. (1997) *La théorie du patrimoine d'AUBRY et RAU : une contribution à l'édification du droit, Session C-419 Le droit dans son milieu ; Le droit privé vu au travers et au-delà de ses structures, 65ème congrès de l'ACFAS, Octobre 1997.*

Au cours du XXe siècle, plusieurs conférences sur la protection de la nature ont eu lieu. Depuis 1950, la prise de conscience des dangers auxquels la planète est confrontée n'a cessé de s'accroître. En 1951, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié le premier rapport sur l'état de l'environnement mondial, qui a dressé un constat inquiétant de la détérioration de la nature, (Milon & Tschocke, 2018) Cela a conduit à une croissance économique et à un respect de l'environnement simultanés. « *Des conflits d'intérêts ont émergé entre ces deux exigences qui sont apparues, jusqu'à nos jours, comme contradictoires* » (BOUTAUD, JURY, & HARPET, 2009).

2. Le club de Rome et le concept de la « croissance zéro » (1970)

En 1970, une nouvelle approche qui s'est apparue, appelée le « New environmentalism » qui concerne principalement les rapports entre l'Homme et la nature qui s'est focalisé sur la qualité de vie ainsi que sur la protection de l'environnement. (Blandin, 2012)

En effet, « *Les modèles de croissance sont critiqués et le concept du développement souffrait d'une crise de légitimité. Ce tournant marque l'émergence d'une inquiétude écologique et de la reconnaissance politique au niveau international de la question de l'environnement* » (Godard & Hubert, 2002)

Dans ce contexte de confrontation entre le modèle de croissance économique et les préoccupations environnementales, le club de Rome⁵ a mis en place le concept de « croissance zéro » au niveau d'un premier rapport qui a comme intitulé « The limits of growth » (Halte à la croissance) qui est connu également sous le nom du Rapport Meadows (MIT), élaboré en 1970, ce rapport suit l'école de Malthus⁶ qui souligne les contraintes liées à la disponibilité des ressources de la biosphère (Vaillancourt, 1998) ,et rappelle également les limites de la croissance économique en faisant appel à la protection de l'environnement. Le Club de Rome ne se concentre pas seulement sur les questions de population et d'alimentation, mais examine également les risques liés à une croissance économique et démographique exponentielle,

⁵ « Le Club de Rome est une association internationale et non politique réunissant des scientifiques, des humanistes, des économistes, des professeurs, des fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des industriels de S3 pays, préoccupés des problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés, tant industrialisées qu'en développement ». Source: http://fr.wikiRedia.org/wiki/Club_de_Rome.

⁶ La doctrine de Malthus (1766-1834) élaborée à la fin du 18ème siècle, se base sur le décalage entre l'évolution rapide de la démographie et l'accroissement.

notamment l'épuisement des ressources, l'accumulation de la pollution et la surexploitation des systèmes naturels.

3. La conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm (1972) et le concept de « l'écodéveloppement »

En 1972, la sensibilisation à la crise environnementale a pris une dimension politique et institutionnelle avec la préparation de la Conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm (Godard O. , 2005).

Selon Morvan, *« cette conférence constitue la première rencontre internationale portant sur l'environnement naturel de l'Homme au cours de laquelle le terme « Écodéveloppement » allait naître »* (Morvan, 2000).

Selon Meadows, l'un des contributeurs du rapport de cette conférence, l'environnement et le développement doivent être considérés principalement comme un problème unique. Ce rapport repose principalement sur des simulations d'un modèle d'« écosystème global », composé principalement de cinq paramètres : la population, l'industrialisation, la production alimentaire, la pollution et enfin l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables (Boisvert & Vivien, 2006). Ces simulations avaient comme résultat l'augmentation de consommation et de pollution dans un monde qui commence à s'écouler.

En 1972, l'idée d'un « état d'équilibre global » s'est évoquait par Meadows sous condition d'une croissance zéro du capital et de la population (Essabri, 2017). *« Cet état d'équilibre global est donc caractérisé par une population et un capital essentiellement stable, les forces qui tendent à les accroître ou les diminuer étant soigneusement équilibrées »* (Waaub, 1991). À cet égard, Waaub en 1991 a souligné que l'idée de « croissance zéro » à entraîner de nombreuses critiques, concernant l'équité et l'environnement. En ce qui concerne cette critique environnementale, l'équilibre entre le niveau de la population et celui du capital n'est pas une solution pour le problème d'accumulation des polluants qui menacent l'environnement.

Le concept d'écodéveloppement implique un auto développement des populations tout en garantissant une utilisation adéquate et rationnelle des ressources naturelles, ainsi qu'une adaptation à leur environnement. (Sachs I. , 1980). *« Le problème que nous avons à examiner est celui de l'harmonisation entre les stratégies de la croissance socio-économique et la gestion de*

l'environnement avec ses trois aspects : ressources, espace et qualité du milieu physique... on peut dire que nous aurons à examiner les projets de civilisation où le socio-économique et l'écologique sont étroitement imbriqués » (Sachs I. , 1981).

C'est dans ce sens que, le concept de « développement » a émergé comme une nouvelle perspective visant à instaurer un équilibre dynamique entre la nature et les activités humaines. Il propose une approche différente de la gestion des ressources afin de favoriser à la fois le développement économique et l'harmonie écologique. Ce concept vise à transformer la relation souvent conflictuelle entre développement économique et protection de l'environnement, en intégrant les idéaux du mouvement écologiste. Il combine ainsi les notions de développement et de préservation de la nature.

Ainsi, le courant de l'écodéveloppement représente un mouvement visant à concilier la préservation de l'environnement et celle des ressources naturelles. Il implique également une redéfinition de l'objectif de développement, avec une réorientation de son contenu, de ses priorités et de ses modalités. (Godard & Hubert, 2002). En effet, *« cette conférence n'a pas eu un impact important du fait que l'environnement soit au premier plan et que les dimensions sociales, économiques et politiques, auxquels tenaient les pays du sud, soient reléguées au second plan »* (Veyret & Arnould, 2008). Par la suite, le concept d'écodéveloppement a été très critiqué, et n'a pas pu résister face à l'expression « sustainable development » ou bien autrement dit « le développement durable » proposée par Kissinger en 1974.

II. La naissance du concept de développement durable

La naissance effective de la notion du développement durable est réalisée entre la publication de la stratégie de la conservation mondiale en 1980, et la déclaration de Rio en 1992.

1. La stratégie de la conservation mondiale (1980)

Le terme « développement durable » a émergé à un moment où le concept « d'écodéveloppement » était en déclin au niveau internationale (Godard & Hubert, 2002) . En 1980, un rapport sur la stratégie de conservation mondiale a été publié, offrant une perspective globale sur la dynamique des écosystèmes en relation avec les activités humaines. Ce rapport a été édité par l'Union

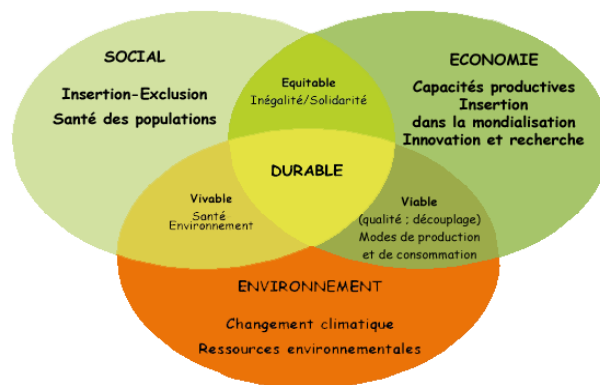
internationale pour la conservation de la nature (UICN) en collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

L'ambition de cette stratégie est de visé, les principaux concepts utilisés afin de construire les politiques environnementales contemporaines (Chartier, 2004), Son objectif principal est de répondre aux besoins de préservation des espèces tout en prenant en considération les contraintes économiques.

En effet la notion de « développement durable » a été utilisée pour la première fois au niveau de ce rapport, en 1980 L'UICN avait alors affirmé que *« le développement durable doit tenir compte des facteurs sociaux et écologiques aussi bien qu'économiques, de la base de ressources biotiques et non biotiques ainsi que des avantages et des inconvénients à court et à long terme des solutions de rechange »*⁷.

Le but du développement durable donc, est de promouvoir l'amélioration des conditions de vie humaine tout en respectant les limites des écosystèmes. Il nécessite donc une prise en compte simultanée des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Figure 2: Les dimensions du développement durable



Source : ministère de l'écologie et du développement durable et commissariat général du Plan

Par conséquent, la conceptualisation actuelle du développement durable repose sur une interconnexion entre trois dimensions : économique, sociale et environnementale. L'évaluation de la performance de ces trois piliers dans les différents domaines est désormais intégrée dans le discours courant, que ce soit au niveau académique ou professionnel aujourd'hui.

⁷ Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources, *Stratégie mondiale de conservation*, Gland, Suisse, 1980, cité dans Corinne Gendron et Jean-Pierre Revéret, 2000; p.113.

2. Le rapport de Brundtland (1987)

En 1987, la publication du rapport « Notre avenir à tous » marque un jalon important dans l'histoire du développement durable. Ce rapport a été élaboré par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), créée par l'ONU en 1983 et présidée par Mme Brundtland. Il est largement considéré comme l'acte fondateur officiel du concept de développement durable. La Commission mondiale pour l'environnement et le développement a adopté le terme « développement durable » et a promu une approche de développement visant à assurer un avenir meilleur pour l'humanité sur Terre. Son objectif était de réunir les différents acteurs politiques, économiques et intergouvernementaux autour d'un cadre commun pour surmonter les désaccords existants. (Essabri, 2017).

Le rapport de Mme Brundtland, « Notre avenir à tous », cherche à unifier les préoccupations de divers acteurs en appelant à une action collective. Il préconise également un nouveau modèle de développement plus « durable » et « équitable » qui intègre à la fois les aspects environnementaux et socio-économiques, répondant ainsi aux besoins humains tout en préservant l'environnement naturel.

Dans ce rapport, le développement durable est décrit comme étant : « (...) *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (CNUED, 1989)⁸, Le développement durable vise donc à assumer la responsabilité envers les générations futures et les plus vulnérables de la population. Il doit également tenir compte des contraintes liées à la disponibilité des ressources pour répondre aux besoins actuels et futurs. Son objectif principal est d'atteindre un équilibre harmonieux entre trois dimensions majeures : l'aspect économique, qui se traduit par la prospérité des entreprises grâce à la création de valeur à travers les produits et services développés ; l'aspect social, qui exige un traitement équitable de tous les acteurs impliqués dans l'entreprise, et non seulement des actionnaires ; et l'aspect environnemental, où les entreprises doivent réduire leur empreinte écologique en utilisant des ressources qui ne compromettent pas l'avenir des générations futures.

En réalité, le rapport de Brundtland n'offre pas de solutions concrètes, mais plutôt cherche à construire un consensus en évitant de critiquer ou de remettre en question le modèle de croissance

⁸ <https://www.un.org/fr/conferences/environment/rio1992> (consulté le 03/11/2021)

dominant. Un exemple illustratif de cette approche est visible dans le passage suivant du rapport, où l'équipe de Madame Brundtland exprime sa véritable ambition : *« il ne s'agit en aucun cas de mettre fin à la croissance économique, au contraire. Inhérente à cette notion est la conviction que nous ne pourrions jamais résoudre les problèmes de la pauvreté et de sous-développement si nous n'entrons pas dans une nouvelle période de croissance dans le cadre de laquelle les pays en développement auront une large part et pourront en tirer de larges avantages »* (CMED, 1989).

La définition du développement durable, telle qu'elle est présentée dans le rapport, continue de susciter de nombreuses critiques, bien qu'elle soit largement acceptée aujourd'hui. Son caractère polysémique favorise son appropriation par divers acteurs (Boiral, Baron, & Cayer, 2009). Certains estiment que *« le caractère global, conciliant et plutôt vague de cette approche d'intégration explique en grande partie sa grande popularité »*. Étant donné que les problèmes environnementaux sont vastes et complexes, une définition précise et universelle n'est pas réalisable, c'est pourquoi la définition de Brundtland (1987) connaît un tel succès.

Pierre Calame (1999) présente le développement durable comme une réponse à *« la contradiction entre les formes de développement adoptées depuis la guerre et les conditions nécessaires au maintien des grands équilibres écologiques, sur lesquels repose notre survie »*. En conséquence, ce concept devient un point de convergence pour les opposants défendant d'une part le développement économique et, d'autre part, la protection de l'environnement. En résumé, le rapport de Mme Brundtland comporte plusieurs ambiguïtés. Bien qu'il critique le système d'un côté, il ne remet pas en question le système lui-même. Ses références à la croissance et au progrès technique suggèrent que la commission s'inscrit dans la lignée du modèle dominant (Essabri, 2017).

3. La conférence de RIO en 1992

La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, également appelée le « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro ou la « Conférence de Rio », qui s'est déroulée en 1992 au Brésil, a marqué un tournant dans la manière dont les enjeux collectifs sont abordés. Pour la première fois au niveau international, les risques de dégradation des ressources naturelles ont été l'objet de discussions. (Latouche, 2003).

Les États participants au Sommet de Rio en 1992 ont adopté deux documents juridiquement non contraignants, à savoir la Déclaration de Rio et l'Agenda 21, dans le but de concrétiser leurs engagements.

La Déclaration de Rio a en effet inauguré une étape d'institutionnalisation des efforts internationaux en matière de développement durable, visant un monde plus respectueux des êtres humains et de l'environnement. Elle établit notamment les droits et les responsabilités des États en matière de développement durable, ainsi que les conditions nécessaires à cet objectif : la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, la mise en place de politiques démographiques appropriées, l'adoption de modes de production et de consommation adéquats, et l'implication ainsi que la participation de la population. (Demaze M. , 2009)

Cependant, lors du Sommet de Rio en 1992, un nouveau document juridique a été élaboré : « l'Agenda 21 », également connu sous le nom « d'Action 21 ». Il a été conçu comme un programme d'actions et un plan concret pour la mise en œuvre du développement durable. Il s'agit d'un ensemble d'actions à entreprendre pour atteindre les objectifs définis par la Déclaration de Rio.

Le programme « Agenda 21 » expose une série d'objectifs et d'actions à entreprendre pour soutenir les gouvernements et les institutions dans leurs efforts de mise en œuvre du développement durable. En effet, adopter des plans d'action basés sur les recommandations de l'Agenda 21 constitue la première étape que les États ont été encouragés à franchir, dans un consensus clair : « *il est nécessaire de s'attaquer aux priorités du développement durable* » (Morin, 2009).

Les États qui ont signé l'Agenda 21 s'engagent ainsi à mettre en œuvre des politiques de développement durable à l'échelle nationale à travers les Agendas 21 nationaux, à l'échelle régionale via les Agendas 21 régionaux, et à l'échelle locale grâce aux Agendas 21 locaux (Demaze M. , 2009).

Ce modèle de démarche flexible favorise néanmoins une diversité de stratégies d'un pays à l'autre, voire même à l'intérieur d'un même pays. L'objectif de l'Agenda 21 est donc de permettre l'articulation des actions à différentes échelles, qu'elles soient de grande ou de petite envergure. Il est comme si les mêmes principes devaient fonctionner à l'échelle mondiale aussi bien qu'à

l'échelle locale, chacun influençant l'autre dans un vaste système interconnecté (Mancebo F. , 2007).

Après le Sommet de la Terre, le concept de développement durable a été l'objet d'une phase d'appropriation compétitive (BOUTAUD, JURY, & HARPET, 2009), où divers acteurs ont cherché à le définir selon leurs propres intérêts. La division fondamentale réside dans la perception de l'économie comme principe suprême d'organisation sociale (Gendron & Revéret, 2000)

En 2002, le sommet de Johannesburg a fait le bilan de dix années post-Rio. Il a réuni une centaine de chefs d'État. À cette occasion, les États ont été invités à mettre en œuvre les principes du développement durable via leurs politiques économiques et sociales et via leurs textes réglementaires (Callens & Tyteca, 1999).

Les discussions tenues lors du sommet ne suscitaient pas d'enthousiasme (Vivien, 2003), contrairement à Rio, ce sommet s'est déroulé dans un contexte de remise en question profonde des institutions internationales, de leur légitimité et de leur efficacité (Latouche, 2003). Ainsi perçu comme un échec, ce sommet a mis en lumière les difficultés pratiques de mettre en œuvre le développement durable sur le terrain (Demaze M. , 2012).

Cependant, la montée des préoccupations en faveur du développement durable s'aligne avec l'intensification de la mondialisation, la multiplication des acteurs influents, l'intensification de la concurrence, l'augmentation du niveau de risque et l'accélération des changements au sein des organisations (Urban, 2005).

Plusieurs rencontres ont été organisées, donnant lieu à des résultats contrastés. Le tableau suivant récapitule les principaux événements marquant l'émergence du développement durable.

Tableau 1: Les événements clés de l'émergence du développement durable

Date	Evènement
1971	Publication du rapport « The Limits of Growth », (Halte à la croissance) par le club de Rome
1972	L'organisation de la Conférence de Stockholm des Nations Unies portant sur l'environnement humain (écodéveloppement).
1980	L'utilisation par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) du concept « développement durable »
1987	La reprise du terme « Sustainable développement » dans le rapport : Notre avenir à tous.
1992	La notion de développement durable a été officiellement consacrée lors de la Conférence de Rio des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce sommet a établi les fondements d'un programme d'action, l'Agenda 21, à mettre en œuvre à l'échelle internationale, nationale et locale.
1997	La ratification du Protocole de Kyoto, principal instrument de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques élaborée en 1992, a eu lieu la même année que le lancement de la Global Reporting Initiative (GRI) par l'association américaine Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES), avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
1999	Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, lance l'initiative du "Global Compact" (Pacte mondial), visant à combiner l'influence des marchés avec le pouvoir des valeurs individuelles pour encourager la responsabilisation des entreprises.
2002	La Conférence de Johannesburg, organisée sous l'égide des Nations Unies, a rassemblé des chefs d'État et de gouvernement, des dirigeants d'entreprises, des représentants d'ONG et des autorités locales. Le texte adopté met en lumière les actions à entreprendre dans les secteurs de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie, du commerce et de la gouvernance.
2005	La mise en application du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre a été déclenchée après sa ratification par la Russie.
2006	Un nouvel accord international sur les bois tropicaux a été conclu, visant à encourager les parties à instaurer des mécanismes de certification afin de favoriser une exploitation durable des forêts tropicales.
2007	Rédaction de la Charte de Leipzig sur la Ville européenne durable.
2008	Lors du sommet du G8 au Japon, les principales puissances industrielles ont convenu de la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de

	serre de 50 % d'ici 2050.
2009	Le sommet de Copenhague sur le climat aboutit à un accord de justesse, mais jugé insuffisant.
2010	À Nagoya, lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, un nouveau plan de préservation de la biodiversité est adopté.
2012	Vingt ans après le sommet de la Terre de Rio en 1992, la conférence "Rio+20" a offert une nouvelle opportunité de se tourner vers l'avenir. Lors de cet événement, des dirigeants mondiaux ainsi que des milliers de participants issus du secteur privé, d'ONG et d'autres groupes se sont rassemblés pour discuter des moyens de réduire la pauvreté, de promouvoir la justice sociale et de garantir la protection de l'environnement dans un monde de plus en plus peuplé.
2013	La dix-neuvième conférence des Parties sur le changement climatique (COP19) s'est déroulée à Varsovie. Les participants ont approuvé un accord qui incite tant les pays du Nord que du Sud à se diriger vers des "contributions" pour lutter contre le changement climatique d'ici 2015.
2015	Conférence COP 21- Paris sur le climat
2016	Conférence de Marrakech sur les changements climatique COP 22- Marrakech
2017	Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques COP23 qui s'est tenue à Bonn en Allemagne
2018	Conférence de Katowice sur les changements climatiques, COP24 qui s'est tenue en Pologne
2019	Conférence de Madrid sur les changements climatiques, COP25- Espagne.
2021	Conférence de Glasgow sur les changements climatiques, COP26 en Ecosse.
2022	Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques, en Egypte

Source : Auteur/ (Essabri, 2017)

Aujourd'hui le concept de développement durable est devenu l'un des termes les plus connus mondialement, il constitue un élément central du discours de tous les acteurs qui sont impliqués dans la question environnementale ainsi que du développement.

Section2- Le développement durable dans la littérature scientifique contemporaine

Le concept de développement durable a toujours préoccupé les écologistes et les spécialistes de l'environnement, mais depuis la publication du rapport Brundtland en 1987, ce concept à entrer dans un large débat public. Aujourd'hui, non seulement les défenseurs de l'environnement le revendiquent, mais aussi les ministères, les organisations internationales telles que l'OCDE et la Banque mondiale et même les grandes entreprises et sociétés.

Au niveau de cette section, nous allons analyser les différentes approches théoriques du concept « développement durable », ensuite nous allons mettre en place un ensemble de définitions destiné à ce concept et finalement, le dernier point de cette section sera consacré à mettre en lumière les différents principes du développement durable.

I. Approches théoriques : variété des écoles

La notion de « développement durable » existe depuis plus de 37 ans, alors pour mieux comprendre l'histoire de ce concept, il est nécessaire de pouvoir saisir les courants de pensée théoriques fondateurs, qui ont amené le concept du développement durable à ce qui est devenu aujourd'hui.

1. Le Modèle néoclassique (la soutenabilité faible)

La première approche que l'on peut qualifier de néoclassique, tire ses fondements du modèle de R. (Solow, 1956) et (SWAN, 1956), qui cherche à expliquer la croissance économique à travers ses déterminants (accumulation du capital et facteurs de travail). Le modèle de SOLOW repose sur l'idée de substituabilité entre les divers facteurs de production, ce qui signifie que le capital technique peut remplacer le capital naturel lorsque cela est requis, c'est ce qu'on appelle la « soutenabilité faible ».

Cependant, la soutenabilité faible se caractérise principalement par un discours qui est centré sur l'économie comme une première condition de durabilité (Boutaud & Gondran, 2009). Elle repose ainsi, sur la représentation de la nature comme étant un objet et prend en considération, la régulation aussi des comportements par le marché. En effet, selon cette approche, la nature est considérée comme une machine dans laquelle les ressources naturelles comme l'eau, le sol, les

énergies, l'air, etc..., n'ont pas de valeur qu'à travers les services qu'elles offrent à l'Homme (Lourdel, 2005).

Dans ce cadre, La nature est considérée comme un objet, car elle est appropriée à « l'environnement ». Donc il faut absolument respecter l'environnement, parce qu'il est un indispensable pour l'Homme (Essabri, 2017).

Selon Boutaud (2009), « *L'hypothèse centrale de la soutenabilité faible est la substituabilité du capital naturel par du capital artificiel. Il faut léguer aux générations futures la même somme de capital "total" (naturel et artificiel)* ». On observe donc que cette approche néoclassique vise principalement à maintenir la prépondérance de la sphère économique dans les processus décisionnels (Boutaud & Gondran, 2009).

2. L'économie écologique (la soutenabilité forte)

Cette approche, cherche à comprendre l'incompatibilité qui existe entre « écologie » et « le système économique », et se focalise principalement sur les conditions dans lesquelles l'économie se réintègre dans l'écologie, pour atteindre une croissance durable. Le concept de « durabilité forte » qui est associé à cette approche regroupe trois écoles (L'Ecole de Londres, L'Ecole de l'écologie industrielle, et L'Ecole américaine).

2.1. L'école de Londres

Pour l'école de Londres, la possibilité de substitution est toujours possible, mais elle est considérée comme limitée en raison de la présence d'un capital naturel critique irremplaçable (Pearce & Atkinson, 1993). Ce courant admet que la nature fournit des ressources non seulement pour d'autres activités productives, mais aussi pour les produits finaux, et remet en question la validité de la Courbe environnementale de Kuznets. Cependant, il accorde la priorité à l'écologie par rapport à l'économie en valorisant le capital naturel de manière monétaire tout en tenant compte de son caractère indivisible. Cette approche s'éloigne ainsi du sens normatif du « laisser-faire » de l'approche néoclassique, qui justifie l'interventionnisme public (Ghislaine, 2017).

2.2. L'école de l'écologie industrielle

D'un autre côté, l'école de l'écologie industrielle estime que le domaine des procédures techniques nécessite un changement institutionnel pour parvenir à une croissance durable. Cependant, la

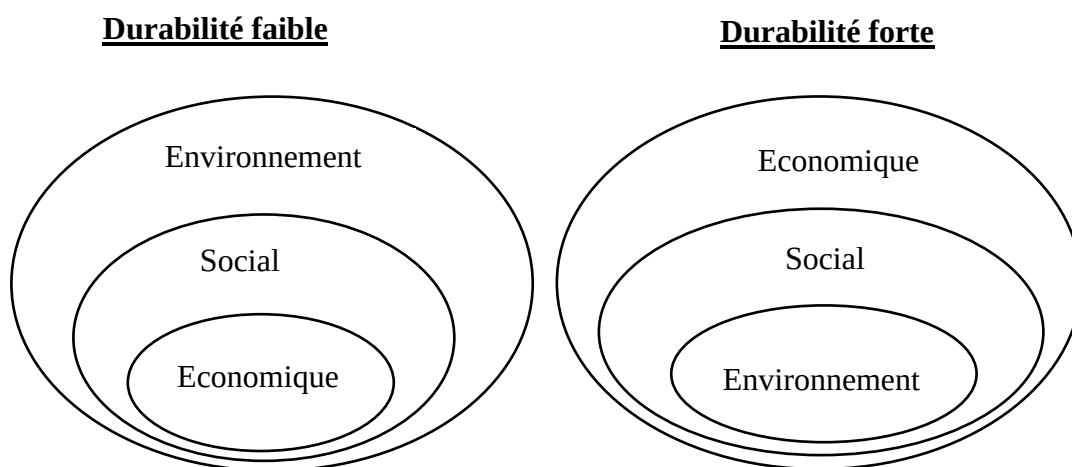
caractéristique distinctive de cette école est que le changement institutionnel requis doit se produire de manière spontanée, ce qui implique qu'elle ne dépend pas de l'intervention de l'État. (Ghislaine, 2017).

Cette écologie industrielle est en effet, supposée sur la base du théorème de Coase⁹, tant que l'information est suffisante (sans coûts de transaction excessifs), des montages privés peuvent créer spontanément l'écosystème cible. Donc Les entreprises procèdent à des changements institutionnels autorégulateurs basés sur des engagements volontaires et une perspective gagnant-gagnant (Jordan et Vivien, 2005). On constate ainsi que cette école de pensée parvient au même message normatif libéral que le modèle néoclassique, ce qui représente une version analytiquement fondée du complexe rapport entre économie et écologie, mais sans conséquences.

2.3. L'école américaine

L'école américaine, est plus radicale que les deux écoles précédentes, car elle préserve le capital naturel et toute substitution entre d'autres composantes n'est possible. Selon cette école, pour favoriser une soutenabilité forte, il est essentiel que le capital naturel reste constant dans le temps, avec une composition physique définie comme base pour établir les critères environnementaux. D'où, seule la croissance du manque de volume peut garantir la durabilité, dont le résultat appelle une économie stable ou autrement dit « stationnaire » sous la pression des interventions (Ghislaine, 2017).

Figure 3: L'approche de durabilité faible/forte



Source : (Boutaud, 2002)

⁹ Le théorème de Coase est un théorème économique, énoncé dans un premier temps par George Stigler (1966), il montre qu'il est possible de trouver un accord gagnant-gagnant permettant d'obtenir une allocation efficace des ressources dans toutes les situations de coût social impliquant deux protagonistes.

Donc on peut constater, que la rivalité entre les différentes approches celle de néoclassique et celle dite économie écologique, aborde deux principales positions ; une soutenabilité « forte » et une soutenabilité dite « faible ».

3. Les analyses en univers controversé

Contrairement aux deux modèles précédents, selon la méthode des analyses en univers controversé, le développement durable ou bien soutenable est considéré comme étant l'effet du jeu entre les différents acteurs en univers controversé, comme par exemple, les entreprises, les politiques, les experts et la société civile (Ghislaine, 2017).

Pour certains chercheurs, la première source de controverse scientifique est liée à l'incertitude radicale et non probabiliste dans laquelle nous nous retrouvons à nous concentrer sur l'avenir de la nature en raison de l'impact des actions humaines sur l'état de l'équilibre écologique. À cela s'ajoute également l'incertitude sur les préférences des générations futures.

Les tenants de cette approche pro-incertitude sont amenés à légitimer et coordonner les interventions économiques et publiques pour protéger la nature pour les générations futures (Hourcade et al., 1992).

Alors que d'autres auteurs, ont mis en évidence une seconde source de controverse, les multiples perspectives morales sur le principe d'un bien commun supérieur qui permettrait de concilier le rapport de l'homme à la nature (Godard, 1993,1998). Ainsi, ils ont adopté le problème de l'économie conventionnelle, selon laquelle la rationalité n'est pas une donnée : elle se forme pour chacun par rapport aux autres, c'est-à-dire dans la solution coordonnée qu'il faut trouver.

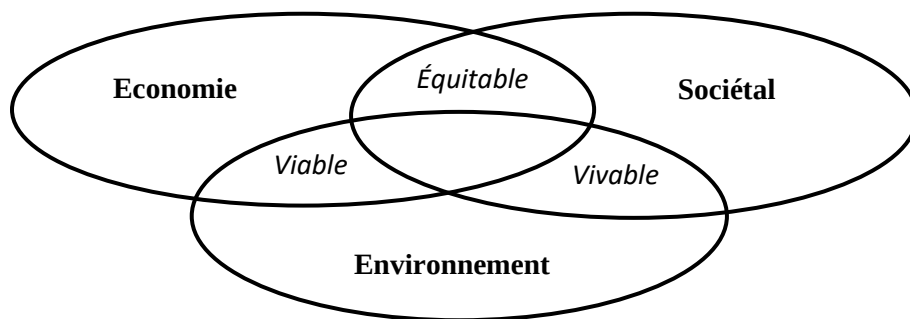
Cette approche prend principalement en compte, la diversité des conventions environnementales, c'est-à-dire les modes d'expression des rapports à l'environnement, et restitue le politique au sens large, c'est-à-dire le débat démocratique. En termes de normes, cette approche, ne prévoit aucune disposition particulière concernant les nouveaux standards à développer afin de parvenir à un développement durable en termes de même les controverses portent sur le sens du mot « durable » (Ghislaine, 2017).

4. La problématique humaniste

À la base de cette question se trouvent des préoccupations qui précèdent les considérations écologiques. Elles s'appuient sur les travaux de l'économie du développement, notamment de Perroux et Sen. Le développement, non réduit à une dimension économique, est défini comme un concept normatif. « *Il désigne un changement que l'on peut considérer comme un bien, ou un progrès, qualifié de social ou encore humain, au regard de différents critères ne pouvant se résumer à leur aspect économique* » (Ghislaine, 2017). Si développement signifie qu'il y a une croissance économique, en revanche, cette croissance économique ne conduit pas nécessairement au développement.

Avec l'essor des préoccupations écologiques, une dimension environnementale (voire écologique) s'ajoute aux dimensions économiques et sociales qui caractérisent le développement. C'est ainsi que nous tirons les trois piliers ou sphères du développement durable du schéma des trois domaines.

Figure 4: Les trois piliers du développement durable



Source : (PASSET, 1979)

Donc, le développement durable doit être « *équitable* » c'est-à-dire économiquement possible et « *viable* » socialement acceptable, signifie que le développement doit être économiquement possible mais tout en respectant la nature, ainsi que les ressources naturelles et énergétiques et « *vivable* » ; le développement ne doit pas avoir des effets négatifs sur l'humanité.

Aujourd'hui, un quatrième pilier rejoint les trois autres piliers du développement durable, on parle bien évidemment de la culture, car elle représente la relation entre le concept de développement et son impact sur les acteurs, notamment les populations. En effet, selon

l'UNESCO¹⁰, la culture est un élément essentiel du développement, notamment pour les politiques publiques, qui est considéré comme indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable.

5. Les analyses historico-institutionnelles

Certains économistes, tout comme leurs prédécesseurs, accordent une grande importance au développement de la croissance économique, tandis que d'autres hésitent à déterminer ce qui constitue un bon développement ou un progrès. Plutôt que de normaliser divers concepts, ils cherchent à comprendre leur émergence de manière positive.

Le développement durable est ainsi perçu comme un compromis entre les pouvoirs économiques et les acteurs collectifs ou les mouvements sociaux qui défendent la protection de la nature tout en respectant les principes d'équité. Ce compromis est encore en cours d'élaboration.

6. L'analyse entropique

L'analyse finale des économistes du développement durable repose sur les travaux novateurs de Georgescu-Roegen (1966, 1971, 1993), qui appliquent le deuxième principe de la thermodynamique, à savoir le principe d'entropie, à l'économie. En considérant la Terre comme un système fermé de ressources naturelles non renouvelables, il a conclu que la croissance économique indéfinie n'est pas viable. C'est une loi de la nature, l'homme étant partie intégrante de celle-ci, et ne pouvant échapper à cette loi. Le développement ne peut donc être durable car il est inextricablement lié à la croissance économique. Cette analyse conduit à l'idée que la durabilité du développement ou de la croissance est une proposition illusoire (Latouche (2006), Aries (2005)).

II. Développement durable ; des conceptions multiples

Le terme « développement durable » peut être utilisé à la fois dans son ensemble et de manière décentralisée en se référant à la durabilité. Dans son ensemble, il se présente comme un concept spécifique fondé, entre autres, sur des définitions spécialisées, qui est divisé en deux termes « développement » et « durable », d'où il offre une sorte de flexibilité, et une possibilité de

¹⁰ L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO cherche à instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture.

s'adapter à un éventail de domaines à travers l'adjectif « durable ». Cette dernière est parfois utilisée de manière ambiguë, et la connaissance des faits durables apparaît comme un critère faible pour réguler une situation. De plus, le terme « développement » a tendance à moins retenir l'attention que le terme « durable » dans les discussions sur les concepts étudiés, bien qu'ils contiennent une apparente polysémie.

En effet, les références au « développement durable » sont désormais incontournables dans les discours traitant de l'environnement et du développement, la définition la plus célèbre du « développement durable » apparaît dans le rapport Brundtland : « *développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* » (CMED, 1987).

A cette définition « méthodologique » s'ajoute une définition par objet qui se décline selon les trois dimensions, sociale, économique et environnementale. Si la première définition peut englober toute prise en compte des enjeux intergénérationnels dans une perspective singulière de l'environnement, la seconde éclaire utilement le caractère multidimensionnel du concept de développement durable.

III. Un concept controversable

Il existe actuellement plus de 200 définitions du développement durable. Tant de définitions ne sont pas un exercice de linguistique, mais une réelle différence entre les interprétations des concepts. Ce vaste ensemble de définitions montre également la difficulté d'intégrer les idées de développement aux considérations environnementales « *la diversité des significations et des applications du terme « développement durable » ne nuit pas nécessairement à son utilité, mais reflète plutôt la complexité des questions qui sont soulevées lorsque le développement et l'environnement sont associés* » (Baker & Susan, 2006).

Il est important également de noter que chacune de ces définitions crée une certaine ambiguïté conceptuelle qui peut entraîner des problèmes d'application. La nature contradictoire de ce concept ouvre la porte à deux critiques importantes. Tout d'abord, selon certains analystes, le développement durable n'est possible que s'il existe une définition claire du développement durable « *Pour que le concept de durabilité (...) soit utile sur le plan opérationnel, il doit être plus que l'expression de valeurs sociales ou de préférences politiques présentées dans un*

langage scientifique. Mais, il doit être défini de manière à pouvoir spécifier un ensemble de critères mesurables » (Beckerman, 1994). Deuxièmement, certains chercheurs craignent que la définition ne soit pas assez précise pour permettre à certains groupes d'utiliser le mot « durable » soit pour des produits ou bien services, ou bien même pour des politiques même si cette déclaration n'est pas validée « *Actuellement, l'imprécision des définitions permet aux entreprises et à ceux qui les soutiennent, de prétendre qu'ils sont en faveur du développement durable, alors qu'ils sont en réalité les auteurs de la non-durabilité* » (Jacobs, 1999).

Malgré ces critiques, Michael Jacobs (1999) estime qu'il est difficile de trouver une définition unique qui ne prenne pas en compte les aspects problématiques du développement durable. En effet, de nombreux concepts des sciences sociales, tels que la démocratie ou la liberté, sont « des concepts controversés par nature ».

Selon GALLIE (1956), un « concept intrinsèquement controversé » est un concept dont l'utilisation causerait beaucoup de controverse « *des concepts dont l'utilisation correcte entraîne inévitablement des litiges sans fin sur leur utilisation correcte de la part de leurs utilisateurs* » (Gallie, 1956).

La définition de GALLIE a l'avantage d'être la première définition d'un « concept essentiellement contesté », mais c'est la définition donnée par GARVER qui permet de mieux articuler l'idée : « *L'expression "concepts essentiellement contestés" donne un nom à une situation problématique que de nombreuses personnes reconnaissent : dans certains types de discours, une variété de significations est employée pour les termes clés d'un argument* » (Garver, 1978). Ainsi, selon Garver, le même concept peut avoir plusieurs significations. Cependant, il faut faire la distinction entre les concepts mal définis et les concepts controversés. Dans le premier cas, Collier affirme que certains concepts sont parfois utilisés de manière incohérente parce que « *Les chercheurs sont parfois incohérents dans leur propre usage, ou bien ils ne saisissent tout simplement pas les définitions employées par d'autres chercheurs* » (Collier, 2006).

Cependant, selon Collier, cette confusion définitionnelle peut être résolue grâce à une meilleure compréhension du concept et de son utilisation. Dans le cas d'un concept intrinsèquement contesté, où différents usages d'un même concept sont associés à des éléments normatifs différents, on observe que les concepts essentiellement contestés ont deux niveaux de sens. Le

premier niveau repose sur une idée centrale exprimée dans une définition simple mais vague, souvent largement acceptée. En ce qui concerne le développement durable, ce premier niveau de sens est illustré par la définition donnée par le rapport Brundtland, étant donné que cette définition est la plus largement acceptée au niveau international. Pour le deuxième niveau de signification, à savoir comment le développement durable doit être appliqué dans la pratique, rend le concept controversé ; « *La caractéristique intéressante des concepts contestables réside dans le deuxième niveau de signification. C'est là que la contestation se produit : l'argument politique sur la façon dont le concept devrait être interprété et pratiqué* » (Jacobs, 1999).

Tout comme la démocratie, la justice sociale et la liberté, le développement durable est un concept politique qui peut exercer une influence sur la société. Le débat autour de sa signification est donc un débat politique portant sur les méthodes à adopter pour sa mise en œuvre. À partir de ce constat, il est possible de comprendre pourquoi de nombreuses personnes au sein de la société reconnaissent l'importance du développement durable tout en étant en désaccord quant aux modalités de sa mise en pratique.

En effet, différentes entités sociales, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations internationales, d'ONG ou bien de groupes de citoyens, ont proposé différentes définitions de l'application du développement durable alors qu'elles tentent de faire avancer leurs intérêts ou les intérêts des groupes dont elles font partie.

Chaque définition du développement durable est associée à des aspects sociaux distincts qui reflètent les priorités politiques de chaque groupe. La distinction entre ces deux niveaux de signification des concepts dépasse le simple débat sémantique pour s'inscrire dans une discussion politique qui façonne la trajectoire du développement économique et social.

Les multiples définitions du développement durable offrent différentes perspectives sur ce que devrait être réellement le développement durable. Cependant, la distinction la plus pertinente est celle qui influe directement sur la mise en œuvre du concept. En effet, l'analyse du concept de « durabilité » nous permettra d'établir un cadre d'étude pour examiner le développement durable ainsi que ses divers principes et objectifs.

Bien qu'il existe des divergences dans les définitions du développement durable, nous allons adopter la définition proposée par le rapport Brundtland, à savoir « *un mode de développement*

qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1989). De nombreux auteurs s'accordent pour affirmer que cette définition, énoncée en 1987, demeure aujourd'hui la plus répandue et la plus acceptée du développement durable (Baker S. , 2006).

IV. Définitions

Le développement durable est un concept sujet à controverse en raison de son caractère ambigu. En effet, depuis son introduction officielle dans le rapport Brundtland en 1987, il a suscité de nombreuses interprétations et définitions différentes.

1. La définition du rapport Brundtland

Selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), « *Le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (CMED, 1987). Cependant, la définition la plus connue reste celle du rapport Brundtland. En plus de sa citation, le rapport déclare expressément qu'il y a deux concepts intégrés dans ce concept, celui de « besoins », plus spécifiquement, les besoins fondamentaux des plus pauvres et démunies, qui sont les plus prioritaires (CMED, 1987).

En effet, le rapport Brundtland aborde non seulement les défis liés à la durabilité des ressources et à la satisfaction des besoins, mais il adopte également une approche axée sur le développement centré sur les individus. Ainsi, il promeut une vision du développement durable mettant l'accent sur la satisfaction des besoins humains. De même, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) relie le concept de développement durable à plusieurs objectifs spécifiques, parmi lesquels les deux premiers sont : rétablir la croissance et transformer sa qualité. Le rapport soutient donc que la croissance économique est indispensable pour lutter contre la pauvreté, tout en soulignant l'importance de la qualité de cette croissance pour préserver l'environnement.

Cependant, pour plusieurs auteurs comme, (Sachs, 1980), (Redclift, 1987) et (Lélé, 1991) : « *le lien entre pauvreté et environnement est loin d'être simple et linéaire, ce n'est pas la pauvreté en*

soi qui cause la dégradation de l'environnement, mais les inégalités dans la distribution et l'accès aux ressources qui conduisent à une utilisation inappropriée des ressources ».

Cependant, le rapport traite de l'inégalité, notant que de nombreux problèmes découlent d'un accès inégal aux ressources. La présence de disparités dans les droits d'utilisation des terres peut entraîner une exploitation excessive des ressources sur les terres les moins étendues, ce qui aura des répercussions sur l'environnement et le développement.

Au niveau mondial, les monopolisations des ressources peuvent contraindre les exclus à exploiter de manière excessive les ressources marginales. (CMED, 1989, p.57). Il poursuit ainsi : *« Les perdants dans les conflits environnement / développement sont ceux qui assument plus que leur part du coût de la pollution, par le biais des effets sur la santé, la prospérité ou des dommages aux écosystèmes »* (Ibid.). Devant ces disparités, le rapport propose une redéfinition de la croissance qui intègre à la fois son aspect environnemental et sa distribution. Ainsi, la continuation de la croissance est conditionnée à *« faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient répartis plus équitablement »* (CMED, 1989, p.61).

Les revendications équitables du rapport pour réduire les inégalités concernent, entre autres : les institutions sociales capables de trouver des solutions aux tensions causées par un développement inégal, les échanges institutionnels internationaux et le financement de solutions durables (Ibid., p. 76).

Néanmoins, les propositions du rapport pour réformer l'ordre économique international comprennent : l'augmentation des ressources dans les nations en développement, une réévaluation de l'interaction entre le commerce environnemental et le développement, l'importance d'une responsabilité accrue dans les investissements transnationaux, ainsi que l'expansion de la base technologique. Ces recommandations ne remettent pas fondamentalement en question l'ordre économique existant selon le rapport Brundtland. Toutefois, elles misent sur la reconnaissance des intérêts et des défis communs posés par les préoccupations environnementales pour favoriser un changement plus significatif :

« La commission est convaincue que les intérêts mutuels liés aux questions d'environnement et de développement peuvent aider à engendrer l'élan nécessaire et assurer sur le plan multinational

les changements économiques qu'il rendra possible » (Ibid, p.108). Cette approche néglige les tensions sociales et les dynamiques de pouvoir entre les différents acteurs et États lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre le développement durable. Ainsi, la CMED a opté pour une approche qui aborde les questions environnementales et de développement en mettant l'accent sur les défis communs et les solutions concertées des communautés. Cette orientation vers une conscience écologique suppose que toutes les nations se trouvent dans le même bateau, confrontées à des défis partagés et devant s'engager dans des efforts collectifs (CMED, 1989).

Au-delà de la question des inégalités, l'objectif premier de la poursuite de la croissance est de satisfaire la demande. Cette proposition du rapport Brundtland représente un rejet de la conception traditionnelle du progrès social, qui se limite à évaluer le bien-être selon des critères économiques. Les changements qualitatifs introduits intègrent le concept de développement, car « *la problématique des besoins et du bien-être doit intégrer des variables non économiques telles que l'éducation et la santé comme des fins en soi, la pureté de l'air et de l'eau, la protection de la nature dans toute sa beauté* » (CMED p. 63). Par conséquent, le progrès social est réinterprété à travers le prisme des besoins, même si l'on peut noter que les besoins essentiels se concentrent sur l'emploi et le pouvoir d'achat qu'il confère, car « *le besoin primordial est de survivre, c'est-à-dire de travailler* » (CMED, 1989, p.64).

Cette méthode, qui se concentre exclusivement sur les besoins matériels, est conforme à la perspective réformiste des besoins fondamentaux promue par les organisations internationales au début des années 1970. Elle consiste à fournir des services de base aux défavorisés sans considérer les besoins non matériels tels que les droits fondamentaux.

Selon cette approche initiale des besoins fondamentaux, la prise en compte de ces derniers devrait encourager une transformation structurelle menant à un « autre type de développement ». Cette approche englobe tous les besoins, à la fois matériels et immatériels, et inclut le droit à l'autodétermination comme un besoin fondamental.

En adoptant une perspective étroite des besoins, le rapport Brundtland, bien qu'il se concentre principalement sur les pays du Sud, reste aligné sur les normes économiques conventionnelles et ne remet pas en question les dynamiques de pouvoir sous-jacentes à la définition des besoins. De plus, il reconnaît que la consommation excessive des plus riches est également soumise à des contraintes écologiques à long terme. Le rapport souligne qu'« *un niveau supérieur au minimum*

vital serait envisageable à la seule condition que les modes de consommation tiennent compte des possibilités à long terme » (CMED, 1989, p. 52). Cette approche prend également en compte l'impact de mode de consommation sur les relations entre les plus et moins riches à travers la promotion de « valeurs qui faciliteront un type de consommation dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre » (Ibid.).

Si cette perspective de la consommation doit être ajustée pour des raisons de durabilité environnementale et d'équité sociale, elle n'est jamais remise en question. De plus, remettre en question la consommation risque de compromettre la réalisation des objectifs de croissance fixés par le rapport. En fin de compte, il semble que le rapport Brundtland n'établisse pas de limites absolues à la consommation des ressources ; *« il n'existe pas de limite fixe en termes de population ou d'exploitation des ressources, dont le dépassement entraînerait une catastrophe écologique »*(Ibid., p. 53). Contrairement au rapport Halte, le rapport Brundtland considère les limites physiques comme étant une fonction de la technologique, ainsi que l'organisation sociale qui détermine la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et celles du futur. L'amélioration des connaissances et de la technologie peut renforcer la base de ressources. Cela dit, des limites demeurent, et jusqu'à ce que le monde les atteigne, il est nécessaire d'assurer un accès équitable à ces ressources limitées, en réalignant les efforts technologiques pour alléger la pression (Ibid, p. 53).

En effet, l'innovation technologique est toujours en ambiguïté par rapport au rapport Brundtland, elle préconise de *« renforcer la capacité d'innovation technologique des pays en développement en particulier, afin de les armer pour relever le défi du développement durable »* (Ibid, p.71), par contre elle est contre *« la confiance aveugle en la science, censée pouvoir tout résoudre, en négligeant les conséquences à long terme des décisions »* (Ibid, p.73).

On peut observer que le rapport Brundtland soulève une multitude de questions relatives aux interactions entre l'humanité et la nature, mais reste assez prudent quant aux solutions envisageables. Du point de vue environnemental, le rapport n'offre pas de directives précises sur la préservation et l'utilisation des ressources. Sur le plan social, la notion de durabilité sociale demeure encore floue, car il y a un débat entre le maintien des structures sociales actuelles et la création de conditions sociales propices au développement durable (Sachs, 1995).

Cependant, l'émergence du concept de développement durable est survenue après la reconnaissance de la nécessité de changement pour le bien-être humain (Waaub, 1991). Cette reconnaissance découle d'une prise de conscience des problèmes liés au paradigme du développement industriel, notamment son incapacité à résoudre les problèmes qu'il a lui-même engendrés. Ainsi, malgré les ambiguïtés conceptuelles entourant le développement durable, le rapport Brundtland a ouvert de nouvelles perspectives sur la manière d'aborder le développement. Son originalité réside essentiellement dans une vision à long terme, axée sur les générations futures. Le concept de développement durable remet en question l'idée selon laquelle le développement, souvent associé au progrès et à la croissance, entraînera automatiquement un avenir meilleur pour tous, assurant ainsi que les générations futures vivront dans de meilleures conditions que les générations actuelles.

Theys, 2001 considère que le développement durable est « *une ambiguïté potentiellement très riche, mais extrêmement propice à la mauvaise foi* ».

En effet, le rapport n'a pas fourni de solutions concrètes pour résoudre les problèmes soulevés dans le débat sur la corrélation entre développement, croissance et environnement, laissant ainsi place à diverses interprétations.

Généralement, le rapport Brundtland accorde une approche directive du concept, qui se focalise sur la durabilité du développement qui est opposée à la non-durabilité du modèle précédent.

Cependant, du fait du caractère harmonisé du rapport, la définition de cette nouvelle norme à laquelle les développements doivent désormais se conformer reste ambiguë. Par conséquent, une diversité considérable d'interprétations émerge, ce qui peut engendrer des approches divergentes. Ainsi, l'établissement d'un paradigme centré sur le développement durable requiert inévitablement l'identification et la clarification des valeurs qui lui sont liées. (Theys, 2001).

La diversité des interprétations met en évidence un processus visant à parvenir à une acceptation généralisée des principes fondamentaux du concept. Ainsi, la problématique à laquelle le concept de développement durable est confronté réside dans la spécification de la norme et des acteurs responsables de cette spécification.

Dans cette perspective, il est crucial de ne pas présenter le développement durable comme un objectif à atteindre, mais plutôt comme un processus en construction, il est souvent pris comme :

« un idéal-type qui serait défini une fois pour toutes par ses composantes majeures, et à la réalisation duquel il faudrait se consacrer, mais que son contenu est au contraire à construire » (Jollivet, 2001).

Il faut alors distinguer le concept de développement durable et les principes qui lui sont associés des formes et contenus variables dans lesquels il est revendiqué. Cette variabilité fait écho au schéma d'application des principes opérationnels qui sera promu dans le cadre de leur opérationnalisation.

2. Les différentes acceptions du développement durable

Accepté par divers acteurs tels que les entreprises, les gouvernements, les militants écologistes et les partisans d'une société plus équitable, le développement durable engendre une diversité d'interprétations et de pratiques, parfois en opposition avec le modèle de développement productiviste critiqué. Trois tendances se dégagent en référence aux positions adoptées dans le débat sur la relation entre croissance et environnement (Hopwood, 2005).

Une première perspective récuse les visions divergentes entre croissance économique et préservation de l'environnement. Cette conception du développement durable est souvent associée à l'école néoclassique, qui aborde les enjeux environnementaux en termes de correction des dommages après que la croissance ait été initiée. Dans cette optique, le besoin de changement est reconnu, mais ni la société ni l'environnement ne sont perçus comme confrontés à des obstacles insurmontables, le développement est assimilé à la croissance, considérée comme une solution à un problème identifié.

Ainsi, les changements envisagés ne sont que des ajustements marginaux, et le développement durable est synonyme de « croissance durable ». Ce statut unipolaire du développement durable est notamment défendu par les milieux d'affaires (GENDRON & REVÉRET, 2000). La deuxième perspective, bipolaire, cherche à concilier économie et environnement. Cette notion de développement durable a été initiée par l'économie écologique avec une approche systémique, qui utilise les catégories de l'analyse économique pour protéger l'environnement (GENDRON & REVÉRET, 2000). Cependant, la coordination des deux sphères peut prendre des formes assez différentes, selon la conception de l'économie et le type d'interface entre la sphère économique et la sphère sociale et politique.

Les approches économiques préconisent la régulation du marché environnemental à travers des mécanismes tels que les taxes ou les permis négociables. Cette approche favorise la prédominance de la logique économique, principalement commerciale. Cependant, l'économie ne se limite pas aux marchés ; elle est également influencée par des institutions sociales et est enracinée dans des structures politiques. Dans cette perspective, la valeur de l'environnement ne se réduit pas aux courbes d'offre et de demande de biens et services environnementaux, mais découle plutôt du compromis social sur l'utilisation de l'environnement. (GENDRON C. , 2006). Bien que cette approche ne permette qu'un premier rapprochement des deux logiques, elle incite à s'interroger sur l'économie comme principe organisateur de la société.

Le troisième concept de développement durable, initié par l'UICN, adopte une approche à trois volets, liant cette fois la dimension sociale à l'écologique et à l'économique. Cette approche, tout en reconnaissant l'importance des dimensions sociales, écologiques et économiques, cherche à affranchir les sphères sociales et écologiques de l'emprise économique, tout en mettant l'accent sur les besoins fondamentaux et l'équité. Dans cette optique, les principes fondamentaux du développement durable sont l'équité, l'efficacité et l'intégrité. L'idée sous-jacente est donc de définir trois pôles interconnectés, chacun étant basé sur des logiques distinctes. Cependant, cette approche intégrée peut susciter des divergences potentielles en fonction des priorités accordées à chacun des trois pôles.

Selon Gendron et Reveret (2000), l'harmonisation de ces trois pôles n'est pas automatique et peut aboutir à des résultats très variés en fonction de l'attention accordée à chacun d'eux. Dans le cas d'une faible durabilité et de la possibilité de substitution de différents types de capital, « *les objectifs sociaux peuvent être compensés par une bonne performance environnementale qui elle-même peut céder le pas à d'excellents résultats économiques* » (Gendron et Revéret, 2000, p.120).

D'autre part, une forte orientation vers la durabilité et l'importance de préserver un capital naturel vital reconnaissent l'environnement comme un élément essentiel, mais négligent la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux en se basant sur des considérations environnementales, tout en ignorant les relations sociales qui contribuent à la dégradation de l'environnement. Ces défis mettent en évidence la complexité inhérente à la mise en œuvre d'une approche du développement durable fondée sur trois piliers.

Pour être réellement efficace et aller au-delà de son simple aspect de slogan, le développement durable doit être envisagé comme une hiérarchisation des domaines économique, environnemental et social. Dans cette perspective, le développement social est considéré comme un objectif en soi, l'économie comme un moyen pour y parvenir, et l'intégrité environnementale est perçue comme une condition essentielle. L'équité joue alors un rôle central en tant que moyen, condition et finalité du développement durable (Gendron & Revéret, 2000).

Dans cette perspective, le développement doit respecter l'intégrité de l'environnement et contribuer efficacement au bien-être humain et social en maintenant les principales règles écologiques (climat, biodiversité, eau, etc.) ; l'économie est instrumentalisée à cet effet. De cette façon, les décisions doivent être mises en balance avec les objectifs sociaux et environnementaux, qui ont des implications politiques fondamentales.

Dans la pratique, les niveaux d'intégration ou de configuration des différentes dimensions du développement durable ne sont pas prédéfinis. Cette incertitude laisse le concept ouvert à la négociation, où le degré d'intégration dépend directement de la participation des parties prenantes. En effet, les acteurs impliqués adoptent différents objectifs (ou pôles) et des conflits ou des coalitions peuvent émerger entre eux, visant à promouvoir la prise en compte d'intérêts spécifiques (Jollivet, 2001; Zaccai, 2002). D'où un appel à l'engagement, car ce dernier soutient l'émergence de différentes dimensions à considérer et des manières de le faire.

Toutefois, il est important de souligner que l'équilibre entre les trois pôles et la mise en œuvre concrète du développement durable dépendent également des dynamiques de pouvoir entre les parties prenantes. Dans cette optique, la réalisation du développement durable exige non seulement une articulation hiérarchique des éléments conceptuels, mais aussi un cadre opérationnel favorisant cette hiérarchisation.

V. Les fondements et principes du développement durable

Le développement durable vise à harmoniser les dimensions sociales, environnementales, économiques et culturelles du progrès, et intègre la démocratie et la participation des parties prenantes en tant que valeur transversale. Il soulève des questions sociales et politiques essentielles : le dialogue, l'évolution démocratique et l'instauration de nouveaux modèles de développement, et donc de société. En s'engageant vers un développement durable, on reconnaît

que le développement revêt des formes diverses et qu'il faut chercher à concilier des fondements et des principes variés.

1. Les fondements du développement durable

La réalisation du développement durable, qui ambitionne d'intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les décisions économiques, repose sur le respect de plusieurs principes généraux. Ces principes, au nombre de cinq, reflètent les grands fondements régissant la vie en société et les relations internationales. Ils englobent divers concepts fondamentaux jugés indispensables à la concrétisation du développement durable.

- **Démocratie**

Bien que le lien entre développement durable et démocratie ne soit pas indispensable, il est difficile de communiquer et de mettre en œuvre efficacement l'idée de développement durable sans une véritable démocratie. Chaque individu, où qu'il se trouve, devrait légitimement pouvoir aspirer à un environnement sain comprenant de l'air et de l'eau de qualité, une alimentation adéquate, un logement confortable, un emploi gratifiant, le tout dans un contexte de paix et de respect de la diversité. De plus, il est crucial de garantir la protection et la préservation du patrimoine naturel et culturel. En résumé, tout individu a le droit fondamental de vivre dans un environnement de qualité. La démocratie implique le respect non seulement des droits individuels, mais aussi des droits collectifs, notamment ceux des femmes et des peuples autochtones, afin de participer de manière active et éclairée au développement durable.

- **Autonomie**

Si le développement durable est appelé à s'épanouir dans un cadre démocratique, il est également crucial dans cette approche de respecter l'autonomie des États, des peuples et des ethnies dans leurs choix de développement. Cependant, cela ne signifie pas que les États doivent agir de manière isolée. Au contraire, ils doivent adopter une perspective mondiale et participer activement aux forums et processus internationaux qui définissent de manière cohérente les principaux objectifs communs du développement durable. Cela n'empêche pas non plus l'établissement de normes environnementales communes au niveau international. Chaque pays peut néanmoins adopter des normes nationales qui s'alignent sur des objectifs communs essentiels. Dans ce contexte, il est primordial de respecter le principe selon lequel la protection de

l'environnement représente une responsabilité commune mais différenciée pour tous les pays. Cela implique que les pays moins développés élaboreront et appliqueront ces normes en tenant compte de leurs capacités et de leurs limitations, tant en termes de capacité d'intervention que de soutien financier pour faire face aux problèmes environnementaux.

En même temps, il est nécessaire de reconnaître que dans ces pays, en l'absence de structures d'accompagnement adaptées, ces compétences et expertises disposent d'un potentiel souvent peu valorisé. Par conséquent, il existe un besoin croissant d'entraide, de coopération et de transfert de connaissances et de « technologies propres », éléments qui résultent directement de l'interdépendance des pays dans la mise en œuvre du développement durable.

- Équité

Le concept d'équité est au cœur de toute la problématique du développement durable. Ce concept est basé sur la reconnaissance de la nature globale et commune de l'environnement de la Terre et la nécessité de partager ses ressources sur la base d'un développement durable. En termes de développement durable, les questions d'équité doivent être transformées à trois niveaux. En fait, nous devons travailler à créer de l'équité au sein des populations ou des pays, entre les populations ou les pays, et entre les générations.

Le but de l'équité au sein d'une population ou d'un pays est avant tout de satisfaire les besoins de tous et d'améliorer la qualité de vie par une meilleure répartition des richesses. Cet objectif ne concerne pas seulement les pays les plus pauvres, mais aussi les sociétés occidentales, où l'écart a eu tendance à se creuser au cours de la dernière décennie, contrairement à ce que l'on croit généralement.

D'autre part, les dangers du sous-développement et l'écart important entre pays développés et pays moins développés montrent que le développement durable est impossible sans réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres, et donc impossible sans une lutte acharnée contre la pauvreté. De plus, en ce sens, le développement durable ne peut être abordé uniquement en fonction de son environnement, notamment dans les pays du Sud, qui doit passer par un développement accéléré.

Enfin, l'un des plus grands défis du développement durable réside sans aucun doute de l'objectif d'équité intergénérationnelle. En termes de stratégie de vie future : « *Chaque génération devrait avoir à cœur de laisser derrière soi un monde au moins aussi riche et productif que celui dont*

*elle a hérité. Le développement d'une société ou d'une génération ne doit pas s'exercer au détriment de celui des autres sociétés ou générations »*¹¹. À ce stade, des décisions de développement spécifiques doivent être prises, ce qui souvent exige l'adoption de nouvelles approches, attitudes et comportements.

- Interdépendance

Le principe d'interdépendance, dérivé de la notion d'équité, émerge comme une autre exigence fondamentale du développement durable, car les intérêts partagés ne peuvent être préservés que par une coopération internationale. Avec l'industrialisation croissante, l'avancement technologique accru et la mondialisation des échanges et du commerce, l'interdépendance locale ne peut que s'accroître. Cela engendre des défis tels que la perte des droits traditionnels sur certaines ressources et la pression en faveur de la production commerciale, voire industrielle, qui inévitablement diminue le pouvoir décisionnel des collectivités locales et des individus.

Cependant, l'interdépendance transcende ses cadres locaux et régionaux pour prendre aujourd'hui un caractère global, notamment en ce qui concerne les enjeux environnementaux affectant la biosphère. Cette interdépendance des individus et des communautés nécessite la reconnaissance dès le départ d'intérêts communs liés à l'environnement, afin que chaque décision et chaque action soit prise en pleine connaissance de son impact sur l'environnement et le bien de l'autre.

L'interdépendance repose principalement sur la nécessité d'une entraide et d'une coopération à tous les niveaux, du local à l'international. Bien que la coopération internationale dans le domaine de l'environnement ait progressé au cours de la dernière décennie, de nombreux aspects nécessitent encore une révision et un recentrage dans le cadre du développement durable.

- Imputabilité et responsabilisation

L'intérêt de chaque nation pour la protection et l'utilisation durable de l'environnement implique que dès le départ, toutes les nations ont la responsabilité de préserver et de restaurer l'environnement tout en poursuivant leur développement sans nuire à leur propre environnement ni à celui des autres nations. Par conséquent, elles doivent toutes s'engager activement et solidement dans cette démarche.

11 Union mondiale pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds mondial pour la nature, Sauver la Planète - Stratégie pour l'Avenir de la Vie, Gland (Suisse), 1991, p. 14

De plus, le principe d'équité, qu'il s'applique aux États et aux nations ou aux générations et aux individus, suggère que les responsabilités de chacun peuvent être diverses et complémentaires, en fonction des besoins particuliers de chacun. Ainsi, ces responsabilités peuvent varier en fonction de l'ampleur des dommages environnementaux et de la capacité de chacun à intervenir et à atténuer ces dommages.

Par ailleurs, dans le cadre de la mondialisation des échanges et des préoccupations environnementales, il est essentiel de pouvoir associer les gains économiques aux impacts environnementaux d'une activité commerciale spécifique, afin de reconnaître la responsabilité de chaque acteur, affirmant ainsi que chaque individu est responsable de ses actions.

Certains avancent que les questions d'imputabilité et, par extension, de responsabilité de chacun peuvent assurer une certaine redistribution des bénéfices, pour peu que des compensations puissent être établies, par exemple pour l'utilisation des ressources naturelles ou pour les impacts subis sur leur environnement. C'est peut-être ainsi que les pays riches pourront contribuer davantage au développement durable des pays moins riches et participer activement à la résolution des problèmes environnementaux.

La responsabilité collective et individuelle pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles doit tenir compte des générations présentes et futures. Donner la priorité à la responsabilité des parties prenantes tout en encourageant les principes d'intendance qui comptent sur les représentants des générations présentes et futures pour agir en tant que « gardiens » des ressources naturelles et de l'environnement.

2. Les principes du développement durable

En plus des cinq conditions de base qui doivent être remplies pour assurer un développement durable, cinq grands principes peuvent être définis qui sont également à la base de la mise en œuvre de ce concept. Ces principes sont plus pertinents pour la définition du développement durable que les conditions ci-dessus.

2.1. Intégration de l'environnement et de l'économie

Manifestement, l'économie est étroitement entrelacée avec l'environnement. Cette connexion dépasse le simple statut de principe pour devenir une condition sine qua non du développement

durable. Ainsi, divers outils ou politiques économiques peuvent favoriser le développement durable, voire conduire à une utilisation plus respectueuse des ressources naturelles.

Ces outils ou politiques, tels que les principes de pollueur-payeur ou consommateur-payeur, peuvent viser tant les producteurs que les consommateurs et les contribuables, et permettre aux marchés de refléter correctement le coût global de l'utilisation des ressources. Toutefois, pour prendre en compte la véritable valeur des ressources naturelles, les producteurs et les acteurs économiques doivent souvent modifier leurs comportements. Il est donc envisageable que des incitations fiscales ou d'autres instruments économiques soient nécessaires pour encourager cette intégration entre l'environnement et l'économie.

L'harmonisation de l'économie et de l'environnement présente des avantages tant pour les nations moins développées que pour les nations plus riches, car elle permet une meilleure équilibration des avantages comparatifs de production lorsque les méthodes de production respectent à la fois les principes économiques et environnementaux. Cette convergence pourrait également conduire à une flexibilisation des règles du commerce mondial, favorisant ainsi un développement économique accru pour les nations moins développées.

Certains indicateurs économiques traditionnels peuvent servir de repères pour évaluer le niveau d'intégration entre l'économie et l'environnement. Parmi ceux-ci, on peut citer le PIB et le revenu par habitant, ainsi que des indicateurs plus larges portant sur des aspects sociaux comme les indicateurs de développement humain, englobant des critères tels que l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu. En outre, des indicateurs environnementaux spécifiques, tels que la qualité de l'eau ou l'utilisation des sols, peuvent également être pris en compte.

2.2. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles

Atteindre un développement durable implique de préserver la biodiversité, de maintenir les processus écologiques et les systèmes vitaux, et d'utiliser les espèces et les écosystèmes de manière responsable. Cela requiert des efforts pour protéger la structure, la fonction et la diversité des systèmes naturels sur lesquels repose la vie. Ces efforts doivent viser à préserver les espèces, les écosystèmes et le patrimoine génétique qu'ils renferment. Ainsi, il est crucial de maintenir la capacité de régénération des ressources naturelles telles que les sols, les espèces sauvages et domestiquées, les forêts, les pâturages, les terres cultivées, ainsi que les

écosystèmes d'eau douce et marins. Même pour les ressources non renouvelables, il est essentiel de prolonger leur durée de vie en développant et en utilisant des technologies plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement, tout en soutenant les pratiques de réutilisation et de recyclage.

Il est nécessaire donc, de promouvoir un changement de comportement et d'attitude chez les individus et les communautés à l'égard de l'environnement, et de leur fournir les moyens concrets de mieux gérer cet environnement. De plus, au niveau de l'État, il est essentiel d'adopter une approche intégrée du développement et de la préservation des ressources, reposant sur des informations et des connaissances appropriées, ainsi que sur des outils juridiques et institutionnels adaptés. Enfin, au niveau international, il convient d'encourager l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de conventions et de protocoles concernant l'environnement et les ressources naturelles.

2.3. Précaution, prévention et évaluation

La prévention, la prévoyance et l'évaluation constituent les fondements d'un véritable développement durable. Ils doivent être intégrés à la planification et à la mise en œuvre de tout projet de développement. Les planificateurs et les décideurs doivent cultiver une capacité de réaction pour anticiper et éviter les conséquences environnementales des projets.

Les stratégies actuelles de préservation de l'environnement sont parfois superficielles et ne correspondent pas toujours au concept de développement durable, surtout lorsqu'on envisage une perspective à long terme. Pourtant, les principes de prévention, de prévoyance et d'évaluation sont essentiels, même s'ils sont parfois difficiles à intégrer car leurs avantages ne sont souvent pas immédiatement perceptibles dans la vie quotidienne. Si prévenir équivaut à guérir, prévoir à savoir, et évaluer à planifier, alors les États et les sociétés doivent adopter ces trois principes pour transformer le développement courant en un développement durable.

2.4. Concertation, partenariat et participation

La réalisation du développement durable est devenue une responsabilité partagée qui nécessite une action collective à tous les niveaux de la société. La concertation et la coordination à tous les échelons de décision sont cruciales pour une gestion durable des ressources des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins. Il incombe à tous les pays et à toutes les communautés de collaborer de manière sincère et en partenariat pour mettre en œuvre des stratégies efficaces de protection, de préservation et de restauration de l'environnement. Chacun doit contribuer activement selon ses capacités et ses moyens.

Chaque nation est tenue de prendre des mesures responsables en soutenant des politiques et des programmes de croissance économique qui tiennent compte de la préservation de son propre environnement ainsi que de celui des autres pays. Il est essentiel d'assurer la protection des écosystèmes qui revêtent une importance particulière pour la culture et le mode de vie des populations locales. De plus, il est impératif d'améliorer les mécanismes de participation des organisations non gouvernementales et des collectivités locales afin de renforcer leur implication dans toutes les initiatives liées au développement et à l'environnement.

Par ailleurs, les nations doivent collaborer pour renforcer le droit international, respecter les conventions et protocoles existants relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement, et mettre en place les législations requises pour leur application. Elles doivent également encourager et élaborer de nouveaux accords ou mécanismes considérés comme indispensables pour promouvoir un développement durable.

Les partenariats et les consultations impliquent également des initiatives d'assistance financière et technique de la part des nations les plus aisées afin de faciliter l'intégration des préoccupations environnementales dans les plans de développement des nations moins prospères. La création d'un fonds spécifique dédié à la préservation et à la restauration de l'environnement mérite certainement d'être envisagée. La préservation de la biodiversité illustre bien l'interconnexion entre le "Nord" et le "Sud" dans l'établissement de nouveaux partenariats. En effet, les zones de biodiversité les plus importantes sont souvent situées dans les pays du Sud, tandis que les pôles de technologie et de biotechnologie prédominent dans les pays du Nord. Il en résulte que les pays tant du Sud que du Nord doivent participer à toutes les discussions, solutions et accords nécessaires pour promouvoir un développement durable.

2.5. Éducation, formation et sensibilisation

La préservation de la biodiversité illustre bien comment le « Nord » et le « Sud » sont interdépendants dans l'établissement de nouveaux partenariats. En effet, les régions les plus riches en biodiversité sont souvent situées dans les pays du Sud, tandis que les avancées technologiques, notamment dans les domaines de la biotechnologie, sont majoritairement concentrées dans les pays du Nord. Cela souligne l'importance d'une collaboration étroite entre les pays du Sud et du Nord dans toutes les discussions, solutions et accords visant à promouvoir un développement durable.

Dans cette optique, les nations doivent mettre en place des stratégies visant à éduquer, informer et sensibiliser davantage la population à la préservation de l'environnement et au développement durable. Par exemple, il est essentiel de prioriser l'intégration des problématiques écologiques et environnementales dans les programmes éducatifs, de mener des campagnes de sensibilisation à grande échelle à travers les médias, de promouvoir des initiatives écologiques au sein des communautés locales, et de développer des programmes de formation visant à encourager une gestion plus responsable des ressources et l'adoption de technologies propres.

Ainsi, il est évident que le développement durable repose sur un équilibre entre les exigences des générations actuelles et à venir. Toutefois, il incombe aux États, aux législateurs et aux communautés locales de collaborer étroitement par le biais du dialogue et du partenariat pour jeter les fondements d'un développement durable.

Section3- Les objectifs du développement durable

Le développement durable a été formellement consacré à l'échelle mondiale par l'adoption du Programme 2030 en 2015, qui promeut la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD sont désormais une source d'inspiration pour les politiques nationales, appelant à orienter les actions des acteurs publics et privés afin de réduire les impacts du changement climatique tout en mobilisant l'ensemble de la population dans cette transition.

Les objectifs de développement durable découlent d'une démarche de réflexion à long terme menée par les agences internationales sur les problématiques environnementales, notamment leur corrélation avec le progrès humain. Le premier cadre international à inclure la notion de développement durable fut la Déclaration du Millénaire en 2000, qui établissait huit Objectifs du Millénaire axés sur la réduction de la pauvreté. Toutefois, bien que les Objectifs du Millénaire pour le développement aient permis de renforcer la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie, ainsi que de promouvoir l'éducation et la santé des femmes et des enfants, ils présentent de nombreuses lacunes qui limitent leur efficacité. Dans cette section, nous commençons par examiner la genèse des Objectifs du Millénaire et leurs contributions, puis nous procéderons à une analyse critique de ces objectifs, mettant ainsi en lumière le processus de formulation des ODD.

I. Les Objectifs du millénaire

Le Plan du Millénaire représente la première initiative mondiale à établir des objectifs quantitatifs en matière de développement durable. Ce qui le distingue, c'est sa capacité à définir des cibles spécifiques pour atteindre ces objectifs, ainsi que des actions de suivi permettant de mesurer les progrès réalisés par les pays.

1. Les origines des OMD

Les Objectifs du Millénaire (OMD) ont été établis lors du Sommet du Millénaire en 2000, et ils représentent le cœur d'un processus à long terme visant à définir les concepts de développement et d'environnement ainsi que leur interdépendance. Ce processus a débuté avec la signature de la Déclaration de Stockholm en 1972 (Nations, 1972), qui reconnaissait l'interconnexion entre coopération et développement. Bien que les aspects environnementaux aient été abordés, ils

étaient principalement centrés sur la protection du patrimoine naturel et la préservation des ressources naturelles, comme le stipule le principe ; *« Le développement économique et social est indispensable si l'on veut assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme et créer sur la terre des conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie »* (United, 1992).

Le terme « développement économique et social » a été introduit relativement tardivement dans la Déclaration de Stockholm, sans qu'une définition précise de ses critères ne soit donnée par la suite. Bien que ce soit un premier compromis environnemental, son objectif principal était surtout de lutter contre la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.

Ce n'est qu'avec le rapport Brundtland de 1987 que le paradigme a commencé à changer, intégrant le concept de « durabilité ». Ce rapport a explicitement introduit pour la première fois le concept de développement durable, élargissant ainsi la vision de l'environnement au-delà de la simple protection de la nature pour adopter une approche multidimensionnelle. C'est ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies s'est appuyée sur la Commission mondiale sur l'environnement et le développement pour créer un « agenda mondial pour le changement ». Selon le rapport Brundtland, le développement durable consiste à répondre aux besoins fondamentaux de tous, y compris leurs aspirations à une meilleure qualité de vie.

En juin 1992, les nations industrialisées et en développement se sont réunies pour le premier Sommet de la Terre à Rio, axé sur l'environnement. Contrairement à la Déclaration de Stockholm, la Déclaration de Rio met l'accent sur l'interconnexion entre l'environnement et le développement. Signée par 154 pays, cette déclaration énonce 27 principes et a abouti à l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (unies, 1992).

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comprend la Conférence des Parties (COP), un organe consultatif qui se réunit chaque année depuis 1995 pour évaluer la mise en œuvre de la Convention. La Déclaration de Rio, élaborée en 1992, visait à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en tenant compte des différentes responsabilités des pays industrialisés et des pays en développement. Cependant, un autre élément clé qui a contribué à établir la ligne de base des OMD est le Protocole de Kyoto, qui a transformé l'objectif de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans

l'atmosphère en engagements mesurables. Signé en 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005, le protocole engage les nations les plus riches de la planète, principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Il appelle les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% entre 2008 et 2012 par rapport aux niveaux de 1990. La réunion historique du Sommet du Millénaire en septembre 2000 a marqué une étape décisive, car elle a donné naissance au Plan du Millénaire, qui s'appuyait sur un cadre international préexistant avec des objectifs bien définis pour le développement des nations les moins avancées et émergentes : les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs sont principalement axés sur la réduction de l'extrême pauvreté, en se concentrant sur les besoins fondamentaux et accordant moins d'importance à la nature multidimensionnelle de la pauvreté. Ainsi, les questions environnementales sont reléguées au second plan dans le cadre du Plan du Millénaire. Les OMD se composent de huit objectifs principaux :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement



Source : UNICEF

Les Objectifs du Millénaire ont constitué une avancée importante, car les obstacles institutionnels, souvent posés par des impulsions souverainistes dans les pays, n'ont pas entravé les négociations. Divers acteurs se réunissent, augmentant ainsi le financement pour des objectifs de mise en œuvre spécifiques.

2. Les apports des OMD

Les vingt objectifs mesurables des Objectifs du Millénaire pour le Développement sont évalués au moyen de soixante indicateurs statistiques. La particularité des OMD réside dans leur simplicité et leur clarté par rapport aux documents antérieurs. Ils ont acquis une renommée mondiale, étant reconnus par les pays développés du Nord et du Sud. Pour les pays développés, les OMD fournissent un cadre d'action pour leurs politiques de solidarité internationale, l'augmentation de l'aide publique au développement et la mobilisation des acteurs publics et privés. L'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a été atteint en Chine et en Inde depuis le début des années 2000.

Dans les régions d'Afrique australe et d'Asie du Sud-Est, des avancées tangibles sont observées, telles que l'accès généralisé au traitement du VIH, l'augmentation du taux de scolarisation primaire, une amélioration de l'accès à l'eau potable, et une réduction significative de l'extrême pauvreté.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) jouent un rôle de référence pour évaluer les résultats et les pratiques de coopération entre les pays du Nord et du Sud. Chaque objectif peut être mesuré en termes de pourcentage à atteindre, selon les indicateurs définis. Les Nations Unies ajustent régulièrement ces indicateurs pour les adapter aux réalités nationales, et ont publié un guide détaillé accompagnant les pays dans leur démarche, précisant les méthodes de calcul, les limites et sources des données, ainsi que les observations pertinentes. Ces indicateurs sont évalués en se basant sur les données statistiques fournies par la Division de statistique des Nations Unies, qui supervise leur analyse. Les données incluses dans la base de données proviennent d'organisations spécialisées chargées de collecter des informations auprès des autorités statistiques nationales.

II. Le passage des OMD aux ODD

Malgré les avancées réalisées vers les Objectifs du Millénaire et les discussions qu'ils ont engendrées, il est nécessaire de mener une analyse critique afin de comprendre comment ces lacunes ont influencé l'élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés quinze ans plus tard.

1. Des objectifs peu inclusifs

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le développement est « *privation des possibilités de choix et d'opportunités qui permettent aux individus de mener une vie décente* ».

La définition générale de la pauvreté est souvent limitée, car elle tend à restreindre la perception de ce problème, le confinant principalement aux nations en développement. De plus, le développement est souvent mesuré de manière quantitative, en mettant l'accent sur la croissance économique, négligeant ainsi d'autres aspects cruciaux du développement, tels que la jouissance des droits humains fondamentaux, civils et politiques, ainsi que la nécessité de vivre dans un environnement sain et sécurisé.

En effet, l'objectif 7, qui concerne la protection de l'environnement, vise à intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales. Cet objectif priorise la lutte contre la déforestation, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Il se distingue des autres objectifs par sa spécificité, et il est crucial de noter que la protection de l'environnement est étroitement liée à la réalisation d'autres objectifs.

Par ailleurs, l'ONU ne cible pas explicitement les causes profondes des inégalités sociales et économiques qui alimentent la persistance de l'exclusion et de la pauvreté, contraires aux principes du développement durable. Historiquement, les inégalités ont souvent été considérées comme des effets secondaires du développement. Contrairement à l'idée que la richesse se diffuse des riches vers les pauvres, comme le suggère la théorie du ruissellement, le Rapport mondial sur les inégalités de 2018, émis par le World Inequality Lab¹², démontre que les

¹² ALVAREDO Facundo, chancel Lucas, Piketty Thomas, Saez Emmanuel, world inequality lab , rapport sur les inégalités mondiales, 2018.

inégalités économiques sont en augmentation, principalement en raison de la concentration croissante du capital entre les mains des plus riches.

De plus, le Plan du Millénaire ne fait aucune mention d'améliorations des systèmes redistributifs, alors qu'ils pourraient lutter contre les inégalités. La pauvreté existe aussi en l'absence ou l'inefficacité des systèmes nationaux de redistribution qui permettent le fonctionnement des services publics pour un développement économique et social inclusif pour tous.

Le Plan du Millénaire utilise des expressions telles que « lutte contre la pauvreté », « stratégies de réduction de la pauvreté », etc., comme si la pauvreté elle-même était le problème, et que les individus en étaient responsables sans tenir compte des causes exogènes de la pauvreté (Gilbert, 2015).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne prennent pas en compte la dynamique de la pauvreté, comme l'impact de la reproduction sociale, ou la vulnérabilité des groupes marginalisés. Les indicateurs des OMD se concentrent sur les besoins matériels de base et n'intègrent pas les dimensions multidimensionnelles de la pauvreté constituées par le sexe, la religion, l'origine ethnique, la race, qui sont liées à de nombreuses inégalités et conduisent à des dénuements personnels (Hubert, 2016).

2. Le passage au ODD : une approche généraliste

L'approche globale adoptée dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement impose souvent des normes de développement qui ne sont pas toujours adaptées aux réalités nationales. Elle repose principalement sur une conception générale du développement élaborée par les pays industrialisés et avancés du Nord, à appliquer aux pays du Sud, où se trouvent la plupart des nations en développement ou les moins avancées. Cette approche engendre ainsi une dynamique de domination qui crée un déséquilibre dans la formulation des OMD.

Ces objectifs sont trop ambitieux pour certains pays et trop modestes pour d'autres (William, 2009). En fait, de nombreux objectifs restent inaccessibles dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (FEHLING, Brett, & VENKATAPURAM, 2013), où les seuils de pauvreté sont bien inférieurs à ceux fixés par les normes internationales (HUGON, 2016). Le Programme du Millénaire tend à critiquer certains pays, tout en orientant la gouvernance des pays en

développement, indépendamment de leurs budgets nationaux et de leurs capacités institutionnelles. Dans de nombreux pays en développement, cependant, le manque d'infrastructures, la faiblesse des institutions et la faiblesse de la gouvernance sont les principales raisons de l'échec à atteindre ces objectifs (ADENLE, 2017).

Malgré la participation de 189 pays à la Déclaration du Millénaire, la critique principale porte sur sa vision descendante, où les acteurs publics, privés et de la société civile proviennent principalement des pays développés. Les parties prenantes des pays en développement sont rarement consultées dans l'élaboration des projets et sont souvent exclues même lorsqu'elles contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques locales visant à atteindre les objectifs. Bien que le concept de développement durable ait été mentionné dans la déclaration et les rapports liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, il a été relégué au rang d'un aspect parmi d'autres, soulignant ainsi le caractère incomplet et non inclusif du développement durable dans les Objectifs de développement du millénaire.

Malgré leurs nombreuses imperfections, les OMD ont fourni le cadre indispensable à l'élaboration de l'Agenda 2030, ainsi qu'à l'ouverture de la voie à de nombreux débats post-2015, tout en réunissant le Nord et le Sud.

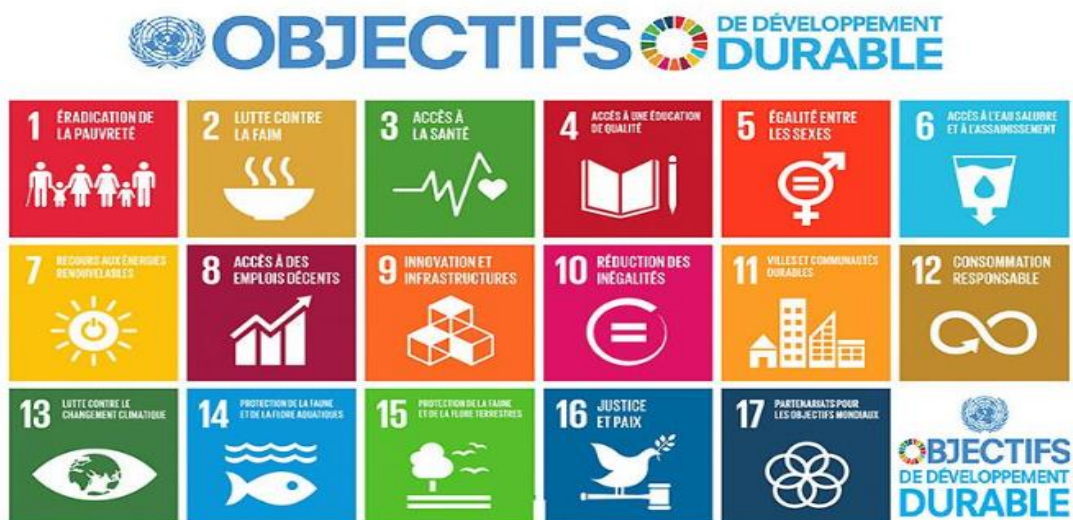
III. Les objectifs du développement durable : un nouveau cadre de référence

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont établis dans l'Agenda 2030, adopté en 2015 par les Nations Unies, s'appuyant sur les enseignements des objectifs du Millénaire. Outre leurs contributions potentielles, nous examinerons comment les ODD pourraient guider les politiques publiques à tous les niveaux de gouvernance, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Cependant, les ODD peuvent également être perçus comme un cadre supplémentaire de l'ONU qui n'interroge pas le système dominant et peut même servir à promouvoir une image écologique des multinationales. De plus, le référentiel des ODD ne fait pas explicitement référence à la démocratie et aux droits humains.

1. Les ODD, des objectifs plus inclusifs

Contrairement au processus imposé lors de l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Agenda 2030 a donné lieu à de nombreuses négociations entre les pays du Nord et du Sud. La conférence Rio+20 en 2012, marquant le vingtième anniversaire du premier Sommet Environnement et Développement, a cherché à évaluer les engagements pris en 1992 et a abouti à l'adoption de l'Agenda 2030 le 26 septembre 2015. Entré en vigueur le 16 janvier 2016, cet Agenda comprend 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs visent à orienter la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques nationales d'ici 2030 afin de limiter les impacts du changement climatique et de préserver la viabilité de la Terre en tant qu'habitat. Ce qui distingue les Objectifs de Développement Durable (ODD) est leur capacité à aborder des problématiques sociales complexes, ce qui pourrait potentiellement transformer le paradigme du développement.

Les 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, sont conçus pour orienter les actions de tous les acteurs, qu'il s'agisse des États, des collectivités locales, des entreprises, des organisations de la société civile ou des citoyens, en vue d'atteindre un monde plus durable d'ici 2030. Ces objectifs reposent sur cinq piliers : les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat.



Source : Agenda 2030

ODD 1 Éradication de la pauvreté	ODD 9 Innovation et infrastructures
ODD 2 Lutte contre la faim	ODD 10 Réduction des inégalités
ODD 3 Accès à la santé	ODD 11 Villes et communautés durables
ODD 4 Accès à une éducation de qualité	ODD 12 Consommation responsable
ODD 5 Égalité des sexes	ODD 13 Lutte contre le changement climatique
ODD 6 Accès à l'eau potable et à l'assainissement	ODD 14 Protection de la faune et flore aquatiques
ODD 7 Recours aux énergies renouvelables	ODD 15 Protection de la faune et flore terrestres
ODD 8 Accès à des emplois décents	ODD 16 Justice et paix
	ODD 17 Partenariats pour les objectifs mondiaux

La particularité des Objectifs de Développement Durable (ODD) réside dans leur capacité à aborder des enjeux sociétaux complexes, ce qui pourrait potentiellement remodeler le paradigme du développement. Composés de 17 objectifs et 169 cibles, ces ODD sont conçus pour orienter les actions de tous les acteurs : États, collectivités locales, entreprises, organisations de la société civile et citoyens, en vue de parvenir à un monde plus durable d'ici 2030.

La transversalité constitue l'un des principaux apports des ODD. Ces objectifs impliquent des changements dans tous les secteurs : santé, éducation, agriculture, énergie, technologies de l'information, mobilité, etc. Ainsi, les trois dimensions du développement durable, à savoir économique, sociale et environnementale, englobent tous les domaines qui impactent la vie quotidienne des individus.

Le cadre des Objectifs de Développement Durable incite à réfléchir au type de croissance souhaitable qui améliore les conditions de vie de tous tout en réduisant les inégalités, tout en adoptant un modèle de développement plus sobre et responsable vis-à-vis de la planète. Dans cette optique, la croissance est envisagée comme un moyen de développement personnel plutôt que comme une fin en soi.

2. Les ODD comme fil conducteur des politiques publiques

Les ODD peuvent influencer les politiques publiques car ils regroupent tous les acteurs, qu'ils soient publics (États, villes, régions, administrations) ou privés (ONG, entreprises, start-up) et des réseaux spécifiques (clusters, réseaux associatifs).

Pour que les objectifs de développement durable aboutissent à des résultats concrets en limitant les conséquences du changement climatique afin de maintenir une planète vivable et vivable, les politiques publiques doivent changer notre façon de produire, de consommer et de travailler pour permettre une vie plus consciente. Les objectifs de développement durable sont conçus pour que les pays s'approprient et mettent en œuvre à leur niveau. L'universalité des ODD permet ainsi aux pays d'adapter les cibles à leur contexte et à leurs priorités nationales¹³.

L'Agenda 2030 doit inciter les pays à développer une stratégie d'action nationale, déterminée en concertation avec les autres niveaux de gouvernance (c'est-à-dire les autorités territoriales et locales). Les stratégies d'action nationales comprennent des objectifs à atteindre pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement et des mesures permettant au développement durable d'affecter tous les aspects de la vie quotidienne des individus.

Pour observer le suivi global des ODD, le Forum politique de haut niveau (FNPH) réunit chaque année les États, les élus locaux et les représentants de la société civile pour offrir un espace aux parties prenantes pour discuter et évaluer leurs propres pratiques.

Parmi les pays signataires de l'Agenda 2030, un grand nombre de pays en développement sont situés dans le Sud, ce qui montre que par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, les ODD sont plus inclusifs et adaptables. Les Objectifs de Développement Durable sont procéduraux en ce sens qu'ils amènent les acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques publiques à s'accorder et à définir des approches de développement durable de manière plus cohérente. Cette émulation a favorisé l'essor des stratégies d'action de développement durable.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont la capacité d'intégrer les politiques publiques nationales dans le développement durable en renforçant la coopération entre les pays sur divers projets durables, tels que le développement de circuits de production locaux ou des

¹³ Comité 21, note prospective. Objectifs de développement durable, un Agenda pour 2030

partenariats entre universités. Ces initiatives englobent des domaines tels que l'agriculture, la production, l'éducation et la formation, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques dans ces secteurs. Grâce à la collaboration sur les ODD, les pays, en particulier les acteurs locaux, échangent des pratiques, des compétences et des connaissances, éléments essentiels à la conception de politiques de développement durable bénéfiques à tous.

Cependant, la reconnaissance du développement durable comme un enjeu majeur est le résultat de longues négociations et de l'adoption de textes internationaux. Les ODD ne sont pas uniquement le produit d'instances internationales ; ils concernent chaque individu à tous les niveaux.

Le premier cadre international abordant le développement durable a été la Déclaration du Millénaire, qui a donné naissance aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Bien que ces derniers présentent plusieurs lacunes, ils ont participé à l'évolution des paradigmes mondiaux et des environnements nationaux, conduisant ainsi à l'établissement d'objectifs dédiés au développement durable. Les ODD servent désormais de référence pour les pays, influençant la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales.

Section 4-Le développement durable au cœur de l’approche territoriale

Ces dernières années, une attention particulière a été portée à l'intégration territoriale dans le développement durable. Ce dernier vise à promouvoir une croissance économique efficace, une justice sociale et une préservation de l'environnement, donc il est impératif de comprendre les défis environnementaux, économiques et sociaux propres à chaque territoire, afin de choisir les interventions les plus adaptées pour soutenir cet engagement. Cela nécessite une approche holistique et globale des territoires, permettant la conception de projets cohérents avec les trois dimensions du développement durable (Roesch,2006). Bien que les concepts de territoire et de développement durable soient largement débattus, leur intégration ne se fait pas sans difficulté, face à la diversité et à l'intensité des débats, une multitude d'approches peut être envisagée, offrant ainsi une variété d'angles d'analyse. Dans cette optique, les travaux de Magnaghi sont particulièrement éclairants, car ils adoptent une approche territorialiste mettant en avant l'importance du lieu, de la dynamique environnementale et de l'élaboration de projets de développement. Il soutient que la durabilité du développement requiert la prise en compte de facteurs locaux, ce qui devrait entraîner l'émergence de nouveaux indicateurs dans l'évaluation du développement et de son évolution (Magnaghi, 2000, 2005, 2011).

Dans la même optique, Dansero soutient que l'analyse du développement durable à l'échelle locale permet de répondre à deux niveaux étroitement liés : analytique et opérationnel, étant donné que les projets sont mis en œuvre au niveau local, même si le lieu n'est pas l'objet principal de l'analyse, il est néanmoins nécessaire pour comprendre le phénomène réel (Dansero, 1996). Ainsi, l'étude du développement durable dans une approche territoriale permet de relever les défis économiques et de mettre l'accent sur la compréhension de l'environnement, englobant à la fois des aspects physiques et culturels, en mettant l'accent sur la notion de territoire.

I. Le développement durable et territoire : quel lien ?

L'émergence du concept de développement durable (DD) a soulevé certaines questions d'équité, d'éthique, d'échelle spatiale, etc. Ces dernières années, il y a eu un champ de réflexion sur l'inclusion territoriale dans le développement durable.

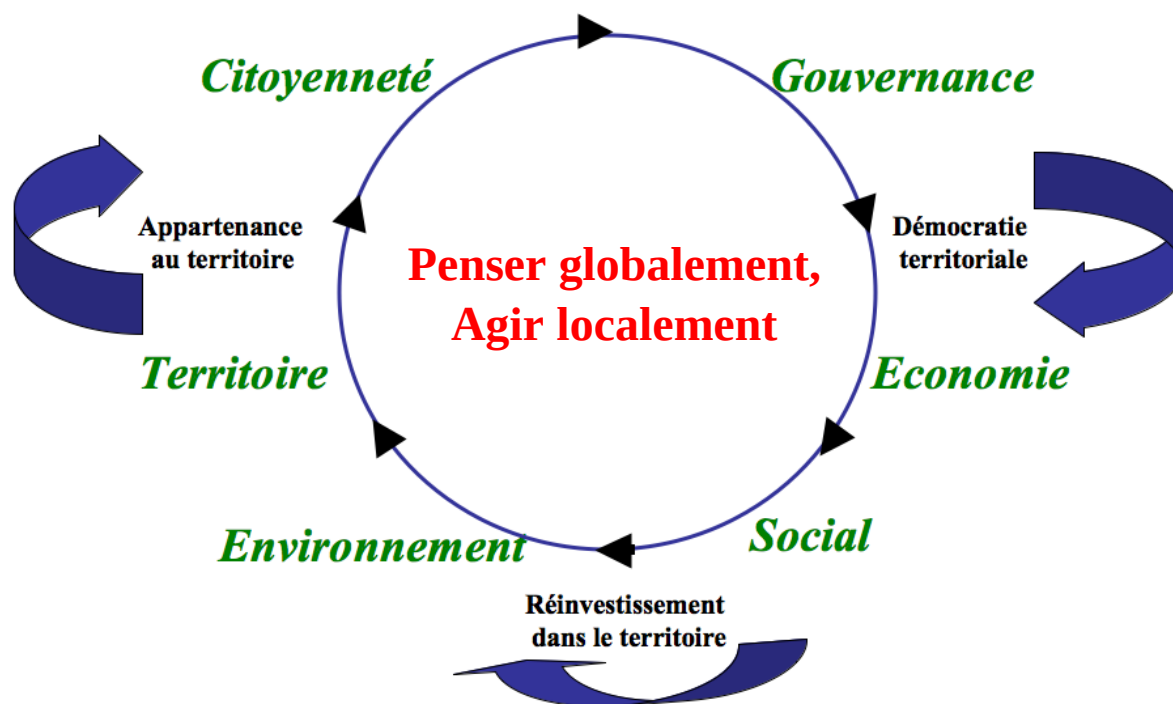
Cependant, deux approches théoriques principales émergent : pour certains, la connexion entre le développement durable et le territoire implique l'application des principes de durabilité au niveau local, tandis que pour d'autres, l'échelle territoriale offre une perspective pertinente pour aborder les fondements du développement durable.

Le concept de « développement durable des territoires » fusionne deux notions, celle du « développement durable » et celle du « territoire », qui demeurent souvent difficiles à appréhender. Cependant, il est possible de considérer que la définition d'un territoire ne se limite pas à son échelle, mais plutôt à son mode d'organisation ainsi qu'à la coordination des acteurs qui le composent (Pecqueur B. , 2000). Le lien entre ces deux notions est étroit et se fonde sur divers aspects, tels que l'adaptation du développement durable aux réalités locales et la nécessité de mettre en place des stratégies et des actions concrètes sur le terrain pour atteindre les objectifs de développement durable, qui relèvent d'une échelle territoriale, puisqu'ils reposent sur la protection de l'environnement, la promotion des équilibres sociaux et l'efficacité économique.

Les territoires, sont considérés comme des entités géographiques et sociales, constituent une base solide pour la mise en œuvre du développement durable, permettant ainsi de prendre en compte les spécificités locales et de favoriser une approche intégrée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. En effet, le développement durable des territoires fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné, mais construit, « *Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif* » (Pecqueur B. , 2000). Ainsi, cette notion accorde de l'importance au territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale, « *Le territoire est une ressource pour le développement* » (Lacour, 1996), il est considéré aussi comme l'enjeu et le produit du développement.

Dans cette même optique, la formule « ***Penser globalement, agir localement*** » employée pour la première fois par René DUBOS lors du premier sommet sur l'environnement en 1972, est considéré comme une approche qui encourage à prendre en compte les enjeux globaux du développement durable tout en agissant localement pour y répondre. Cette approche permet de tenir compte des spécificités locales et de mobiliser les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets et de stratégies pour un développement durable. Elle est souvent associée à la notion de territoire, qui peut jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de cette approche en mettant en place des actions concrètes pour répondre aux enjeux locaux et globaux du développement durable. Cette approche holistique du développement durable intègre des dimensions économiques, sociales, environnementales, citoyennes, de gouvernance et territoriales pour favoriser un progrès équilibré et pérenne.

Figure 5: Le développement durable des territoires (selon les 6 piliers)



Source : <https://dison.ecolo.be/2011/03/14/bienvenue/>

II. La dynamique territoriale un élément clé pour un développement durable des territoires

Le territoire est perçu comme une construction socio-économique et politique, localisée géographiquement dans un cadre spatial intégrant des références culturelles et sociales (Pecqueur B. , 2004). Il représente également un écosystème social prospère de proximité qui va au-delà des seules opérations économiques (Crevoisier, 2003). Il est également défini, comme un lieu de confrontation des acteurs, où leur coopération et implication sont essentielles pour la compétitivité territoriale (Alliès, 1980).

Selon Torre et Beuret, 2012, trois raisons principales justifient sa visibilité actuelle :

1. La diversité et la densité des acteurs du territoire, qui participent à la dynamique de ces régions.
2. La contribution directe des populations locale à la prise de décisions et aux projets liés au territoire.
3. La gouvernance, qui s'applique non seulement sur le plan local mais aussi sur celui national (André & Beuret, 2012).

Cependant, l'interaction entre ces acteurs locaux, les institutions et les ressources influence le développement socio-économique et culturel d'un territoire. Cette dynamique territoriale, joue un rôle primordial pour pouvoir comprendre comment l'engagement des acteurs locaux contribue à l'évolution et la construction d'un territoire en faisant de ces derniers des véritables leviers de développement durable à l'échelle territoriale (Maïten, 2009).

1. Définition et déterminants de la dynamique territoriale

La dynamique territoriale se fonde sur l'émergence d'un ensemble d'initiatives novatrices et collectives susceptibles d'améliorer la qualité de vie des habitants d'une région ou d'un territoire donné. Elle englobe les évolutions de la localisation, des activités, des capacités et de toute autre variable liée à la gestion des territoires. Selon Kristian Colletis-Wahl (2008), la dynamique territoriale se définit comme l'impact spatial de l'interaction entre les acteurs. Elle représente une forme évolutive collective qui associe la création de proximités à des processus

d'apprentissage collectif, à des phénomènes irréversibles et à des spécialisations conduisant à des trajectoires de développement (Kristian, 2008).

En effet, au niveau de la littérature, la dynamique territoriale se compose de quatre principaux déterminants à savoir : les acteurs, les ressources, l'innovation et la gouvernance.

1.1 Les acteurs locaux

Les acteurs locaux, sont les plus engagés dans la dynamique territoriale, ils contribuent de manière significative dans la création de valeur ajoutée, favorisant ainsi une croissance inclusive et durable. Leur contribution est caractérisée par sa dimension multidimensionnelle et implique la participation de divers acteurs (MIZEN & HANIN, 2023).

Selon Capello et Nijkamp, les acteurs locaux sont incontournables afin de promouvoir un développement multidimensionnel du territoire, en identifiant et en engageant des partenaires publics et privés compétents pour conduire les aménagements conformément aux besoins des parties prenantes (CAPELLO & NIJKAMP, 2019). En outre, ces acteurs contribuent à la création d'un environnement propice aux ressources territoriales, qu'ils s'agissent de biens physiques ou de capacités non tangibles, tout en tenant compte de leurs fonctions et de leurs intérêts (Pecqueur B., 2022).

Tableau 2: rôles et intérêts des acteurs locaux

Acteur	Rôles	Intérêts
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	Aide au cadrage des enjeux du développement durable. Financement des projets.	But non lucratif : assurer des biens communs et durables.
Associations	Proposition de projets au financement. Détermination des besoins sociaux	Avoir le financement des bailleurs de fond
Collectivités Locales (communes)	Impulser le développement local via l'application de la stratégie centrale. Capitaliser le potentiel local. Aménagement du territoire. Faciliter les projets non gouvernementaux.	Répondre aux besoins des citoyens Maintenir la durabilité de l'exercice du pouvoir.
Entreprises privés	Montrer une responsabilité sociale. Dynamiser l'activité économique.	Maximiser le profit.
Établissements publics	Favorisent la proximité. Garantir l'équité à l'égard des biens et services publics.	Faire de la proximité un levier de développement durable.
Citoyens	Exprimer les besoins via les canaux de communications.	Satisfaire les besoins essentiels.

Source : (MIZEN & HANIN, 2023)

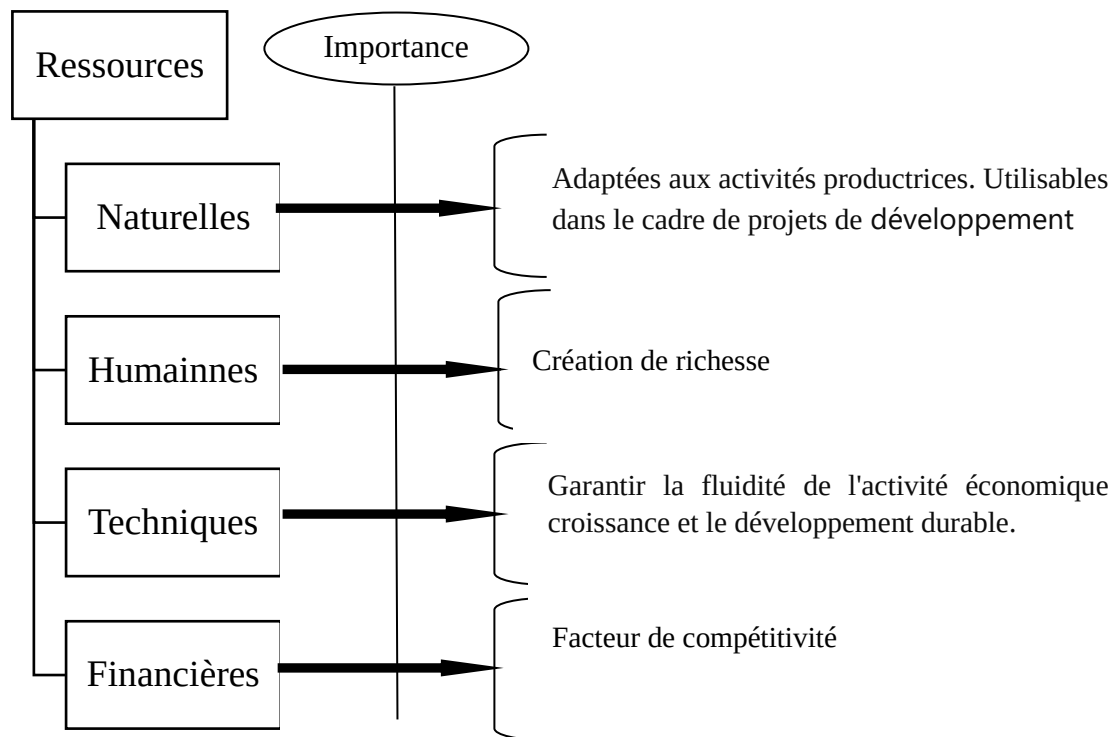
1.2 Les ressources

La notion « ressources » est définie comme étant les facteurs principalement composés de tout élément qui facilite l'action des individus (CHRISTMANN, 2007). Les ressources territoriales regroupent toutes les sources de valeur et de potentialités disponibles dans un espace donné, telles que les biens matériels, immatériels, humains et institutionnels. Elles sont souvent associées à l'engagement et à l'implication des acteurs locaux, qui contribuent à créer un environnement favorable pour leur exploitation et leur valorisation (Hadjou, 2009). Cependant, Les ressources territoriales peuvent prendre de nombreuses formes, allant des patrimoines culturels et naturels aux compétences et aux connaissances des populations locales. Elles sont cruciales pour le développement durable et l'aménagement du territoire, car elles fournissent les bases nécessaires pour stimuler l'emploi, la croissance économique et la qualité de vie (Emmanuel, Dominique, & Bernard, 2006).

En effet Les ressources jouent un rôle crucial dans l'évolution des territoires, en permettant aux acteurs de concrétiser des projets de développement qui répondent aux besoins des populations. Elles représentent des éléments décisifs pour mener à bien des initiatives dans les meilleures

conditions. Les régions dépourvues de ressources essentielles sont exposées à un risque de stagnation économique. En outre, l'existence de ressources engendre des transformations significatives au niveau territorial (MIZEN & HANIN, 2023).

Figure 6: identification des ressources



Source : Auteur

1.3 L'innovation

Le développement territorial est influencé par deux principales catégories d'innovation : l'innovation sociale et organisationnelle. L'innovation englobe les changements au niveau des institutions, des comportements collectifs et individuels qui favorisent l'inclusion sociale. La dynamique de l'innovation est étudiée dans une perspective temporelle, caractérisée par son dynamisme et les interactions entre les acteurs du territoire. La théorie des milieux innovants (Aydalot et al. (2006)) attribue toute innovation à son contexte territorial d'origine, soulignant que c'est le territoire lui-même qui génère la dynamique des innovations, contribuant ainsi à son développement durable. Selon Perroux (1986) les innovations ont un impact significatif sur le territoire. Cet impact spatial se manifeste par la capacité d'une communauté à organiser et

exploiter de nouvelles pratiques sur son territoire, même si celles-ci sont généralement conçues ailleurs, entraînant ainsi des changements.

1.4. La gouvernance

Le développement durable n'est pas seulement une question d'échelle territoriale mais également une question de gouvernance et de politique, qui implique les acteurs locaux, tels que les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, dans la conception et la mise en œuvre de projets et de stratégies pour un développement durable. La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable. La gouvernance est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions.

L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun. La gouvernance s'applique à toutes les organisations. On parle plutôt de démocratie participative lorsqu'il s'agit de territoires. Pour les collectivités territoriales, elle implique les citoyens, les élus, les acteurs de la sphère socioéconomique et ceux de la Sphère politico-administrative. Par ailleurs, l'articulation des dimensions du développement durable renvoie à la question des finalités des activités humaines sur un territoire, lesquelles peuvent varier d'un espace à l'autre.

Le développement durable englobe également des aspects de gouvernance et de politique, mobilisant ainsi divers acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens dans la conception et la réalisation de projets et de stratégies pour un développement durable. La gouvernance joue un rôle essentiel dans la réflexion et la mise en œuvre des enjeux du développement durable, représentant une forme émergente de démocratie participative. Elle requiert la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs impliqués dans le développement durable. La gouvernance se définit comme un processus de concertation et de prise de décision responsable, engageant activement les parties prenantes et les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'action.

L'objectif de la gouvernance est de parvenir à des décisions largement acceptables, dans la mesure du possible, et qui servent l'intérêt général. Ce concept s'applique à toutes les organisations, mais lorsqu'il s'agit de territoires, on préfère souvent parler de démocratie participative. Pour les collectivités territoriales, la gouvernance implique la participation des citoyens, des élus, des acteurs socio-économiques et politico-administratifs. Par ailleurs, l'articulation des différentes dimensions du développement durable renvoie à la diversité des finalités des activités humaines sur un territoire, lesquelles peuvent varier d'un espace à un autre (Yvette L. , 2006).

2. L'interaction entre la dynamique territoriale et le développement durable

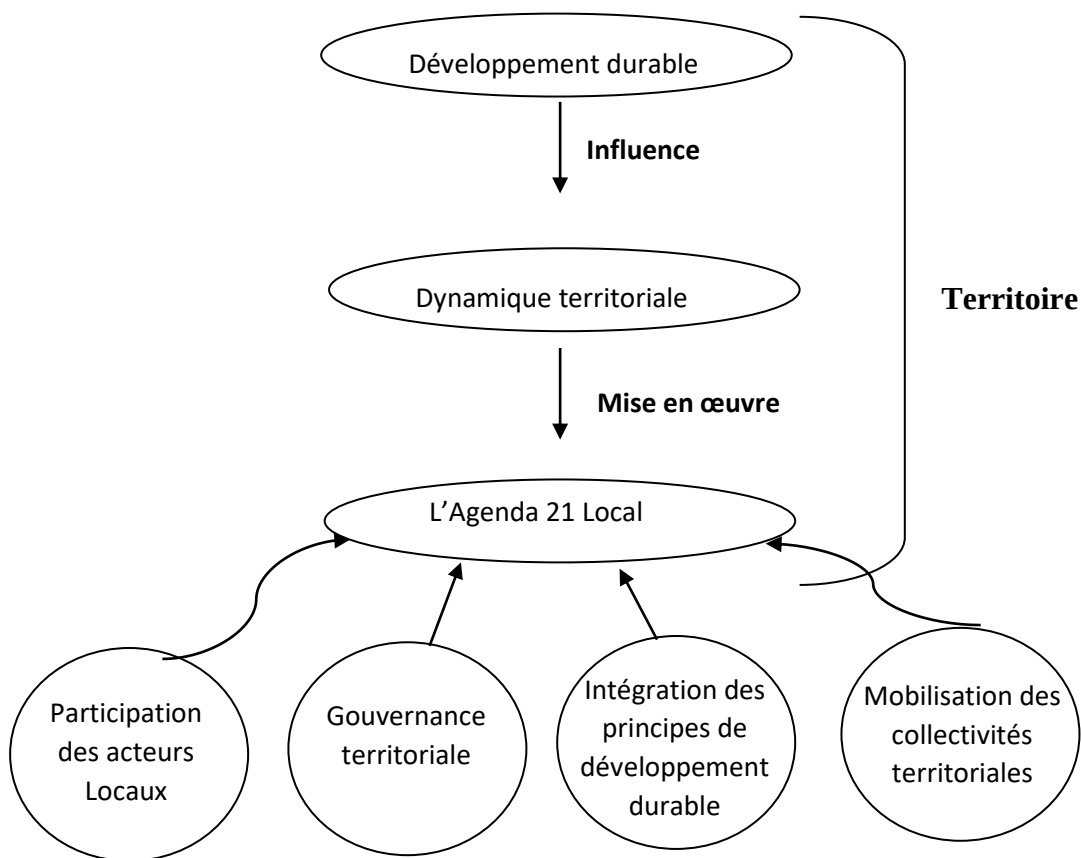
Les déterminants de la dynamique territoriale jouent un rôle crucial dans le développement durable des territoires. Ce dernier est étroitement lié à la mise en place d'une gouvernance territoriale adaptée, dotée de ressources favorisant l'innovation et dirigée par des acteurs dynamiques.

La gouvernance territoriale présente de multiples approches et modalités pour soutenir le tissu local en favorisant la décentralisation, ce qui stimule l'engagement des acteurs locaux. En 1980, la Banque mondiale souligne que l'innovation est un pilier du développement durable. Cependant, elle souligne que cette innovation dépend non seulement des ressources financières et des technologies disponibles, mais aussi de la façon dont les acteurs utilisent ces ressources (MIZEN & HANIN, 2023).

Parallèlement, la Banque mondiale recommande aux gouvernements d'adopter des programmes visant à intégrer la gouvernance dans leurs stratégies, afin de réduire les disparités régionales et promouvoir le développement économique (André T. , 2011). Cet appel à une gouvernance efficace et inclusive trouve un écho dans l'Agenda 21 local, initié suite au programme onusien de développement durable décidé au Sommet de Rio en 1992 (expliquer déjà au niveau de la section précédente), l'Agenda 21 local vise à intégrer les principes du développement durable en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, et environnementales sur le plan territoriale (Quentin, 2019), tout en favorisant la participation des citoyens et l'engagement des parties prenantes dans la prise de décisions liées au développement durable.

Le schéma suivant illustre l'impact du développement durable sur la dynamique territoriale, laquelle se traduit par la mise en œuvre de l'Agenda 21 local. Le développement durable constitue le fondement même de cette dynamique territoriale, qui se concrétise à travers des initiatives et des politiques locales telles que l'Agenda 21. Cette approche intégrée favorise une gestion des territoires plus cohérente et durable en impliquant les acteurs locaux dans la construction d'un avenir plus viable, vivable et soutenable.

Figure 7: Interconnexion entre Développement Durable, Dynamique Territoriale et Agenda 21



Source : Auteur

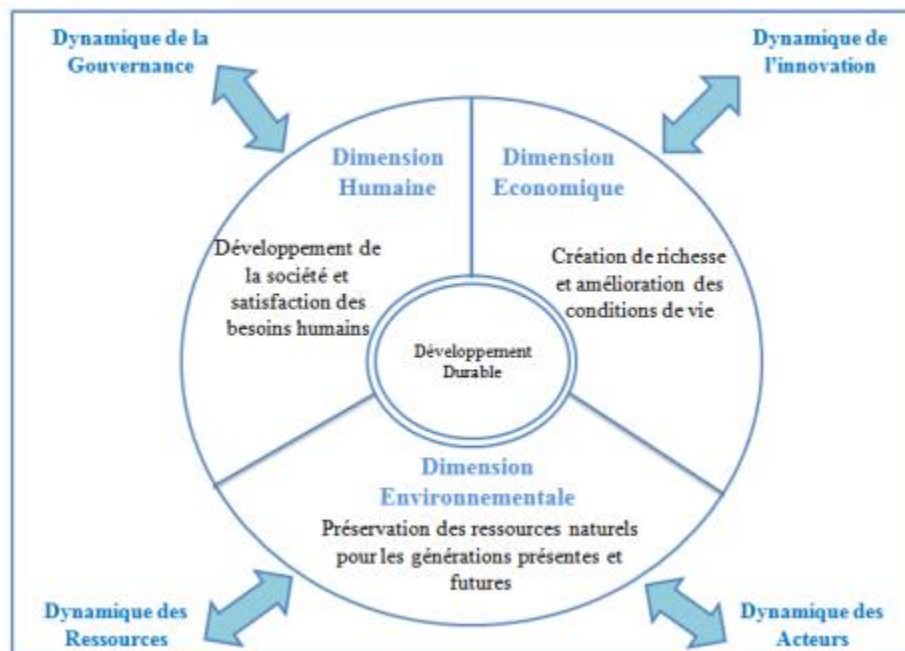
Dans ce contexte, les acteurs favorisent l'économie locale, ce qui encourage la participation et la collaboration entre les parties prenantes dans l'adoption et la gestion des ressources disponibles ainsi que des innovations. On peut déduire donc, que dynamique territoriale joue un rôle

indispensable dans la planification et la mise en œuvre des projets territoriaux visant à atteindre un développement territorial durable (Lequin, 2000).

D'après ce qui précède, on observe que les interactions entre le développement durable et la dynamique territoriale sont essentielles pour comprendre le lien entre développement durable et territoire. La dimension territoriale du développement durable permet une vision systémique et intégrée des enjeux en jeu, en favorisant une meilleure compréhension des relations entre l'homme, la société et la nature sur un territoire donné (Sabbado & Medeiros, 2018).

En tenant compte des informations précédentes, nous avons consolidé nos observations à travers le modèle d'interaction suivant :

Figure 8: Modèle d'interaction, Dynamique Territoriale-Développement Durable



Source : (MIZEN & HANIN, 2023)

Cette approche territoriale contribue donc, à une intervention plus efficace en proposant des projets de développement territorial durable qui prennent en compte les spécificités locales et les interactions entre les différents acteurs du territoire (Dermine-Brullot & André, 2020).

Conclusion du chapitre 1

Le développement durable englobe les dimensions économiques, sociales et environnementales, tout en considérant les besoins des générations futures et des populations les plus vulnérables. Toutefois, ce concept suscite des interprétations contradictoires, illustrées par deux positions extrêmes dans la littérature :

- La durabilité forte, qui considère l'économie comme un sous-système de la biosphère.
- La faible durabilité, centrée sur l'économie et la croissance.

Le Programme 2030, adopté en 2015, a officiellement reconnu le développement durable à l'échelle mondiale, promouvant ainsi la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs orientent désormais les politiques nationales, visant à guider les actions des acteurs publics et privés pour atténuer les effets du changement climatique tout en impliquant l'ensemble de la société dans la transition vers un avenir durable.

Les ODD résultent d'une analyse à long terme des questions environnementales par les agences internationales, soulignant leur interconnexion avec le développement humain. Cependant, le lien entre développement durable et territoire revêt une importance fondamentale pour favoriser un développement équilibré et durable. En considérant les spécificités locales, les interactions entre les acteurs et les flux sur le territoire, une approche holistique peut être adoptée, intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques et politiques. Cette dynamique territoriale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de politiques et de projets visant à concilier développement et préservation des ressources naturelles, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des populations locales (Sabbado & Medeiros, 2018).

Synthèse du premier chapitre

Chapitre 1- Le cadre théorique et conceptuel du développement durable	Objectif	Conclusion
Section1-Retour sur les racines historiques du développement durable	Fournir un contexte approfondi permettant de comprendre les fondements du développement durable et les raisons pour lesquelles il est devenu un principe directeur dans plusieurs domaines.	Le concept de développement durable est le résultat d'une évolution complexe, influencée par divers facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Il souligne également l'importance croissante accordée à cette notion depuis ses premières formulations jusqu'à sa conception contemporaine.
Section2-Le développement durable dans la littérature scientifique contemporaine	Fournir un panorama des approches théoriques et des principes fondamentaux qui sous-tendent le développement durable, tels qu'ils sont discutés et définis dans la littérature scientifique contemporaine.	L'analyse des définitions et des principes fondamentaux du développement durable met en lumière sa nature interdisciplinaire et holistique, en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales interdépendantes. Ces principes fournissent une orientation essentielle pour guider les actions et les politiques vers un avenir durable et équilibré.
Section3-Les objectifs du développement durable	Présenter les objectifs du développement durable (ODD), en mettant en évidence la transition des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi que les contributions spécifiques	Les Objectifs de Développement Durable (ODD) marquent une avancée significative en incluant des objectifs plus vastes et plus ambitieux, prenant en considération les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Leur

	apportées par les ODD, en soulignant leur pertinence et leur importance dans la poursuite d'un développement global et équilibré.	application représente une opportunité cruciale pour diriger les politiques et les actions vers un avenir durable et inclusif, préservant les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.
Section 4 : Le développement durable au cœur de l'approche territoriale	Explorer le lien entre le DD et le territoire, et de démontrer ainsi comment une approche territoriale peut favoriser une gestion plus efficace des ressources, une résilience accrue face aux défis environnementaux et sociaux, ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie des populations locales.	L'approche territoriale joue un rôle crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local. La dynamique territoriale, en favorisant une gouvernance participative et une utilisation raisonnable des ressources locales, offre un cadre propice à un développement équilibré et durable. En mettant en lumière le rôle essentiel des acteurs locaux et des politiques territoriales, et leur contribution à la construction d'un avenir plus résilient et prospère pour les communautés et les territoires.

CHAPITRE 2

LA PLACE DE L'ESS DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CHAPITRE 2- LA PLACE DE L'ESS DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est considérée comme une nouvelle approche qui prend en compte le bien-être humain et environnemental, et une solution pertinente aux effets pervers du système capitaliste qui domine aux quatre coins du globe.

En effet, L'ESS est un nouveau domaine qui vise le développement économique, social et environnemental, tout en renforçant les liens sociaux entre les différents acteurs. Cependant à la fin du XVIIIe siècle, la révolution industrielle a encore aggravé les conditions de vie et de travail misérables des ouvriers qui constituaient diverses formes de résistance et de défi, à cette époque, plusieurs penseurs ont critiqué l'économie et revendiquant un système économique plus humain qui peut être une alternative au capitalisme.

La notion d'économie sociale et solidaire résulte de la fusion de deux concepts distincts : l'économie sociale et l'économie solidaire. La première est classiquement définie comme le secteur tiers, distinct des entités gouvernementales et des entreprises à but lucratif (Defourny & al, 1999). Cette perspective négative présente la socio-économie comme un ensemble varié et étendu d'organisations œuvrant dans divers domaines tels que la santé, l'éducation, la culture, entre autres. Sur le plan légal, elle englobe les associations, les organismes d'entraide, les coopératives et les fondations. En revanche, l'ESS peut être conceptualisée comme un domaine où prédominent les relations sociales et l'intérêt collectif sur la quête du gain individuel ou du profit matériel, c'est « *l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel* » (Eme et al., 2005)

Dans ce chapitre nous passerons en revue tous les écrits correspondant à la naissance et à l'évolution de l'économie sociale et solidaire, une nouvelle approche économique qui a été proposée ces dernières années comme une forme nécessaire de réajustement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Pour ce faire, nous détaillerons dans une première section les fondements théoriques et les principes de l'économie sociale et solidaire. Nous décrivons ensuite dans une deuxième section, le modèle coopératif qui est considéré comme le pilier central de l'économie sociale et

solidaire., et enfin dans la troisième section nous illustrons le rôle joué par les coopératives agricoles à l'échelle internationale.

Section 1- Economie sociale et solidaire et développement durable : des interactions territoriales

Face à l'impasse du système capitaliste qui prévaut à travers le monde, et aux crises et dysfonctionnements, tels que les inégalités sociales et l'écart entre les pays, le chômage, l'épuisement des ressources naturelles, etc. certains penseurs et révolutionnaires se sont levés pour dénoncer, la misère, la pauvreté et les inégalités dans lesquels ils vivaient, tout en critiquant ainsi les règles du marché fondées sur le libéralisme économique.

C'est ainsi que les traits d'une nouvelle économie alternative plus humaine, plus juste ont commencé à se dessiner depuis la première révolution industrielle, pour remplacer le système capitaliste par une économie sociale et solidaire.

Au niveau de cette section, nous reviendrons sur l'histoire de l'ESS, éléments qui permettent de définir très clairement et de distinguer l'économie sociale et économie solidaire. Ainsi l'objectif est d'identifier clairement l'ESS théoriquement et conceptuellement.

I. Approche historique de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est l'aboutissement d'une longue marche de l'économie, de la démocratie, de la solidarité et de l'associatif entamée il y a plus de 150 ans. Ce concept est, typiquement français, est le produit du mouvement constitutionnel et de la fusion de plusieurs courants.

Dans le cadre des sociétés post-industrielles (1960-1970), certains pays ont relancé des mouvements de solidarité à mesure que de nouvelles organisations ont émergé pour créer de nouvelles relations sociales, de nouvelles pratiques économiques et politiques. Les secteurs de l'économie sociale et solidaire qui forment ces nouvelles organisations formelles suscitent donc un intérêt croissant et reflètent leurs réalités et leurs aspects différents.

1. Les racines de l'ESS

L'économie sociale et solidaire, est un concept récemment stabilisé, mais il fait partie de la réalité économique, ainsi que d'une réflexion théorique et politique qui remonte de plus de deux siècles. Pour comprendre la réalité de l'ESS, il est nécessaire de faire un détour par l'histoire. À travers le croisement de plusieurs courants de pensée et modes d'organisation de la production collective (économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social), l'ESS est un mouvement progressivement structuré.

L'économie sociale et solidaire a une longue histoire, regroupant diverses pratiques, structures et champs d'intervention sous un même concept (Dragan, 2016), ce qui rend difficile la précision, d'origine et de définitions du concept, donc il est nécessaire de revenir sur les notions qui composent et constituent l'économie sociale et solidaire.

Pour de nombreux auteurs, l'avènement de l'économie sociale et solidaire est perçu comme une réaction aux ravages engendrés par la révolution industrielle du 19ème siècle. En réaction à ces effets néfastes, plusieurs mouvements ont surgi pour trouver des solutions collectives aux problèmes sociaux engendrés par le système capitaliste, qui tend à négliger l'aspect social.

En effet, l'histoire d'émergence de l'économie sociale et solidaire revient à des formes anciennes des associations humaines, elles stipulent que l'association, est aussi ancienne que la vie en société, et que *« la genèse de l'économie sociale se confond largement avec la lente émergence de la liberté d'association au fil des siècles »* (Defourny & al, 1999).

Contrairement à l'orientation vers l'efficacité et la recherche de profit dans une économie concurrentielle, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) mettent l'accent sur l'individu au centre de leurs activités et de leurs structures organisationnelles. Elles adhèrent à des valeurs telles que la solidarité, l'émancipation et l'auto-organisation.

L'économie sociale et solidaire n'est pas donc, un phénomène nouveau, mais il s'inscrit dans une longue tradition militante d'entrepreneuriat humaniste (Ferraton, 2007 ; Jeaneney, 2014).

2. Les courants de pensées

L'économie sociale et solidaire puise ses racines dans une variété de courants de pensée et d'inspirations idéologiques. Parmi ces courants, on peut citer le positivisme politique de Saint-

Simon (1817), le socialisme utopique de Robert Owen (1813) et de Charles Fourier (1832), l'associationnisme coopératif ouvrier de Louis Blanc (1839), l'anarchisme mutuelliste de Joseph Proudhon (1865), la république coopérative de Charles Gide (1889) et le solidarisme de Léon Bourgeois (1896),

- Saint-Simon (1817)

Saint-Simon est un philosophe, économiste français, et le fondateur de la théorie socio-économique et politique du saint-simonisme, dont l'influence fut déterminante au XIX^e siècle et peut être considérée également comme le courant fondateur de la société industrielle française. C'est un courant idéologique basé sur le concept d'industrialisme avec le principal but d'atteindre le plus grand bien-être possible pour les classes laborieuses et productives. Le but de la société industrielle proposée par Saint-Simon n'est pas le profit, mais surtout le bien-être social de la classe ouvrière, dans laquelle l'État joue un rôle de coordination et de redistribution des revenus. Elle s'oppose ainsi à la propriété privée des moyens de production, qui conduit à l'exploitation et à la misère, et défend le principe d'association entre les êtres humains comme véritable moyen de paix et de justice sociale.

- Robert Owen (1813) et Charles Fourier (1832)

Robert Owen est un entrepreneur et un théoricien socialiste, c'est le fondateur du premier mouvement socialiste de Grande-Bretagne, le « Owénisme », qui est un système d'association et de coopération basé sur les communautés de travail et leurs produits. Aujourd'hui, Robert Owen est considéré comme le père du mouvement coopératif, qui correspond à une forme de socialisme qui spécifiait une constitution, opposée à l'État existant, d'un nouvel ordre économique et social, émanant de multiples structures intermédiaires comme la coopérative ou l'association.

Il attribue également, la misère à une guerre entre ouvriers et patrons, et pour lui la solution réside dans l'union de tous les Hommes pour contrôler les outils de travail.

En effet, les Owénistes croyaient fermement que l'environnement a un effet direct sur les gens, c'est pourquoi ils ont essayé de créer un cadre industriel propice à l'amélioration des conditions de travail des travailleurs prolétaires, tout en repensant la société dans un modèle

communautaire qui supprime les tensions entre les classes et assure la prospérité économique et sociale.

Ainsi comme l'ensemble des socialistes utopiques, qui ont pour objet principal de construire une organisation socio-économique idéale et d'ignorer la pauvreté et la dureté des conditions sociales, la réflexion Charles Fourier le fondateur de l'école sociétaire, porte principalement sur la création d'un environnement idéal pour l'Homme où ce dernier peut se développer (Jeantet, 2016).

- Louis Blanc (1839)

Louis Blanc est l'organisateur du mouvement ouvrier et socialiste français, est reconnu comme l'un des premiers penseurs à proposer les conditions nécessaires à un changement effectif dans les bases économiques et les structures politiques de la société. Il prônait la mise en place d'ateliers de production socialisée à grande échelle (socialisation des moyens de production) afin de mettre fin à l'anarchie inhérente aux régimes capitalistes et à leur logique concurrentielle privée, responsable de crises majeures touchant l'ensemble de la société. Ses idées centrales ont été exposées notamment dans son ouvrage « L'organisation du travail », publié en prévision de la Révolution de 1848, bien que ses premières réflexions remontent à 1839.

Son programme de restructuration sociale était basé sur l'organisation de la production dans les secteurs clés par les travailleurs concernés. Dans ce cadre, l'Etat assume le rôle de régulation rationnelle de l'ensemble de la production afin d'assurer la cohérence de l'économie nationale. Les socialistes et la tradition communiste, tant en théorie qu'en pratique, avaient une dette méconnue envers l'un des organisateurs les plus populaires de l'époque « Louis Blanc ». Sa contribution à l'émancipation de la classe ouvrière, qui a précédé Marx lui-même, reste essentielle (Germinal, 2010).

- Mutualisme de Joseph Proudhon (1865)

Le mutualisme est une théorie économique basée en grande partie sur les idées du philosophe français Pierre-Joseph Proudhon. Cette théorie diffère principalement dans son approche de quatre points ; le coût des biens en termes de travail, la libre association des travailleurs, l'accès au crédit non exploitant et la propriété foncière.

En effet, le mutualisme a atteint son apogée au milieu du XIXe siècle, ainsi que, cette philosophie repose principalement sur l'idée que chacun a droit à un travail productif et à une rémunération appropriée. Pour le mutualisme, les systèmes économiques, qu'ils soient capitalistes ou communistes¹⁴, favorisent l'exploitation des travailleurs en concentrant la propriété et les moyens de production entre les mains de quelques-uns.

- République coopérative de Charles Gide (1889)

C'est au XIXe siècle que Charles Gide rejoint le mouvement coopératif et lui donne une doctrine grâce à ses nombreux écrits, dont son célèbre rapport pour le « Pavillon socio-économique », qui a fait partie de l'exposition universelle à Paris en 1900. Cette impressionnante collection de livres, de cours et d'articles annonce une « république coopérative » qui aurait le potentiel d'incarner une voie de progrès différente de celle proposée par le libéralisme, ou par la voie du progrès du collectivisme marxiste qui était porté par révolution sociale.

Pour Charles Gide, la coopération est considérée comme un outil aux mains des acteurs sociaux pour la régulation non étatique de l'économie et la transformation des rapports sociaux. Que ce soit par leur mentalité ou par les principes d'action qui les constituent, et donc les particularités de l'organisation entrepreneuriale, ils sont essentiellement capitalistes dans la mesure où le capital y est considéré comme un moyen et non comme une finalité (Saddier, 2022).

- Le solidarisme de Léon Bourgeois (1886)

Avant de publier ce qui est désigné comme son manifeste en 1896, Léon Bourgeois expose sa théorie de la solidarité à travers plusieurs articles, notamment « Solidarité ». Les prémices de sa réflexion se retrouvent chez des écrivains tels qu'Alfred Fouille et Charles Renouvier, selon Serge Bernstein : « *Léon Bourgeois n'est donc pas un pionnier isolé, mais le porte-parole d'un vaste courant qui, au début XX^e siècle, a entendu fonder l'organisation sociale sur la solidarité, considérée comme l'aboutissement du processus de civilisation de l'humanité* » (Bernstein, 2006). Au contraire, Michel Borgetto rappelle, à propos de cette pensée solidariste, que : « *ce n'en est pas moins avec Léon Bourgeois que celle-ci connut sa forme la plus achevée* » (Borgetto, 1993).

¹⁴ Le communisme est un ensemble de doctrines politiques, issues du socialisme et, pour la plupart, du marxisme, s'opposant au capitalisme et visant à l'instauration d'une société sans classes sociales, sans salariat.

Le solidarisme repose principalement sur le principe de la dette : *« l'homme vivant dans la société, et ne pouvant vivre sans elle, est à toute heure un débiteur envers elle. Là est la base de ses devoirs, la charge de sa liberté »* (Bourgeois, 1896). En effet, *« l'homme naît débiteur de l'association humaine »* (Ibid), il ne peut se considérer comme jouissant de sa légitime liberté que lorsqu'il a permis l'égalité voire la justice avec les autres membres par un effort solidaire (Amiel, 2009). Selon l'équation fameuse de Bourgeois : *« le bien ne peut être réalisé que par le vrai, mais le vrai n'a de prix que pour la réalisation du bien »* (Bourgeois, 1896), le solidarisme pour lui compte en effet, de trouver la voie vers le libéralisme et le socialisme.

3. La reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale et solidaire

L'émergence des organisations de l'ESS remonte au XIXe siècle. L'institutionnalisation du secteur s'est établie tardivement par des lois et des textes juridiques, ce qui s'est traduit au fil du temps par une résistance considérable aux bouleversements économiques et sociaux. Ainsi, les questions sociales sont devenues plus sensibles en raison de la pression du mouvement syndical et de l'accent mis sur une croissance continue et normale, mettant en évidence la relation entre l'État, les employeurs et la classe ouvrière.

Ainsi, la mobilisation des acteurs de la société et de l'économie solidaire construit progressivement une cohésion sociale fondée sur l'amélioration des conditions de vie, la solidarité et l'organisation collective, et la stabilité des opportunités d'emploi. En conséquence, les lacunes institutionnelles seront progressivement comblées, obligeant ces institutions à disparaître, à se professionnaliser ou à adopter des pratiques marchandes et non marchandes (yousfi, 2021).

En effet, ce n'est qu'à partir du début du XXe siècle que l'on assiste à la renaissance des pratiques économiques sociales et solidaires dans les pays développés et à leur émergence dans les pays en développement pour faire face aux écarts créés par les Etats et les marchés et pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits ou mal satisfaits, selon Jean-Louis Laville : *« la période entre les 2 guerres et surtout la période des 30 glorieuses, seront marquées par une adaptation fonctionnelle de l'ancienne économie sociale au mode de production capitaliste »* (Jean-Louis, 2007).

Les mutations profondes de l'économie dans les pays développés ont provoqué des besoins importants insatisfaits et où compter sur un état omniprésent devient improbable, les citoyens ont recours aux pratiques de l'économie sociale et solidaire pour apporter des solutions nationales liées au développement des services de proximité et à l'urgence de l'exclusion. Parallèlement, dans les pays en voie de développement, Le désengagement de l'État, notamment à travers les programmes d'ajustement structurel, a conduit ce secteur à s'orienter davantage vers le marché, entraînant fréquemment des situations où, par exemple, dans le domaine de la santé, les patients doivent eux-mêmes financer les soins et les médicaments dont ils ont besoin. En réponse à cela, des initiatives ont émergé sous la forme de projets d'économie sociale et solidaire visant à garantir le financement des services de santé (yousfsi, 2021).

II. L'économie sociale et solidaire : nouvelle approche

L'économie sociale remonte du XIXe siècle sur le contexte d'affirmation des principes libéraux d'autorégulation des marchés et d'émergence des problèmes sociaux. Selon la vision des fondateurs dès les années 1830, il s'agit de réconcilier l'économie et la morale : « *Nous ne voulons pas voir combien sont encore imparfaits les peuples qui ne sont qu'habiles, et combien se montrent plus habiles ceux qui sont devenus vraiment moraux. Nous ne sentons pas assez d'ailleurs qu'il n'est pas seulement question d'habileté, mais aussi de dignité, d'honneur, de puissance, de liberté ; et que si la liberté naît de l'industrie, elle naît surtout du progrès des mœurs particulières et de celui des relations sociales* » (Dunoyer, 1846).

En effet, à travers les principes de solidarité et d'utilité sociale, les organisations de l'ESS, font de leurs préoccupations l'être humain au cœur de leurs réflexions, généralement l'économie sociale et solidaire, a pour vocation de proposer des alternatives à l'économie capitaliste tout en valorisant la participation de la société civile dans les sens d'une démocratie participative (Laville, 2007)

1. Les différentes appellations de l'ESS

Tiers secteur, économie sociale, secteur du non profit, économie solidaire, et plusieurs appellations exprimant des réflexions allant du sens d'une économie plus humaniste et équitable, « *Elles sont toutefois loin d'être équivalentes, et cela moins par leur champ d'activités ou par les statuts juridiques des entreprises qui les composent que par la manière de saisir la place accordée à l'économie dans les sociétés modernes* » (Azam, 2003)

1.1. Le tiers secteur

Afin de faire face aux crises du système capitaliste marchand, les pays anglo-saxons et francophones ont collectivement émergé la pensée et les idées de l'existence du tiers secteur, pour donner un aperçu des activités économiques (Privées) qui avaient pour objectifs de maximiser le profit et celles (Publiques) qui poursuivaient des objectifs d'intérêt général.

En effet, le tiers secteur suppose l'existence de deux secteurs économiques traditionnels, à savoir, le secteur privé, qui regroupe les organisations et entreprises privées qui ont des missions principalement lucratives et dont l'objectif principal est donc la recherche du profit ; et le secteur public qui regroupe l'administration publique et des entreprises publiques, œuvrant pour répondre aux besoins de la population et servir l'intérêt général.

Tableau 3: Les deux secteurs traditionnels de l'économie

	Secteur privé	Secteur public
Acteurs	Entreprises privées	Pouvoirs publics et entreprises publiques
Finalité	Capitaliste	Intérêt général
Pouvoir	Investisseurs	Représentants élus
Activité de production	Production de biens et services individuels	Production de biens et services (quasi) collectifs
Financement principal	Vente de produits	Fiscalité
Affectation du surplus	Distribution aux investisseurs	Mise en réserve ou amélioration des services

Source : (Mertens, 2007)

Cependant, ce découpage des secteurs traditionnels (secteur privé et secteur public) à laisser échapper plusieurs initiatives économiques à cette approche dite dichotomique (Mertens, 2007).

Bien que les entreprises publiques appartiennent au secteur public, mais parfois elles se comportent comme des entreprises privées. Au fil des années, cette partie du secteur public a connu une vague sans précédent d'acquisition d'une certaine autonomie¹⁵, allant parfois jusqu'à la privatisation, pour des raisons budgétaires ou en reconnaissance des efficacies du marché. Alors qu'ils existent de nombreuses initiatives des activités économiques privées, qui ne cherchent pas seulement le profit mais elles visent comme objectifs l'intérêt général.

En effet, au niveau de ces organisations, les individus ont comme objectif de répondre principalement à leurs besoins, ainsi qu'aux besoins de la collectivité tout en investissant leurs capitaux et rassembler leurs efforts au profit d'une mission sociale.

Cependant, il existe de nombreux exemples d'organisations qui ne rentrent ni dans la catégorie des entreprises du secteur privé ni dans celle des entités gouvernementales, telles que les ONG de développement, les associations d'alphabétisation, les magasins du commerce équitable, les entreprises offrant des opportunités d'emploi aux personnes exclues du marché du travail, les associations de protection de l'environnement (comme Greenpeace) et les organismes de financement alternatif. Ces entités, indépendantes de l'État et motivées par des objectifs autres que la maximisation des profits, sont désignées par le terme « Tiers secteur ». Leur principal objectif est de pallier les lacunes des services individuels proposés par le secteur privé ainsi que des services collectifs fournis par l'État.

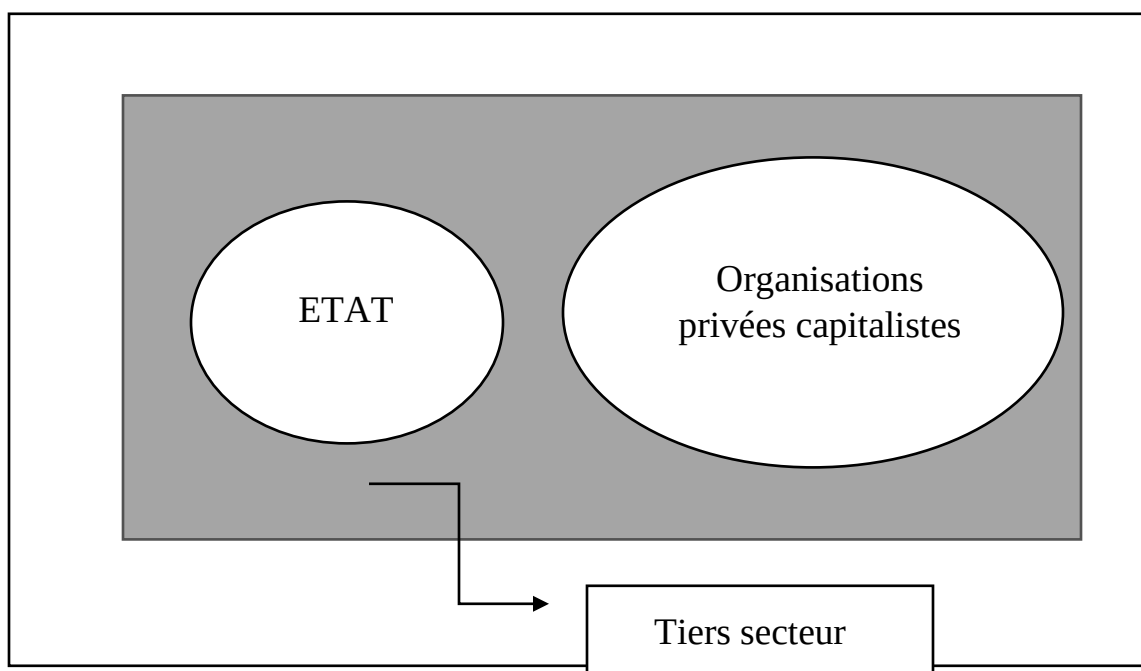
Selon Laville, le tiers secteur est défini comme étant : « *le secteur regroupant l'ensemble des organisations sans but lucratif* » (Laville, 2007). Cette définition selon l'approche américaine a été critiquée plusieurs fois, vu qu'elle met l'accent sur le critère de non distribution de profit, ce qui référé généralement aux associations (Lahlimi, 2021).

¹⁵ De nombreux organismes d'intérêts publics ont été transformés dans les années nonante en entreprises publiques autonomes (loi du 21 mars 1991). Ces entreprises concluent avec les pouvoirs publics un contrat de gestion qui fixent les objectifs sociaux à réaliser ainsi que l'autonomie dont dispose l'entreprise en matière de gestion.

C'est grâce à ces critiques, que dans le contexte européen, la notion du « tiers secteur » est encore plus large que l'approche américaine la définit, il regroupe les coopératives et les mutuelles également.

Donc ce « troisième secteur » ou bien « le tiers secteur » repose sur l'hypothèse qu'il délivre de l'ensemble de ces organisations, plusieurs caractéristiques qui sont communes tout en justifiant sa reconnaissance, au-delà des secteurs dites traditionnels.

Figure 9: Le troisième secteur, ni étatique, ni capitaliste



Source : (Mertens, 2007)

1.2. L'économie sociale

Selon l'approche francophone, la notion du tiers secteur est centrée principalement sur le concept « d'économie sociale ». En effet le point de départ de ce concept selon de nombreux auteurs est la création de la première société des pionniers de Rochdale au Royaume-Uni, Alors qu'en France ce concept a vu le jour à partir des années 1830 officiellement dans les publications de Charles Dunoyer « Nouveau traité d'économie sociale ».

La notion d'économie sociale peut être définie comme étant un ensemble d'entreprises (les coopératives, les mutuelles et les associations) qui ont des points communs par lesquelles ils sont distingués des autres entreprises qui sont individuelles ou bien publiques.

Selon Draperi, Les entreprises dites d'économie sociale, sont des structures ne « *émanent de personnes physiques ou morales, et ont pour finalité de répondre aux besoins et aux attentes collectives de ces personnes. Ces membres établissent entre eux des formes de solidarité ; mutualisation des risques, mise en commun des produits de l'activité, constitution d'une épargne commune, échanges réciproques, etc.* » (Draperi, 2007). Généralement ces entreprises adoptent des principes d'engagement telles que la démocratie, la solidarité, l'indépendance économique et la mutualisation afin de répondre à leur mission sociale.

A cette définition de Draperi, s'ajoute une autre définition de l'économie sociale, citée en 1990 par le conseil de wallon dans un Décret de parlement ; « *L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, l'autonomie de gestion, le processus de décision démocratique et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus* » (Mertens, 2007). Cette définition apportée par le conseil de wallon se focalise plus sur l'activité économique, que la nature juridique de l'organisation.

En 1996 une nouvelle définition qui s'est énoncée par le chantier de l'économie sociale au sommet sur l'économie qui a eu lieu au Québec, « *L'économie sociale est désormais regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour de plusieurs principes et fonctionnements ; les organisations de l'économie sociale ne visent pas des résultats financiers mais plutôt la réponse aux besoins des membres et de la collectivité, la gestion autonome et indépendante de l'Etat, les décisions se prennent de façon démocratique selon le principe d'une personne égale une voix, la répartition des revenus n'est pas liée au capital, ainsi que la collaboration et la responsabilité sont garanties* »¹⁶ (Le chantier de l'économie sociale, 1996).

¹⁶ <https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2017/05/memoireforumOCDE2000.pdf>

En effet, l'objectif principale de ces principes élaboré est de mettre en avant le champ de l'économie sociale, et de faire sortir l'organisation sociale de son enclavement autour des formes productives coopératives (Lahlimi, 2021).

Pour la région bruxelloise n'a pas une propre définition, mais elle se réfère largement à la définition de la région de wallon, elle voit le secteur avant tout comme un vecteur d'intégration. En 2004, un accord portant sur l'approbation et le financement de deux grandes catégories d'initiatives d'économie sociale dans la région : « *d'une part, l'économie de l'inclusion sociale, et d'autre part, les initiatives qui combinent l'intégration professionnelle, le développement local et la lutte contre la pauvreté* » (Mertens, 2007). Un troisième groupe d'initiatives s'ajoute dont « *le produit ou le service est une traduction directe de leur finalité éthique* » (Mertens, 2007) comme par exemple le commerce équitable, l'agence immobilière sociale, organisation de consommateurs, financement alternatif...

Le terme « économie sociale » est né en France dès le XIXe siècle. Il a été d'abord utilisé dans les régions francophones telle que Wallonie et Québec, mais son usage s'est graduellement déployé à d'autres régions comme l'Espagne et Suède.

Dans plusieurs pays, le terme « économie sociale » est privilégié, mais il ne s'agit pas vraiment d'un concept nouveau, mais plutôt d'un constat de nouvelles initiatives en économie sociale. Au niveau international, le fondamental concurrent du concept de « économie sociale » est celui du « secteur non profit » que nous allons aborder dans la partie suivante.

1.3. Le secteur « non profit »

A partir de la notion « tiers secteur », la notion « secteur non-profit » s'est développée aux Etats-Unis la première fois, alors que dans le contexte français il est désigné par « le secteur associatif » ou bien « le secteur sans but lucratif ».

Selon Salamon and Anheier (1992) « *Le secteur non-profit rassemble les entités qui vérifient les cinq critères suivants : Ce sont des organisations, c'est-à-dire qu'elles ont une existence institutionnelle, elles ne distribuent pas de profits à leurs membres ou à leurs administrateurs, elles sont privées, séparées institutionnellement de l'Etat, indépendantes dans la mesure où elles ont leurs propres règles et instances de décision, et l'adhésion à ces entités est libre et elles sont*

capables de mobiliser des ressources volontaires sous la forme de dons ou de bénévolat » (Salamon & Anheier, 1992).

Le premier critère concerne la reconnaissance institutionnelle de l'organisation. Parmi les éléments attestant de cette reconnaissance, on trouve l'obtention de la personnalité juridique. Cependant, cette dernière n'est pas toujours nécessaire. Les indicateurs essentiels de l'existence institutionnelle reposent principalement sur la présence de structures organisationnelles, la pérennité des objectifs et des activités, une définition claire de l'organisation, ainsi que sur l'établissement et le respect de ses statuts.

Cependant, les associations apparaissent comme des constitutions à but non lucratif, leur caractère non lucratif se reflète dans la politique de répartition des excédents. Elle n'empêche pas les bénéfices, mais à condition qu'ils soient réinvestis pour mieux servir les objectifs sociaux de l'entreprise.

Les organisations à but non lucratif, telles qu'elles sont définies ici, ne sont pas limitées dans le type d'activités qu'elles peuvent entreprendre pour atteindre leurs objectifs. De plus, ces associations doivent être rattachées au secteur privé : elles sont distinctes institutionnellement des entités étatiques et ne bénéficient donc pas des compétences réservées aux pouvoirs publics. Autrement dit, elles ne remplissent pas ce que les juristes appellent une « norme fonctionnelle ». Pour renforcer cette indépendance et le sentiment d'appartenance au secteur privé et aux organisations à but non lucratif, des normes d'indépendance sont établies. L'indépendance signifie que l'association est en mesure de contrôler ses propres activités et n'est pas sous le contrôle d'autres organisations.

Ainsi que pour le critère de la participation volontaire, il est déterminé par la présence de bénévoles, c'est plus qu'un simple critère d'adhésion, cette caractéristique semble révéler une finalité non lucrative ou une conséquence de l'éthique communiquée par le secteur.

On constate plusieurs similitudes entre l'approche du « secteur non lucratif » et celle de « l'économie sociale ». Ces deux concepts émanent du mouvement du "tiers secteur" et représentent des critères définissant les organisations qui ne relèvent ni du secteur privé capitaliste ni du secteur public.

1.4. L'économie solidaire

« L'économie solidaire » est une expression plus récente que celle « d'économie sociale », Pour Jean-Louis Laville, L'économie solidaire *« se caractérise par un ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour particularité d'aborder ces activités, non pas uniquement par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste...) mais par leur double dimension, économique et politique, leur conférant leur originalité »* (Jean-Louis, 2007)

L'économie solidaire désigne également *« les émergences récentes de l'économie sociale ou ses caractères les plus novateurs. En ce sens, elle est plutôt synonyme de « nouvelle économie sociale », et ne peut qu'enrichir la compréhension du troisième secteur »* (Jacques & Develtere, 1999).

L'économie solidaire rassemble entre l'égalité, le marchés, la répartition dans un cadre réglementaire fondé sur la liberté d'adhésion, la non-rentabilité individuelle (surplus non redistribué via la rémunération du capital fourni) et égalité selon les besoins réels : recherche d'une cohabitation des ressources (marchandes, non- marchandes, non monétaire). Cependant l'économie solidaire n'est pas une économie de réparation, mais elle contribue au renouvellement des débats publics sur le volet économique et sociale.

Le réseau d'économie solidaire qui émerge à la fin des années 1960 est à l'origine des initiatives qui visent en premier lieu, l'utilité sociale et répondant à des nouveaux besoins, définit l'économie solidaire comme étant : *« une économie qui vise à modifier l'ensemble du système économique et social et met de l'avant un modèle de développement distinct, fondé sur les principes de l'économie solidaire, visant à transformer le système économique capitaliste néolibéral, qui fait primer la maximisation du profit privé et une croissance aveugle, pour instaurer et consolider un modèle de développement centré sur les personnes et la planète. En tant que modèle économique alternatif, l'économie solidaire inclut les secteurs : privé, public, et le tiers secteur »* (RIPESS, 2015).

Ainsi, tout comme l'économie sociale, l'économie solidaire vise à replacer l'humain au centre de l'économie. Cependant, elle met particulièrement l'accent sur la réduction des inégalités à travers des objectifs tels que l'insertion sociale, le renforcement des liens sociaux et la

promotion de modes de production alternatifs, plutôt que par des réglementations ou des modes de gouvernance spécifiques.

2. L'économie sociale et solidaire ; un concept en évolution

En passant du « tiers secteurs » jusqu'à « l'économie solidaire », pour finalement arriver au concept « d'économie sociale et solidaire », ce dernier est apparu vers la fin de l'année 1998 en France, comme étant une nouvelle approche qui met l'accent principalement sur le bien être humain et l'environnement. Alors on peut dire que, ce nouveau champ s'est développé afin de répondre à des besoins sociaux qui sont mal ou peu satisfaisants.

2.1. Définitions de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire, a connu un essor remarquable à cause de son rôle crucial dans l'éradication de la pauvreté, des inégalités, de la vulnérabilité et d'exclusion sociale. En effet, le concept « d'économie sociale et solidaire » regroupe un ensemble d'initiatives économiques qui ont comme objectif principal de placer le bien être humain au cœur de leurs réflexions, tout en adoptant des projets économiques qui sont viables afin d'assurer le développement et la pérennité surtout pour les populations les plus défavorables.

Dans une perspective théorique, la notion « d'économie sociale et solidaire » s'est démarquée de celle « d'économie classique », même si au départ, elle est considérée comme étant une approche dite disciplinaire de l'économie, qui prend en considération des normes ainsi que des valeurs sociales. Pour Charles Gide, l'ESS est « *une approche d'économie politique qualifiée d'antagoniste par rapport à celle des néoclassiques de la fin du 19ème siècle, il a vite pris connaissance de sa valeur en la présentant comme une approche nécessaire et complémentaire à celle de l'économie néoclassique* » (N.EL HARRAK, 2019).

En effet, vu l'évolution qu'a connue l'économie sociale et solidaire plusieurs définitions ont été proposées ; on va commencer par la définition de Henri Desroche qui a défini L'ESS à partir de trois composantes à savoir, les associations, les coopératives et les mutuelles qui sont à caractère certains, ainsi que d'autres composantes à caractère incertains comme les entreprises communales, communautaire, et participatives (Desroche, 1983). Cette définition est considérée comme incomplète, car elle se focalise seulement sur le statut juridique, sans mettre l'accent sur les pratiques sociales et solidaires.

Quant à Vienney en 1994, il a proposé une définition encore plus complète que celle de Descroche, en considérant que l'économie sociale et solidaire est une combinaison de personnes et d'entreprise, en se basant sur des normes ou règles telles que ; l'égalité, rapport membres-entreprise, distribution des résultats, et sur la propriété durablement collective (Bouchard, 2001).

Selon Jean-Louis-Laville, l'économie sociale et solidaire se définit comme étant « *un secteur regroupant des organisations non capitalistes (associations, coopératives, mutuelles). Les débats la concernant en France ont trop souvent été marqués par un nationalisme méthodologique en s'en tenant à ce seul pays* » (Laville J. , 2019), pour Laville, l'ESS est le point de croisement entre l'économie marchande, l'économie non-marchande (appui de l'Etat) et l'économie non monétaire (réciprocité et don).

Alors que, pour Defourny (1999) « *l'économie sociale et solidaire peut être définie comme l'association de deux concepts : l'économie sociale et l'économie solidaire. Le premier est traditionnellement défini comme un tiers secteur distinct des pouvoirs publics et des entreprises privées à but lucratif* » (Benjamin, 2012). Cependant pour Defourny, une activité relative à l'ESS, doit principalement être régit par un certain nombre de principes, comme par exemple l'autonomie de gestion, la démocratie, et la responsabilité individuelle ou/et collective.

En outre, les écrivains espagnols Monzón et Chaves (2012) ont défini l'ESS en tant « *qu'un ensemble d'organisations partageant des valeurs et des principes leur permettant un développement social et économique d'une société* ». Quant à Musgrave (1991), il a identifié trois fonctions de l'ESS à savoir : l'affectation des ressources « *la asignación de recursos* », la redistribution des revenus et de la richesse « *la redistribución de la renta y la riqueza* » et la régulation des déséquilibres dans différents domaines du système « *la regulación de desequilibrios en distintos ámbitos del sistema* »¹⁷ (AHNACH & Lahoussine, 2020).

Cependant, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ce secteur est défini comme englobant un ensemble d'entreprises et d'organisations, notamment les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales. Ces entités sont caractérisées par des principes de solidarité et de participation, et se distinguent par leur capacité à produire des

¹⁷ [L'économie sociale et solidaire et emploi des jeunes : étude exploratoire et qualitative des coopératives de pêche artisanale au niveau de la région d'Agadir | AHNACH | Repères et Perspectives Economiques \(imist.ma\)](#)

biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux.

Selon le Comité économique et social européen, ce secteur englobe les entreprises privées dotées d'une structure formelle, bénéficiant d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion. Ces entreprises sont créées dans le but de répondre aux besoins de leurs membres par le biais du marché, en produisant des biens ou en fournissant des services d'assurance ou de financement. Il est essentiel que les décisions prises et la répartition des bénéfices ou des excédents entre les membres ne soient pas directement liées au capital ou aux cotisations de chaque membre. Chaque membre dispose d'un droit de vote, et toutes les décisions sont prises par le biais de processus décisionnels démocratiques et participatifs.

D'après toutes les définitions précédentes, on peut dire que l'économie sociale et solidaire se réfère à toutes les activités économiques qui ne prennent pas le profit comme leur objectif principal. Cependant, ces activités peuvent prendre différentes formes juridiques : associations, coopératives, ou bien mutuelles. Cette économie dite sociale et solidaire est basée sur plusieurs normes, et elle est créée pour répondre aux besoins des pays ou de marchés qui étaient peu ou pas satisfaits aux niveaux national et international.

2.2. Le cadre juridique de l'économie sociale et solidaire

En France, afin de développer le secteur de l'économie sociale et solidaire, une loi cadre est mise en place et s'articule principalement sur trois axes : la reconnaissance, la structuration et le développement de l'ESS.

Pour la reconnaissance de l'ESS, la loi cadre accorde à cette dernière une définition bien précise de son périmètre ; « *non lucrativité ou lucrativité limitée, gestion désintéressée, le fait de ne pas faire de la recherche des bénéfices l'objet principal et unique d'une entreprise, la gouvernance démocratique* », ce champ d'application est élargi à d'autres acteurs, comme la société par action simplifiée qui respecte bien évidemment les valeurs sur lesquels repose l'économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne la structuration de l'économie sociale et solidaire, cette dernière s'inscrit dans les schémas territoriaux, ce qui impose le développement et l'amélioration de la coopération et la

collaboration entre les entités de l'ESS et les entreprises classiques, afin de multiplier la synergie entre ces deux modèles économiques.

Finalement, pour le développement de l'ESS, La Banque Publique d'Investissement (BPI) a conçu des instruments de financement spécifiquement pour ce secteur, elle a également débloqué 500 millions d'euros pour financer le secteur de l'ESS. Ainsi que des outils complémentaires qui sont mises au service de l'ESS seront développés, notamment les futures opportunités d'emploi, l'accès aux subventions, le maintien sur le marché des acteurs de l'ESS.

Cette loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 qui encadre l'économie sociale et solidaire a comme objectif principal de développer et soutenir ce secteur, elle définit les principes et les modalités de fonctionnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les critères d'identification des entreprises de ce secteur. Cependant, cette loi a pour but de définir les différentes formes juridiques que peuvent prendre les entreprises de l'ESS, ainsi que les principes qui les régissent, tels que la gouvernance démocratique, la solidarité, etc. La loi prévoit également des mesures pour renforcer la reconnaissance et la viabilité de l'ESS, et afin de favoriser son financement.

Dans le cadre de cette loi, une multitude de mécanismes de gouvernance sont mises en place pour assurer la meilleure visibilité du secteur de l'ESS et meilleure coordination et collaboration entre tous les acteurs. Ainsi que le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire qui a joué un rôle crucial surtout en matière d'observation des bonnes pratiques, aussi la création de la chambre française de l'ESS afin d'assurer la représentation nationale de ce secteur, et les chambres régionales de l'ESS, qui ont joué un rôle principal comme étant des structures chargées de développement du secteur de l'économie sociale et solidaire sur les différents territoires, de la formation des salariés et des dirigeants, et surtout de la mission d'observation statistiques (Le livre blanc de l'ESS,2014).

Ainsi, comme il est mentionné dans l'article 06 de cette loi cadre, l'implantation des pôles territoriaux de coopération économique, *« qui sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprise de l'ESS, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organisations de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégies commune et continue de mutualisation, de*

coopération ou de partenariat au services de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable » (Loi cadre de l'ESS, article 6).

Toutes ces mécanismes, créés par la loi cadre de l'économie sociale et solidaire en France, optent pour la promotion du champ d'ESS, qui joue un rôle essentiel dans la création d'emplois et de richesses.

En plus de son rôle a précisé les contours et les frontières du secteur de l'ESS, cette loi cadre a également permis certaines entreprises classiques de type commerciales d'avoir plein droit de participer à l'évolution de l'économie sociale et solidaire.

Figure 10: Les objectifs de la loi cadre de l'ESS



Source : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/ess-brochure.pdf>

3. Les piliers de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire repose essentiellement sur quatre principes fondamentaux établis par la Loi du 31 juillet 2014. Ces principes comprennent la poursuite d'une utilité sociale, la recherche d'un modèle économique durable, la mise en place d'une gouvernance démocratique et la limitation de la recherche de profits.

- **Utilité sociale :**

Si la compétitivité d'une entreprise « classique » est déterminée par son chiffre d'affaires et son bénéfice, la performance d'une entreprise sociale s'apprécie d'abord par l'impact social qu'elle génère. Selon la définition donnée par la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, les entreprises qui ont une utilité sociale sont celles qui contribuent à au moins un des objectifs suivants : soutenir les groupes en situation défavorable ; promotion sociale, économique et culturelle ; Lutter contre l'exclusion et les inégalités, favoriser le maintien et le développement du lien social, ou le maintien et le renforcement de la cohésion territoriale ; la promotion d'un développement économique, social, environnemental et participatif durable, la promotion de la transition énergétique ou la solidarité internationale.

- **Un modèle économique viable :**

Les organisations de l'ESS, doivent créer de la valeur sociale, trouver un modèle économique et assurer leur développement durable. D'autre part, le modèle économique n'est qu'un moyen d'atteindre des objectifs sociaux, pas une fin en soi. Le modèle économique ne cesse de se réinventer face à la diminution des financements publics et aux évolutions juridiques et sociales. Certaines entreprises sociales envisagent désormais des modèles hybrides consistant à vendre des services à des entreprises ou à des particuliers, des ressources pour des services et des ressources de fondations privées. L'aide publique continue de compléter ces différentes sources de financement. Comme pour tout processus de création de campagne, la création d'une entreprise sociale se traduit par : Prise de risque et innovation, production de biens ou de services ; Création de richesses et d'emplois, réponse à la demande, besoin d'indépendance financière vis-à-vis des pouvoirs publics.

- Gouvernance démocratique

La gouvernance correspond à l'ensemble des normes et modes de réflexion et de prise de décision de la structure organisationnelle, et au contrôle de l'application de ces décisions.

Si la gouvernance démocratique est considérée comme l'un des piliers des entreprises de l'ESS, cette dimension est plus ou moins forte selon les organisations et prend des formes très variées. La loi de juillet 2014 détaille peu ce volet, précisant seulement qu'elle doit être « *définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise* » (article 1 de la loi de l'ESS).

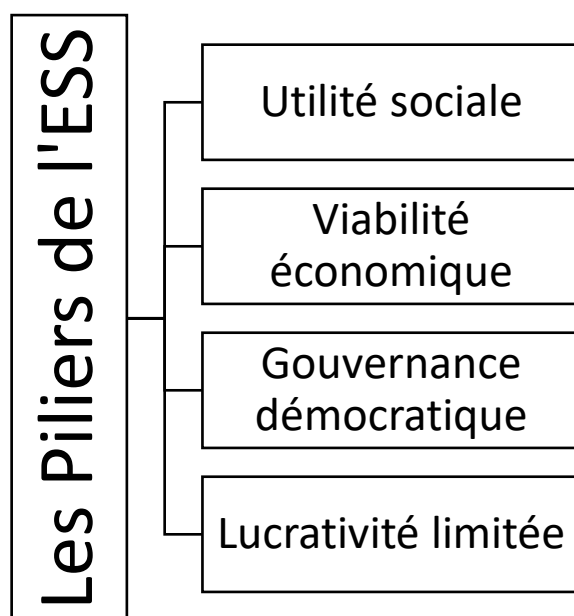
Dans une coopérative, la participation est au cœur de son fonctionnement. Selon la règle « une personne = une voix », les membres d'une société coopérative et participative (Scop) ont des droits de vote égaux. Dans une Scop, les salariés détiennent une part majoritaire des actions, représentant au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Les associations bénéficient d'une grande liberté juridique quant à la composition de leurs organes de direction et à l'établissement de leurs règles de fonctionnement. Bien que certains schémas traditionnels, tels que les structures pyramidales ou d'autres modèles avec un pouvoir décisionnel relativement centralisé, persistent, ils facilitent la participation du personnel et d'autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, telles que les bénéficiaires, les usagers, les bénévoles et les acteurs locaux.

- Lucrativité limitée :

Dans les entreprises de l'ESS dont le modèle économique est commercial ou partiellement commercial, une part substantielle des bénéfices doit être utilisée pour maintenir ou développer les activités de l'entreprise. La rentabilité est ici un moyen de servir les projets sociaux de l'entreprise. Si ce principe de profit limité empêchait la spéculation sur le capital et les actions, le concept de viabilité économique ne disparaîtrait pas. Il est donc nécessaire d'équilibrer leurs budgets pour que les salariés et les prestataires soient rémunérés équitablement ou que les investissements nécessaires puissent être réalisés. Cela implique de trouver le bon prix de vente pour ses biens ou services et de développer sa position sur le marché en conséquence. Parmi les pratiques mises en œuvre :

- La supervision des grilles salariales ;
- Le processus décisionnel indépendant de la propriété du capital ;
- Le rendement du capital limité (collaborations) ou nul (associations et mutuelles) ;
- Les bénéfices sont réinvestis dans des projets sociaux.

Figure 11: les piliers de l'ESS



Source : Auteur

III. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

1. Les caractéristiques des organisations de l'ESS

Les configurations adoptées par les organisations de l'économie sociale et solidaire varient en fonction de l'organisation institutionnelle et des dynamiques sociales propres à chaque environnement. En effet, ces organisations adoptent des formes flexibles qui dépendent de la structure sociale locale, des cadres juridiques en vigueur, des divers contextes culturels et de l'histoire de chaque communauté. Malgré cette diversité, l'examen des travaux des principaux auteurs qui ont abordé le concept d'économie solidaire permet de dégager quelques caractéristiques communes à ces organisations.

En effet, ces organisations émergent d'un projet social, en réponse à des problématiques spécifiques rencontrées par les acteurs sociaux. Cela indique que la contribution nette de l'économie à la richesse collective se mesure non seulement par le volume de biens et services qu'elle produit, mais surtout par la rentabilité sociale qu'elle engendre. Cette rentabilité est liée à la capacité du groupe à favoriser le changement social en réponse aux besoins des communautés dans lesquelles il opère.

Ces initiatives se concentrent sur l'action locale basée sur la vision de la communauté comme un territoire ou un espace appartenant à un réseau de relations établi. Les considérations locales permettent une relation sociale étroite qui aide à créer un sentiment d'identité pour les membres et la communauté, par conséquent, les initiatives peuvent prendre deux formes : initiatives auto-organisées, où l'ensemble des membres se regroupent pour fournir des services et des initiatives hétéro-organisées, où l'ensemble des membres se regroupent pour rendre des services à autrui (youssfi, 2021).

Selon Laville 1995 les initiatives relatives à l'ESS « sont des espaces ancrés dans la sphère publique, car elles expriment dans l'espace publique la demande des citoyens de pouvoir agir pour « élaborer les règles du jeu qui gouvernent leurs rapports » (Laville,2015), ainsi ces organisations instaurent de nouvelles formes d'action politiques et démocratisation en agissant comme des « espaces autonomes de domaine public » (Habermas, 1992). Néanmoins, les structures de travail au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire sont diversifiées, faisant intervenir des salariés, des bénévoles, des usagers et d'autres partenaires

locaux. De plus, les compétences nécessaires sont variées, favorisant souvent la formation d'équipes de travail interdisciplinaires regroupant différents types de professionnels.

2. Les différentes formes d'organisation de l'ESS

Depuis son apparition, l'économie sociale et solidaire regroupe quatre formes principales des organisations avec des valeurs et principes communes ; il s'agit bien évidemment des coopératives, des associations, des mutuelles et des fondations.

1.1. Les associations

La loi de 1901 définit une association comme « un accord entre deux ou plusieurs personnes, physiques ou morales, pour mettre en commun de façon permanente leurs connaissances et leurs activités à des fins autres que la participation aux bénéfices ». La liberté d'association signifie également la liberté de rédiger des constitutions, de déclarer et de gérer des organisations. Les associations peuvent être de différents types : associations déclarées, associations reconnues d'utilité publique. Donc les associations peuvent être définies comme des organisations à but non lucratif, et l'économie sociale et solidaire est le cadre principal qui permet la réalisation de différentes formes de liberté d'association qui ne porte pas une finalité lucrative (Develtere & Defourny, 2009).

Généralement les associations présentent des avantages comme la flexibilité dans le fonctionnement, la mise en place et la participation au secteur d'emploi.

Ces associations agissent dans des champs très divers tels que l'enseignement général, la formation, la santé, les affaires sociales et familiales, le handicap, l'habitat, le logement, l'insertion par l'activité économique, le sport, la culture et les loisirs, l'environnement, le développement durable, le commerce et le développement. Consommation éthique et équitable... Les associations se développent souvent là où l'intervention des entreprises ou du public ne parvient pas à répondre aux besoins. C'est pourquoi ils sont à la base de nombreuses innovations dans de nombreux domaines. Par exemple, on peut donner des exemples d'activités de services à la personne actuellement en plein développement, ou de nombreuses activités liées au développement territorial : actions sociales, culturelles, sportives, environnementales, etc.

1.2. Les mutuelles

Au début du XXème siècle, les agriculteurs ont fondé des mutuelles afin de se protéger contre les risques de mortalité du bétail et les dommages causés par les intempéries aux récoltes. Pendant l'entre-deux guerres, les enseignants se sont regroupés pour assurer collectivement leurs véhicules et ont créé la Mutuelle Assurance Automobile des Institutions de France. Aujourd'hui, les mutuelles, qu'il s'agisse de mutuelles de santé ou d'assurance, constituent une composante essentielle de l'économie sociale et solidaire.

Cependant, les mutuelles sont des organisations de personnes qui s'engagent dans des activités de solidarité et d'entraide avec leurs membres. Les ressources provenant des cotisations des membres sont allouées démocratiquement pour financer les actions qu'ils mènent. Le but principal de l'entraide est de faire face collectivement et mutuellement à divers risques : assurance maladie ou accident, frais médicaux, achat de médicaments, mauvaise récolte ou mauvaise saison de pêche, etc. Ce formulaire fournit des services par le biais de mécanismes de partage des risques et de partage des ressources. Elle n'est donc pas à but lucratif, ce qui est évidemment différent des compagnies d'assurance traditionnelles qui sélectionnent les membres et calculent les primes en fonction des risques individuels.

1.3. Les coopératives

Historiquement, les coopératives sont nées d'une initiative des agriculteurs, en réaction à la crise économique voire par révolte contre le négoce, en effet une coopérative est définie comme étant une entité à intérêt collectif, il s'agit d'une « *association autonome de personnes volontairement réunis pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » (ACI 1995 ; OIT 2002-Recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives, section1,paragraphe 2), cependant, les coopératives agissent dans différents secteurs, tels que l'assurance, l'agriculture, l'habitation, le tourisme et la santé, etc. Ainsi elles se caractérisent par l'autonomie, et l'investissement volontaire des membres et la gestion collective.

D'après la conférence régionale de l'ACI en 2009, les coopératives, ont connues mondialement une relance importante en termes de nombres de coopératives nouvellement créés ainsi que le nombre d'adhérents.

Suite au potentiel de cette forme de l'ESS en matière de réduction de la pauvreté et la création d'emploi, l'assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2012 comme l'année internationale des coopératives (yousfi, 2021) afin d'encourager « *tous les Etats membres, ainsi que l'organisation des Nations Unies et tous les autres acteurs intéressés, à profiter de l'année internationale des coopératives pour promouvoir les coopératives et faire mieux prendre conscience de la contribution qu'elles apportent au développement économique et sociale* » (Résolution des Nations Unies, Paragraphe 3).

1.4. Les fondations

Les fondations se divise en deux catégories principales les fondations d'utilité publique et les fondations privées, la première forme est celle qui poursuit un objectif public qui serve les intérêts collectifs, quant à la deuxième forme, l'objectif est aussi désintéressé et de nature privé. En effet l'appartenance des fondations à l'économie sociale et solidaire reste encore discutable, car les organisations qui sont sous l'angle des fondations ne s'inscrivent pas dans l'esprit général de l'ESS.

Certains auteurs soulèvent une contradiction entre les activités génératrices de ressources et les finalités philanthropiques auxquelles une partie de ces ressources est allouée. De plus, ils notent une absence de gouvernance participative au sein de la plupart des fondations, ainsi que des critiques adressées à ce secteur en raison des motivations principales de création de certaines fondations, telles que le marketing, la vanité ou l'évasion fiscale (Pewitt, 2006).

Tout cela explique la défaveur de certains auteurs sur l'affiliation de cette forme de l'ESS, alors qu'il existe un nombre de fondations qui sont affiliées au secteur de l'ESS, comme par exemple « *European Foundation center* » Installé à Bruxelles, son principal objectif est de soutenir le financement autonome des organisations philanthropiques européennes.

IV. Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement durables des territoires

Dans les années soixante-dix, différents acteurs locaux se sont regroupés au sein de nouvelles formes d'organisation économique et sociale, leur but consiste à satisfaire les besoins des communautés locales grâce à des initiatives enracinées au niveau territorial.

Cependant, ces nouvelles entités de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont continué à innover et à développer des produits et des services à vocation sociale, tout en tenant pleinement compte des dimensions du développement durable, ils ont fixé comme objectifs ; l'amélioration des conditions de vie des citoyens, la préservation de l'environnement et des ressources, lutter contre le chômage et l'exclusion sociale des populations défavorisées, ainsi le renforcement de l'attractivité du territoire grâce à la favorisation des investissement et la création d'emploi (MARCHOUD, 2016).

En effet, Le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le développement des territoires se manifeste généralement à travers les actions conjointes des acteurs locaux. Ces acteurs s'associent pour mettre en œuvre des initiatives à caractère social visant à répondre aux besoins spécifiques identifiés sur un territoire donné, tout en renforçant la cohésion sociale grâce à des liens de solidarité. En effet, la création de liens sociaux et de solidarité incarne l'aspect fondamental du secteur de l'économie sociale et solidaire (Laville J. , 2000).

Selon MARCHOUD,2016, Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans la promotion et le développement durables des territoires peut être observé à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elles sont fortement implantées localement, ce qui assure la stabilité de leurs activités et services. Ensuite, elles favorisent la création de liens sociaux, renforçant ainsi la cohésion sociale et la solidarité au sein des communautés. Enfin, elles se distinguent par leur capacité à innover, à créer et à maintenir des emplois. Contrairement aux entreprises à but lucratif, qui choisissent souvent leurs implantations en fonction des opportunités d'investissement, telles que la qualification de la main-d'œuvre locale, les niveaux de salaires et les subventions publiques, les structures de l'économie sociale et solidaire sont profondément enracinées dans leur territoire. Elles développent des activités en réponse aux besoins locaux et en utilisant les ressources disponibles localement.

1. Ancrage Territorial de l'ESS

L'ancrage territorial de l'ESS constitue le fondement de son action dans le développement durable des territoires. Comme l'indique Laville (2000), les organisations de l'ESS s'insèrent profondément dans le tissu social et économique local, ce qui leur confère une compréhension fine des besoins et des enjeux spécifiques à chaque territoire. Cette proximité territoriale favorise une réponse adaptée et contextualisée aux défis environnementaux, sociaux et économiques locaux.

Dans cette optique, les organisations de l'ESS jouent un rôle de médiateur entre les politiques publiques et les besoins réels des populations locales. Leur connaissance du terrain leur permet d'identifier les lacunes des politiques existantes et de proposer des solutions innovantes et adaptées aux spécificités locales. Cette capacité à agir comme un relais entre les instances décisionnelles et la société civile renforce leur légitimité et leur efficacité dans la construction de territoires durables.

2. Promotion de l'Innovation Sociale et Économique

Une des caractéristiques distinctives de l'ESS est sa capacité à promouvoir l'innovation sociale et économique au sein des territoires. Contrairement aux entreprises traditionnelles, les organisations de l'ESS, telles que soulignées par MARCHOUD (2016), ont pour vocation première de répondre aux besoins sociaux non satisfaits. Cette orientation vers le bien commun favorise le développement de solutions novatrices pour résoudre les problèmes locaux, contribuant ainsi à la construction de territoires résilients et durables.

Dans ce contexte, l'ESS est perçue comme un cadre idéal et un environnement favorable où de nouvelles idées, pratiques et modèles économiques peuvent être testés au niveau des territoires afin de répondre aux besoins de la société et de promouvoir la solidarité entre les individus. Les structures de l'ESS favorisent l'émergence de nouvelles formes d'organisation économique, telles que les coopératives, les mutuelles et les associations, qui mettent l'accent sur la participation démocratique, la gouvernance partagée et la solidarité. Ces modèles alternatifs offrent des réponses originales aux défis du développement durable, en favorisant une gestion responsable des ressources, une répartition équitable des richesses et une participation active des citoyens à la vie économique et sociale.

3. Création de Liens Sociaux et Solidarité

Un autre aspect fondamental du rôle de l'ESS dans le développement durable des territoires réside dans sa capacité à créer des liens sociaux et renforcer la solidarité communautaire. Conformément aux observations de DEMOUSTIER (2001), les organisations de l'ESS sont souvent perçues comme des catalyseurs de lien social, favorisant l'intégration, la cohésion et la participation des individus au sein de leur communauté. Ces liens sociaux renforcés contribuent à la résilience des territoires face aux défis sociaux et environnementaux.

Dans cette perspective, les organisations de l'ESS agissent comme des espaces de rencontre et d'échange, où les individus peuvent partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources pour répondre aux besoins collectifs. Les initiatives de l'ESS encouragent la participation citoyenne, la coopération et la diversité culturelle, contribuant ainsi à la construction de sociétés plus inclusives et solidaires.

4. Impact sur l'Économie Locale et l'Emploi

L'ESS joue également un rôle significatif dans la dynamisation de l'économie locale et la création d'emplois durables. Comme le soulignent Parodi (1998) et Demoustier (2005), les organisations de l'ESS agissent comme des moteurs de développement économique en favorisant l'entrepreneuriat social, en créant des emplois locaux et en stimulant l'activité économique. Leur ancrage territorial favorise la rétention des richesses dans la communauté, contribuant ainsi à la prospérité économique à long terme des territoires.

Dans cette perspective, l'ESS s'affirme comme un levier de développement économique alternatif, axé sur la création de valeur ajoutée pour la collectivité plutôt que sur la maximisation du profit individuel. Les organisations de l'ESS favorisent l'émergence d'une économie plurielle, où les logiques de marché coexistent avec des logiques de solidarité et de coopération. Cette diversité économique renforce la résilience des territoires en leur permettant de s'adapter aux changements économiques, sociaux et environnementaux de manière plus flexible et plus inclusive.

Le territoire joue donc, un rôle crucial dans les activités et le développement de ces structures (Mengin, 1989). Cet ancrage territorial les protège contre le risque de délocalisation vers d'autres régions offrant de meilleures opportunités. En outre, les entreprises de l'économie sociales et solidaires sont attachées à leur territoire d'origine, qui leur offre un environnement propice à leur émancipation et leur croissance. Elles conçoivent leurs services en réponse aux besoins spécifiques identifiés sur leur territoire.

Cependant, l'utilisation des ressources locales telles que la main-d'œuvre locale et les financements locaux découle directement de l'ancrage des organisations dans le territoire. Les entités sociales et solidaires ont un impact positif sur la valorisation des territoires, en améliorant la qualité de vie et en fournissant des services de proximité. Elles contribuent également à accroître l'attrait des territoires en attirant de nouveaux investissements et de nouveaux habitants. L'importance de l'économie sociale et solidaire se manifeste également dans sa capacité à créer des liens sociaux et à contribuer au développement durable, « *les organisations sociales et solidaires jouent un rôle crucial dans le développement social des territoires. Elles sont considérées comme un lien d'apprentissage de la citoyenneté, de l'intégration sociale et de la solidarité, tout en apportant une contribution positive à l'insertion professionnelle, à la réduction du chômage et à la lutte contre l'exclusion sociale* » (Demoustier, 2001).

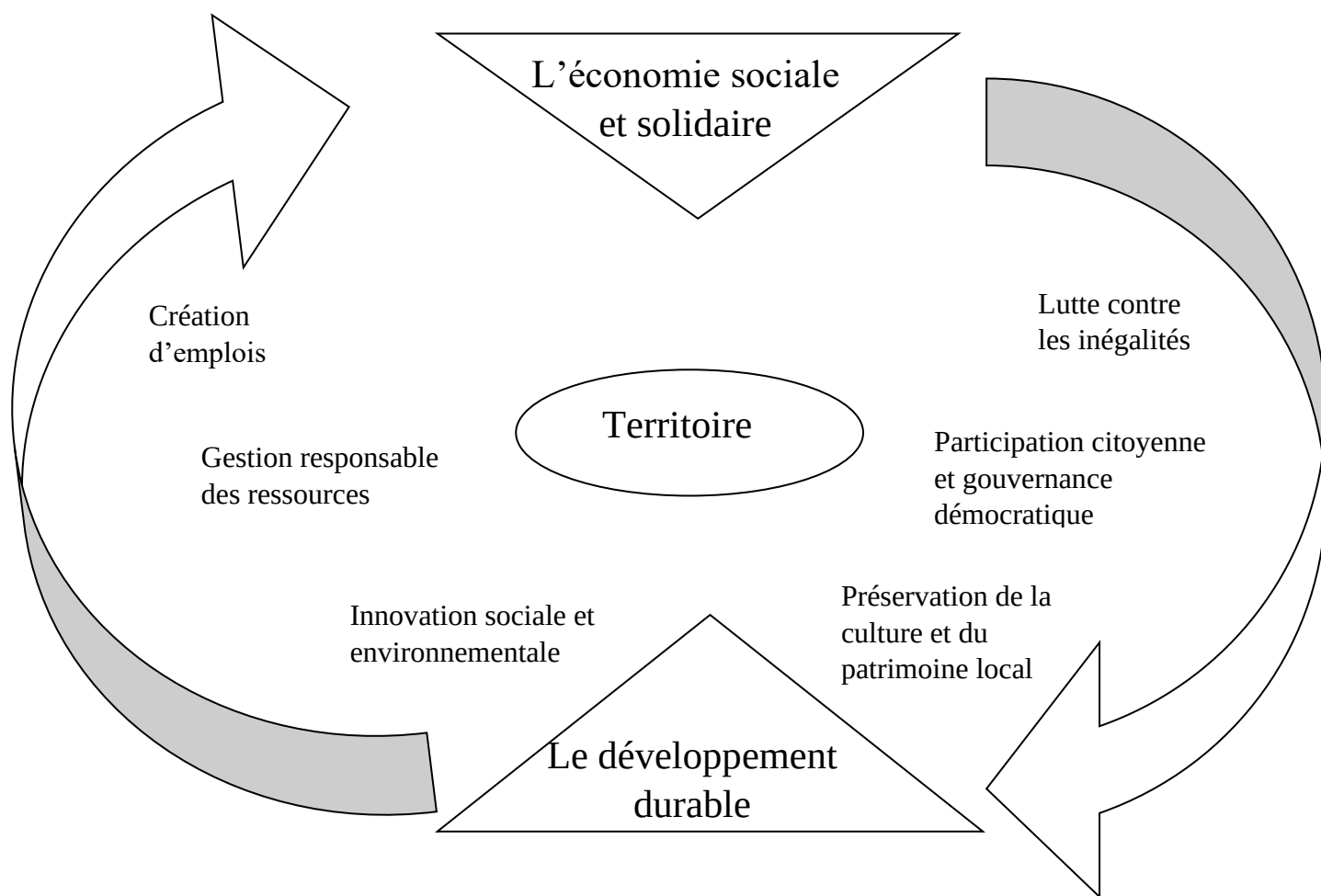
En effet, ce « tiers secteur » est considéré comme un moteur essentiel de création et de préservation d'emplois sur le marché du travail local. Selon (Parodi, 1998), les institutions de l'économie sociale et solidaire agissent comme des acteurs de réparation et de substitution lors des périodes de crise et de déclin économique. « *Elles remplissent également une fonction d'amortisseur économique et social* » (Demoustier, 2005).

On remarque ainsi, que les organisations de l'ESS démontrent une capacité remarquable à répondre de manière adéquate aux besoins du développement durable des territoires, en particulier en ce qui concerne la préservation des ressources, la pérennisation et la protection de l'emploi, ainsi que l'amélioration des conditions de travail (Parodi, 1998).

Cependant, l'économie sociale et solidaire (ESS) présente des avantages incontestables en matière de développement durable (DD). Elle permet de promouvoir les intérêts collectifs tout en mobilisant les ressources individuelles. Ses méthodes organisationnelles et de gestion

reposent fondamentalement sur des principes sociaux et démocratiques. De plus, l'ESS a un rôle historique en tant que représentant de la société civile, cherchant à combler les besoins non adressés par les autres secteurs économiques. La participation active et la vigueur démocratique jouent un rôle essentiel dans la connexion entre l'ESS et le DD, tant dans la théorie que dans la pratique.

Figure 12: interaction ESS-DD



Source : Auteur

En résumé, l'ESS et le développement durable partagent des objectifs communs de création de valeur sociale, économique et environnementale sur un territoire donné. Leur intégration peut conduire à des solutions innovantes et holistiques qui répondent aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

En outre, les initiatives économiques, sociales et solidaires demeurent constamment politiquement engagées, favorisant ainsi un développement durable par le biais d'une approche territoriale (Anne-Marie, 2010). Cette idée suggère que les initiatives économiques, sociales et solidaires continuent d'être activement impliquées sur le plan politique. Cela signifie qu'elles sont conscientes des enjeux politiques et qu'elles s'efforcent de faire avancer leurs objectifs en travaillant avec les autorités locales ou régionales pour influencer les politiques et les décisions qui affectent leurs activités. En adoptant une approche territoriale, ces initiatives s'attachent à promouvoir un développement durable qui tient compte des caractéristiques spécifiques et des besoins des différentes régions ou localités, plutôt que de suivre une approche universelle ou centralisée. En résumé, cela met en avant l'importance de l'engagement politique des initiatives économiques, sociales et solidaires dans la promotion du développement durable à l'échelle locale ou régionale.

Section 2- Le modèle coopératif : principes et valeurs

« Co-operare = Travailler ensemble », une notion qui a vu le jour en XIXe siècle par Robert Owen un théoricien socialiste d'origine britannique, afin de désigner une forme d'organisation dans le domaine économique.

À sa création, le modèle coopératif constitue la concrétisation de l'utopie socialiste relative à un nouveau monde qui fonctionne de façon différente et par des bases autrement que celles du système capitaliste. Cependant, la coopérative est considérée comme « *une sorte de réalisation embryonnaire du socialisme, qui prépare les esprits à concevoir un ordre social très différent du régime capitaliste actuel* » (Émile, 1902). Certes, aujourd'hui l'aventure des coopératives sous cette forme est terminée.

Au niveau de cette section, nous allons revenir dans le temps afin de présenter l'origine du mouvement coopératif, ensuite nous allons évoquer quelques définitions du modèle coopératif, et finalement nous présenterons les principes et les valeurs du modèle coopératif.

I. L'origine du mouvement coopératif

La construction théorique du mouvement coopératif est inscrite à la fois dans une dialectique qui combine entre les différentes expériences portant sur les innovations sociales et sur la construction de doctrines qui vise la transformation sociale. Cependant, le mouvement coopératif est né dans le cadre de la révolution industrielle, d'une part à travers les expériences vécues à cette époque par les travailleurs et d'autre part des écrits des théoriciens socialistes.

Cet historique bref du mouvement coopératif commencera par l'évocation de la société des équitables pionniers de Rochdale, ensuite par l'influence du « socialisme utopique », et finalement par les débuts du mouvement coopératif en Belgique.

1. La société des équitables pionniers de Rochdale

Toutes les études qui ont été menées concernent le mouvement coopératif, considèrent que le point de départ de ce mouvement est la fondation de la société des équitables pionniers de Rochdale (*Rochdale society of Equitable pioneers*) en 1844 par des tisserands britanniques.

Selon Victor Serwy (1893) « *L'histoire des pionniers de Rochdale par G. Holyoake est somme toute l'histoire du mouvement coopératif lui-même, non seulement en Angleterre où il est né, mais en Belgique et dans tous les pays. Ce sont les pages vécues de la vie des travailleurs, avec tout l'idéal encore atteint, avec tous les préjugés de la masse des consommateurs, avec toute l'abnégation de quelques âmes d'élites. C'était vrai en 1844. C'est encore malheureusement vrai en 1923. Il n'y a pas, dans toute la littérature du XIX^e siècle, d'histoire ouvrière plus vécue, plus vive d'intérêt que celle des équitables pionniers de Rochdale* » (HOLYOAKE, 1893)

Dans les années 1840, devant l'échec de la demande d'augmentation des salaires, les tisserands de Rochdale ont constaté que leur niveau de vie dépendait non seulement des fabricants qui fixaient leurs salaires, mais également des marchands qui fixaient les prix auxquels leurs produits étaient vendus. Donc afin d'améliorer leurs conditions de vie, un groupe de 28 travailleurs ont pris l'initiative de former une association le 24 octobre 1844 et de collecter des fonds, cette initiative est nommée « *Rochdale society of Equitable pioneers* » et par la suite ils ont opté pour l'ouverture d'un magasin coopératif dont l'objectif était de garantir aux clients de bonne qualité des produits avec des prix très raisonnables ; A cela s'ajoute d'autres actions comme l'achat d'un nombre de maisons pour améliorer les conditions de vie de certains membres de cette fondation, et de commencer ainsi la manufacture de quelques produits jugés convenables par la société pour l'emploi des membres qui souffraient de réductions répétées sur leurs salaires (HOLYOAKE, 1893).

Cependant, bien au-delà de ce magasin coopératif, ce projet est considéré comme une alternative concrète qui a pour objectif de réorganiser les forces de la production ainsi que la distribution. Après presque sept ans de la création de cette coopérative, le nombre des membres est augmenté de 28 travailleurs à 630.

Plus tard « *Rochdale society of Equitable pioneers* » dispose d'un département de vente en gros afin de présenter de l'aide aux initiatives similaires installées dans d'autres villes, ainsi d'un département d'éducation en faveur des enfants filles comme garçons, et sur ce pied d'égalité, la coopérative a élaboré des services afin de réaliser une indépendance civile des femmes quel que soit leur situation tout en leur attribuant le droit de vote et de devenir membres de la société.

D'après tout ce qui précède, cette initiative prise par ce groupe de travailleurs a comme objectif principal d'améliorer leurs conditions sociales, en ayant un large horizon d'émancipation à la fois

intellectuelle et de transformation de la société. Au niveau de cette coopérative créée par ce groupe, les dividendes versés aux membres ainsi que leur poids décisionnel au sein de cette dernière ne sont pas liés au capital investi mais par leur participation effective dans la coopérative. En commençons par un local qui proposent quelques produits de première nécessité, la fondation de la société des équitables pionniers de Rochdale ont réussi rapidement de développer une structure assez solide et de ne pas se limiter seulement à la distribution des produits mais également à faire leur production.

Le projet vise également à induire un changement dans la société. Pour ce faire, ils établissent une bibliothèque, un fonds de secours, une infrastructure éducative, etc., formant ainsi une contre-société. Cependant, cette dernière se heurte rapidement aux limites du système capitaliste, qui reste largement dominant dans son environnement. (Julien, 2018).

En effet, c'est à travers l'expérience de la société des équitables pionniers de Rochdale, que les quatre règles de base de la coopération sont issues, on va présenter ces règles dans le tableau suivant :

Tableau 4: Les quatre règles de base de la coopération

Principe	Définition
L'égalité	Le principe démocratique incarné par « une personne, une voix ».
La justice	Le principe de la ristourne implique que les bénéfices nets ne sont pas répartis en fonction du capital investi, mais en fonction des achats réalisés.
L'équité	Le principe d'une rémunération fixe et plafonnée du capital vise à libérer des fonds pour le développement
La liberté	Le principe de la libre adhésion et de la reprise des parts sans restriction pour tous les membres.

Source : Auteur

Il convient de noter que, bien que la limitation des dividendes et le principe de la ristourne soient souvent considérés comme les caractéristiques principales du mouvement coopératif, c'est en réalité le choix de la forme démocratique qui représente l'aspect le plus révolutionnaire du projet coopératif (Julien, 2018).

2. L'influence du socialisme utopique

Avant la création effective de la coopérative, cette idée a été théorisée par un nombre de penseurs socialistes, mais la question qui se pose à ce niveau est ce que vraiment ces penseurs ont pu influencer de manière ou d'une autre le développement de cette initiative.

Selon Paul Lambert « *en ce qui concerne la coopération, la doctrine précède la science, car elle a précédé le fait coopératif lui-même : la coopération est issue d'un jugement porté par ses fondateurs sur le monde tel qu'il se présentait au lendemain de la révolution industrielle, et c'est parce que ce jugement a été défavorable que la coopération est née* » (LAMBERT, 1959)

Alors que pour Victor Serwy militant socialiste et dirigeant de la coopération socialiste belge a indiqué que « *Robert Owen, le père de la coopération en Grande-Bretagne, et Charles Fourier en France, ne sont les créateurs de la coopération, mais ils n'en sont pas moins les éveilleurs. Leurs pensées ont exercé une influence considérable sur les premières réalisations économiques des travailleurs, dénommées coopératives, mais ce sont avant tout les besoins de la vie qui ont amené les travailleurs à l'action constructive* » (SERWY, 1992). Cet aspect pragmatique a influencé le développement de la coopération, surtout en Belgique au sein du mouvement ouvrier socialiste.

Cependant, il est important d'évoquer quelques penseurs qui ont marqué l'histoire du mouvement coopératif. A cet égard on va commencer par le théoricien Britannique **Robert Owen**, qui est considéré comme étant le père de la coopération en Grande-Bretagne, car il est le premier a utilisé le mot « *coopérer* » qui veut dire « *travailler ensemble* ». En deuxième lieu viennent les philosophes français, qui ont eu une influence importante sur le socialisme belge, le premier philosophe est **Claude Henri** qui a influencé le mouvement Saint-Simonien, et le deuxième philosophe **Charles Fourier** qui a marqué encore plus ce mouvement en raison des réalisations qui ont été plus concrètes que celles de Claude Henri, En prenant en compte que les fouriéristes,

malgré leur appartenance à la bourgeoisie, ne sont pas détachés des travailleurs et diffusent activement leurs idées.

Le quatrième théoricien, **Charles Gide**, titulaire d'un doctorat en droit, occupe la chaire de coopération au Collège de France en 1921. Sa particularité principale par rapport aux trois penseurs précédents réside dans le fait qu'il intervient après le début des réalisations coopératives. Ses théories marquent le mouvement coopératif entre sa phase d'expansion et le début de son déclin (Julien, 2018).

3. Les débuts du mouvement coopératif en Belgique

Au milieu du XIXe siècle, la Belgique a vécu la création de la première coopérative par Nicolas Coulon à Bruxelles, après la création de cette coopérative des ouvriers tailleurs, plusieurs initiatives ont survenue mais elles ont eu toujours cette existence éphémère vu qu'elles étaient des coopératives de production seulement et non de consommation. Cependant ces initiatives redeviennent avec le temps comme étant une utopie dont ils discutaient certains socialistes.

Ce n'est qu'à partir de 1864 à travers la création d'une section de l'association internationale des travailleurs en Belgique, que quelques coopératives en étaient créées, comme par exemple la coopérative à Grivegnée qui se composait des ouvriers de l'industrie. En effet la création de l'AIT a eu une importante influence sur le développement des coopératives en Belgique. Ainsi que l'aide non négligeable présenté par la Banque belge du travail crée en 1913, cette institution a fourni des fonds financiers en faveur des coopératives en situation fragile, mais l'avènement de la crise économique aux Etats Unis en 1929 a aggravé de plus en plus la situation des coopératives à cette époque et c'était la fin pour les coopératives socialistes.

Après les moments difficiles que vivaient les coopératives socialistes vers la fin de la deuxième guerre mondiale, une lueur d'espoir est survenue au début de 1970 par le développement d'un nouveau mouvement autogestionnaire qui a relancé la création des coopératives de production tout en se basant sur la volonté des travailleurs pour continuer leurs activités.

En effet le concept « autogestion » et celui de « coopération » sont deux concepts qui peuvent se superposer théoriquement « *Dans son acception la plus stricte, l'autogestion est le fait d'une entreprise détenue en pleine propriété par ses travailleurs. Une entreprise autogérée ainsi*

comprise est donc, en théorie, une coopérative de travailleurs. La coopérative de travailleurs est dès lors “autogestionnaire” dès le moment où ses travailleurs sont propriétaires de leur entreprise (...). Il arrive très fréquemment que des coopératives soient créées par des entrepreneurs alternatifs qui veulent tout simplement entreprendre autrement, sans pour autant participer, ni même mettre en œuvre, les utopies des militants politisés »¹⁸.

II. Définition

Après l'avènement du système capitaliste, une multitude d'alternative qui se sont développée afin de pallier les problèmes causés par ce dernier (Pezzini & Girard, Coopératives (Les) Une utopie résiliente, 2018). Parmi ces alternatives, on retrouve les entreprises coopératives, qui sont considérée par certains auteurs comme étant une issue aux problèmes du système capitaliste grâce aux principes sur lesquelles repose ces initiatives. Donc ces coopératives sont loin d'être vu comme étant un simple milieu d'économie dite alternative, mais plutôt une solution aux différents problèmes structurels des entreprises et également de la société.

Selon Louis Favreau, le milieu coopératif apporte un changement social grâce à sa participation économique en créant de la richesse et générant le capital tout en répondant aux besoins (Favreau, 2010). Pour Favreau, il est important de coopérer et d'être plus démocratique afin de sortir du système capitaliste, et pour lui ces les coopératives qui sont les plus à mener dans cette voie. Alors que pour Bruno Roelants le directeur général de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) les coopératives constituent « *un mouvement en construction qui doit encore s'affirmer haut et fort et être au diapason des mouvements sociaux, comme les mouvements syndicaux, féministes, environnementaux et autres, qui ont réussi à gagner davantage en positionnement politique et en "soft power" que le mouvement coopératif* » (Pezzini et Girard, 2018). Ainsi l'Alliance coopérative internationale définit la coopérative comme étant : « *une association autonome de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations*

¹⁸ L. CICCIA, « Coopératives et travailleurs : le défi de l'autogestion pour les acteurs sociaux », in Coopératives, un modèle tout terrien, op. cit., p. 108. Pour une actualisation du questionnement, cf. A. LIESENBORGHS, « Autogestion : entre mythes et pratiques », Barricade, 2017, www.barricade.be.

économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement »¹⁹.

En outre, selon Thierry (2008) une coopérative se définit comme une structure de l'économie sociale et solidaire qui permet l'élaboration des espaces publics de proximité qui ont pour objectif de favoriser le développement des liens entre les acteurs et leur territoire (Séverine & Christine, 2014). C'est ainsi que Paul Lambert considère que les coopératives sont des préoccupations dites morales qui estiment que la coopération est une formule qui aide à rénover l'ensemble du système économique et social (Paul, 1964).

L'entrepreneuriat coopératif est défini également comme « *un processus des activités entreprises individuellement ou en groupe par des coopératrices ou coopérateurs motivés qui utilisent leurs compétences et leur potentiel en vue d'identifier des opportunités qu'ils ou qu'elles transforment en entreprises, en prenant des risques calculés pour créer, innover ou réhabiliter dans les affaires. Pour atteindre leur but, les entrepreneurs doivent planifier, organiser et contrôler les ressources dont ils ou elles disposent dans le cadre d'un plan d'affaires* ». (Kamdem, 2010). Selon Miles et al (2005), l'entrepreneuriat coopératif c'est la création d'une chose ayant une valeur ajoutée comme par exemple ; une entreprise, un produit, un service ou bien même une activité, à partir de nouvelles idées qui sont concrétisées grâce à la mise en œuvre des ressources, d'une prise de risques et d'une responsabilité qui est commune (Miles, 2005)

Pareillement, (REICH, 1987) souligne que « *l'entrepreneuriat coopératif consiste à entreprendre à plusieurs, soit sous la forme d'associations d'individus soit par des associations d'entreprises, soit en recourant à un mix des deux (structures composées de porteurs de projets individuels et d'organisations) autour d'un projet commun* » (BenHafaiedh, 2006)

Selon l'article 1^{er} de la loi du 10 septembre 1947, profondément modifiée par la loi du 31 juillet 2014 : « *La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous une gouvernance démocratique, la participation économique de ses membres, la formation*

¹⁹ L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est l'administratrice mondiale de la Déclaration sur l'identité coopérative qui énonce les valeurs et les principes du mouvement coopératif.
Url : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>.

desdits membres et la coopération avec les autres coopératives. Sauf dispositions spéciales à certaines catégories de coopératives, chaque membre coopérateur dénommé, selon le cas, « associé » ou « sociétaire », dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, sous réserve de l'article 16 » (Mas-Bellissent, 2016).

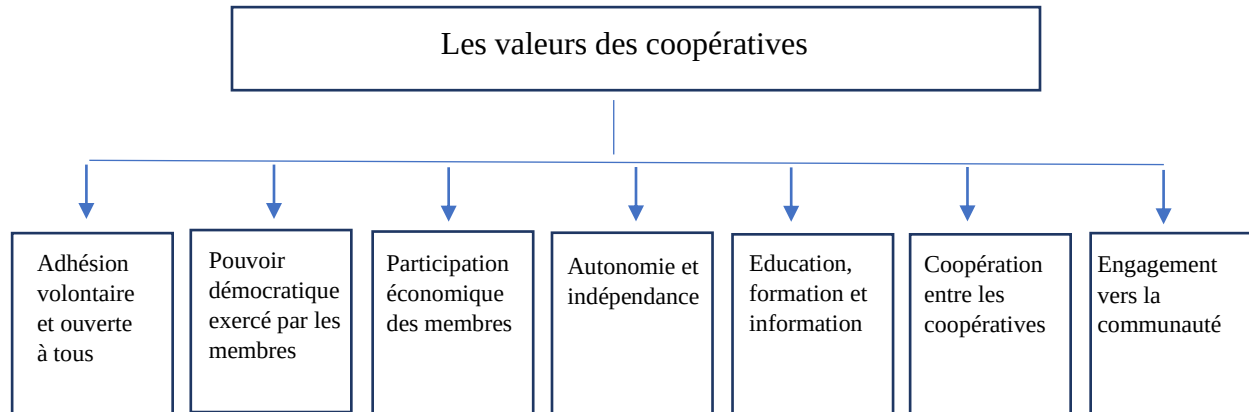
D'après toutes ces définitions, on peut constater que le modèle coopératif est considéré comme étant, la pierre angulaire des politiques publiques. Il joue un rôle important dans la création de nouveaux postes d'emploi, et la lutte contre les déséquilibres socio-économiques, il est considéré donc, comme un outil qui est nouveau et aussi innovant d'entrepreneuriat qui aide à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Pourtant ce modèle d'entrepreneuriat différent de celui classique, ouvre un grand débat sur son efficacité économique et sociale.

III. Les principes et valeurs du modèle coopératif

L'entrepreneuriat coopératif repose essentiellement sur des valeurs fondamentales telles que l'entraide, le sens des responsabilités et la solidarité. Son objectif est de proposer une réponse collective et solidaire à un problème partagé par les membres d'une communauté. Ce modèle d'entreprise combine à la fois une dimension économique, liée à la production et/ou à la vente de biens et/ou de services, et une dimension sociale, dont l'objectif est de fournir un service à la collectivité plutôt que de rechercher des profits.

La Déclaration sur l'identité internationale des coopératives, émise par l'Alliance Coopérative Internationale en 1995, établit les principes directeurs qui permettent aux coopératives de mettre en pratique leurs valeurs. Le schéma suivant présente les principales valeurs :

Figure 13: les valeurs des coopératives



Source : Auteur

Au cœur de l'identité coopérative, se trouvent sept principes qui guident le fonctionnement de la coopérative et définissent ses objectifs :

1. Principe d'adhésion volontaire et ouverte à tous : Les coopératives sont accessibles à toute personne, sans discrimination, capable d'utiliser leurs services et de prendre ses responsabilités en tant que membre.
2. Principe du pouvoir démocratique exercé par les membres : Fondées sur les valeurs de démocratie et d'égalité, les coopératives sont dirigées par leurs membres, qui participent à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Chaque membre dispose d'un droit de vote égal selon le principe « une personne, une voix ».
3. Principe de la participation économique des membres : Les membres contribuent équitablement au capital de la coopérative, dont une partie devient la propriété commune de celle-ci. Les membres bénéficient d'une rémunération limitée issue de ce capital souscrit en tant que condition d'adhésion.
4. Principe de l'autonomie et de l'indépendance : Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. Elles peuvent coopérer avec d'autres organisations tout en préservant le pouvoir démocratique de leurs membres et leur indépendance.

5. Principe de l'éducation, de la formation et de l'information : Pour contribuer efficacement au développement des coopératives, celles-ci offrent à leurs membres et à leurs employés les formations et les informations nécessaires.
6. Principe de la coopération entre les coopératives : Les coopératives collaborent à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale pour fournir un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif.
7. Principe de l'engagement envers la communauté : Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté selon des orientations approuvées par leurs membres. Elles sont fondées sur des valeurs telles que la prise en charge personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité.

Alors on peut constater qu'à travers tous ces valeurs les coopératives jouent un rôle très important dans le développement économique et sociale. Elles pouvaient créer également des emplois de qualité, et partant soutenir le développement durable, elles contribuent bien entendu à assurer les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde, à l'éradication de la pauvreté, au combat contre la faim, à l'égalité entre les sexes, à la paix et à la justice.

Section 3-Les coopératives agricoles : un aperçu au niveau mondial

La coopération agricole a connu une véritable évolution et un essor remarquable ces dernières années, cette forme d'organisation est considérée comme étant un acteur primordial pour le développement durable au niveau mondial. Par ailleurs selon l'office international de travail, le secteur agricole est considéré comme une deuxième source d'emploi au monde et la première dans les zones rurales.

Cependant, la coopérative agricole s'est vu érigé un levier très puissant pour la concrétisation et la réalisation des objectifs du développement durable soit dans les pays développés et ou bien ceux en voie de développement, c'est la raison pour laquelle le programme 2030 des nations unies a mis la lumière sur le soutien de l'agriculture durable, l'autonomisation des petits agriculteurs, l'inclusion sociale, ainsi que l'élimination de la pauvreté surtout dans les zones rurales où les gens souffrent encore de discrimination.

Dans cette section, nous allons présenter les fondements historiques des coopératives agricoles, ainsi que leur place dans l'économie des pays développés et des pays en voie de développement.

I. Les fondements historiques de la notion « coopérative agricole »

L'histoire des coopératives agricoles est liée directement par celle du syndicalisme agricole, pendant les années 1980 en France, les agriculteurs vivaient des conditions et contraintes défavorables au niveau économique et sociale, qui ont amené les agriculteurs à se regrouper et s'entraider afin de faire face aux difficultés dont ils souffraient. Cependant, cette situation a favorisé la création des syndicats agricoles régit par la loi du 21 mars 1984 et qui ont pour objectifs de faire des achats communs tout en réduisant le prix d'achats des intrants et la dissuasion de pratiques frauduleuses, afin d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs.

A partir du XIXe siècle que le mouvement coopératif en agriculture s'est développé indépendamment de celui d'ouvrier coopératif, par ailleurs La crise économique de 1929 et l'intervention publique dans la gestion des marchés ont joué un rôle déterminant dans le développement des coopératives. Ils constitueront un outil de mise en œuvre des politiques agricoles nationales, notamment des politiques de gestion de l'offre en céréales et en viticulture. Lors de la création de l'Office national interprofessionnel du blé en 1936, des fonds

publics ont été accordés aux coopératives céréalières pour renforcer leurs capacités de stockage.

Ainsi que, le soutien de l'État au développement coopératif a également permis d'inscrire dans le droit positif les principes de fonctionnement des coopératives, tels que définis par la Fédération Coopérative Internationale en 1895. La France introduit progressivement des règles différentes : les excédents sont répartis au prorata des apports des agriculteurs, la gouvernance coopérative suit le principe « une personne, une voix » ; la rémunération en actions à intérêts fixes et plafonnés ; caractère non partageable des réserves.

Ces règles ont été mises en place en 1935 pour toute organisation souhaitant obtenir le titre, en échange de laquelle elle pourrait bénéficier d'exonérations fiscales, Elles seront ainsi adoptées par diverses lois concernant le statut des coopératives, notamment en 1947. Des règles « exclusives » ont également été imposées, selon lesquelles les coopératives ne pouvaient exercer des activités qu'avec leurs membres. Selon le principe du double engagement, chaque membre apporte une partie du capital de la coopérative et livre tout ou partie de ses produits ou utilise ses services (comme c'est le cas dans les coopératives utilisant des équipements communs). Le principe d'ancrage territorial découle également de la définition, par chaque coopérative, du territoire sur lequel sont implantés ses adhérents.

Que ce soit en France, en Europe ou aux États-Unis, la situation économique difficile, l'influence des organisations professionnelles et des courants politiques, ainsi que l'intervention publique à travers des incitations juridiques et financières sont des facteurs majeurs de développement des coopératives agricoles. Leur constitution correspond à la mise en commun de capitaux d'exploitants agricoles, et à la l'union de corporations et d'associations d'hommes qui forment cette corporation commune pour leur propre usage et en deviennent membres et utilisateurs. Ainsi leur développement répondait donc à une série d'objectifs, parmi lesquels le rétablissement d'un certain équilibre entre les relations commerciales et, notamment, l'approvisionnement en produits agricoles.

Selon le principe du double engagement, la plupart des bénéfices des activités des coopératives agricoles sont redistribués aux agriculteurs par le biais des prix après obtention de prêts. Ainsi, en disposant de leurs propres outils de commercialisation ou de transformation, ils peuvent capter une plus grande part de la valeur ajoutée de leurs produits tout en participant à la

construction de leurs débouchés. Par ailleurs, le regroupement des opérateurs et leurs investissements dans les industries en aval constituent un moyen d'éviter les comportements opportunistes afin de capter de la valeur. Cela contribue à terme à assurer la sécurité de leurs moyens de production, notamment dans les secteurs qui nécessitent des investissements importants et spécifiques.

II. Les coopératives agricoles en Europe

La naissance des coopératives est l'une des conséquences de la révolution industrielle, elle est considérée comme une alternative pour faire face au système capitaliste. Ce nouveau mode d'organisation répond en premier lieu aux besoins de consommation des populations ouvrière et prend également en considération de permettre aux petits entrepreneurs, artisans, agriculteurs de s'adapter facilement aux nouvelles conditions sociales, économiques et techniques afin de conserver leurs statuts autant qu'entrepreneurs individuels indépendants. Au cours du XIXe siècle, la coopérative agricole est apparue en Europe comme étant une solution pour faire face aux conséquences d'une rare gravité pour l'agriculture et au fonctionnement libéralisme économique. A cet égard nous allons prendre le modèle coopératif agricole français comme exemple.

Tout au long de l'histoire de l'agriculture française, les agriculteurs ont choisi le modèle coopératif pour faire face aux éventuelles crises agricoles que connaissent différents modes de production : dans l'industrie laitière à la fin du XIXe siècle et dans production céréalière au années 1930. Jusqu'à la réorganisation de l'économie agricole qui a accompagné l'action syndicale jusqu'à la libération et le début de l'Europe verte dans les années 1960.

Aujourd'hui, Les coopératives agricoles occupent une place centrale dans les filières agricoles et alimentaires françaises, avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de 84 milliards d'euros et des relations avec 75 % des agriculteurs (Valiorgua & Hollandts, 2020). La raison d'être de ces coopératives repose sur quatre principaux points :

- La protection des agriculteurs

Les coopératives agricoles sont considérées comme le résultat d'une transformation des anciennes formes de solidarité et d'action collective qui ont longtemps caractérisé le monde

agricole (Moulin,1995). Ces pratiques de solidarité, d'association et de mutualisation des ressources, ont des racines historiques profondes dans le monde agricole français et contribuent à la protection contre les pressions environnementales et des aléas climatiques (Bloch,1999).

Cependant, les coopératives agricoles sont nées de certaines initiatives et expériences très anciennes, ils incarnent le passage d'une action collective inscrite dans la tradition et la solidarité individuelle à la formalisation de cette action par la création de supports institutionnels (coopératives) juridiquement et économiquement stables. Il est évident pour tous les auteurs qui ont étudié la coopération agricole que l'émergence et la formalisation d'actions communes à travers les coopératives depuis la fin du XIXe siècle constituent « *un prolongement ou une réédition des solidarités anciennes, tant familiales que communautaires* » (Mignemi, 2017). Donc le but principal de ces coopératives agricoles est la mutualisation des ressources, la protection des agriculteurs des aléas relatifs aux activités agricole, ainsi que la réduction de leur dépendance à l'environnement socio-économique.

- Amortissement des crises et l'orientation du secteur agricole

Vers le début du XXe siècle, les coopératives agricoles disposent pour la première fois d'une base juridique, qui lui permettant de s'étendre sur le territoire français et de mener plusieurs expérimentations variées à l'échelle locale. Officiellement en 1906, les coopératives agricoles ont bénéficié d'une loi favorable financée grâce aux aides de l'Etat. Cependant, les structures qui émergent disposent souvent de ressources financières limitées, ce qui affecte inévitablement leur développement.

En effet, la Première Guerre mondiale constitue un moment décisif dans les rapports entre l'État et l'agriculture. La nécessité de garantir les approvisionnements civils et militaires pendant le conflit a conduit le gouvernement français à intervenir directement et activement dans le secteur agricole, avec des répercussions positives sur les coopératives agricoles.

Ce soutien passe principalement par « *le partage de certaines ressources humaines et fonctions administratives entre les services de l'État et certaines coopératives pour gérer les stocks et garantir les prix des matières premières* » (Mignemi, 2017). Après la Première Guerre mondiale, l'État a continué à agir dans le secteur agricole pour promouvoir le développement de la production et l'équilibre des prix. Selon les statistiques présentées par Hirschfeld, les

coopératives occupent une place centrale par un nombre de 12 600 coopératives en 1946, 17000 en 1952 et 15000 en 1955 (Hirschfeld, 1957).

En raison de cette augmentation quantitative, la coopérative agricole a changé de caractère, il ne s'agit plus seulement de protéger et de limiter les abus, mais de gérer et réguler les activités agricoles. C'est ainsi que, les coopératives sont considérées comme des intermédiaires qui financent et régulent la production agricole et jouent un rôle absorbe les chocs et contribue à atteindre les objectifs politiques du gouvernement, notamment la limitation des pénuries et la poursuite d'une certaine forme de souveraineté alimentaire. Les coopératives se développent, acquièrent des droits de gestion, se professionnalisent et élargissent leur champ de coopération et de leurs activités (Valiorgua et Hollandts, 2020). Elles deviennent progressivement des institutions centrales du monde agricole, entretenant des liens avec les besoins alimentaires de la société française et les politiques publiques agricoles mises en œuvre par les gouvernements successifs (Bergmann & Mouton, 1955).

- La modernisation de l'agriculture française

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les coopératives agricoles ont acquis leur autonomie vis-à-vis des syndicats agricoles et ont obtenu leur propre statut juridique, leur permettant de gérer leurs activités économiques de manière plus indépendante. Sur le plan législatif et institutionnel, cette période a favorisé le développement de la coopération agricole, alors que la France, tout comme d'autres pays occidentaux, faisait face à une productivité agricole insuffisante pour garantir la sécurité alimentaire de sa population. Ainsi, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la coopération agricole est devenue un enjeu central pour atteindre l'indépendance alimentaire. (Houé, 1970).

Cette situation a changé avec l'introduction de la politique agricole commune et des lois de modernisation de 1960 et 1962, Pendant cette période, la coopérative a lancé de premières initiatives de recherche et développement pour agir et faire progresser les activités agricoles et gagner en productivité. Les coopératives ne se contentent plus de la collecte et de la commercialisation, ils ont travaillé activement pour le progrès agricole et l'augmentation des rendements agricoles. Ils participent directement à une meilleure utilisation du sol, de l'eau, de la lumière et à des techniques de plantation rationalisées, une sélection de nutrition animale, amélioration continue de la production végétale. Ce soutien à la transformation des systèmes

agaires français va entraîner des gains de productivité sans précédents qui vont permettre à la France de conquérir son indépendance alimentaire (Mazoyer & Roudart, 2017).

- Acquisition du pouvoir de marché afin de sécuriser les revenus

La période après la Seconde Guerre mondiale est l'âge d'or de la coopération agricole, qui participe activement à la « révolution verte » impulsée par les pouvoirs publics (Mazoyer & Roudart, 2017). Toutefois, les gains de productivité sont en partie dus à l'élan modernisateur des coopératives déclenche rapidement de nouvelles crises de surproduction compliqué à résoudre (Gaignette & Nieddu, 2000). Ces crises de surproduction amener les pouvoirs publics à reconsidérer les mécanismes de régulation des marchés agricoles aux niveaux national et communautaire. C'est dans ce contexte de surproduction que les coopératives vont décider à mettre en œuvre des stratégies d'internationalisation et de diversification qui changeront profondément leur raison d'être et leur relation avec leurs membres (Koulytchizky & Mauget, 2003).

A cet égard, Les coopératives agricoles ont pris la décision de se positionner sur les marchés internationaux pour de trouver de nouveaux canaux d'affaires. Ces stratégies de coopération visent à exporter ainsi les différentes productions de ces coopératives sur les marchés nationaux, mais les coopératives exportent également leur expertise et leurs capacités organisationnelles grâce à des investissements étrangers afin de se positionner sur de nouveaux marchés au-delà de leur territoire d'origine (Ruffio, 2005).

Cette perspective historique sur l'évolution de la finalité des coopératives agricoles de la fin du XIXe siècle jusqu'à l'époque contemporaine montre à quel point ces structures économiques ont évolué, qu'elles sont progressivement devenues des institutions clés des politiques agricoles (Gaignette & Nieddu, 2000). Ces organisations ont adopté et développé leur logique pour répondre aux besoins des agriculteurs, aux attentes sociales, aux politiques publiques et aux évolutions législatives (Valiorgua et Hollandts, 2020).

III. Les coopératives agricoles en Afrique

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'entreprise coopérative a été considérée comme étant un outil primordial pour le développement socioéconomique qui est capable de résoudre les problèmes et faire face aux difficultés que vivaient les pays sous-développés et en voie de développement. Cependant la coopérative a été aussi décrite comme un acteur incontournable et une alternative pour la participation aux projets de développement. Dans cette partie nous allons présenter le rôle des coopératives agricoles dans le développement en Afrique ainsi que les défis liés à leur émergence.

1. L'émergence des coopératives agricoles dans les pays africains

En Afrique plusieurs organismes de développement international ont fait des coopératives une priorité d'intervention, avec le temps ils y sont devenus des leviers de développement des coopératives dans des secteurs multiples.

En effet, la naissance de la coopérative est liée au mouvement socioéconomique né au XIX siècle. Selon l'Alliance internationale coopérative, plusieurs valeurs et principes guident universellement les coopératives, tel que la responsabilité personnelle et mutuelle, l'égalité, l'équité, la démocratie ainsi que la solidarité. Cependant afin de comprendre la coopérative agricole Africaine, il est nécessaire de restituer le contexte de sa reconnaissance et de son émergence.

La coopérative Africaine fut introduite par une transition extérieure, grâce à des agences coloniales afin de servir leurs intérêts. Donc contrairement qu'en Europe, le secteur coopératif africain ne résulte pas d'un mouvement local mais par des pratiques coloniales extérieures. À cette époque, les coopératives agricoles étaient prises comme des outils au service des stratégies d'exportation des marchandises. Ces coopératives agricoles servaient à l'organisation des produits agricoles, leurs traitements après la récolte, pour ensuite faire l'exportation au profit des pays colonisateurs.

Ce n'est qu'à partir des années 1990, qu'une nouvelle tendance de développement est apparue dans le secteur coopératif agricole en Afrique après la transition post-coloniale, basée sur les besoins des coopératives locales et favorisée par l'adaptation aux exigences du programme

d'ajustement structurel élaboré par la Banque mondiale et de Fonds monétaire international. Ces revendications ont contribué à la réorganisation des coopératives, la séparation de l'État, l'établissement d'un environnement de marché plus compétitif et d'un environnement politique plus démocratique. Cela rend la motivation organisationnelle des coopératives dirigé vers les intérêts réels et au profit de leurs membres.

Dès lors, les coopératives agricoles africaines disposaient d'une riche diversité. Les origines coloniales ne sont plus leur seul pilier. Cette renaissance des coopératives agricoles s'appuie sur d'autres valeurs ancrées dans les communautés locales, comme la propriété collective, la participation et la représentation. Cela donne la parole aux producteurs locaux et renforce l'économie locale. Ce progrès agricole coopératif africain facilite une meilleure auto-organisation collective, l'accès aux services de base et des voies d'émancipation, en particulier pour les femmes.

De nouveaux moteurs de coopération en Afrique ont renforcé le potentiel de développement des coopératives agricoles. Cette dernière est devenue un outil d'émancipation économique et sociale pour les plus pauvres, particulièrement en milieu rural, qui peuvent désormais contribuer au développement économique. Ils accordent de nouvelles opportunités économiques, une représentation et une protection à diverses communautés. Il s'agit d'une forme d'engagement qui responsabilise les groupes vulnérables et favorise la coopération et la cohésion au sein de la communauté.

2. L'impact des coopératives agricoles sur le continent africain

En Afrique, les coopératives agricoles occupent une place importante dans le développement du secteur agricole, elles sont considérées comme un modèle d'organisation en faveur des agriculteurs afin de travailler ensemble et de partager les ressources ainsi que la maximisation de leurs opportunités sur le marché.

Cependant, les activités des coopératives agricoles peuvent soutenir les agriculteurs à accroître leur productivité et leur rentabilité, tout en participant à l'encouragement des communautés rurales et à stimuler les économies locales. Les atouts offerts par les coopératives agricoles sont multiples, couvrant les aspects économiques et sociaux à la fois. Certains d'entre eux sont directs, affectant les bénéfices nets ou l'épargne, et d'autres sont indirects, affectant la

formation des prix du marché et l'amélioration de la qualité des biens et services. Ces avantages reposent principalement dans la contribution des coopératives agricoles au renforcement de la voix des petits producteurs, selon les statistiques présentées par l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le taux des petites exploitations familiales est de 80% par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles en Afrique, et la coopération pour eux est un moyen de renforcement de leur pouvoir de négociation, et un outil pour défendre leurs intérêts de manière collective. Cette contribution s'articule également autour du rôle des coopératives agricoles de donner aux agriculteurs un accès aux différentes ressources comme par exemple les intrants agricoles, les équipements et les technologies et aussi de leur tracer le chemin vers des marchés plus rentables. Cependant, les coopératives agricoles en Afrique aident les agriculteurs et les encouragent afin d'adopter des pratiques agricoles durables ce qui a permis d'augmenter leur productivité de 40% selon les chiffres présentés par l'Alliance des coopératives agroalimentaires. La création de coopératives agricoles en Afrique a permis aux agriculteurs de réduire leurs coûts de production, selon les données de l'organisation internationale du travail (OIT), ces derniers ont réussi à diminuer leurs coûts de production de 20% après avoir créé leurs coopératives, grâce aux achats groupés d'intrants et aux mutualisations des ressources. Sans oublier le rôle important que revêtent les coopératives agricoles pour procéder à **la sécurité alimentaire, à travers :**

- L'augmentation de la production alimentaire ; selon les statistiques de la Confédération internationale des coopératives agricoles (ICCA), les coopératives agricoles africaines contribuent à 30 % de la production alimentaire totale du continent.
- L'Améliorer la qualité des produits et la valeur ajoutée ; les coopératives agricoles contribuent à garantir des normes de qualité élevées, à faciliter l'accès aux marchés internationaux et à accroître la valeur ajoutée des produits agricoles.
- Le Stockage et conservation des récoltes Les coopératives agricoles en Afrique jouent un rôle essentiel dans le stockage et la préservation des cultures, ce qui peut réduire les pertes après récolte, estimées entre 20 et 30 % pour certaines cultures, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- La distribution équitable de la nourriture ; les coopératives agricoles contribuent à distribuer la nourriture plus équitablement en évitant d'intermédiaires et en offrant des prix équitables aux agriculteurs et aux consommateurs.

3. Les défis face aux coopératives agricoles africaines

Cependant, les coopératives agricoles africaines sont confrontées à de nombreux défis, dont la faible participation des membres et le manque d'intérêt pour la vie coopérative qui est lié à un manque d'éducation, de sensibilisation et d'information pour développer un esprit coopératif, ainsi que le manque de transparence dans la gestion des coopératives agricoles qui est également un facteur important qui freine la participation des membres. Certaines coopératives agricoles ont connu un échec grâce à ce déficit de responsabilité sociale et d'honnêteté dans leurs transactions et relation au sein des coopératives et avec leurs usagers.

Face à ces défis, il faut évoquer l'accès au financement, qui reste un enjeu essentiel pour les coopératives agricoles en Afrique. Parce que leurs membres sont généralement incapables d'autofinancer leur capital social, ils sont confrontés à des taux élevés de sous-capitalisation. Malgré la nouvelle dynamique des coopératives agricoles africaines depuis les années 1990, la situation de ces dernières reste alarmante. Afin de confirmer et d'approuver leur importance au niveau du développement socio-économique des pays africains, les coopératives agricoles africaines doivent encore innover et créer de véritables espaces délibératifs, qui porte sur toutes les valeurs coopératives internationale comme la justice, l'équité, l'égalité et la responsabilité sociale et mutuelle adaptée à leur environnement.

Conclusion du chapitre

En conclusion de ce chapitre nous pouvons avancer que l'économie sociale et solidaire est un domaine qui vise le développement économique, social et environnemental, tout en renforçant les liens sociaux entre les différents acteurs. Cette économie est considérée comme une alternative pour faire face à l'impasse du système capitaliste qui prévaut à travers le monde, et aux crises et dysfonctionnements, tels que les inégalités sociales et l'écart entre les pays, le chômage, l'épuisement des ressources naturelles, etc. Elle réfère à toutes les activités économiques qui ne prennent pas le profit comme leur objectif principal. Cependant, ces activités peuvent prendre différentes formes juridiques : associations, coopératives, ou bien mutuelles.

A cet égard, les coopératives comme étant la composante majeure de l'économie sociale et solidaire, constituent la concrétisation de l'utopie socialiste relative à un nouveau monde qui fonctionne de façon différente et par des bases autrement que celles du système capitaliste.

En effet, la coopérative est considérée comme « *une sorte de réalisation embryonnaire du socialisme, qui prépare les esprits à concevoir un ordre social très différent du régime capitaliste actuel* » (Émile, 1902). Elles reposent sur des principes visant à fournir une réponse collective et solidaire à un problème partagé par les membres d'une communauté. Par ailleurs, les coopératives agricoles ont joué un rôle significatif dans la résolution des diverses crises socio-économiques et dans l'amélioration de la situation des agriculteurs, tant dans les pays développés que dans ceux en développement.

Ainsi, le modèle coopératif est largement reconnu comme étant un pilier des politiques publiques. Il contribue de manière significative à la création d'emplois, à la lutte contre les déséquilibres socio-économiques, et perçu comme un instrument novateur d'entrepreneuriat, favorisant la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Cependant, si les coopératives agricoles africaines sont aujourd'hui considérées comme un outil permettant de réduire la pauvreté et de répondre aux besoins fondamentaux, alors les pays et les partenaires de développement devraient réfléchir en profondeur à leur place dans le développement de l'Afrique afin de trouver des solutions innovantes adaptées aux circonstances locales.

Synthèse du deuxième chapitre

Chapitre 2-La place de l'ESS dans le champ du développement durable	Objectif	Conclusion
Section1-L'économie sociale et solidaire et développement durable : des interactions territoriales	Analyser les liens entre l'économie sociale et solidaire (ESS) et le développement durable (DD), en examinant son évolution historique, ses acteurs et son rôle dans le développement des territoires.	L'ESS joue un rôle essentiel pour promouvoir un développement durable en favorisant des économies locales équitables et résilientes. Elle encourage la participation citoyenne, l'innovation sociale et répond aux besoins des communautés, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable.
Section2- Le modèle coopératif : principes et valeurs	L'objectif est de fournir une compréhension approfondie du modèle coopératif et de son importance dans divers contextes économiques et sociaux.	Le modèle coopératif est considéré comme une alternative économique et sociale. Ce modèle est basé sur des valeurs de solidarité, de démocratie et d'équité, favorise la collaboration et la participation des membres. Les coopératives contribuent ainsi à créer des économies plus inclusives et durables, où les bénéfices sont partagés équitablement.
Section 3- Les coopératives agricoles : un aperçu au niveau mondial	Cette section cherche à fournir un aperçu de l'importance des coopératives agricoles dans différents contextes géographiques et historiques.	La comparaison entre l'Europe et l'Afrique souligne les différences et les similitudes dans les coopératives agricoles, tout en mettant en évidence leur rôle crucial dans la promotion de la sécurité alimentaire, de la résilience communautaire et du développement rural durable

CHAPITRE 3

LE MODELE COOPERATIF COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

CHAPITRE 3- LE MODELE COOPERATIF COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

Au début du XXI^e siècle, le Maroc, comme d'autres pays, était confronté à de nombreux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Face à ces problèmes, et grâce à une volonté royale, le développement durable s'est considérablement développé et considéré comme une priorité nationale.

Lors du Sommet de Johannesburg en 2002, le Maroc a considéré le développement durable comme un tournant dans l'accélération de son développement économique et social. Sa Majesté le Roi Mohamed VI a clairement exprimé son engagement et celui du pays en faveur d'une approche de développement durable ; « *Mon pays s'est employé à relever les défis posés par les effets néfastes des changements climatiques, de la sécheresse et de la désertification, mettant en œuvre, à cet effet, un plan national ambitieux et réaliste fondé sur une approche démocratique et participative et des programmes d'action voués à la protection de l'environnement et de la biodiversité...* » (Discours de SM Mohamed VI Johannesburg le 02 septembre 2002). Ce discours semble être un accélérateur pour les projets d'intégration du développement durable dans les stratégies nationales à travers la mise en œuvre de mesures d'action.

Au cœur de ce développement durable, et face aux défis mondiaux tels que la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique et la dégradation environnementale, le modèle coopératif offre un cadre stratégique où les acteurs économiques s'unissent pour créer une prospérité partagée et résiliente. Cette approche collective transcende les schémas traditionnels de développement en plaçant au cœur de son fonctionnement la notion de bien-être commun. Aujourd'hui, cette nouvelle forme d'entreprendre est considérée comme une véritable valeur ajoutée sociale et un levier important pour le développement durable du territoire national, ce phénomène est conçu comme étant un modèle économique nouveau et hétérogène qui allie l'efficacité économique et l'utilité sociale, et le respect d'environnement.

Dans ce sens, ce troisième chapitre nous a permis de dresser un corpus théorique, qui nous a amené à déceler les genèses évolutives au niveau national du développement durable, de l'entrepreneuriat coopératif, ainsi que le rôle joué par les coopératives agricoles dans la réalisation des objectifs de développement durable au Maroc.

Section 1- Le développement durable au MAROC : Etats des lieux

Au cœur de l'Afrique du Nord, le Maroc se dresse comme un pays dont le destin est intimement lié aux dynamiques complexes du développement durable. À l'intersection de la tradition et de la modernité, le royaume marocain s'engage activement dans la recherche d'un équilibre entre la croissance économique, la préservation de l'environnement, et l'amélioration du bien-être de sa population.

Au cours des dernières décennies, le Maroc a entrepris une transition significative, passant d'une économie essentiellement agricole à une économie plus diversifiée, intégrant des secteurs tels que le tourisme, l'industrie, et les énergies renouvelables. Cependant, cette évolution n'a pas occulté les défis inhérents à un développement soutenable, faisant du Maroc un acteur clé dans la recherche de solutions innovantes et durables.

Cette exploration du développement durable au Maroc se penchera sur les multiples facettes de cette quête, de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles à l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les politiques nationales. Cependant, les enjeux sont nombreux ; de la gestion de la rareté de l'eau à la préservation de la biodiversité unique du pays, en passant par la réduction des inégalités et la création d'emplois durables. Le Maroc, tout en préservant ses racines culturelles riches, s'affirme sur la scène internationale en tant que laboratoire d'innovation pour un développement qui respecte le passé tout en anticipant l'avenir.

Au fil de cette section, nous détaillerons l'évolution historique du développement durable au Maroc, soulignant les initiatives novatrices, les partenariats stratégiques, et les politiques nationales qui façonnent le paysage du développement durable. En scrutant ces dynamiques, nous chercherons à comprendre comment le Maroc forge son chemin vers une prospérité équilibrée, conscient des défis mais résolu à les transformer en opportunités pour un avenir plus durable.

I. Les grands chantiers du développement durable au Maroc (1992-2000) : Revue de littérature

Le concept de développement durable subit plusieurs paradoxes. Alors que ses partisans prétendent que l'économie néolibérale est une tentative de légitimer un système basé sur le profit, les inégalités et la surconsommation, d'autres sont sur le point d'abandonner le concept et de parler de « développement post-durable ». Le concept de développement durable est vaste et complexe, et il fait l'objet d'interprétations multiples, applicables à différentes échelles territoriales, de l'individu à la planète. Cette observation renforce l'hypothèse selon laquelle le concept est contextualisé par région, pays, voire territoire. Pour François Mancebo, chaque personne et chaque communauté expérimente de multiples territoires (Mancebo, 2008).

Nous émettons l'hypothèse que les réflexions autour du concept de « développement durable » aujourd'hui critiqué peuvent donner lieu à des interprétations différentes aux niveaux international et national. Par conséquent, nous émettons l'hypothèse que l'évolution de ce concept et sa mise en œuvre locale peuvent varier selon les pays. Pour comprendre le concept de développement durable au Maroc, il est nécessaire de revenir en arrière sur les principaux projets au Maroc qui touchent aux aspects environnementaux, économiques et sociaux (Benslimane, 2022).

En effet, L'histoire du développement durable au Maroc est tissée de diversités, de défis et d'engagements progressifs, reflétant la volonté du pays de s'adapter aux enjeux mondiaux tout en honorant ses valeurs traditionnelles. Alors afin de comprendre cette notion de « développement durable » au niveau national, il est nécessaire de faire un flash-back sur les grands chantiers (environnementales, sociales et économiques).

1. Le chantier environnemental

L'existence de mesures à caractère environnemental avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992 est indéniable. Cela est démontré, par exemple, à travers l'existence de textes juridiques anciens, tels que le décret relatif au domaine public hydraulique de juillet 1914, la réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux de septembre 1914, et le décret sur la conservation et l'exploitation des forêts datant d'octobre 1917. Les pratiques traditionnelles des populations locales, démontrant une

préoccupation pour la protection des ressources naturelles, servent également de témoignage. Cependant, il est difficile d'accepter que ces éléments constituent une vision claire, globale, intégrée et scientifiquement élaborée d'une politique environnementale. Cela est renforcé par l'absence d'un ministère dédié à l'environnement dans les 20 premiers gouvernements formés de l'indépendance jusqu'en 1992 (ZEINO-MAHMALAT & BENNIS, 2012). Cette période a été caractérisée également, par une série de sécheresses de plus en plus graves, prolongées et répandues. La sécheresse de 1981, en particulier, a eu des conséquences graves sur le développement du pays.

Cependant, cette conjoncture a sensibilisé les autorités publiques à l'ampleur du problème, tout en favorisant la création de plusieurs ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement. Cette prise de conscience a incité le Maroc à bien préparer sa participation à Rio. En conséquence de cette prise de conscience environnementale, un sous-secrétaire d'État chargé de l'Environnement a été nommé dès le retour de la délégation marocaine de Rio, le 11 août 1992, relevant du Ministre de l'Intérieur²⁰.

La première décennie du lancement des initiatives environnementales a été marquée par un événement majeur : l'adoption de la Stratégie nationale de l'environnement (SNE) en 1995. Cette stratégie, élaborée en vertu de la convention de 1992, représente une avancée en mettant l'accent sur l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement économique et social du Maroc. Par la suite, cette stratégie a été concrétisée par la mise en place d'un Plan d'action national de l'environnement (PANE) en 2001, considéré comme une application pratique de la stratégie environnementale. Dans le même contexte, le Maroc a promulgué en 1995 une loi sur l'eau (loi 10-95) visant à réformer le secteur de l'eau sur les plans institutionnel et réglementaire, dans le but de moderniser la gestion des ressources en eau et de fournir aux autorités les outils nécessaires pour relever les nombreux défis rencontrés (BENSLIMANE, 2022)..

Le tableau ci-dessous présente la planification des activités environnementales, mettant en évidence six documents spécifiques.

²⁰ https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=9d3195fc-dc16-9338-d9a5-39b16de7e3ff&groupId=252038 (consulté le 11/12/2023).

Tableau 5: la planification des activités environnementales au Maroc

Document	Description
Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable (SNPEDD)	Document clé mettant l'accent sur la protection de l'environnement et l'intégration du développement durable au Maroc.
Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)	Opérationnalisation de la SNPEDD, visant à concrétiser les objectifs environnementaux et sociaux du pays.
Plan National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC)	Initiative ciblant les actions à entreprendre pour atténuer les effets du changement climatique au niveau national.
Charte de l'Aménagement du Territoire (CNAT)	Document guidant l'aménagement du territoire marocain, avec des implications directes sur la gestion environnementale.
Plan National de gestion des Déchets Ménagers (PNDM)	Stratégie pour gérer efficacement les déchets ménagers, soulignant l'importance de la gestion durable des déchets.
Plan National d'Assainissement Liquide (PNAL) et d'épuration des eaux usées	Initiative visant à assurer un assainissement liquide adéquat et l'épuration efficace des eaux usées à l'échelle nationale.

Source : Elaboré par nos soins.

2. Le chantier socio-économique

▪ Sur le plan économique

Après avoir achevé son Programme d'Ajustement Structurel (PAS) mené de concert avec le Fonds Monétaire International (FMI) de 1981 à 1994, l'objectif principal de ce plan était de stimuler une croissance soutenue de l'économie en introduisant un minimum de concurrence, en encourageant le développement des exportations, en réduisant le déficit budgétaire et en recherchant une plus grande justice sociale à travers la mise en œuvre de programmes de développement social. Cependant, le Maroc a lancé une politique de libéralisation économique,

renforçant particulièrement certaines filières industrielles clés orientées vers l'exportation, considérées comme stratégiques pour la balance commerciale. Simultanément, une attention particulière a été accordée à la tertiarisation de l'économie. Une part significative des investissements publics a été dirigée vers d'importants projets sociaux, tels que le Programme d'Électrification Rurale Généralisée (PERG), le Programme National des Routes Rurales (PNRR), et le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER), visant à désenclaver les zones rurales. Cette phase initiale s'est également caractérisée par d'importantes réformes dans le secteur financier et monétaire, ainsi que par la signature du premier accord de libre-échange avec l'Union Européenne en 1995, symbolisant l'ouverture de l'économie marocaine sur le plan international ²¹.

- Sur le plan social

Le Maroc a dû affronter le défi du chômage des jeunes et du poids croissant de la pauvreté, pour répondre à cette problématique, le gouvernement marocain a établi un partenariat avec la Banque mondiale dans le cadre du projet BAJ Education²². En parallèle des réformes entreprises dans les domaines économique, environnemental et social, le Maroc a initié une série de programmes transversaux. En 1995, le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) a été lancé dans le but d'accroître l'accès à l'eau potable en milieu rural. Ainsi que le Programme d'Électrification Rurale Globale (PERG) a été conçu avec pour objectif initial d'électrifier environ 1.500.000 foyers en 2010, soit une moyenne de 100.000 foyers par an, en recourant au raccordement au réseau de l'ONE et à des techniques décentralisées telles que l'énergie solaire et les kits photovoltaïques. Cependant, Au cours des dernières décennies, d'importants progrès ont été réalisés dans ce sens à travers de deux approches distinctes. D'une part, 41 649 villages, englobant ainsi 2 154 105 foyers, ont été connectés aux réseaux électriques, permettant ainsi d'étendre l'accès à l'électricité à des régions auparavant non desservies. D'autre part, une initiative novatrice a été entreprise en équipant 51 559 foyers répartis dans 3 663 villages avec des kits photovoltaïques individuels, couvrant la période allant de 1998 à 2009. Notamment, parmi ces villages, 3 505 ont ultérieurement été reprogrammés au réseau électrique en réponse aux demandes des résidents, des élus locaux, et des autorités,

²¹ La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030, page : 08.

²² BAJ éducation : est un projet financé par la banque mondiale visant la lutte contre l'Alphabétisation.

reflétant ainsi une adaptation dynamique aux besoins changeants. Parallèlement, un projet solaire spécifique a ciblé 19 438 foyers dans 900 villages entre 2015 et 2018, concentrant ses efforts dans le cadre du Programme National de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) au niveau des communes (NAOUI, 2021).

À la fin de l'année 2022, le Maroc a enregistré un taux d'électrification rurale remarquable de 99,86 %. Cette réalisation souligne les efforts continus du pays pour étendre l'accès à l'électricité aux zones rurales, contribuant ainsi de manière significative à l'amélioration des conditions de vie et au développement socio-économique des communautés éloignées. La forte augmentation de la couverture électrique témoigne de l'engagement du Maroc envers la promotion de l'inclusion énergétique et de l'importance accordée au déploiement d'infrastructures électriques pour répondre aux besoins croissants de ses citoyens ruraux²³.

De plus, Le Programme National de Routes Rurales (PNRR), qui a connu un succès probant avec des résultats significatifs et des impacts socio-économiques très positifs à la suite de la mise en œuvre du premier Programme National de Réhabilitation et de Reconstruction des Infrastructures (PNRR1) entre 1995 et 2005, couvrant une étendue de 11 236 kilomètres de routes, a conduit à l'instauration du second volet, le Programme National des Routes Rurales (PNRR2). Ces programmes s'inscrivent dans une stratégie globale de développement durable au niveau local, visant à améliorer l'accessibilité et à renforcer les liens socio-économiques dans les régions rurales. L'expérience réussie du premier PNRR a ainsi motivé la poursuite de cette initiative, soulignant l'importance accordée au développement des infrastructures routières pour stimuler la croissance économique et favoriser le bien-être des communautés rurales²⁴.

II. Instauration des fondements d'une stratégie nationale axée sur le développement durable pour la période de 2000 à 2011.

Au cours des années 2000, de nouveaux constats ont émergé, touchant à la fois des aspects environnementaux et socio-économiques. Les préoccupations liées à l'eau et à ses défis de gestion, le besoin de développer de nouvelles sources énergétiques, ainsi que les défis liés au développement socioéconomique des zones rurales ont été identifiés comme des enjeux majeurs.

²³ <http://www.one.org.ma/FR/pages/interne.asp?esp=2&id1=6&t1=1> (consulté le 14/12/2023)

²⁴ Programme de routes rurales II (PNRR2) - Rapport d'évaluation (2007) page : 08.

Face à ces nouveaux défis, la deuxième phase du développement durable a engendré l'élaboration de stratégies sectorielles et thématiques novatrices. Celles-ci comprennent :

- **Stratégie nationale de l'eau (2009) :** Lancée en 2009, cette stratégie a pour objectif de garantir une gestion durable de la ressource en eau au Maroc. Elle vise à répondre aux défis liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau, en mettant en place des mesures visant à assurer une utilisation efficiente de cette ressource vitale.
- **Stratégie d'aménagement et de sauvegarde des oasis (2005) :** Élaborée en 2005, cette stratégie se concentre sur la préservation et le développement des oasis au Maroc. Elle vise à concilier l'exploitation des ressources oasiennes avec la protection de ces écosystèmes fragiles, assurant ainsi la durabilité de ces zones importantes sur le plan environnemental et socio-économique.
- **Stratégie énergétique nationale (2008-2030) :** Adoptée en 2008, cette stratégie fixe les orientations pour le secteur énergétique marocain jusqu'en 2030. Elle met l'accent sur la diversification des sources d'énergie, l'efficacité énergétique, et le recours aux énergies renouvelables pour répondre aux besoins croissants du pays tout en réduisant son empreinte carbone.
- **Stratégie 2020 du développement rural (remplacée par le Maroc Plan Vert):**
Initialement définie sous le nom de Stratégie 2020, cette approche a évolué pour devenir le Maroc Plan Vert. Ce dernier, axé sur le développement agricole durable, vise à moderniser le secteur agricole, renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir le bien-être des populations rurales.
- **Stratégie halieutiste (2009) :** Introduite en 2009, cette stratégie se concentre sur le secteur de la pêche au Maroc. Elle vise à assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, à moderniser les infrastructures liées à la pêche, et à promouvoir une gestion équilibrée des écosystèmes marins.
- **Plan d'Azur (2001) :** Lancé en 2001, le Plan d'Azur est une initiative visant à développer le secteur du tourisme balnéaire au Maroc. Il prévoit des investissements importants dans l'aménagement des stations balnéaires, avec l'objectif d'attirer les touristes internationaux et de stimuler l'économie liée au tourisme.

Ces initiatives ont marqué une étape significative dans la formulation de stratégies ciblées, visant à résoudre les défis spécifiques auxquels le Maroc était confronté au cours de cette période. Par ailleurs, le coût de la dégradation de l'environnement a été évalué à 3,7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) national (Idllalène, 2010). En réponse à ces constats, l'État marocain a initié la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) en 2001, visant à concrétiser la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement (SNE) qui avait été lancée en 1995.

1. Projet de la charte nationale pour l'environnement et le développement durable (CNDD)

En 2009, le début du processus de création de la Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD) a inauguré une approche participative dynamique adoptée par le gouvernement. Ce processus a impliqué la présentation d'un projet de charte pour consultation auprès des parties prenantes locales, favorisant ainsi un dialogue sur ses dispositions. À cet égard, diverses réunions, rencontres et groupes de discussion ont été organisés en collaboration avec des organismes nationaux, locaux et professionnels, tels que les départements publics, les collectivités locales, les partis politiques, les syndicats, la société civile et le secteur privé.

Dans un souci d'inclusivité, le gouvernement a également sollicité l'avis du grand public sur la charte grâce à la création d'un site électronique dédié. Cette démarche participative à l'échelle nationale a conféré à la nouvelle charte une légitimité, favorisant ainsi son intégration dans le modèle de développement du pays avec une emphase particulière sur le développement durable. L'élaboration de la charte et la participation de l'ensemble des acteurs de la société ont été considérées comme une réponse aux engagements internationaux du Maroc dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Le succès de cette initiative s'est concrétisé par la transformation de la charte en une loi-cadre (loi 99.12) sur la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable quelques années plus tard. Cette loi est considérée par les autorités publiques comme un cadre directeur complet pour la protection de l'environnement et le développement humain, contribuant ainsi à la vision nationale du développement durable. La nouvelle charte intervient à un moment où plusieurs projets socio-économiques sont en cours, visant à intégrer les priorités

environnementales et humaines dans les politiques sectorielles, les programmes des ministères, des entités publiques et privées, ainsi que des collectivités locales.

Entre 2000 et 2011, le Maroc a accompli des progrès significatifs dans le domaine du développement durable en mettant en œuvre une série de stratégies sectorielles visant à promouvoir une approche globale du développement.

Le tableau suivant représente l'évolution des stratégies sectorielles intégrant une vision de développement durable entre 2000 et 2011 dans un processus de développement.

Tableau 6: l'évolution des stratégies sectorielles intégrant une vision de développement durable entre 2000 et 2011

Stratégie	Année	Objectif
La charte d'éducation	2000	Vise à moderniser et à améliorer le système éducatif en établissant des orientations stratégiques pour renforcer la qualité de l'éducation, favoriser l'égalité des chances, et répondre aux besoins du développement socio-économique du pays.
Le Plan d'AZUR	2001	Avait pour objectif de développer et de moderniser le secteur du tourisme en identifiant des zones clés propices à l'investissement, favorisant ainsi une croissance économique soutenue.
L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)	2005	Visait à réduire les disparités sociales et territoriales en concentrant des investissements dans des projets socio-économiques et culturels au profit des populations les plus vulnérables.
La Stratégie énergétique	2008	Visait à diversifier et à sécuriser les sources d'énergie du pays en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et éolienne.

Le Plan Maroc vert	2008	Avait pour objectif principal de moderniser et de dynamiser le secteur agricole marocain en favorisant l'adoption de pratiques durables, l'amélioration des infrastructures, et le développement des filières agro-industrielles.
Le Plan d'urgence pour l'éducation	2008	Visait à remédier rapidement aux lacunes du système éducatif en renforçant les infrastructures, en améliorant la qualité de l'enseignement, et en favorisant l'accès à une éducation de qualité pour tous.
La Stratégie Eau	2009	Elle avait pour objectif de relever les défis liés à la rareté de l'eau, de renforcer la résilience face aux changements climatiques, et de garantir un accès suffisant à une eau de qualité pour l'ensemble de la population.
La Stratégie Halieutis	2009	Avait pour objectif de moderniser et de développer le secteur de la pêche en favorisant une gestion durable des ressources marines, l'amélioration des infrastructures portuaires, et la promotion des filières de transformation des produits de la mer.
Les programmes environnementaux	2009	Avaient pour objectif de mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer la protection de l'environnement à travers des projets spécifiques, incluant la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, et la promotion des énergies propres.

Source : Élaboré par nos soins.

La charte repose sur une vision sociétale, globale et progressive, exigeant une opérationnalisation et une participation active de quatre acteurs principaux, comme le stipule la Loi cadre N° 99-12. En premier lieu, les pouvoirs publics ont pour mission de renforcer le cadre législatif et réglementaire national dans les domaines de l'environnement et du développement durable, ainsi que d'élaborer des lois et normes spécifiques au pays. Ils sont également responsables de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des stratégies environnementales, incarnant ainsi l'exemplarité.

En tant que deuxième acteur clé, les collectivités locales sont chargées d'intégrer les priorités environnementales dans la planification territoriale, s'inscrivant dans la perspective de la régionalisation avancée. La charte prévoit également une implication cruciale du secteur privé, mobilisant et encourageant son adoption des principes du développement durable dans ses politiques et stratégies. La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ainsi que les fédérations professionnelles jouent un rôle de coordination essentiel pour mettre en œuvre la charte au sein des entreprises.

Enfin, la société civile, en tant que quatrième acteur, a pour mission de sensibiliser le grand public et les différentes catégories de la société. Elle s'engage dans la promotion des principes de protection de l'environnement et la diffusion d'éco-comportements à tous les niveaux. Ainsi, la charte vise à mobiliser et à coordonner ces quatre acteurs majeurs à travers une approche collaborative pour assurer une mise en œuvre efficace des principes du développement durable au Maroc²⁵.

2. La mise en œuvre de la Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable

Pour aligner les axes de développement du pays sur la préservation de l'environnement et une conscience écologique renforcée, la nouvelle charte a établi un système intégré de gestion durable de l'environnement. Ce système coordonne et oriente les diverses actions en faveur de l'environnement, évaluant la conformité des politiques, stratégies, programmes et plans de développement aux impératifs de protection de l'environnement et de développement durable, comme indiqué à l'Article 27, Titre IV de la Loi-cadre 99-12.

²⁵ https://www.dmp.uae.ma/textes_juridiques/generaux/loi_cadre_99_12.pdf (Consulté le 15/12/2023)

De plus, ce système guide le pays vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et encourage les transferts de technologie en matière de développement durable, dans le cadre de la coopération Nord-Sud-Sud promue par le Royaume (CNE, 2011). La charte préconise l'adoption et la mise en œuvre d'un Système de Protection Durable de l'Environnement (SPDE) comme instrument de pilotage et de gestion. Ce système vise à intégrer une "économie verte" à long terme, renforçant le développement économique et humain par une approche environnementale, prolongeant ainsi les différents programmes lancés entre 1990 et 2010 à court et moyen terme (PNUE, 2011)

Le nouveau Système de Protection Durable de l'Environnement se base sur une approche progressive des objectifs à atteindre pour les périodes 2015, 2020 et 2030. À court terme (horizon 2015), l'objectif est de réaliser une Mise à Niveau Environnementale (MANE), abordant les problématiques environnementales de manière sectorielle, thématique et curative grâce à des plans et programmes spécifiques. Pour le moyen terme (horizon 2020), l'objectif est d'élaborer une Stratégie Nationale de l'Environnement, considérant l'environnement comme un pilier multidimensionnel et adoptant une approche stratégique préventive et curative à travers tous les secteurs. Enfin, pour le long terme (horizon 2030), l'objectif est de concevoir une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) intégrant des aspects territoriaux, socio-économiques et socioculturels, caractéristiques du développement durable.

3. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2011-2020

La méthodologie de mise en œuvre du développement durable au Maroc repose sur deux volets fondamentaux : le volet juridique et le volet technique. Du point de vue technique, les discussions initiées en 2009 pour l'élaboration de la charte ont abouti à une approche évolutive à court terme via la Mise à Niveau Environnementale (MANE), à moyen terme par l'élaboration d'une Stratégie Nationale de l'Environnement, et à long terme par la création d'une Stratégie Nationale de Développement Durable.

Sur le plan juridique, cette démarche a été soutenue par la volonté royale, concrétisée par l'inscription du développement durable en tant que droit dans la constitution de 2011. De plus, elle a bénéficié de l'engagement du gouvernement et de la société, illustré par l'adoption de la

Charte de l'Environnement et du Développement Durable sous la forme de la loi-cadre N°99-12 en 2014. Ainsi, l'opérationnalisation du développement durable a pris son essor, bénéficiant d'un socle juridique robuste et d'une implication concrète de tous les acteurs concernés.

1.1 Le cadre légal et institutionnel du développement durable

La nouvelle constitution du Maroc de 2001 consacre le développement durable en tant que droit, comme le confirme l'Article 31, qui souligne l'engagement à mobiliser tous les moyens disponibles pour garantir l'accès égal des citoyens aux conditions leur permettant de bénéficier du droit au développement durable. Cette importance est également mise en avant par l'Article 35, alinéa 2, qui énonce que l'État assure la liberté d'entreprendre et la libre concurrence, contribuant ainsi à la réalisation d'un développement humain et durable. L'objectif est de renforcer la justice sociale et de préserver les ressources naturelles nationales ainsi que les droits des générations futures. La constitution reconnaît que le développement durable est une responsabilité collective, non exclusive. Ainsi, l'Article 136 de la constitution prévoit, dans le cadre de l'organisation territoriale, de promouvoir la contribution des populations concernées au « développement humain intégré et durable ». Par ailleurs, la constitution élargit les missions du Conseil Économique et Social en y intégrant le volet environnemental. Conformément à l'Article 152, le CESE est chargé de donner son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et du développement durable (Majdoubi, 2016). Les attributions du CESE sont précisées par la loi organique 128-12 du 31 juillet 2014, qui lui donne le droit d'être consulté par le Gouvernement, la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers sur tous les projets de loi, à l'exception des projets de lois de finances.

Sur le plan juridique, le pays a adopté la loi relative à la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (loi-cadre N°99-12, mars 2014), qui stipule que le développement durable est *« une démarche de développement qui s'appuie, dans sa mise en œuvre, sur le caractère indissociable des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale des activités de développement et qui vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures dans ce domaine »* (Article 9, titre III, loi-cadre 99-12, 2014). Cette définition met en avant deux dimensions fondamentales : une dimension de développement économique, culturel, social et environnemental, et une dimension visant à assurer la durabilité de ce développement pour les générations à venir.

Les objectifs de cette nouvelle loi-cadre incluent le renforcement de la protection et de la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et du patrimoine culturel, en appliquant le principe de territorialité par la prise en considération de la dimension régionale. La loi-cadre accorde une priorité à certains secteurs et activités en termes d'exigences envers le développement durable, les définissant comme présentant une haute potentialité de durabilité et comme prioritaires en termes de respect du développement durable. Les ministères tutelles de ces secteurs ont la responsabilité de veiller à la mise en œuvre de mesures concrètes de durabilité et de diffuser largement ces mesures au sein de leurs domaines respectifs (Article 12).

Dans ce contexte, l'État, les collectivités locales, les établissements et les entreprises publiques sont invités à intégrer le développement durable dans leurs politiques globales et sectorielles. Cela nécessite une approche intersectorielle et transversale lors de l'élaboration des politiques, des stratégies et des plans de développement à moyen et long terme (Article 13). Il devient donc essentiel d'aligner le cadre juridique national sur les normes internationales, de renforcer les mesures d'adaptation aux changements climatiques, de promouvoir les réformes institutionnelles, économiques, financières et culturelles en matière de gouvernance environnementale, de définir les engagements de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, et enfin, d'établir un régime de responsabilité environnementale et un système de contrôle environnemental.

1.2 Le processus de concrétisation de la Stratégie Nationale de Développement Durable

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) est fondée sur l'incorporation de quatre piliers essentiels du développement durable, dans le but de promouvoir une économie verte et inclusive pour le pays. Le pilier économique, considéré comme l'élément moteur de la SNDD, repose sur un modèle robuste et performant pour un développement durable. Il se caractérise par la mise en place de politiques sectorielles ambitieuses, telles que la Stratégie Énergétique, le Plan Maroc Numérique (technologies de l'information et de la communication), le Plan Maroc Vert (agriculture), les Vision 2010 et Vision 2020 (tourisme), le Plan Rawaj (commerce), le Plan Halieutis (pêches maritimes), la Stratégie Logistique 2030, la Stratégie Maroc Innovation, le Plan Émergence I et II, ainsi que l'Accélération Industrielle (industrie), entre autres. Cependant, cette approche ambitieuse vise à progresser vers une meilleure intégration des aspects socio-environnementaux. L'objectif final du développement économique

du pays est d'embrasser une économie circulaire et de s'engager vers une industrialisation verte. La SNDD repose également sur le pilier environnemental dès son origine. Initialement axée sur la Mise à Niveau Environnementale (MANE) avec des mesures principalement curatives, elle évolue vers une nouvelle Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) qui le considère comme un pilier multidimensionnel, intégré et déployé dans tous les secteurs. En inscrivant le développement durable en tant que droit, la SNDD accorde une attention particulière à l'environnement dans les politiques publiques. L'objectif est de "découpler la croissance économique de la pression sur les ressources, tout en créant des emplois verts durables dans les métiers liés à l'environnement". La SNDD cherche à systématiser la prise en compte des enjeux environnementaux.

Enfin, la SNDD intègre le pilier social en relevant le défi d'assurer un développement humain et une cohésion sociale. Cela se traduit par l'amélioration des politiques de santé, l'accès universel à une éducation gratuite et la lutte contre la pauvreté, en s'appuyant sur le principe de solidarité (Cling, Lagrée, Razafindrakoto, & Roubaud, 2012).

Cependant, divers chantiers ont été renforcés ou instaurés, marquant une évolution significative dans le paysage des initiatives socio-économiques. Parmi ces projets, citons l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, caractérisée par ses trois générations successives, l'amélioration des soins pré et néonataux, la généralisation de la scolarité au travers de programmes éducatifs, la mise en place du RAMED (Régime d'Assistance Médicale) bénéficiant particulièrement à la population défavorisée, et l'instauration de l'AMO (Assurance Médicale Obligatoire).

Parmi les avancées notables figure également l'électrification des zones rurales grâce au Programme d'Électrification Rural Global (PERG), le lancement du Programme National des Routes Rurales, la réforme et l'autonomisation de l'Université, ainsi que l'accessibilité à l'eau potable en milieu rural via le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER).

La prise en compte également du pilier culturel dans la stratégie nationale offre une approche plus nuancée, prenant en considération les spécificités du pays. À cet égard, la stratégie vise à intégrer l'artisanat en tant que composante essentielle de l'économie verte, tout en accordant une priorité aux espaces sensibles spécifiques tels que les oasis, le littoral et les zones de montagne.

Pour concrétiser ce volet culturel de la stratégie, des programmes ont été mis en œuvre, contribuant ainsi à ancrer les actions dans le tissu culturel et géographique unique du pays.

Donc, il apparaît clairement que le Maroc a entrepris une démarche ambitieuse et progressiste pour intégrer les principes du développement durable dans son modèle de croissance. Les nombreuses initiatives, lois et stratégies élaborées au cours des dernières décennies témoignent de l'engagement fort des autorités marocaines en faveur d'un développement équilibré, respectueux de l'environnement et socialement inclusif.

L'évolution de la législation, la mise en place de chartes nationales, et l'adoption de plans sectoriels démontrent une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux et sociaux. L'implication de divers acteurs, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des collectivités locales, du secteur privé ou de la société civile, illustre la volonté de créer une dynamique collaborative et participative pour relever les défis du développement durable. Au fil de ce parcours, il est devenu évident que le Maroc se positionne comme un acteur engagé dans la construction d'un avenir plus durable.

Section 2- Les avancés de l'ESS au MAROC

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) s'affirme comme un pilier fondamental du paysage économique marocain, offrant une alternative innovante axée sur la solidarité, la démocratie, et la création de valeur sociale. Au cœur de cette dynamique, les coopératives émergent comme des acteurs clés, incarnant les principes de l'ESS et contribuant de manière significative au développement durable du Maroc. Cette section se penchera sur l'évolution de l'ESS au Maroc, mettant en lumière le rôle essentiel joué par les coopératives dans la construction d'une économie plus inclusive et équitable.

Le Maroc, imprégné de traditions solidaires et coopératives ancrées dans son histoire, a vu l'ESS évoluer au fil des décennies pour répondre aux défis sociaux et économiques contemporains. Les coopératives, en tant qu'expression concrète de ces principes, sont devenues des catalyseurs du changement, favorisant la participation active des citoyens à la vie économique et sociale.

Cette section explorera les origines de l'ESS au Maroc, soulignant la manière dont cette approche a émergé pour répondre aux aspirations de la population et aux besoins spécifiques des communautés. Elle examinera également en détail le rôle central des coopératives dans cette économie sociale et solidaire, mettant en exergue leurs contributions distinctes à la création d'emplois, à la réduction des inégalités et à la promotion d'une croissance économique durable.

I. Un premier regard de l'économie sociale et solidaire au Maroc

L'émergence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Maroc remonte à une période ancienne où la solidarité et la coopération entre individus constituaient des traits caractéristiques de la société. Cependant, son essor actuel s'ancre également dans un mouvement social qui a pris de l'ampleur en réaction au retrait de l'État des secteurs sociaux. Cette décision résulte de l'application des programmes d'ajustement structurel dans les années 1980-1990 (Clément 1995), ainsi les conséquences désastreuses qui ont engendrées, notamment des pertes d'emplois massives et une dégradation substantielle des conditions de vie. Face à cette réalité, la population s'est mobilisée, donnant naissance à des mouvements sociaux, des syndicats, des associations, et des coopératives. Ces regroupements ont été formés dans le dessein d'améliorer les conditions de vie des citoyens, comblant ainsi le vide laissé par un État en retrait et répondant à des besoins non pris en charge par un marché axé uniquement sur la quête de profits pour les classes privilégiées

de la société. Cette dynamique a constitué un moyen concret pour les individus de prendre en main leur destinée et de promouvoir une économie plus inclusive et équitable.

L'intérêt accordé aux organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc n'a cessé de croître au fil du temps. Ce mouvement a débuté en 1987, date à laquelle le concept a été abordé pour la première fois lors d'un colloque organisé par le département chargé du plan, alors que les années 1990 ont marqué une réelle structuration et concrétisation de l'ESS dans les politiques et stratégies nationales de développement (Haddout & Jaouad, 2003).

Cependant, cet élan a été renforcé en 2005 avec le déclenchement de l'Initiative Nationale de Développement Humain par le Roi Mohammed VI. Cette initiative a identifié l'ESS comme un outil puissant pour atteindre les objectifs fixés en termes de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la promotion de la cohésion sociale. Cette trajectoire témoigne de l'évolution continue de la reconnaissance et de l'importance accordée à l'ESS dans le contexte marocain, soulignant son rôle crucial dans la réalisation des aspirations nationales en matière de développement humain et social. Actuellement, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc jouent un rôle incontournable en tant qu'alliées de l'État dans l'élaboration des décisions stratégiques et la conception des projets de développement. Leur contribution revêt une importance capitale dans la mise en œuvre du chantier national de la régionalisation avancée. En effet, elles participent activement à l'élaboration des activités et des pratiques de développement, prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

1. L'émergence historique de l'ESS au Maroc

L'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc a suscité un regain d'intérêt marqué de la part des autorités et des acteurs du développement. Ce secteur voit désormais converger un nombre croissant d'organisations associatives, coopératives et mutualistes, déployant des approches novatrices en contournant les normes du marché et les objectifs de maximisation des profits. Cette dynamique a été intégrée de manière concrète dans les stratégies nationales et les programmes de développement, dénotant une volonté de restructurer le domaine de l'ESS et de lutter simultanément contre la pauvreté, l'exclusion sociale, tout en favorisant l'autonomisation des populations marginalisées. Un jalon majeur de cette orientation s'est manifesté en 1990 avec la mise en œuvre de la stratégie de développement social, axée sur le renforcement de l'emploi et

des revenus de la population, l'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base (eau potable, électricité, éducation), ainsi que le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociale. Cette convergence témoigne d'une vision globale visant à instaurer des pratiques économiques plus inclusives et socialement au sein de l'économie marocaine.

La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'intérêt porté à la question sociale ont été manifestes par l'engagement du Maroc envers les objectifs du sommet mondial pour le développement social à Copenhague en mars 1995. Ce sommet a souligné l'importance d'allouer la majorité des dépenses budgétaires et des aides extérieures au financement des services sociaux de base. Le gouvernement marocain a répondu à ces préoccupations en lançant plusieurs programmes visant à répondre aux besoins de la population défavorisée, en particulier en milieu rural. Parmi ces initiatives, on peut citer le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), le programme national d'électricité rurale (PANER), le programme des priorités sociales (BAJ1), ainsi que des projets à vocation sociale tels que la réforme du système de protection sociale, l'adoption de l'assurance maladie obligatoire et la réforme du système éducatif.

En 2005, face à la montée du chômage, à la persistance de la pauvreté et aux conditions de vie difficiles pour une grande partie de la population, en particulier en milieu rural, le Maroc a lancé le projet de l'Initiative Nationale de Développement Humain. Cette initiative, officiellement inaugurée par le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005, reflète la prise de conscience des responsables gouvernementaux quant à la nécessité d'organiser et de structurer davantage le secteur de l'économie sociale et solidaire au Maroc. L'objectif était de permettre à ce secteur de jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement. Cette impulsion s'est traduite par une augmentation significative du nombre d'organisations de l'ESS à partir de 2005, confirmant ainsi la tendance vers une plus grande implication de la société civile et des acteurs de développement, œuvrant de concert avec les institutions et les acteurs étatiques dans un esprit de complémentarité.

On peut donc, présenter l'histoire de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc en plusieurs étapes significatives, reflétant l'évolution et la consolidation de ce secteur particulier au fil des années :

Période des ajustements structurels (années 1980) : L'émergence de l'ESS au Maroc trouve ses racines dans les années 1980, une période marquée par des ajustements structurels et le retrait de l'État de certains secteurs sociaux. Les conséquences sociales de ces transformations ont suscité des réponses collectives, donnant naissance à des initiatives coopératives, associatives et syndicales.

Introduction officielle du concept (1987) : En 1987, le concept d'économie sociale et solidaire a été officiellement introduit lors d'un colloque organisé par le département chargé du plan. Cela a marqué la reconnaissance institutionnelle de cette approche comme une réponse aux défis sociaux et économiques auxquels le Maroc était confronté.

Consolidation dans les années 1990 : Les années 1990 ont été une période de consolidation de l'ESS au Maroc. Le secteur a connu une structuration et une concrétisation plus poussées dans les politiques et stratégies nationales de développement. Les initiatives de l'ESS ont commencé à jouer un rôle plus central dans la réponse aux enjeux sociaux.

INDH et reconnaissance institutionnelle (2005) : En 2005, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a marqué une étape majeure. L'ESS a été reconnue comme un outil puissant pour réaliser les objectifs de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et pour assurer la cohésion sociale.

Rôle central dans la régionalisation avancée : Actuellement, les organisations de l'ESS au Maroc jouent un rôle central dans la conception des décisions stratégiques et l'élaboration des projets de développement, en particulier dans le contexte de la régionalisation avancée. Leur contribution est essentielle pour respecter les spécificités de chaque territoire.

C'est ainsi que, l'ESS au Maroc a évolué au fil des décennies, passant d'une réponse sociale à des ajustements structurels, à un acteur central du développement, influençant positivement la société et l'économie du pays.

2. Définition de l'ESS dans le contexte Marocain

Tout comme de nombreux autres pays, le Maroc ne se distingue pas par une exception en ce qui concerne le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui ne bénéficie pas d'une définition claire circonscrivant ses contours et ses limites. En réalité, il n'existe pas de définition universelle

de l'ESS, mais plutôt une diversité de définitions qui évoluent d'un pays à un autre et en fonction des contextes culturels spécifiques.

À titre d'exemple, la Loi cadre de l'ESS n° 2014-856 du 31 juillet 2014 en France apporte une définition de l'économie sociale et solidaire en la décrivant comme « un mode d'entreprendre et de développement économique ». Cette loi fait référence à un ensemble d'organisations dont l'objectif est d'allier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique en vue de créer des emplois, de favoriser le développement socio-économique et de renforcer la cohésion sociale.

Les entités relevant de l'économie sociale et solidaire se composent principalement d'associations, de coopératives, de fondations, de mutuelles et d'entreprises sociales. Ces entités adoptent des principes de gestion démocratique et participative, ainsi que la réaffectation des bénéfices à des fins d'investissement plutôt que de les distribuer à des fins de profit personnel. Ainsi, elles s'inscrivent dans une dynamique visant à concilier les impératifs économiques avec les enjeux sociaux, contribuant ainsi à la création d'une structure économique plus inclusive et éthique.

Dans une perspective plus détaillée, l'économie sociale et solidaire (ESS) est explicitement définie par la stratégie nationale de l'ESS 2010-2020 comme « *l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires* ». Cette définition met en relief la volonté de favoriser des pratiques économiques orientées vers le respect de l'humain, de l'environnement, et des spécificités locales.

Par ailleurs, selon le conseil économique, social et environnemental en 2015, l'économie sociale et solidaire englobe « *l'ensemble des activités économiques et sociales organisées dans le cadre de structures formelles ou de groupements de personnes physiques ou morales poursuivant une finalité d'intérêt collectif et sociétal, indépendante et jouissant d'une gestion autonome, démocratique et participative et auxquelles l'adhésion est libre, font partie de l'économie sociale et solidaire toutes les instructions ayant une finalité principalement sociale, proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs et produisant sur une base mutualisée et solidaire des biens et services centrés sur l'élément humain et sur la satisfaction de besoins sociaux conformes à l'intérêt général, et inscrits dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion.* » Cette conception souligne l'importance de l'indépendance des structures liées à

l'ESS, tout en mettant en avant une gestion autonome, démocratique et participative, avec une adhésion libre.

Le champ de l'économie sociale et solidaire, tel que défini, inclut toutes les initiatives ayant une finalité principalement sociale. Il met également en avant la proposition de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs, ainsi que la production de biens et services centrés sur l'élément humain, conformes à l'intérêt général et ancrés dans le développement durable et la lutte contre les exclusions. Cette approche souligne ainsi la multifacette de l'ESS, visant à répondre aux besoins sociaux tout en contribuant à une économie plus éthique et durable.

Dans la continuité de cette démarche, le projet de loi cadre de l'économie sociale et solidaire du 15 juin 2016 s'inscrit dans la même perspective visant à apporter une précision accrue quant à la définition et aux contours de l'économie sociale et solidaire au Maroc. À cet effet, son premier article stipule que *« l'économie sociale et solidaire est constituée de l'ensemble des activités économiques, qu'elles soient marchandes ou non marchandes, génératrices de valeur, de revenus et d'emploi, assurées par des personnes morales de droit privé. Ces entités poursuivent l'intérêt collectif de leurs membres et de leurs bénéficiaires, contribuant ainsi à l'intérêt général. Ces activités englobent notamment la production, la transformation, la distribution, la commercialisation, le financement et la consommation de biens ou de services »*. Cette formulation met en évidence la diversité des activités englobées par l'économie sociale et solidaire, soulignant leur contribution à la création de valeur et à l'avancement de l'intérêt collectif et général au sein de la société marocaine.

II. Cadre juridique et institutionnel de l'ESS au Maroc

Le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc, principalement incarné par les coopératives, les associations et les mutuelles, se trouve confronté à un cadre juridique et institutionnel qui, bien que présent, se révèle inadéquat au regard des réalités économiques et sociales du pays. Ce cadre, bien que contraignant pour la croissance du secteur, est toutefois constamment en cours d'ajustement afin de s'aligner sur l'environnement dynamique auquel les structures de l'ESS font face.

Par ailleurs, l'absence de coordination entre les diverses institutions et acteurs opérant dans le domaine de l'ESS constitue un obstacle supplémentaire au développement du secteur. Cette

situation souligne la nécessité impérieuse d'une révision et d'une modernisation du cadre réglementaire dédié à l'économie sociale et solidaire au Maroc. Une telle mise à niveau serait cruciale pour lever les entraves actuelles, favoriser la synergie entre les parties prenantes et permettre ainsi un développement plus harmonieux et efficace du secteur de l'ESS dans le pays.

1. Le cadre juridique de l'ESS

Le cadre juridique de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc est défini par un ensemble de lois et de réglementations visant à encadrer les activités des coopératives, associations, mutuelles et autres entités relevant de ce secteur spécifique. Bien que le cadre soit présent, il a fait l'objet de critiques en raison de son inadéquation par rapport aux réalités économiques et sociales du pays. Néanmoins, des efforts sont déployés pour son actualisation afin de mieux répondre aux besoins changeants et aux défis rencontrés par les acteurs de l'ESS.

Les coopératives, associations et mutuelles, en tant que piliers du secteur de l'ESS au Maroc, sont soumises à des dispositions légales spécifiques. Ces dispositions couvrent divers aspects, tels que la création, le fonctionnement, la gouvernance, le financement et la fiscalité des entités de l'ESS. L'objectif est de promouvoir des pratiques économiques plus solidaires, centrées sur l'intérêt collectif et contribuant au développement socio-économique du pays.

Cependant, des défis subsistent, notamment le besoin de coordination entre les différentes institutions et acteurs impliqués dans l'économie sociale et solidaire. Cette coordination est essentielle pour assurer une mise en œuvre cohérente du cadre juridique et favoriser le développement harmonieux du secteur. Ainsi, le processus d'actualisation du cadre juridique de l'ESS au Maroc vise à surmonter ces obstacles, à renforcer la gouvernance démocratique et à encourager l'innovation sociale au sein de ce secteur clé de l'économie nationale.

1.1. La loi cadre de l'ESS

La dynamique de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Maroc a connu une croissance significative au cours des dernières décennies, émergeant en tant que vecteur clé de création d'emplois, de génération de revenus et de lutte contre la pauvreté. Ce développement a été catalysé par divers programmes, tels que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), des stratégies sectorielles (notamment dans l'agriculture solidaire et l'artisanat) et des plans de développement régionaux.

L'ESS s'est diversifiée à travers la création de nombreuses organisations formelles et informelles. L'on compte plus de 20 000 coopératives, plus de 117 000 associations (certaines englobant le domaine de l'ESS) et un mouvement mutualiste comprenant plus de 50 sociétés. En plus de ces structures, des formes traditionnelles d'entraide et de solidarité, souvent d'origine religieuse ou communautaire, coexistent avec de nouvelles initiatives connues sous le nom d'entreprises sociales, œuvrant en accord avec les valeurs et principes de l'ESS.

Cette diversité d'organisations, formelles et informelles, anime la dynamique actuelle de l'ESS au Maroc. Cependant, cette expansion a été accompagnée de législations spécifiques adaptées à chaque type de structure. Des lois sur les associations, les mutuelles et les coopératives ont été adoptées au fil des années. En 2014, une nouvelle loi dédiée aux coopératives a été promulguée, introduisant des modifications significatives telles que la création d'un registre des coopératives, la simplification des procédures administratives, l'accès aux marchés publics et la définition des règles de gouvernance.

Après une évolution basée sur des expériences nationales et inspirées par d'autres pays, les acteurs de l'ESS au Maroc ont reconnu la nécessité d'établir un cadre législatif global. Ce processus vise à consolider et à harmoniser les différentes lois existantes, fournissant ainsi un ensemble cohérent de réglementations pour soutenir et renforcer davantage le secteur de l'ESS dans le pays.

La loi-cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Maroc se présente comme la concrétisation d'une dynamique impliquant tous les acteurs du champ de l'ESS. Elle se distingue en tant qu'outil accélérateur de ce qui existe déjà, plutôt que comme un prérequis nécessaire à la construction de cette économie. Au-delà des réalisations observées sur les territoires en matière de développement de l'ESS, l'adoption de la loi-cadre est plaidée et justifiée par plusieurs instances institutionnelles, s'étendant de la constitution aux programmes de développement conçus par les acteurs territoriaux.

La Constitution marocaine du 29 juillet 2011, bien qu'elle ne mentionne pas explicitement l'ESS, aborde ses principes et valeurs en mettant l'accent sur l'importance des citoyens en tant qu'acteurs et finalité du développement. L'article 71 de la Constitution accorde une importance capitale aux organisations de l'ESS et autorise, dans son cadre, le vote de lois cadres liées aux activités économiques, sociales, environnementales et culturelles de l'État. L'article 35 souligne

l'engagement de l'État envers le développement humain durable, la consolidation de la justice sociale, et la préservation des ressources naturelles nationales ainsi que des droits des générations futures.

De manière similaire, l'article 136 de la Constitution réserve un intérêt particulier aux organisations de la société civile au niveau de la gouvernance régionale pour le développement, en favorisant la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et en encourageant leur contribution au développement intégré et durable. L'article 71 considère explicitement les coopératives et les mutuelles comme relevant du domaine de la loi, et son dernier alinéa donne au parlement le pouvoir de voter des lois cadres concernant les objectifs fondamentaux de l'activité économique, sociale, environnementale et culturelle de l'État. C'est ainsi que s'amorce l'élaboration constitutionnelle de la loi-cadre dédiée au champ de l'ESS.

La loi-cadre de l'ESS s'inscrit également dans le cadre du programme gouvernemental 2017, qui prolonge les réformes entreprises en renforçant l'économie sociale et en augmentant sa contribution à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il vise également à organiser les acteurs du secteur et à créer un climat propice à leur développement en valorisant leurs produits et en promouvant les initiatives locales. Ce programme aspire également à promulguer une loi-cadre relative à l'économie sociale, englobant le secteur coopératif, les entreprises de l'économie sociale, les associations à caractère économique, et autres. De plus, il cherche à développer les opportunités d'accès aux financements et à soutenir différents types de partenariats.

1.2. Loi relative aux coopératives

Cependant, Les premières régulations des coopératives ont été initialement établies à travers des textes législatifs sectoriels avant d'être consolidées au sein d'une loi spécifique dédiée aux coopératives en 1984. Ces textes ont par la suite été sujets à diverses modifications et adaptations, la plus récente étant la nouvelle Loi N°112-12 sur les coopératives, promulguée par le Dahir 189.14.1 du 21 novembre 2014 et mise en vigueur depuis décembre 2015 (Bulletin officiel N° 6318 du 18-12-2014). Au Maroc, les récentes mesures législatives, notamment la loi n° 112-12 relative aux coopératives de 2014, définissent une coopérative comme étant « *un groupement de personnes physiques et /ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée*

conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de la coopération ». (Didi & Attouch, 2021)

Cette récente loi sur les coopératives vise à fournir une définition claire et précise de l'activité coopérative, à éclaircir les missions de l'Office de Développement et de Coopération (ODCO), et à encourager la création de coopératives au Maroc. L'ensemble des mesures prises dans le cadre de la Loi 112-12 par le gouvernement visent à surmonter les obstacles entravant le développement du secteur coopératif, qui continue de jouer un rôle crucial dans l'économie, la société et la politique au Maroc. Ce rôle se manifeste notamment à travers la création d'emplois, l'autonomisation des individus, le renforcement des capacités, l'intégration professionnelle, et enfin, sa contribution significative au produit intérieur brut (PIB) marocain.

1.3. Loi relative aux associations

Au Maroc, le secteur associatif est encadré par le Dahir N° 1-58-376 du 15 novembre 1958, qui a fait l'objet de plusieurs ajustements et modifications à travers des Dahirs et des décrets ultérieurs. Notamment, le Dahir N°1-02-206 du 12 Joumada1 1423 (23 juillet 2002) a été promulgué pour officialiser la Loi N° 75-00, apportant des modifications et des compléments au Dahir N° 1-58-376 du 3 Joumada(I) 1378 (15 novembre 1958), qui régle le droit d'association. Selon l'article 1 du Dahir du 15 novembre 1958, une association est définie comme « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques mettent en commun, d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices* »²⁶. Les associations jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique au Maroc, étant les entités les plus proches des besoins et des attentes des populations. Elles sont ainsi mieux positionnées pour identifier et élaborer des solutions pertinentes face aux défis auxquels sont confrontés les populations et les territoires.

Depuis la promulgation de la loi de 1958, le nombre d'associations a considérablement augmenté, tout comme leur champ d'intervention qui s'est élargi. Cela est en partie attribuable à l'intérêt croissant des divers acteurs, en particulier du gouvernement, qui considère les associations comme des partenaires clés dans l'élaboration des politiques publiques et des instruments puissants dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité au Maroc (Lahlimi, 2021).

²⁶ Dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association ; Bulletin Officiel n° : 2404-bis du 27/11/1958 - Page : 1909.

1.4. Loi relative aux mutuelles

Au Maroc, les mutuelles sont soumises à la régulation du Dahir N° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 novembre 1963), définissant le statut de la mutualité. Ce décret vise à encadrer les activités de ces organisations, en établissant clairement leurs domaines d'intervention et leurs objectifs. Les sociétés mutualistes sont caractérisées, selon l'article 1 du Dahir du 12 novembre 1963 en tant que « *Des groupements à but non lucratif, qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener, dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide liée à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine* »²⁷.

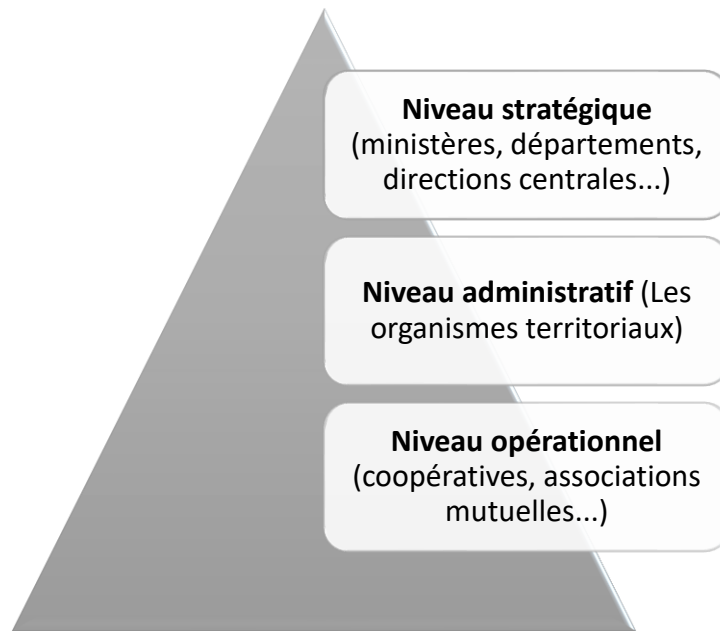
Bien que le cadre juridique de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Maroc ait émergé et évolué, la loi N°112-12 sur les coopératives, promulguée en 2014, demeure à ce jour la seule législation officiellement en vigueur. En parallèle, trois projets de loi attendent toujours leur promulgation dans le bulletin officiel du royaume. Ces projets comprennent la loi cadre de l'ESS, le projet de loi N° 50-17 relatif à l'exercice des activités artisanales, et le projet de loi N°11-72 concernant le commerce équitable. Cette situation souligne le processus continu de développement du cadre réglementaire de l'ESS au Maroc, avec des initiatives législatives en attente d'officialisation, susceptibles de contribuer de manière significative à la consolidation et à l'expansion du secteur (Lahlimi, 2021).

2. Le Cadre institutionnel de L'ESS au Maroc

Trois niveaux hiérarchiques d'organes et d'institutions sont identifiables dans la gestion de la question de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : un niveau stratégique, un niveau administratif et un niveau opérationnel. Ces différents échelons jouent des rôles spécifiques dans la conception, la coordination et la mise en œuvre des initiatives liées à l'ESS, démontrant ainsi une structure organisée et articulée pour aborder les aspects stratégiques, administratifs et opérationnels de ce domaine.

²⁷ Dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité/
https://www.acaps.ma/sites/default/files/publication_documents/dahir_1963_-_fr_maj_juin_2019.pdf (Consulté le 22/12/2023).

**Figure 14: Les divers niveaux de décision au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
au Maroc**



Source : (SADDIKI, 2008)

2.1. Sur le niveau stratégique

Au niveau stratégique, il convient de mentionner la présence de six ministères spécialisés dans les questions sociales, auxquels s'ajoutent divers départements et directions ministériels. Ces derniers entrent en relation avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment les coopératives, associations et mutuelles, présentant des degrés d'implication variables en fonction des spécificités et des domaines d'action propres à chaque entité opérationnelle de l'ESS. Cette diversité d'acteurs ministériels reflète une approche holistique et coordonnée, visant à aborder les enjeux sociaux sous différents angles et à optimiser les synergies entre les organismes gouvernementaux et les opérateurs de l'ESS.

▪ Le ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur joue un rôle actif dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à travers son implication dans des programmes clés tels que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Sa présence étendue à tous les niveaux du territoire national le positionne comme un acteur essentiel dans la sensibilisation, la mise en œuvre et l'exécution des

programmes gouvernementaux dans les secteurs social et solidaire. Notamment, le ministre de l'Intérieur préside le comité de pilotage de l'INDH, qui réunit des départements clés tels que les finances, le développement social, le développement rural, la santé, l'éducation et l'habitat. Ce comité prend en charge diverses responsabilités, telles que la validation des propositions liées à la mise en œuvre de l'INDH, l'élaboration de rapports soumis au Comité stratégique, et la coordination nationale.

▪ **Le ministère de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire**

Le ministère de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire se distingue en tant que principal acteur dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Il joue un rôle essentiel pour faciliter l'émergence d'une économie sociale et solidaire performante, l'harmonisation des programmes publics dédiés à ce secteur, le renforcement de la contribution de l'ESS aux efforts d'emploi et à la valorisation des ressources locales, la promotion des produits issus de l'ESS sur le marché, la création de nouvelles opportunités commerciales, l'organisation et le renforcement des acteurs du secteur, ainsi que l'établissement d'un environnement juridique favorable à son développement.

▪ **Le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social**

Le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social joue un rôle crucial en préparant et mettant en œuvre la politique gouvernementale relative à la solidarité, à la femme, à la famille et au développement social, en coordination avec les secteurs pertinents avec les secteurs et autorités concernés. Sous la tutelle de ce ministère, fonctionnent deux institutions ; la délégation de l'entraide nationale qui est considérée comme étant la composante centrale du pôle sociale et qui a pour objectif de présenter de l'aide et d'adhérer à la promotion familiale et sociale, ainsi que l'agence de développement sociale, qui contribue à l'initiation et le soutien des différents programmes dédiés pour l'amélioration des conditions de vie des populations fragiles et marginalisés.

▪ **Le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime**

Le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime a eu un engagement envers l'économie sociale et solidaire (ESS), mais son implication s'est renforcée depuis le lancement du programme Maroc Vert. Il s'est particulièrement investi dans le deuxième pilier du programme, dédié à

l'agriculture sociale et solidaire ainsi qu'au développement des produits du terroir. Ces derniers représentent une alternative prometteuse pour favoriser un développement local, viable et durable dans des zones éloignées ou difficilement accessibles. Cette démarche englobe deux aspects : terrestre (agriculture, élevage, ...) et maritime (pêche).

▪ **Le ministère de l'Économie et des Finances**

Le ministère de l'Économie et des Finances intervient dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en utilisant ses stratégies, lois financières et études. Il exerce son influence à travers deux domaines cruciaux pour le développement de certaines activités de l'ESS dans le pays. D'une part, il agit dans le domaine privé de l'État, qui est soumis aux charges et obligations du droit commun, englobant des biens immobiliers tels que des terrains urbains (en périphérie) et agricoles. D'autre part, il intervient dans le domaine forestier, qui est géré par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts.

▪ **Le ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance**

Ce ministère joue un rôle actif dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers plusieurs initiatives. Il contribue, en collaboration avec les ministères concernés, à l'élaboration des politiques économiques et des programmes publics du gouvernement, en assurant également le suivi de leur mise en œuvre. Par ailleurs, le ministère participe à la coopération internationale en travaillant à la mise en place de programmes de développement, établissant des partenariats avec des organismes tels que la Banque Mondiale, le PNUD et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

▪ **Le Secrétariat Général du Gouvernement**

Le secrétariat général du gouvernement exerce son influence dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers deux principaux mécanismes. Tout d'abord, il assure l'application des législations et réglementations concernant le droit d'association et certaines professions réglementées relevant de sa compétence. De plus, le Secrétariat joue un rôle crucial au sein de la commission des marchés, fournissant des avis sur tous les projets de texte liés aux marchés publics, aux conventions, aux concessions, ou aux actes administratifs impliquant l'exécution d'un service public. Il intervient également sur toute question liée à la préparation, à la passation, à l'exécution, au règlement et à la réception des marchés.

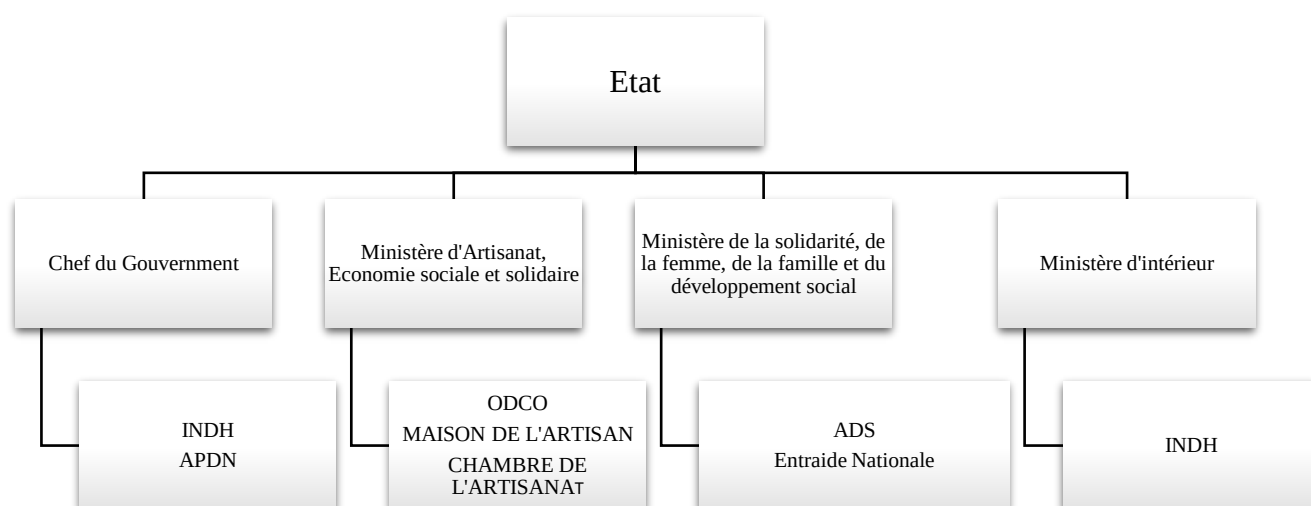
2.2. Sur le niveau administratif

Selon la stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire, A ce niveau on peut classifier les organisations en deux types différents : celles publiques liées à l'Etat et celles non gouvernementales.

2.2.1. Les organismes publics

Ce sont des entités sous tutelle d'un ministère, qui ont pour objectif de maintenir une présence au niveau territorial et jouent un rôle majeur dans la réalisation des politiques et les programmes d'action en faveur des populations ciblées.

Figure 15: Organismes publics chargés de l'ESS au Maroc



Source : Elaboré par nos soins

Au Maroc, une multitude d'organismes jouent un rôle majeur dans le développement social et économique au niveau national, parmi ces organismes on peut citer ;

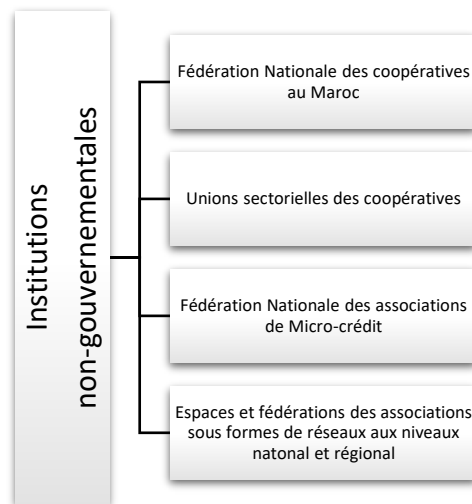
- **L'initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)**, qui vise à travers plusieurs programmes axés sur le développement humain, de réduire toutes forme de disparités et inégalités sur le plan social ou économique, notamment dans les zones défavorisées et fragiles.
- **L'Office du développement de la coopération (ODCO)**, qui a pour objectif le soutien du développement des coopératives marocaines à travers plusieurs programmes comme le programme **MOURAFKA** qui a pour objectif de fournir aux coopératives des services de formation, d'accompagnement et de financement pour favoriser la création de ces entités
- **L'Entraide Nationale (EN)**, qui œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations marginalisées au Maroc, tout en mettant en place différents programmes sociaux qui couvrent les différents domaines comme l'éducation, l'emploi, la santé...
- **L'Agence de développement Social (ADS)** qui se concentre sur la promotion du développement social durable au Maroc en mettant en œuvre des programmes qui visent le renforcement de l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en générale pour les population vulnérables et défavorisées.
- **L'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN)** se focalise principalement sur le développement économique et social des régions du nord du Maroc, en mettant en place des projets qui visent à renforcer l'infrastructure, stimuler l'activité économique, et améliorer les conditions de vie des habitants de cette région.
- **La Maison de l'Artisan**, qui joue un rôle majeur en matière de préservation du patrimoine artisanal au Maroc, tout en présentant un soutien auprès des artisans marocain en leurs facilitant la commercialisation de leur produit a travers l'animation de différentes formations et accompagnement.

2.2.2. Les institutions non gouvernementales

Au Maroc, il existe différentes institutions non gouvernementales liées à l'économie sociale et solidaire, et qui ont pour missions de renforcer, soutenir, et améliorer le développement des acteurs de l'économie sociale et solidaire. La figure ci-dessous présente les différentes

institutions non gouvernementales présentées au niveau du rapport de la stratégie nationale pour le développement de l'économie sociale et solidaire 2010-2030²⁸.

Figure 16: Les institutions non gouvernementales liées à l'ESS au Maroc



Source : Elaboré par nos soins

- **La Fédération Nationale des Coopératives**, sa mission principale est de défendre et promouvoir les intérêts des coopératives au niveau national et de favoriser le développement d'un tissu coopératif plus inclusif.
- **Les Unions sectorielles des coopératives**, qui se base principalement sur le renforcement des coopératives, tout en favorisant une approche collaborative et sectorielle du développement économique.
- **La Fédération nationale des associations de microcrédit**, qui a pour objectif l'orientation des populations marginalisés en leurs offrant des services pour faciliter leurs accès au crédit pour une économie plus inclusive.
- **Les Espaces et fédérations des associations sous forme de réseaux**, tant au niveau national que régional, visent à créer des synergies, à partager des ressources et à renforcer la collaboration entre les différentes associations, favorisant ainsi une approche collective et coordonnée dans la promotion du bien-être social et économique, à titre d'exemple « **Le Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire** », qui a pour objectif²⁹ :

²⁸ <https://cridraatafilalet.ma/wp-content/uploads/2021/11/07-Economie-Sociale-et-Solidaire.pdf> page 35 (consulté le 24/12/2023).

²⁹ Le réseau marocain de l'économie sociale et solidaire/ <https://remess.ma/> (consulté le 25/12/2023)

- La promotion de l'économie solidaire, la finance solidaire ainsi que l'employabilité des femmes et des jeunes.
- Le soutien des initiatives ayant pour but la création des activités génératrices de revenu.
- Le développement du commerce équitable et du tourisme durable.
- La sensibilisation aux valeurs et principes de l'ESS.

Collectivement, ces entités contribuent activement à la promotion d'une économie sociale et solidaire plus dynamique et inclusive sur le territoire Marocain.

2.3. Sur le niveau opérationnel

Le niveau opérationnel fait références aux acteurs qui exercent des activités relevant de l'économie sociale et solidaire sur le terrain à savoir : les coopératives, les mutuelles, les associations.

2.3.1. Les coopératives

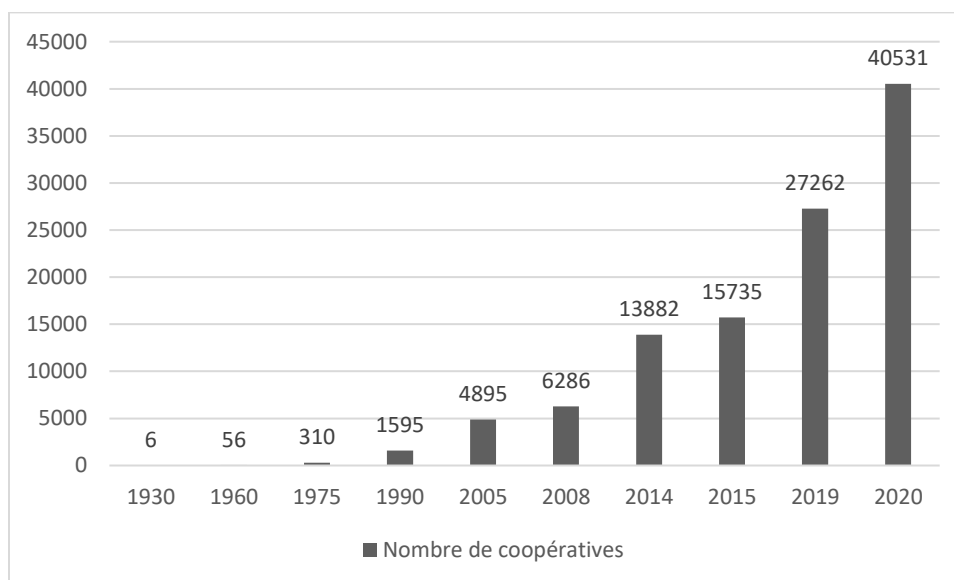
Les coopératives constituent la composante majeure de l'économie sociale et solidaire, vu leurs rôles prédominants dans le développement économique et social au niveau du territoire marocain. Vers les années 1937, les premières coopératives ont été implantées sur le territoire marocain et la plupart d'entre elles opérant dans le secteur agricole et artisanal. Ce n'est qu'après l'indépendance, qu'un nombre de mesures ont été prises par l'Etat marocain afin de promouvoir le développement des coopératives à travers la promulgation de divers textes juridiques et par la création de (ODCO) en 1962, qui a été établie dans le but d'améliorer l'acquisition d'informations et la coordination dans ce domaine (DFOUF & LAKHYAR, 2021).

En effet, suite aux effets néfastes des programmes d'ajustement structurel sur la société, le nombre de coopératives s'est évolué pendant les années 1980-1990 et grâce au lancement de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) en 2005, une nouvelle dynamique se dessine afin de porter un intérêt croissant pour l'économie sociale et solidaire et surtout aux coopératives (Lahlimi, 2021).

Comme mentionné précédemment, depuis 2005 une évolution significative du nombre de coopératives au Maroc a été observée, cela se justifie par leur rôle remarquable dans la création de valeur et l'amélioration des conditions de vie des populations fragiles. Cependant, l'Etat a

favorisé et encouragé la création des coopératives à travers l'instauration de différents programmes et organisations dédiés à la promotion de ce secteur. La figure ci-dessous présente l'évolution du nombre de coopératives :

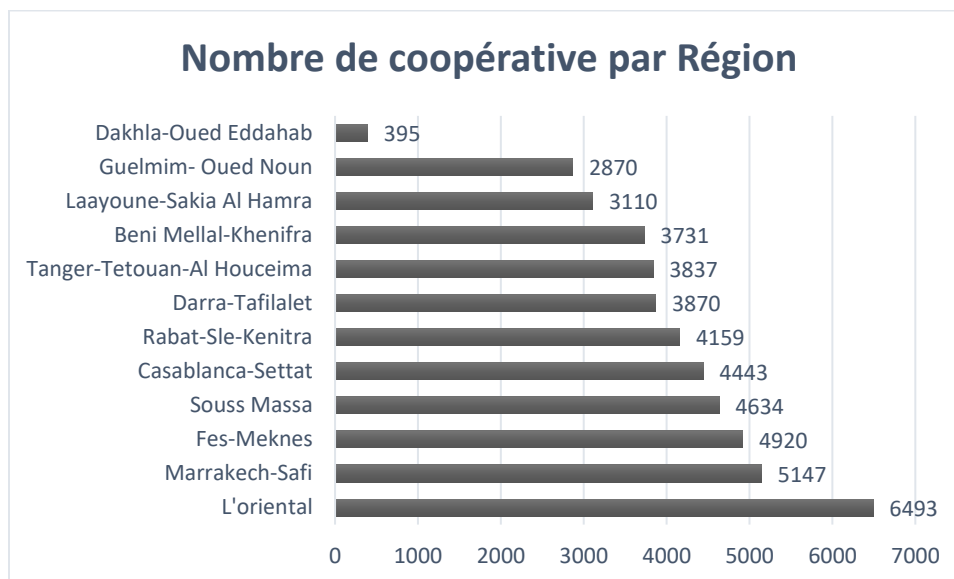
Figure 17: évolution des coopératives en 2020



Source : Auteur à partir des données cartographiques clés - Maroc- ICA-EU PARTNERSHIP (2020)

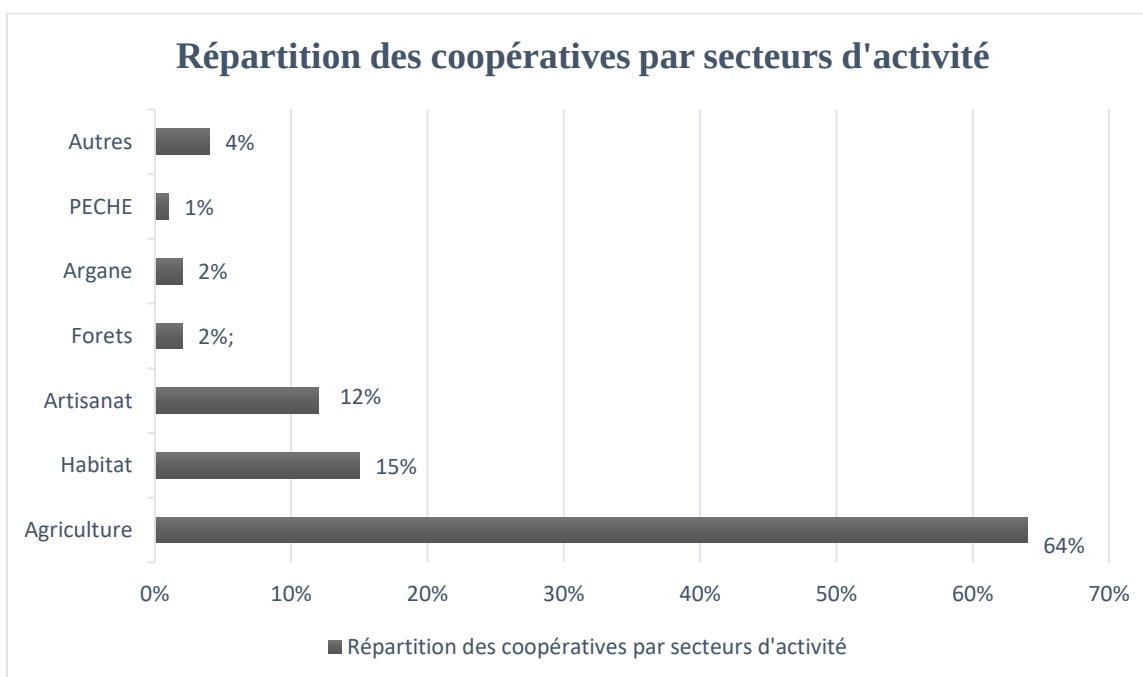
Comme le présente le graphique précédent, le nombre de coopératives s'est évolué de manière remarquable, en passant de 6 coopératives en 1930 à 40531 coopératives en 2020. Cette évolution est expliquée par plusieurs facteurs tels que la participation active des populations et le soutien principalement de l'Etat. Ces initiatives et mesures prises par l'Etat, ont encouragé la création des coopératives surtout dans les zones rurales défavorisées ce qui a renforcé leur vitalité territoriale. La figure suivante présente la répartition régionale des coopératives suite aux données publiées par (ODCO)

Figure 18: Répartition régionale des coopératives au Maroc



Source : ODCO (2020)

Figure 19: Répartition des coopératives par secteurs



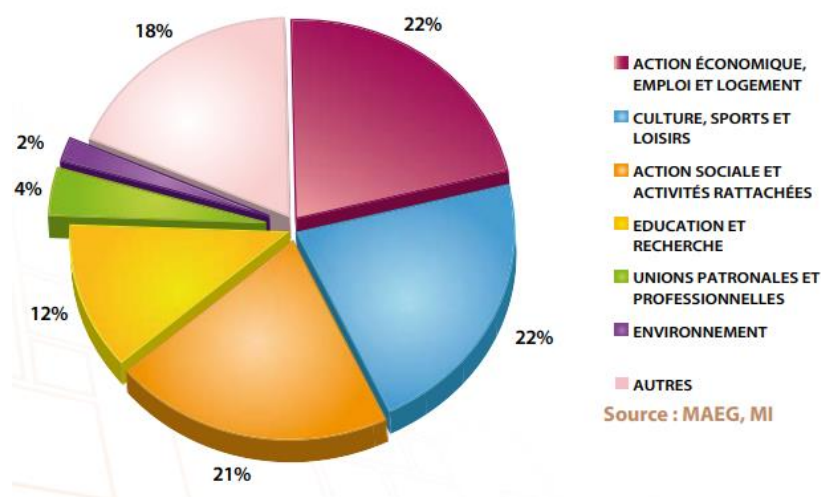
Source : Stratégie Nationale de l'économie sociale et solidaire 2010-2020

2.3.2. Les associations

Les associations jouent un rôle majeur au sein de l'économie sociale et solidaire, grâce à leur contribution au développement économique, social, et environnemental au Maroc, tout en participant activement à la défense des droits de l'Homme et à la solidarité. Cependant, le tissu associatif a connu une évolution remarquable depuis la mise en œuvre de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) qui a mis l'encadrement et l'accompagnement des associations marocaines parmi ces principales préoccupations.

Selon les statistiques publiées par la stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire, le secteur associatif est composé de 50.000 associations réparties selon des domaines d'activité diversifiés.

Figure 20: Répartition des associations selon les différents domaines d'activité



Source : Stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire³⁰

2.3.3. Les mutuelles

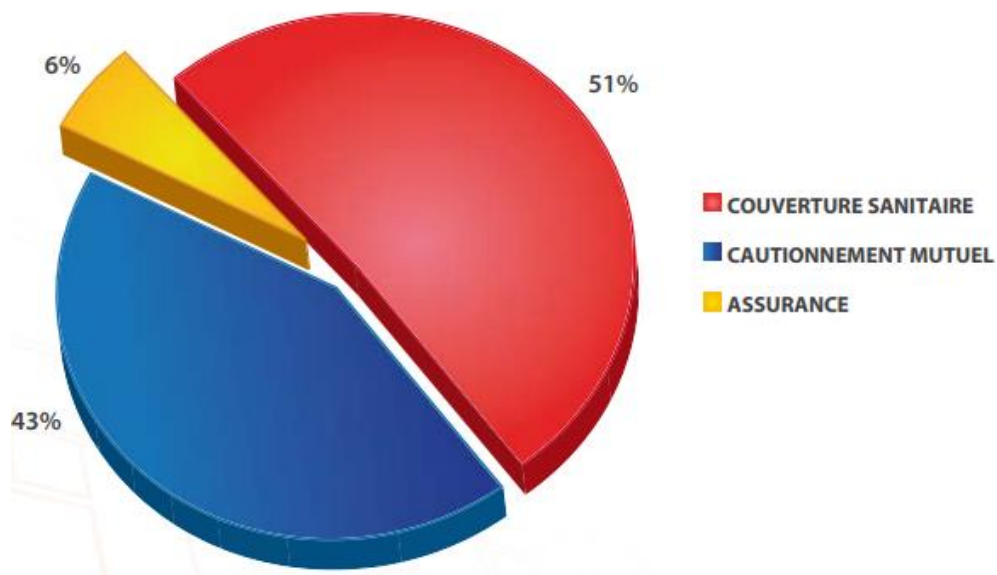
Les mutuelles telles qu'elles sont définies par le Dahir N° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 Novembre 1969) comme étant « *Des groupements à but non lucratif, qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener, dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide liée à la couverture des risques pouvant*

³⁰ <https://cridraatafilalet.ma/wp-content/uploads/2021/11/07-Economie-Sociale-et-Solidaire.pdf> (consulté le 25/12/2023)

atteindre la personne humaine », elles s'articulent ainsi autour de deux principes ; celui de solidarité des adhérents qui sont unis afin de répondre à leurs aspirations et besoins dans un cadre de collaboration, et celui du caractère non lucratif.

Cependant, au niveau national les mutuelles jouent un rôle essentiel dans le domaine de la protection sociale, leur caractère non lucratif leur permet de fournir des services de protection et d'assurance en faveur de leurs adhérents.

Figure 21: Répartition des mutuelles par domaine d'activité



Source : La stratégie Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire 2010-2020

A travers cette analyse, on distingue que le secteur d'économie sociale et solidaire a connu plusieurs évolutions grâce à l'appui de l'Etat via la mise en œuvre de plusieurs programmes et initiatives qui ont pour objectif de favoriser le développement de ce secteur. On constate ainsi que les composantes de ce secteur qui sont présentées principalement par les coopératives, les associations et les mutuelles y compris les fondations jouent un rôle primordial dans le développement socio-économique du pays grâce à leur participation en matière de création de richesse et d'emploi en faveur des populations marginalisés.

Section 3- Le modèle coopératif agricole et développement durable au Maroc : les points de convergence

Après son indépendance, le Maroc a attribué une grande importance au secteur agricole, en le plaçant au cœur des choix de développement vu les enjeux significatifs soulevés sur le plan économique, social, et territorial. Au fil des années, ce secteur s'est démarqué par ses répercussions sur l'économie nationale, cela se traduit particulièrement dans sa contribution au PIB qui représente environ 14%, ainsi que son rôle en tant que principal pourvoyeur d'emploi du pays soit plus de 40% de population tire son revenu de ce secteur, surtout dans les zones rurales avec un taux de 74%.

Cependant, au-delà de cette dynamique globale, les coopératives agricoles émergent comme des acteurs clés dans la transformation du secteur agricole. Elles incarnent une approche collaborative et participative qui vise à renforcer la résilience des agriculteurs et à favoriser un développement économique plus équitable. C'est ainsi que, l'Etat marocain a mis en œuvre des mesures et stratégies pour développer ce secteur ; D'une part, la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (2008-2019) qui a encouragé la création de plus de 9951 coopératives, favorisant ainsi la collaboration en vue de mutualiser les moyens de production, d'optimiser les coûts, de s'ouvrir à de nouveaux marchés, et de concrétiser des investissements difficiles à réaliser de manière individuelle, comme indiqué par le Ministère de l'Agriculture en 2020. D'autre part, le Plan Génération Green (2020-2030) s'oriente vers la transformation des coopératives en entités autonomes, performantes et capables de maintenir leurs activités au-delà du soutien public. Cette approche novatrice repose sur des principes tels que l'investissement, la compétitivité et la concurrence (TALI, 2018). En vertu de ces initiatives, les coopératives ont émergé comme des acteurs clés dans la promotion de pratiques agricoles durables.

Dans cette section, nous aborderons d'abord le rôle crucial du secteur agricole dans la croissance économique nationale. Ensuite, nous examinerons la connexion entre les coopératives agricoles et le territoire, ainsi que les points de convergence avec le développement durable au Maroc, à travers leur rôle essentiel dans la création d'emplois, la réduction des inégalités sociales, la lutte contre la pauvreté, la préservation de la biodiversité, et la promotion d'une agriculture résiliente et respectueuse de l'environnement.

I. Le secteur agricole Marocain : une approche holistique

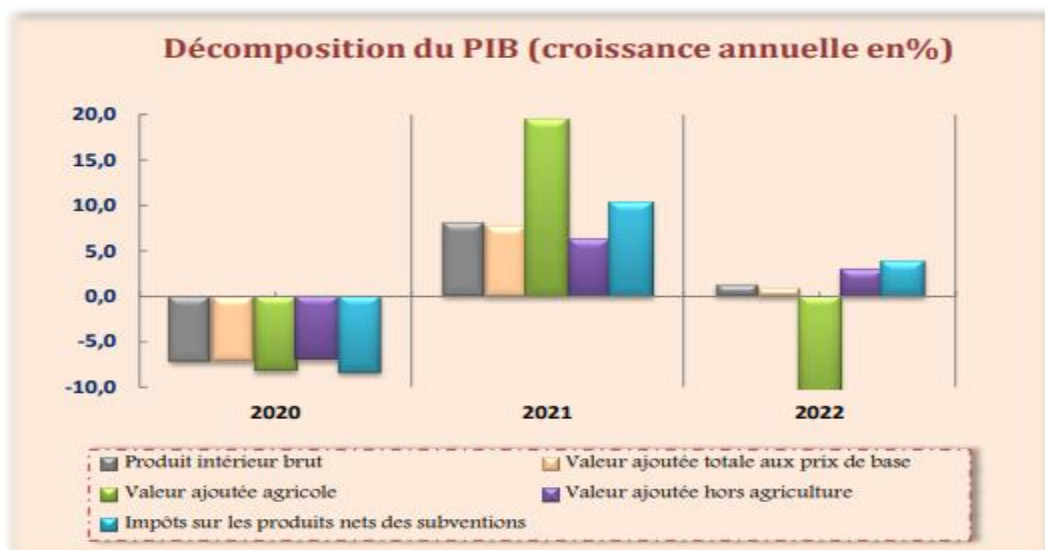
Le secteur agricole avec ses diverses filières ainsi que les communautés rurales ont constamment été au cœur des initiatives de développement structurel lancées par le Maroc, sous l'impulsion du Roi Mohammed VI. Cependant, plusieurs réformes successives ont été mises en œuvre, visant la modernisation de l'agriculture, la promotion de son attractivité, et l'amélioration de sa compétitivité, positionnant le Maroc en tant qu'acteur clé dans la recherche mondiale de la souveraineté alimentaire.

À travers diverses stratégies et investissements, le Royaume a rapidement reconnu l'importance d'inscrire son secteur agricole au cœur d'une perspective durable, tout en adoptant certaines technologies pour harmoniser l'optimisation des ressources en eau avec les rendements agricoles.

1. Le secteur agricole un moteur de la croissance marocaine

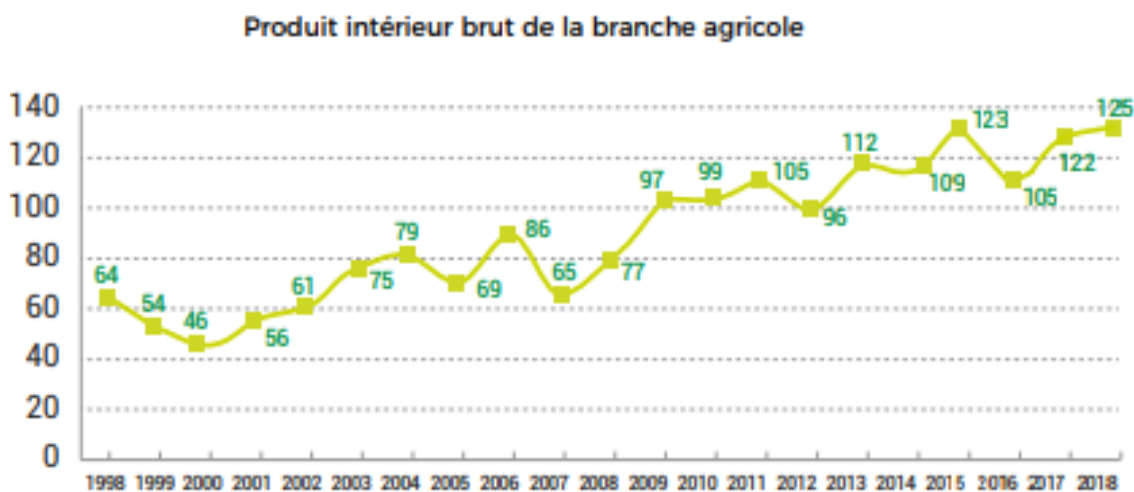
Le secteur agricole au Maroc apparaît comme étant un moteur primordial de la croissance, tout en jouant un rôle crucial sur le niveau économique et social. Il représente ainsi une part importante du produit intérieur brut du pays (PIB) et un pourvoyeur majeur d'emploi, surtout dans les zones rurales. Selon les statistiques présentées par le ministère de l'économie et des finances, le secteur agricole occupe 14% du PIB national.

Figure 22: La valeur ajoutée agricole au niveau du PIB



Source : Rapport (HCP) : Les comptes nationaux provisoires 2022

Figure 23: l'évolution du PIBA en MDH



Source : Rapport : agriculture en chiffre, MAPMDREF (2019).

Sur le plan économique, l'agriculture marocaine contribue de manière substantielle au PIB, fournissant des matières premières essentielles à l'industrie agroalimentaire. Elle participe également aux exportations du pays, avec des produits tels que les agrumes, les produits maraîchers, les olives et les produits de la pêche, qui trouvent leur place sur les marchés internationaux.

Selon la Direction des Etudes et des prévisions Financières (2019), la part du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) par rapport au PIB a varié entre 12 % et 14 %, affichant une moyenne de 12,8 %. Cette évolution a marqué une progression significative de la contribution du secteur agricole à la croissance économique, passant de 7,3 % à presque 17,3 %.

En outre, le secteur agricole revêt une importance sociale significative en assurant la subsistance d'une grande partie de la population rurale. Les petites exploitations familiales prédominent, et l'agriculture demeure un moyen de vie pour de nombreux citoyens, contribuant ainsi à la stabilité sociale. Cependant, plus de trois quarts de la population rurale active tire son revenu du secteur agricole, seule l'activité agricole emploie plus de 38 % de l'emploi total.³¹

³¹ https://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/19-00145-book_agricultures_en_chiffres_def.pdf (consulté le 27/12/2023).

Figure 25: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité économique (%)

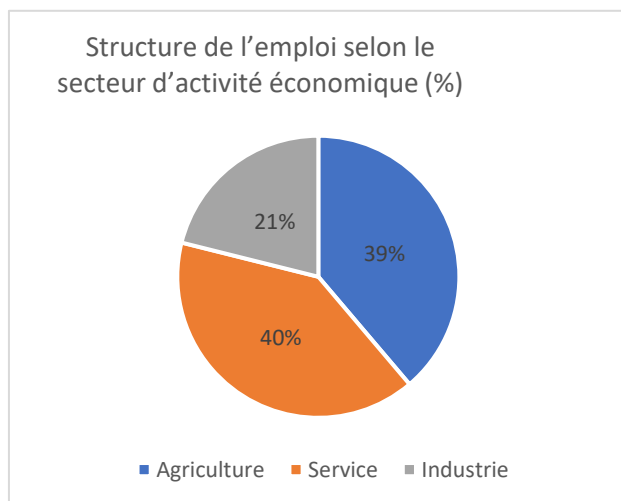
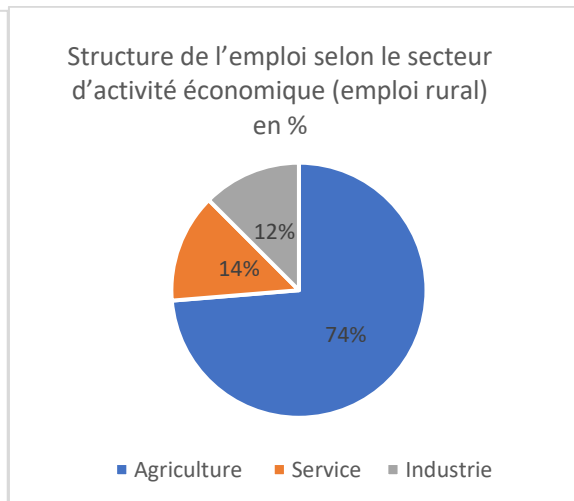


Figure 24: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité économique (emploi rural)

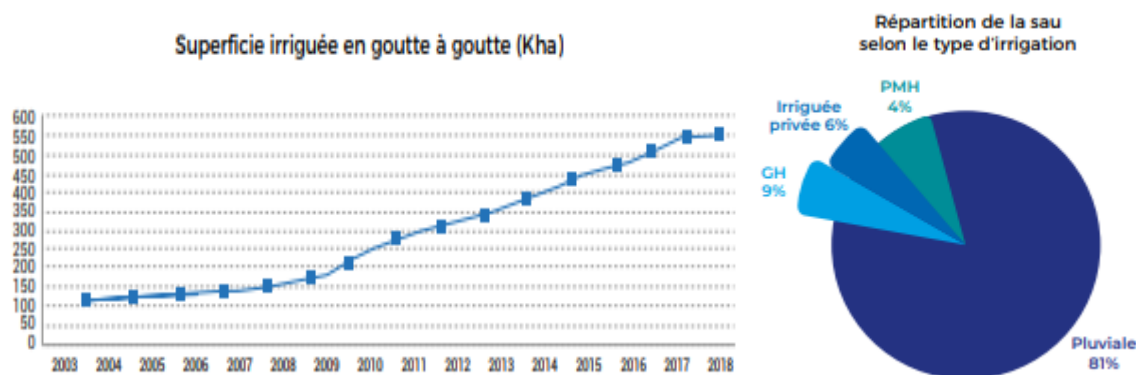


Source : Auteur à partir des statistiques de HCP

En effet, le Maroc a mis en œuvre plusieurs réformes, afin de moderniser son secteur agricole, à améliorer les rendements et à promouvoir des pratiques agricoles plus durables. Tous ces efforts reflètent l'importance accordée au secteur agricole dans la réalisation des objectifs de développement national, tels que la création d'emplois, la réduction de pauvreté et assurer la sécurité alimentaire.

Sur le plan environnemental, le secteur agricole au Maroc est engagé dans la gestion durable des ressources naturelles en adoptant différentes stratégies dans le but d'utilisation rationnelle des ressources et la minimisation des impacts environnementaux. Les éléments importants de cette approche reposent sur la gestion efficace de l'eau, surtout pour un secteur dépendant de l'irrigation tel que le secteur agricole, l'adoption de pratiques comme l'irrigation goutte à goutte contribue efficacement à une minimisation du gaspillage et une gestion plus rationnelle de l'eau. Ainsi que la mises en œuvre d'autres pratiques agricole durables, comme la conservation des sols et la réduction d'utilisation des produits chimiques va permettre une préservation de biodiversité et de fertilité des sols.

Figure 26: Irrigation et économie d'Eau



Source : MAPMDREF (2019)

En résumé, Le secteur agricole est une approche multidimensionnelle combinant les trois aspects (économique, social, et environnemental). Son rôle en tant que pilier de développement durable demeure primordial afin d'assurer une croissance équilibrée au Maroc.

2. Les mesures mises en place afin de promouvoir le secteur coopératif agricole au Maroc

En raison du rôle majeur que joue le secteur agricole dans la croissance nationale, l'Etat marocain a mis en œuvre plusieurs actions et initiatives dans le but de favoriser le développement et d'amélioration du secteur agricole. Dans cette partie nous allons nous concentrer sur les deux stratégies principales qui ont influencées le secteur agricole au Maroc.

La première stratégie agricole déployée au Maroc est le Plan Maroc Vert (PMV), considérée comme une réelle ambition pour le secteur agricole qui a placée au cœur de son dispositif opérationnel, le renforcement de la production et des investissements via différents instruments adaptés aux territoires, aux filières et aux types d'exploitation.

Ce plan lancé par Sa Majesté le roi Mohammed VI en 2008, il vise de faire du secteur agricole une priorité stratégique pour un développement socio-économique sur le plan national. Cependant, cette stratégie s'inscrit dans la continuité de différents chantiers majeurs en matière de création d'emploi, de lutte contre la pauvreté, ainsi que la préservation de l'environnement.

Le Plan Maroc Vert s'articule généralement sur deux piliers principaux, le premier pilier repose sur le développement d'une agriculture moderne avec une forte valeur ajoutée, définie par une production adaptée aux normes internationales. Ce niveau de productivité a été impulsé grâce aux investissements publics et privés. Quant au deuxième pilier, il se focalise sur le soutien des petits agriculteurs tout en adoptant une approche solidaire qui repose sur la lutte contre la pauvreté, et la diversification des sources de revenus particulièrement pour les populations rurales. Le Plan Maroc Vert encourage également l'agriculture résiliente en intégrant une perspective de développement durable, afin de faire face aux impacts des changements climatiques et la préservation des ressources naturelles à travers la mise en œuvre de certaines mesures d'intervention appropriées³².

En 2020 et sous les Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une nouvelle stratégie ambitieuse a vu le jour ; « Generation Green 2020-2030 » qui vise de poursuivre le chemin entrepris lors du Plan Maroc Vert (PMV) qui a eu des résultats remarquables en termes de croissance du secteur agricole marocain. A son tour, la stratégie « Generation Green » repose sur deux fondements. Cette dernière vise dans le cadre du premier fondement de mettre l'Humain au centre de ces préoccupations, l'objectif ici est de contribuer à la valorisation de la classe moyenne agricole, de stimuler la jeunesse rurale, de renforcer le capital humain et de structurer davantage les agriculteurs au sein d'organisations agricoles plus performantes. Cependant, le développement de l'élément Humain dans cette stratégie est une condition indispensable afin de moderniser ce secteur et consolider les acquis.

Le deuxième fondement de cette vision se focalise sur la pérennité du développement agricole qui est considéré comme un élément fortement lié à celui de l'élément humain (premier fondement), il a pour objectif de renforcer les acquis et les résultats du Plan Maroc Vert à travers une avancée qualitative et technologique. Cela se traduit par un ensemble d'initiatives ciblant les différentes filières agricoles, les chaînes de distribution, la qualité et l'innovation, ainsi qu'en matière de préservation des ressources naturelles et d'amélioration de résilience du secteur. Cependant, promouvoir la compétitivité et la création de richesses sont deux éléments essentiels pour réaliser une croissance économique et sociale (MAPMDREF,2020).

³² <https://www.fellah-trade.com/fr/info-filiere/accompagnement/bilan-plan-maroc-vert> (consulté le 29/12/2023)

En effet, le Plan Maroc Vert et la stratégie Generation Green, sont deux initiatives complémentaires partageant la même vision ambitieuse de promouvoir et moderniser le secteur agricole, et témoignent l'engagement du Maroc envers un développement agricole durable qui réponds aux défis actuels et futurs des génération.

II. Les coopératives agricoles et le territoire : des liens historiques

Il est généralement conçu que, les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) sont profondément enracinées dans leur territoire observé du point de vue de la sphère locale (Colletis & Gianfaldoni, Économie sociale et solidaire, territoires et proximité, 2005). Dans cette perspective, les entreprises de l'économie sociale ne voient pas le territoire comme une simple opportunité, mais plutôt comme le fondement même de leurs activités et de leur développement. Cependant, c'est le cas pour les coopératives qui jouent un rôle majeur dans l'économie sociale et solidaire et qui sont considérés comme sa composante majeure. L'ancrage de ces organisations dans le territoire repose sur une configuration spécifique de territorialisation, caractérisée par l'intensité et la diversité des liens que ces organisations entretiennent avec d'autres acteurs. Ces liens se basent principalement sur trois dimensions de proximité : organisationnelle, institutionnelle et axiologique³³ (Colletis et al, 2005). Ainsi, l'ancrage territorial est, de manière classique, l'une des caractéristiques fondamentales des coopératives, en plus du fonctionnement démocratique et de la solidarité économique (MERGOUM & HINTI, 2016).

À partir de notre revue de littérature, on observe qu'il existe une richesse concernant le croisement entre l'approche territoriale et celle de coopérative, ces dernières étant bien adaptées afin d'appuyer des démarches basées sur la confiance ou la proximité (Parodi, Économie sociale et solidaire et développement local, 2005). En effet, la plupart des analyses relatives aux coopératives indiquent qu'elles sont principalement le reflet des territoires (MERGOUM & HINTI, 2016). Cependant, selon Jacques Prades, la coopérative contribue à la transformation du territoire, définit comme un « *imaginaire qui se construit* » (Prades, 2005). Ce lien positif a également été démontré par René Mauget, qui affirme que malgré leur internationalisation, les coopératives agricoles et agroalimentaires jouent un rôle original et essentiel dans le maintien d'activités sur leurs territoires (Mauget, 2008). Par ailleurs, (Koulytchizky, 2006) a souligné

³³ L'**axiologie** est la science des valeurs sociologiques et morales, c'est la théorie des valeurs (*axios*) ou une branche de la philosophie s'intéressant au domaine des valeurs.

l'émergence d'initiatives locales d'intérêt général dans le contexte de la continuité entre l'association coopérative et la gouvernance des pays. Cela implique une connexion entre les actions de la coopérative et les processus de prise de décision et de gestion à l'échelle nationale.

En effet, la coopérative repose sur le principe de solidarité entre ses membres, donc une coopérative peut être conçue comme une association volontaire de personnes unies dans le but de répondre à leurs aspirations et aux besoins communs, elle repose ainsi, sur le principe collectif où le pouvoir est exercé de manière démocratique « un membre=une voix », donc les membres des coopératives sont appelés à adhérer à une éthique basée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale. En se basant sur ce principe, l'égalité entre les membres garantit que les orientations prises répondent principalement aux besoins spécifiques de la communauté locale. Ces membres en reflétant les caractéristiques de leur territoire, garantissent ainsi que les décisions stratégiques de la coopérative et les réalités locales sont adéquates pour répondre aux besoins économiques et sociaux du territoire.

Cette relation entre le territoire et la coopérative, s'exprime par l'enrichissement collectif qui autorise la coopérative de favoriser le développement territorial en faveur de l'ensemble de ces membres, comme c'est le cas pour les coopératives agricoles où l'histoire illustre que la coopérative agricole a favorisé le développement et l'amélioration des conditions de vie pour l'ensemble des petits agriculteurs, ainsi que la modernisation et la croissance de l'agriculture au niveau national.

Par ailleurs, La valorisation des coopératives des produits locaux joue un rôle crucial dans le développement économique et social des communautés. Ces coopératives, en mettant l'accent sur la production et la commercialisation de produits issus de leur territoire, contribuent à la préservation de l'identité culturelle et des ressources locales. En favorisant une approche durable, elles renforcent la résilience des écosystèmes locaux. De plus, la valorisation des produits locaux par les coopératives stimule l'économie locale en créant des opportunités d'emploi et en générant des revenus pour les agriculteurs et les membres de la coopérative. Au Maroc, la dynamique territoriale des coopératives a été considérablement renforcée, particulièrement grâce au lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en 2005. Cette politique a joué un rôle crucial en encourageant la création de coopératives, surtout dans les régions rurales exclues et défavorisées (Debbagh & Filali, 2023). Dans ce contexte, l'État a activement simplifié les

procédures de création des coopératives et a promu leurs produits en mettant en place de nouveaux mécanismes de financement et des structures d'accompagnement (Didi & Attouch, 2021).

Selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Durable et des Eaux et Forêts, les produits du terroir ont bénéficié d'une attention particulière depuis la mise en place du Plan Maroc Vert en 2008, ce qui a permis l'identification de plus de 200 produits locaux. La production annuelle potentielle de ces produits dépasse les deux millions de tonnes, générant un chiffre d'affaires estimé à plus de 14 milliards de dirhams annuellement.

De plus, ce secteur compte plus de 3 000 regroupements de producteurs, parmi lesquels figurent les coopératives agricoles.

Cette démarche favorise également la diversification des sources de revenus au sein des communautés, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de secteurs économiques spécifiques. En outre, en mettant en avant la qualité et l'authenticité des produits locaux, les coopératives contribuent à sensibiliser les consommateurs à l'importance de soutenir les initiatives locales et durables. Dans cette perspective, la Loi n°26-06 relative aux Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (SDOQ) a été élaborée. Trois signes distinctifs d'origine et de qualité ont été retenus : le Label Agricole, l'Indication Géographique (IG), et l'Appellation d'Origine (AO). L'objectif de cette loi est de favoriser la valorisation, la protection et la promotion des produits du terroir, ainsi que le développement des zones rurales. De plus, elle vise à améliorer le revenu des petits agriculteurs et à organiser de manière efficace les filières de production des produits du terroir. Cette valorisation des produits par les coopératives représente une stratégie intégrée et bénéfique pour les communautés, alliant développement économique, préservation culturelle et durabilité environnementale (MAPMDEF, 2019).

Le nouveau modèle de développement au Maroc a donné une grande importance à l'ESS, tout en visant à positionner les organisations de l'économie sociale et solidaire en tant que troisième voie viable pour la croissance, offrant ainsi une opportunité de renforcer leur importance au sein de l'économie nationale. Dans ce contexte, le secteur coopératif joue un rôle crucial dans la promotion de l'auto-emploi et la génération de revenus, en particulier en raison de son ancrage territorial (TAGHOUTI & ABDELBAKI, 2023), bien que les coopératives agricoles contribuent de manière significative au PIB du pays, comme présenté au niveau de la section précédente.

L'entrepreneuriat coopératif est donc, une forme de territorialisation des activités économiques, d'investissement et d'emploi. Cette observation est cohérente, étant donné que l'ancrage territorial est l'une des caractéristiques majeures de l'économie sociale et solidaire, en association avec le fonctionnement démocratique et la solidarité économique (Pequeur & Itcainai, 2012).

III. Les coopératives agricoles et développement durable au Maroc : des intersections possibles

Au Maroc, l'entrepreneuriat coopératif a connu un essor remarquable ces dernières années, cette forme distinctive d'entrepreneuriat associe l'efficacité économique, l'utilité sociale et le respect de l'environnement. Cependant, le secteur coopératif prend une place centrale dans l'économie nationale, considéré comme étant une valeur ajoutée sociétale pour les territoires et un levier essentiel pour atteindre les objectifs du développement durable (Debbagh & Filali, 2023). Cependant, ce secteur est considéré comme une source de création de projets qui a pour objectif de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, l'autonomisation des femmes, et d'encourager l'intégration des petits producteurs sur le marché (Benbihi & Bourma, 2020).

Ce lien entre le développement durable et le modèle coopératif au Maroc est étroit et revêt une importance considérable pour promouvoir une économie plus inclusive, équitable et respectueuse de l'environnement. Selon les informations fournies par l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), le secteur coopératif au Maroc se compose de 47 609 coopératives, regroupant un total de 68 9617 membres, avec une prédominance du secteur agricole, qui compte 30 044 coopératives agricoles, attirant ainsi une adhésion totale de 484 925 membres en 2023. Depuis toujours, ces dernières sont considérées comme des moteurs de développement économique, et un instrument essentiel pour la mise en œuvre des politiques de développement social particulièrement au niveau des zones rurales défavorisées où opèrent de nombreux petits agriculteurs. C'est dans ce contexte d'émancipation sociale et de croissance économique engendrées par les coopératives agricoles, que la stratégie Plan Maroc Vert (PMV) a dédié un chapitre entier à la structuration et l'accompagnement des acteurs du secteur agricole. Cependant, les efforts et actions déployés par l'Etat marocain ont favorisé la création de plus de 20 000

nouvelles coopératives agricoles augmentant leur nombre de 7 000 en 2008 à 17 582 en 2020³⁴, puis à 30 044 en 2023 (ODCO,2023).

En raison de l'ampleur de l'influence de ces coopératives et de leur impact sur le développement social et économique après le PMV, la stratégie « Génération Green 2020-2030 » a également pris le secteur coopératif agricole au cœur de ces préoccupations notamment par l'élaboration de deux conventions cadres en lien avec le programme national de création de coopératives agricoles nouvelle génération, impliquant le ministère de l'agriculture et celui du tourisme. L'objectif de ces conventions est d'établir et de mettre en œuvre un programme national visant à accélérer la formation et le développement de coopératives agricoles nouvelle génération, contribuant ainsi à soutenir la mise en place de cette nouvelle stratégie agricole.

À cet égard, les coopératives agricoles sont considérées comme des modèles économiques collaboratifs qui s'inscrivent dans les objectifs mondiaux en se focalisant sur les problèmes de pauvreté, d'égalité entre les sexes, sécurité alimentaire, croissance économique, au respect de l'environnement et à la résilience climatiques.

Cependant, le modèle coopératif agricole, en raison de sa nature participative et équitable, se présente comme étant un catalyseur puissant pour la réalisation de divers objectifs de développement durable. Il contribue de manière significative à améliorer les conditions de vie des communautés agricoles et à promouvoir un développement durable. Ce modèle joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté qui est un objectif central des initiatives coopératives dans diverses régions du monde. En mobilisant et mutualisant les ressources, les coopératives créent des opportunités, renforcent la protection sociale et facilitent l'autonomisation, des éléments clés dans toute stratégie de réduction de la pauvreté selon la FAO³⁵.

Le modèle coopératif agricole renforce également la sécurité alimentaire en favorisant des pratiques agricoles durables telles que l'agriculture biologique et la sylviculture durable

³⁴ Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP (2020).

³⁵ *FAO est une Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, créée en 1945 elle a pour mission de contribuer à l'éradication de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, ainsi que de promouvoir le développement durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture à l'échelle mondiale. Elle travaille en collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile pour élaborer des politiques, partager des connaissances et mettre en œuvre des projets visant à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations.*

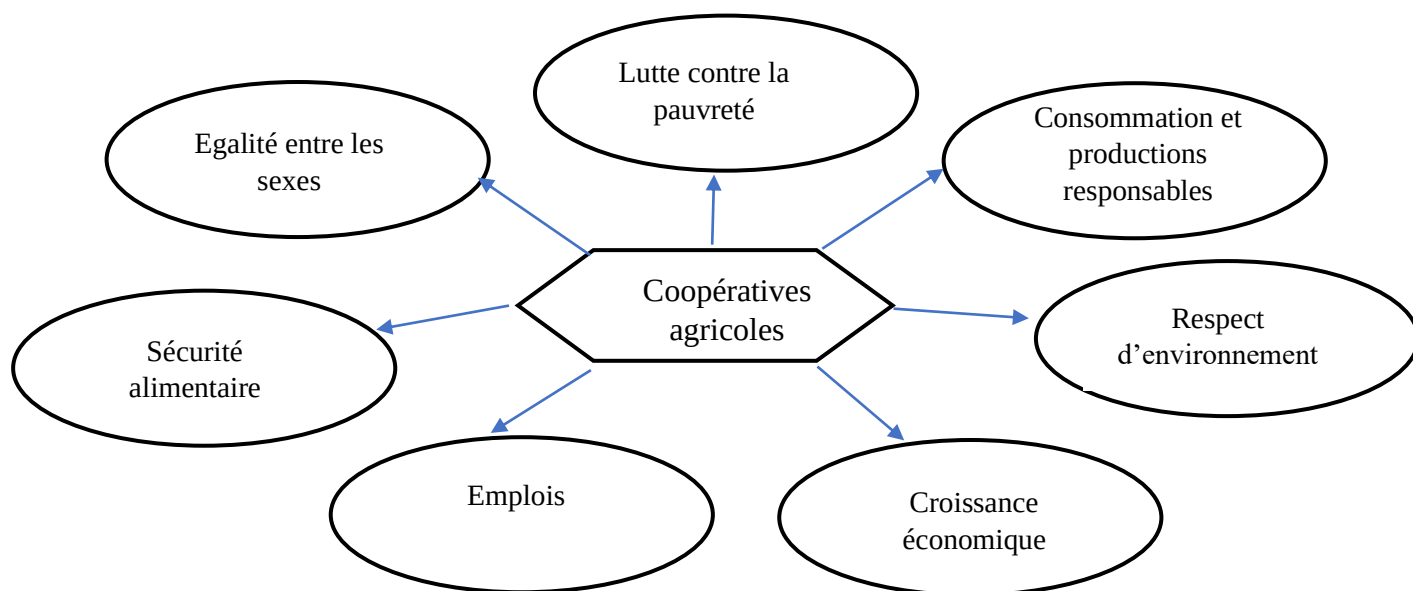
(TAGHOUTI & ABDELBAKI, 2023), une gestion responsable des ressources naturelles et une résilience accrue face aux défis climatiques. La collaboration au sein des coopératives permet d'accroître la productivité et d'assurer un accès plus équitable aux ressources nécessaires à une production alimentaire durable, contribuant ainsi à l'objectif de l'éradication de la faim et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Ainsi que la promotion de l'égalité entre les sexes qui est un autre aspect crucial du modèle coopératif. En offrant aux femmes des opportunités équitables de participation et de leadership au sein des coopératives, ce modèle contribue à atténuer les disparités de genre et à autonomiser les femmes dans le secteur agricole. Les coopératives agricoles jouent un rôle essentiel dans l'émancipation des femmes au Maroc, selon les statistiques de l'ODCO le secteur coopératif agricole se compose de 1956 coopératives féminines, ces dernières favorisent l'intégration économique des femmes, surtout dans les zones rurales confrontées à des défis persistants de pauvreté et d'exclusion sociale.

En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales, le modèle coopératif favorise une répartition plus équitable des avantages économiques et des opportunités. Il permet aux membres, y compris les agriculteurs familiaux et les petits exploitants, de bénéficier collectivement des ressources et des résultats, contribuant ainsi à réduire les écarts socio-économiques. La création d'emplois décents découle directement du modèle coopératif agricole, offrant des opportunités d'emploi stable, rémunéré équitablement et doté de conditions de travail décentes, améliorant ainsi les moyens de subsistance des travailleurs agricoles et de leurs communautés.

Enfin, les coopératives encouragent la production et la consommation responsables en adoptant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en promouvant des produits locaux, durables et équitables, et en sensibilisant à une consommation consciente et éthique.

Figure 27: importance multifonctionnelle du secteur coopératif agricole



Source : Elaboré par nos soins

Cependant, le secteur coopératif agricole occupe, une place stratégique au croisement de différents enjeux ; économiques, sociaux, et environnementaux. Ce secteur relève sa polyvalence sur le plan économique en tant qu'acteur majeure dans la croissance économique tout en renforçant la stabilité financière des agriculteurs locaux, en regroupant les petites exploitations, permettant d'atteindre des échelles de production plus importantes, améliorant ainsi la compétitivité sur les marchés.

Sur le plan social à travers son rôle essentiel dans la création d'emploi et de lutte contre la pauvreté surtout dans les zones rurales où l'agriculture est considérée comme la principale source de revenu, en encourageant aussi la participation des femmes et des jeunes.

En outre, le secteur coopératif agricole se démarque par son engagement envers l'environnement tout en adoptant des pratiques agricoles durables, en encourageant l'adoption de méthodes respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles, telles que l'utilisation rationnelle de l'eau, la gestion responsable des déchets agricoles, elles contribuent également à la préservation des écosystèmes locaux et à la lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte, la promotion des coopératives agricoles et leur développement pourraient être considérés comme un instrument essentiel pour la réalisation des Objectifs de développement durable au Maroc.

Conclusion du chapitre :

En conclusion, le lien étroit entre les coopératives agricoles et le développement durable des territoires au Maroc s'affirme comme un pilier essentiel pour créer des communautés résilientes, prospères et équitables. Les coopératives, en favorisant la collaboration, la gestion responsable des ressources, et la promotion d'une économie circulaire, contribuent de manière significative aux objectifs de développement durable du pays.

À travers la consolidation des efforts des agriculteurs au sein de ces structures participatives, les coopératives agricoles permettent une utilisation plus efficiente des ressources, renforçant ainsi la sécurité alimentaire, réduisant la pauvreté, et créant des opportunités d'emploi décentes. De plus, en promouvant l'égalité entre les sexes et en réduisant les inégalités sociales, les coopératives contribuent à une croissance économique plus inclusive.

L'impact positif des coopératives agricoles sur le développement durable se manifeste également dans la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans la gestion durable des ressources naturelles, et dans l'encouragement de la production et de la consommation responsables.

Ainsi, en favorisant la création de valeur ajoutée au niveau local, en renforçant la résilience des communautés face aux changements climatiques, et en établissant des partenariats durables, les coopératives agricoles au Maroc se positionnent comme des acteurs clés dans la réalisation d'une vision de développement durable, contribuant non seulement à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, mais également à la préservation de l'environnement pour les générations futures. Il est impératif de continuer à soutenir et à promouvoir ces initiatives coopératives afin de consolider les avancées vers un avenir plus durable et équitable au sein des territoires marocains.

Synthèse du troisième chapitre

Chapitre 3-le modèle coopératif comme outil de développement durable au Maroc	Objectif	Conclusion
Section1-Le développement durable au Maroc : Etats des lieux	Dresser un état des lieux du développement durable au Maroc en examinant deux périodes clés, afin de présenter l'évolution des efforts et des engagements du Maroc en matière de DD	Le développement durable (DD) au Maroc a connu une évolution notable au fil du temps. La revue de littérature des grands chantiers entre 1992 et 2000 révèle les premières initiatives et politiques visant à intégrer les principes du DD dans les politiques nationales. De même, l'instauration des fondements d'une stratégie nationale entre 2000 et 2011 témoigne de l'engagement persistant du Maroc en faveur du DD et de la reconnaissance croissante de son importance.
Section2- Les avancés de l'ESS au MAROC	Cette section vise à explorer l'état de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc.	L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Maroc a des racines anciennes dans la solidarité et la coopération, mais son développement récent est une réponse au désengagement de l'État des secteurs sociaux. Aujourd'hui, elle est un pilier essentiel de l'économie marocaine, favorisant la solidarité, la démocratie et la création de valeur sociale. L'intérêt pour l'ESS augmente continuellement, mettant en avant son rôle croissant dans l'amélioration du bien-être économique et social au Maroc.
Section3-Le modèle coopératif agricole et développement durable au Maroc : les points de convergence.	Présenter les liens entre le modèle coopératif agricole et le développement durable au Maroc	Grace aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la gestion responsable des ressources, et l'encouragement de la production et de la consommation responsable, les coopératives agricoles au Maroc se positionnent comme des acteurs clés dans la réalisation d'une vision de DD

CHAPITRE 4

POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 4- POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La recherche scientifique se définit comme un ensemble de démarches visant à générer et à développer des connaissances scientifiques. Elle s'appuie sur un ensemble méthodologique organisé et rigoureux pour mener des enquêtes, qu'elles soient objectives ou subjectives. En outre, Elle joue un rôle essentiel dans l'avancement de la société en fournissant des connaissances nouvelles et fiables, en alimentant l'innovation, en contribuant à la résolution de problèmes complexes et en éclairant la prise de décision. Elle offre ainsi aux chercheurs l'opportunité d'approfondir leurs connaissances et de leur permettant ainsi de comprendre et d'explorer les phénomènes du monde qui les entoure, La recherche scientifique est *«une action organisée, systématique, critique qui prend naissance par un questionnement scientifique concernant un problème sous investigation dans un objectif de trouver des réponses et de trouver des solutions ou bien de développer des nouvelles théories et connaissances à partir de l'analyse d'un objet de recherche.»* (BenAissa, 2001).

Cependant, dans le cadre d'une recherche scientifique, le positionnement épistémologique et la méthodologie de recherche sont d'une importance cruciale. Le positionnement épistémologique établit les bases théoriques et philosophiques de l'étude, ce qui guide les choix méthodologiques et l'interprétation des données. Il offre un cadre conceptuel permettant au chercheur de situer son travail dans le contexte de la connaissance existante, tout en orientant la formulation des questions de recherche et la sélection des approches analytiques appropriées, L'épistémologie, ou *«la Théorie de la connaissance »*, est *«la discipline qui oriente toute production des connaissances scientifiques. Et donc tout travail de recherche pertinent et de qualité doit s'inscrire dans une posture épistémologique »* (BOUKAIRA, 2021).

D'autre part, la méthodologie de recherche définit les outils, techniques et procédures utilisées pour collecter et analyser les données, assurant ainsi la fiabilité, la validité et la rigueur de l'étude. En exposant clairement leur positionnement épistémologique et leur méthodologie de recherche, les chercheurs garantissent la transparence de leur démarche et renforcent la crédibilité de leurs résultats, contribuant ainsi à l'avancement global de la connaissance scientifique.

Ce chapitre est principalement consacré à une explication détaillée et une justification du choix de la posture épistémologique adoptée, suivie de la présentation de la démarche méthodologique

entreprise en matière de recueil et d'analyse des données, et finalement une description du terrain d'étude, qui se compose des coopératives agricoles de la région Fès-Meknès.

Section 1- Le positionnement épistémologique de la recherche

Le choix d'un positionnement épistémologique approprié et pertinent par rapport à l'objet de recherche revêt une importance primordiale dans tout travail de recherche. Il constitue un élément fondamental de la validité de l'étude et de sa légitimation, car un choix judicieux permet de mettre en évidence le mode de raisonnement le plus adapté. De plus, il favorise l'émergence de résultats significatifs répondant efficacement à la problématique de la recherche ; *« la réflexion épistémologique s'impose à tout chercheur soucieux d'effectuer une recherche sérieuse car elle permet d'asseoir la validité et la légitimité d'une recherche »* (Perret & Séville, 2003).

I. Définition

La détermination du cadre épistémologique représente une étape indispensable pour tout chercheur désireux de mener une recherche scientifique de qualité, quel que soit le domaine d'étude, y compris les sciences de gestion. Cet aspect revêt une importance critique, ayant été le sujet de nombreux débats depuis un certain temps (David, 1999).

L'épistémologie en tant que champ disciplinaire n'a émergé qu'au début du XXe siècle. Les efforts déployés pour le définir sont souvent basés sur l'étymologie du terme, mettant en évidence que *« épistémologie »* dérive du mot grec *« épistème »*, signifiant science, connaissance et savoir. L'épistémologie est donc, l'étude de la science ou de la connaissance (Léna, 2019). Elle se définit ainsi, comme une branche de la philosophie ou une science qui interroge le statut des connaissances produites par la communauté scientifique, est l'objet d'étude des théories de la connaissance, selon (Gavard-Perret & Al, 2012). Pour Piaget (1967), elle consiste en l'analyse de la construction d'un ensemble de connaissances ayant une validité.

Selon Pierre Thuillier ; *« l'épistémologie générale n'existe pas en tant que discipline unifiée. Elle se situe à l'intersection de préoccupations de disciplines très diverses par leurs objectifs et leurs méthodes »* (Jean-Pierre, 1985). Cependant pour Perret et Séville (2003) ; *« l'épistémologie a pour objet l'étude des sciences. Elle s'interroge sur ce qu'est la science, en discutant de la nature, de la méthode, de la valeur et de la connaissance »*.

En effet, l'épistémologie repose sur divers paradigmes, comme décrit par (Kuhn, 1962), qui les définit comme une combinaison de croyances, de valeurs et de techniques partagées au sein d'une communauté scientifique.

II. Les paradigmes épistémologiques

Les paradigmes jouent un rôle crucial car ils englobent les traditions de recherche établies dans un domaine spécifique. En d'autres termes, un paradigme comprendrait les théories acceptées, les approches, les modèles, le cadre conceptuel, le corps de connaissances et les méthodologies, formant ainsi un modèle ou un cadre d'observation. Ces paradigmes ont été classés de différentes manières par divers auteurs, en fonction de leurs logiques et de leurs perspectives. En épistémologie, trois approches principales sont généralement distinguées à savoir : l'approche positiviste, l'approche interprétativiste et l'approche constructiviste.

1. L'approche positiviste

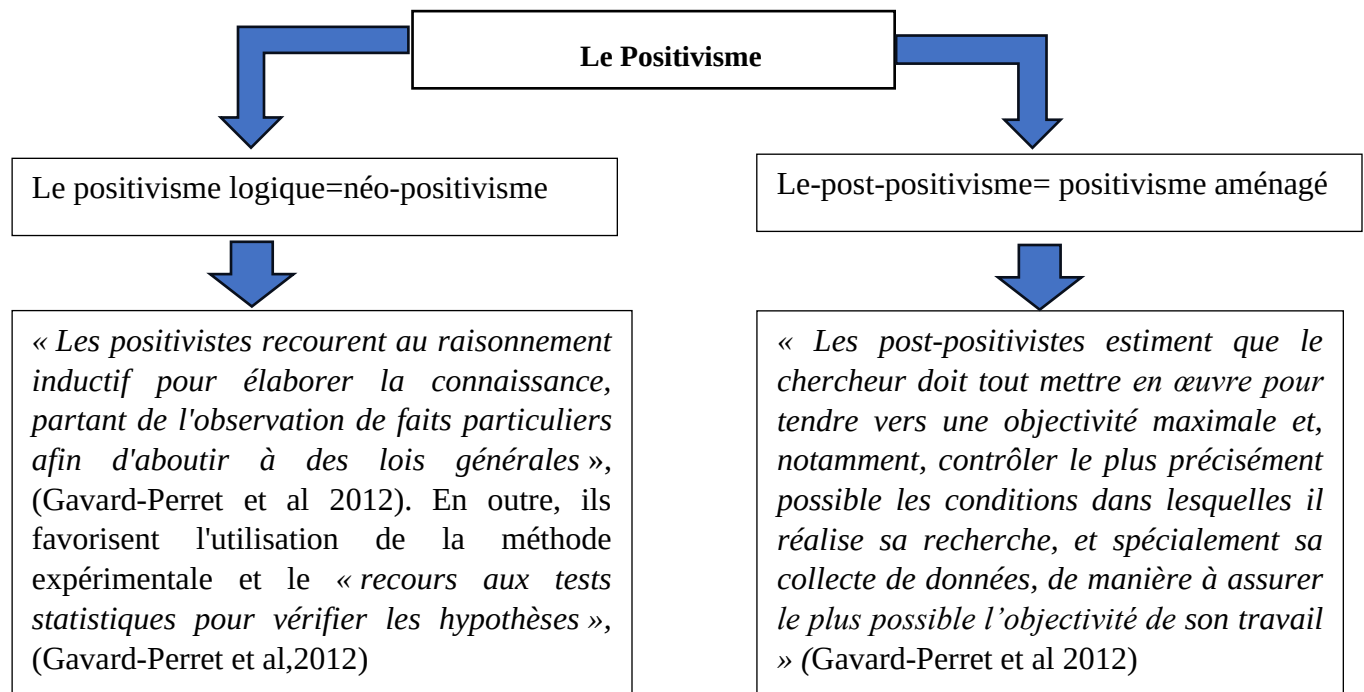
Le positivisme et le constructivisme social représentent deux approches épistémologiques distinctes qui s'intéressent à la nature, à l'acquisition, aux limites et à la compréhension du savoir. Le courant positiviste vise à explorer la réalité sociale en cherchant à découvrir la vérité et à la présenter par de manière empiriques (Henning, Rensburg, & Smit, 2004). Selon cette perspective, le comportement humain est perçu comme passif, contrôlé et déterminé par l'environnement externe. Les connaissances positives sont fondées sur des phénomènes naturels ainsi que sur leurs propriétés et leurs relations, interprétées à travers la raison et l'observation logique. Les chercheurs positivistes adoptent la méthode scientifique comme moyen de générer des connaissances, guidés par deux principes généraux du positivisme : la réalité possède une essence propre et est soumise à des lois universelles.

Le positivisme est souvent lié à la méthode de déduction, qui implique la validation et le test d'hypothèses, ainsi qu'à l'objectivité, qui consiste en l'observation de l'objet réel. Comme l'a souligné Auguste Comte, considéré comme le père fondateur de ce courant, le positivisme se réfère initialement à la réalité concrète, par opposition à ce qui est chimérique (Auguste Comte, 1844, cité par Le Moigne, 1990). Selon (Grange, 1996), Comte (1908) est le philosophe qui a joué un rôle majeur dans l'établissement du paradigme positiviste, dans l'état positif, l'esprit

humain, reconnaissant l'impossibilité d'atteindre des notions absolues, renonce à chercher l'origine et la destination de l'univers, ainsi qu'à comprendre les causes intimes des phénomènes. Au lieu de cela, il se concentre exclusivement sur la découverte des lois effectives à travers une combinaison judicieuse du raisonnement et de l'observation, qui représentent les relations invariables de succession et de similitude (Dehbi & Angade, 2022).

En effet, le paradigme positiviste soutient que les événements concrets peuvent être observés empiriquement et expliqués par une analyse logique. L'évaluation de la validité d'une théorie scientifique repose sur la cohérence entre les affirmations basées sur cette théorie et les informations accessibles. Les Anglo-Saxons privilégient le courant positiviste et ses variantes (néo-positivisme, post-positivisme), largement utilisés dans la recherche. En revanche, en Europe occidentale, le constructivisme occupe une place prépondérante par rapport au positivisme et constitue le fondement de toute approche scientifique en sciences de gestion.

Figure 28 : les sous-paradigmes du positivisme



Source : Auteur

2. Le paradigme constructiviste

Ces dernières années, le paradigme constructiviste revêt d'une grande importance et influence, grâce à l'attention attirée par les chercheurs dans divers domaines. Le constructivisme est considéré comme l'intersection entre « sujet » et « objet », selon (Moigne, 1995); « *la recherche n'est plus définie par son objet, mais par son projet* ».

Le constructivisme considère donc que la réalité est créée par l'esprit humain, ce qui la rend « *subjective* », cette approche repose sur la psychologie cognitive. Il est défini également comme étant : « *la reconnaissance du fait que la réalité est un produit de l'intelligence humaine en interaction avec l'expérience du monde réel. Dès que vous avez inclus l'activité mentale humaine dans le processus de connaissance de la réalité, vous avez accepté le constructivisme* », (David, 2000)

A cet effet, Jean Piaget le père du paradigme constructiviste, considère que ce paradigme est l'outil à travers lequel le chercheur construit la connaissance. Cependant, le but de construire une connaissance réside dans la compréhension du monde tout en suivant une logique interprétative en mettant au centre de cette construction ; les motivations, les acteurs de l'étude et les explications causales (Chen, 2011). Alors, la recherche au niveau du paradigme constructiviste a pour objectif, la compréhension des phénomènes ou bien de situations qui sont particuliers, et qui sont construites par des chercheurs à partir des réalités sociales.

L'épistémologie constructiviste se subdivise en deux sous-paradigmes :

- Le constructivisme pragmatique, également connu sous le nom de radical ou téléologique. Selon les tenants du constructivisme pragmatique, la connaissance découle de l'expérience individuelle, et chaque individu possède sa propre perception de la réalité et son propre vécu, « *la vérité de toute hypothèse fondamentale concernant l'existence et la nature d'une réalité en soi ne peut jamais être établie* » (Marie-Laure & AL, 2012).
- Dans le cadre du constructivisme de Guba et Lincoln³⁶, le chercheur et l'objet de recherche sont considérés comme indissociables, et leur interaction est source de connaissances. Dans ce contexte, le chercheur ne peut prétendre à l'objectivité totale, car sa subjectivité influe significativement sur la production de connaissances. Par

³⁶ Deux auteurs issus du champ des sciences de l'éducation.

conséquent, la réalité qui émerge n'est pas absolue, mais plutôt relative et influencée par l'expérience propre du chercheur (BOUYZEM, 2017).

On constate donc, que le constructivisme offre une perspective philosophique et épistémologique différente que le positivisme, le tableau suivant présente les ponts de différenciation entre ces deux paradigmes.

Tableau 7: La différence entre le paradigme positiviste et constructiviste

Epistémologie positiviste	Epistémologie constructiviste
Principe ontologique (réalité du réel, naturalité de la nature, existence d'un critère de vérité). Peut être considérée comme vraie toute proposition qui décrit effectivement la réalité. Le but de la science est de découvrir cette réalité. Ceci est applicable à tous les sujets sur lesquels l'esprit humain peut s'exercer. Principe d'objectivité : l'observation de l'objet réel par l'observant ne modifie ni l'objet réel ni l'observant. Si l'observant est modifié, cela ne concerne pas la science (l'esprit humain ne fait pas partie des objets réels sur lesquels il puisse lui-même s'exercer). Principe de naturalité de la logique : la logique est naturelle, donc tout ce qui est découvert par logique naturelle est vrai et loi de la nature. Donc tout ce qui ne pourra être découvert de cette manière devra être considéré comme non scientifique.	Principe de représentabilité de l'expérience du réel : la connaissance est la recherche de la manière de penser et de se comporter qui conviennent (Von Glasersfeld). Nos expériences du réel sont communicables (modélisables) et la vérité procède de cette adéquation des modèles de notre expérience du monde à cette expérience. Principe de l'argumentation générale : la logique disjonctive n'est qu'une manière de raisonner parmi d'autres et n'a pas besoin d'être posée comme naturelle. La ruse, l'induction, l'abduction, la délibération heuristique permettent de produire des énoncés raisonnés.

Source : (David, 1999)

Cependant, le positivisme défend une approche philosophique mettant en avant l'acquisition de la connaissance à travers des faits observables et mesurables, tandis que le constructivisme soutient que la réalité est une construction sociale. En termes simples, le positivisme se base sur des preuves empiriques, tandis que le constructivisme met l'accent sur l'apprentissage à travers l'interaction sociale. Le positivisme cherche à être objectif dans l'acquisition des connaissances, tandis que le constructivisme vise à être subjectif (Dehbi & Angade, 2022).

3. Le paradigme interprétativiste

Le paradigme interprétativiste se trouve au milieu entre le positivisme par son approche objectiviste et le constructivisme par son approche volontariste de la réalité. Le paradigme interprétativiste cherche donc, à explorer comment les chercheurs construisent le sens de la réalité. Selon le paradigme interprétativiste, la réalité est considérée comme multiple et relative (Hudson & Ozanne, 1988). Cependant, les chercheurs ayant une posture interprétativiste, optent pour des structures de recherches plus flexibles et personnalisées que celles adoptées au niveau des paradigmes constructivistes ou bien même positivistes (Carson, Gilmore, Perry, & Gronhaug, 2001).

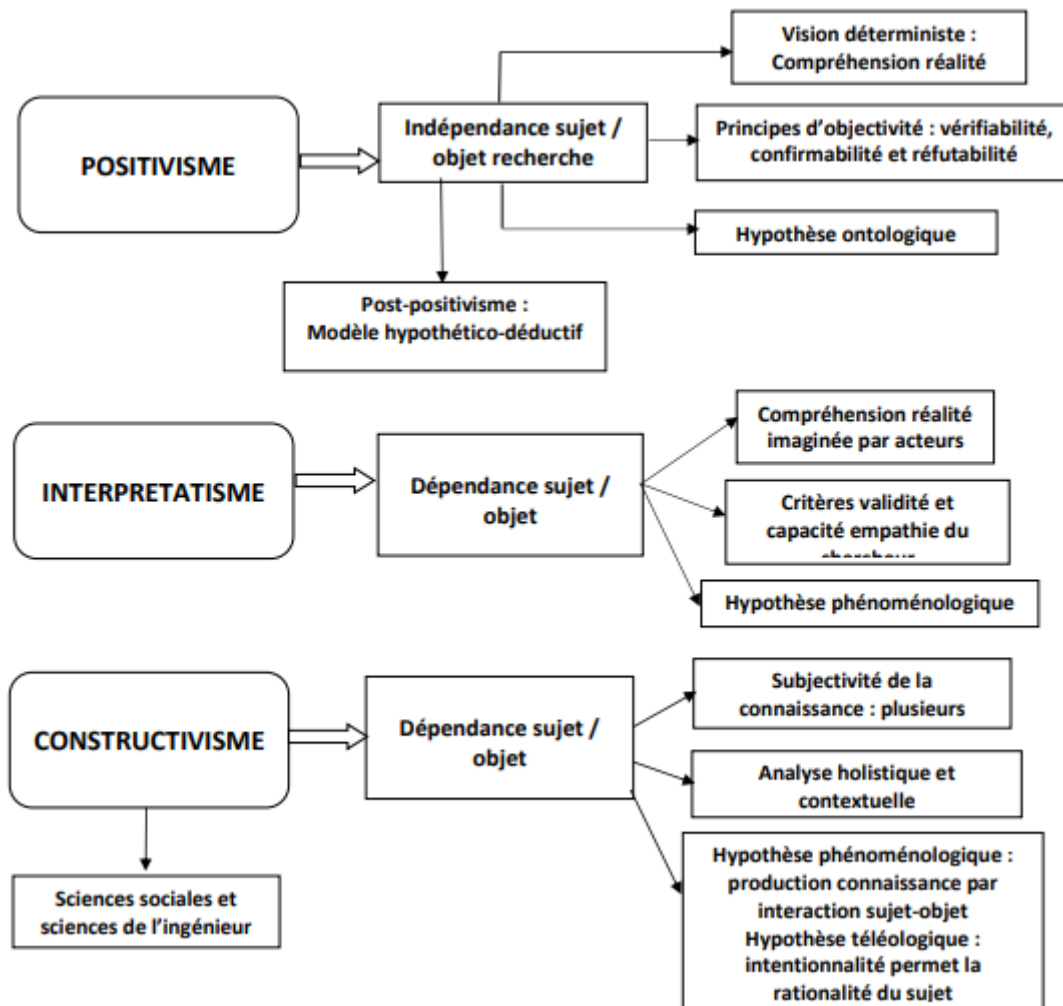
Cependant, la recherche interprétativiste n'a pas comme objectif de généraliser les causes et les effets, mais plutôt de comprendre le comportement humain (Hudson & Ozanne, 1988), et de poser certaines questions comme le « pourquoi » et le « comment » (Deetz, 1996). A cet égard, le chercheur interprétativiste ne cherche pas à expliquer la réalité, mais plutôt de comprendre la réalité. Alors que cette dernière est intrinsèquement liée à l'esprit et à la conscience du chercheur, c-à-d que cette « réalité » qui constitue « l'objet » est conditionnée par « l'observateur » qui est « le sujet », selon Guba et Lincoln (1989) il s'agit « *d'une hypothèse phénoménologique* ».

Plus spécifiquement, le paradigme interprétativiste repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La seule connaissance possible est basée sur l'expérience vécue des individus, ce qui implique une compréhension approfondie de leur expérience (Husserl, 1970).
- La connaissance générée est intrinsèquement liée au contexte dans lequel elle est produite et à la perspective du chercheur, ce qui signifie que toute connaissance est toujours une représentation subjective.

Pour récapituler et rendre les choses plus claires, nous présentons ci-dessous un schéma concis des divers paradigmes développés par l'épistémologie :

Figure 29: Les paradigmes épistémologique



Source : (BENHADDOUCH & EL FATHAOUI, 2022)

III. Les modes de raisonnement

Après avoir présenté les principaux paradigmes épistémologiques, il est nécessaire d'indiquer que chaque paradigme adopte un mode de raisonnement précis, afin de pouvoir bien mener la recherche et de répondre correctement aux critères et conditions de validité exigé par chaque paradigme épistémologique.

D'après notre revue de littérature, on a distingué que la recherche scientifique en économie et gestion peut se situer dans trois modes de raisonnements différents à savoir ; le raisonnement déductif, inductif, et abductif.

1. Le raisonnement déductif

Les positivistes préconisent une approche déductive, débutant par l'identification d'une problématique et de questions, puis évoluant vers la formulation d'hypothèses à tester ultérieurement. Cette vérification s'appuie sur des méthodes statistiques appliquées à des échantillons représentatifs (Gaudet & Dominique, 2018), Cependant, cette méthode se caractérise par l'utilisation de propositions hypothétiques pour en déduire des conséquences logiques.

Les chercheurs recourent à un raisonnement déductif afin de dériver les conséquences observables de leurs hypothèses. Cette approche leur permet d'analyser les relations causales entre les concepts et les variables, de quantifier les concepts de manière quantitative, et de généraliser les résultats de recherche dans une certaine mesure (Dehbi & Angade, 2022).

A cet égard, Le raisonnement déductif procède du général au particulier, en partant d'une hypothèse considérée comme vraie pour parvenir à une conclusion logique spécifique. Une approche déductive implique ainsi l'élaboration d'une ou plusieurs hypothèses à partir d'une théorie existante, suivie d'une méthodologie appropriée et de l'établissement d'un plan de recherche pour tester ces hypothèses.

2. Le raisonnement inductif

Le raisonnement inductif se distingue du raisonnement déductif en ce sens qu'il permet de tirer des généralisations à partir d'observations spécifiques. Son principal avantage réside dans le fait qu'il n'exige pas de cadre ou de modèle préétabli. En effet, le raisonnement inductif débute par les

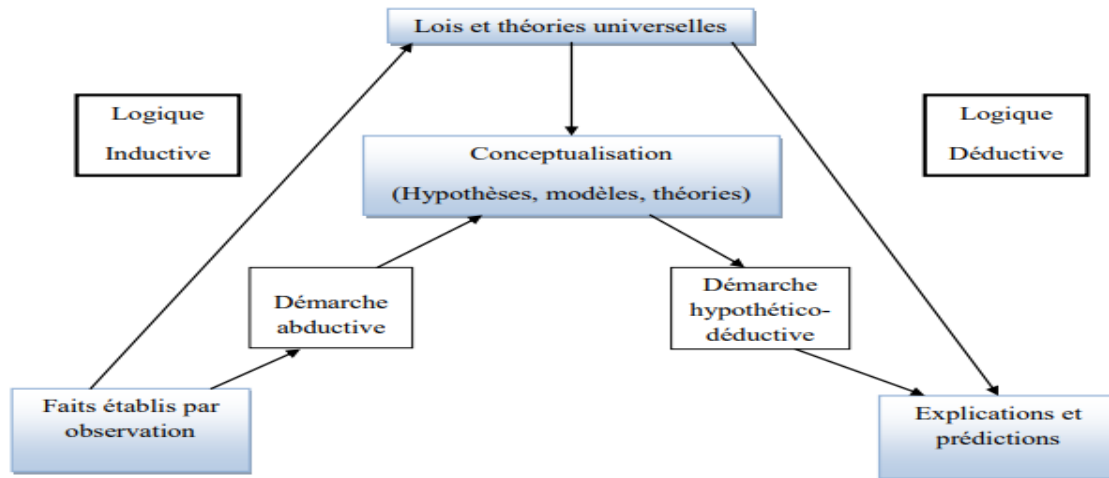
observations, et les théories sont souvent formulées à la fin du processus de recherche. Bien que cette approche puisse fournir des informations précieuses, elle présente des limites évidentes, notamment son fondement sur un ensemble d'observations souvent incomplet.

Cependant le raisonnement inductif est défini comme étant : « *le raisonnement à partir d'observations de faits particuliers en vue d'en dégager des propositions générales* » (Angres,1996). Dans un même ordre d'idées, les chercheurs qui adoptent une approche inductive soutiennent également la possibilité de généraliser logiquement les observations de manière globale et inclusive, et affirment que les hypothèses scientifiques sont vérifiables (Godfrey, Hodgson, Tarca, Hamilton, & Holmes, 2010). Toutefois, la méthode inductive a été largement critiquée, notamment par ceux qui défendent une conception hypothético-déductive de la recherche scientifique. De manière générale, le raisonnement inductif est souvent lié à la recherche qualitative.

3. Le raisonnement abductif

Ce mode de raisonnement appelé « abductif », revêt une importance significative car il est courant qu'il existe un grand nombre d'explications potentielles pour un phénomène donné. Le raisonnement abductif démarre généralement à partir d'un ensemble d'observations partielles et conduit à l'élaboration de l'explication la plus probable pour ce groupe d'observations, comme le souligne Butte College. Il repose sur la formulation et la vérification d'hypothèses en utilisant les informations les plus pertinentes disponibles. Selon Gaudet et Robert (2018) ; le raisonnement abductif « *commence par un mystère, une surprise, ou une tension, puis cherche à l'explicitier en déterminant les conditions qui peuvent rendre ce mystère moins troublant et plus normal* ». A cet effet on peut considérer donc, que la démarche abductive consiste à procéder pas des allers et retours entre la littérature et le terrain d'étude.

Figure 30: Les modes de raisonnement



Source : Thiétart, R. A. (1999).

IV. La posture épistémologique et le mode de raisonnement adoptés pour notre recherche

Dans le domaine des sciences économiques et de la gestion, la recherche sur les coopératives agricoles et leur contribution au développement durable revêt une importance capitale. Face à cette problématique, le choix de la posture épistémologique et du mode de raisonnement revêt une importance stratégique pour orienter notre démarche de recherche. Dans cette perspective, cette partie vise à justifier l'adoption d'une posture épistémologique interprétativiste et d'un mode de raisonnement abductif pour étudier le rôle des coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès en matière de développement durable.

1. Posture épistémologique interprétativiste

La posture épistémologique interprétativiste se fonde sur la compréhension des phénomènes sociaux à travers le prisme des interactions humaines, des significations et des interprétations des acteurs impliqués. Dans le contexte de notre recherche sur les coopératives agricoles, cette approche est pertinente car elle permet de saisir la complexité des dynamiques sociales, économiques et environnementales qui caractérisent ces organisations. En adoptant une perspective interprétativiste, nous reconnaissons la subjectivité des acteurs, leurs valeurs, leurs

croyances et leurs motivations, ce qui nous permettra de mieux appréhender leurs actions et leurs interactions au sein des coopératives agricoles.

2. Mode de raisonnement abductif

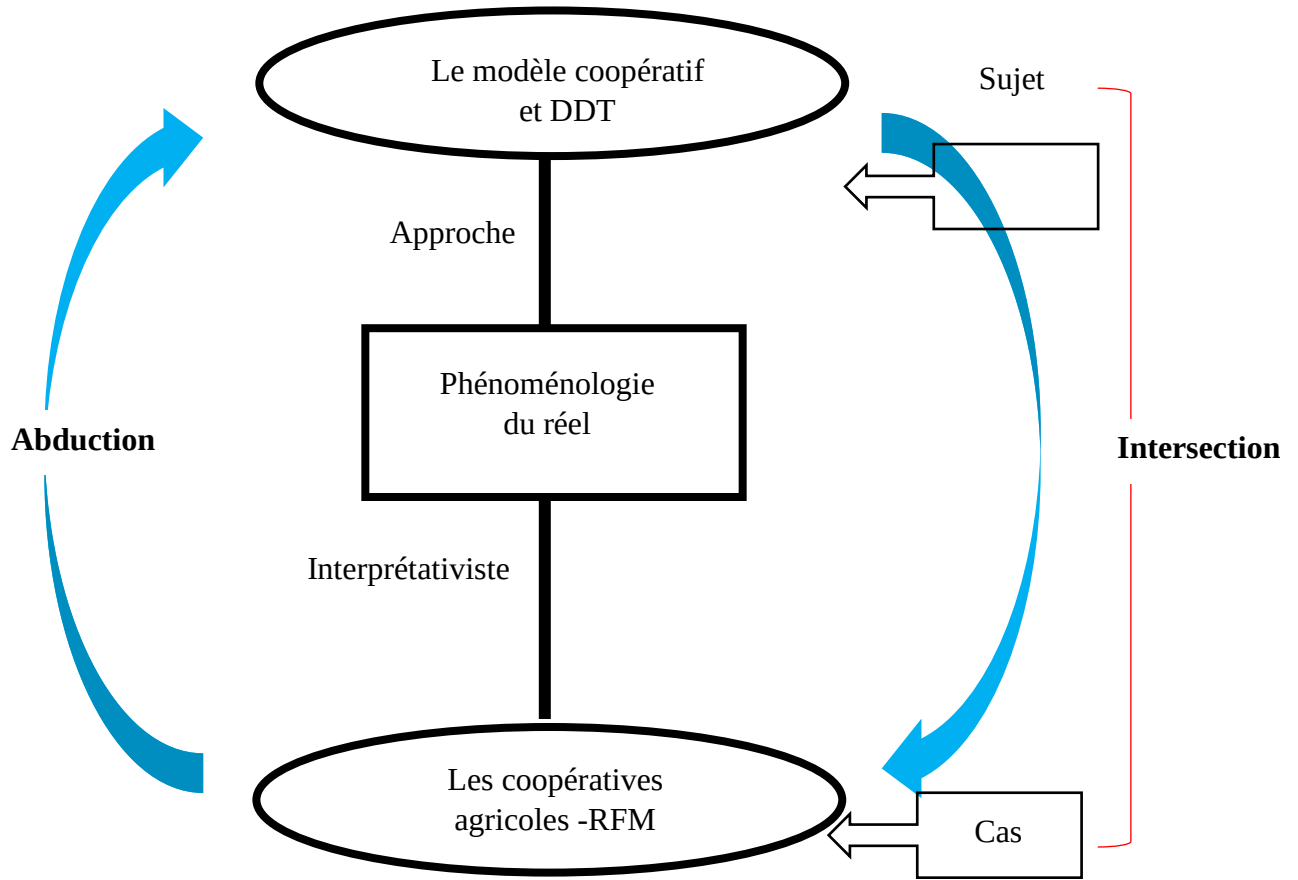
Cette approche est particulièrement adaptée à notre recherche sur les coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès, car elle nous permettra de comprendre les mécanismes sous-jacents qui influent sur la contribution de ces organisations au développement durable. En partant d'un ensemble d'observations sur le terrain, nous serons en mesure de formuler des hypothèses explicatives sur les pratiques, les stratégies et les impacts des coopératives agricoles, tout en restant ouverts à de nouvelles données et à de nouvelles interprétations.

3. Justification de notre choix

L'adoption d'une posture épistémologique interprétativiste et d'un mode de raisonnement abductif se justifie par plusieurs raisons. Tout d'abord, cette approche nous permettra de prendre en compte la diversité des points de vue et des contextes dans lesquels évoluent les coopératives agricoles, ce qui est essentiel pour une analyse holistique et contextualisée de leur contribution au développement durable. Ensuite, elle nous permettra de générer des connaissances nouvelles et contextualisées, en nous appuyant sur des données empiriques et en privilégiant une approche inductive et exploratoire. Enfin, cette démarche nous permettra d'adopter une posture réflexive et critique vis-à-vis de nos propres interprétations et de celles des acteurs concernés, ce qui renforcera la validité et la fiabilité de nos résultats de recherche.

En adoptant une posture épistémologique interprétativiste et un mode de raisonnement abductif, notre recherche sur les coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès s'inscrit dans une démarche holistique, contextuelle et exploratoire visant à mieux comprendre leur contribution au développement durable. Cette approche nous permettra de saisir la complexité des dynamiques sociales, économiques et environnementales qui caractérisent ces organisations, tout en générant des connaissances nouvelles et contextualisées, utiles pour orienter les politiques et les pratiques en matière de développement durable dans la région.

Figure 31: Posture épistémologique et mode de raisonnement choisis



Source : Auteur

Section 2- La méthodologie de recherche

I. Les différentes méthodes scientifiques de recherche

Après avoir défini la posture épistémologique, il est nécessaire de spécifier le choix méthodologique. En effet, dans la recherche en science économique et gestion, le chercheur est face à trois choix méthodologiques à savoir ; la méthode quantitative, la méthode qualitative ou une approche mixte.

1. Méthode qualitative

La recherche qualitative est axée sur l'analyse du comportement humain et des événements dans leur contexte naturel, en mettant l'accent sur la subjectivité et l'importance du contexte (Patrick, 1995). Cette méthode ne vise pas à mesurer précisément les choses, mais plutôt à explorer les questions de recherche à travers les interprétations des acteurs de leurs expériences. La réalité de cette situation est considérée comme relative plutôt qu'absolue.

Dans le domaine des méthodes qualitatives, les données ne sont pas susceptibles d'être quantifiées. Contrairement aux données quantitatives qui sont exprimées en chiffres, les données qualitatives sont présentées sous forme de mots. Ces données qualitatives sont recueillies à partir de recherches documentaires, d'entretiens, d'observations et d'autres sources, et elles sont de nature nominale ou ordinale, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas mesurables de manière numérique. En d'autres termes, ces données se manifestent sous forme de verbatim ou de descriptions verbales plutôt que de valeurs numériques.

L'objectif principal d'une approche qualitative réside dans la compréhension et l'attribution de sens au phénomène étudié, particulièrement adaptée à l'examen des phénomènes sociaux.

Cette méthode vise à saisir la signification et la pertinence de ces phénomènes, plutôt que de se concentrer sur leur explication et leur validation comme dans une approche quantitative. Elle encourage ainsi le chercheur à s'orienter aux interprétations des individus étudiés ainsi qu'à sa propre interprétation des faits, étant donné que l'objet de l'étude repose sur les significations associées. L'accent est mis sur la compréhension des implications et des significations des résultats obtenus.

Cela implique la réalisation d'une étude exploratoire initiale visant à examiner les informations en relation avec la problématique, dans le but de formuler des hypothèses pertinentes pour le problème étudié. Cette étape vise également à identifier les variables cruciales et à comprendre les liens entre elles.

L'entretien est une technique couramment utilisée pour recueillir des données qualitatives. Il consiste en une discussion formelle avec un individu sélectionné, dans le but d'analyser les données discursives qui reflètent souvent l'univers mental conscient ou inconscient des participants. L'objectif est d'amener les sujets à surmonter ou à mettre de côté les mécanismes de défense qu'ils peuvent avoir développés envers les regards extérieurs sur leur comportement ou leurs pensées (Donada, et al., 2003)

2. Méthode quantitative

L'approche quantitative offre la possibilité d'évaluer des hypothèses en utilisant des échantillons représentatifs de la population à laquelle les résultats de la recherche sont destinés à être généralisés. Les méthodes quantitatives offrent une gamme d'outils variés, comprenant des techniques statistiques classiques basées sur des lois binomiales et normales, ainsi qu'une série de tests adaptés à des distributions non conformes à ces lois. De plus, l'évolution de l'analyse de données, notamment l'analyse factorielle de correspondance, a permis le traitement de données qualitatives. Ces avancées contribuent à renforcer le rôle de l'approche quantitative dans le domaine des sciences de gestion (Maurand-Valet, 2011).

L'approche quantitative se conforme principalement à la méthode scientifique de confirmation, se concentrant sur la mise à l'épreuve des hypothèses et des tests théoriques. Selon cette logique, il est essentiel de formuler les hypothèses et de les tester avec des données empiriques afin de déterminer si elles sont validées ou réfutées.

En effet, le chercheur au niveau de la méthode quantitative cherche à valider ces hypothèses à travers la vérification des théories, des modèles et concepts pour objectif de généraliser la théorie existante. Dans cette approche le chercheur se trouve dans une situation d'extériorité par rapport aux données collectées, dans cette optique le chercheur ne cherche pas à donner du sens à son interprétation ou bien celle des acteurs, mais cherche plutôt à vérifier les hypothèses sur le terrain d'étude.

Dans cette approche, diverses méthodes sont utilisées pour collecter des données, telles que les sondages et les questionnaires, garantissant ainsi que les données recueillies sont quantifiables, car elles proviennent de mesures chiffrées. Ces données sont ensuite analysées à travers des comparaisons numériques et des déductions statistiques, et les résultats sont présentés sous forme d'analyses statistiques et de corrélations (Thietart, 2014).

3. Méthode mixte

La recherche utilisant des méthodes mixtes est définie comme un « *un design de recherche avec des hypothèses philosophiques et des méthodes d'enquête. Comme en méthodologie, cela suppose des hypothèses philosophiques qui guident l'orientation de la collecte et l'analyse des données et le mélange de données qualitatives et quantitatives dans une seule étude ou dans une série d'études. Son hypothèse centrale est que l'utilisation combinée d'approches quantitatives et qualitatives fournit une meilleure compréhension des problèmes de recherche qu'aucune autre méthode unique* » (Creswell & Plano Clark, Understanding mixed methods research. , 2006).

Dans ce contexte, les données qualitatives sont présentées sous forme de mots plutôt que de chiffres, tandis que les données quantitatives sont numériques et fournissent donc des preuves de nature quantitative (Aberdeen, 2013). Le concept de triangulation implique une combinaison des deux approches (quantitative et qualitative). En recherche sociale, la triangulation implique l'utilisation de plusieurs méthodes et mesures d'un phénomène empirique afin de « *surmonter les problèmes de validité* » (Blaikie, 2000). C'est une approche qui fait appel à plusieurs sources de données, plusieurs informations et plusieurs méthodes (telles que l'observation des participants, les groupes de discussion, etc.) dans le but de rassembler plusieurs perspectives sur le même sujet afin d'obtenir une analyse exhaustive (Creswell J. W., Plano Clark, Gutmann, & Hanson, 2003).

Figure 32: Le design de triangulation



Source : (Creswell & Plano Clark, 2006)

II. La méthodologie poursuivie dans notre recherche : Approche qualitative

1. Justification du choix

La problématique de la contribution des coopératives agricoles au développement durable dans la région de Fès-Meknès soulève des questions complexes et multifactorielles nécessitant une méthodologie de recherche appropriée. Dans cette partie, nous allons justifier le choix d'adopter une méthodologie qualitative pour explorer en profondeur les dynamiques, les perceptions et les expériences des acteurs impliqués dans les coopératives agricoles de la région.

La méthodologie qualitative se distingue par son orientation vers la compréhension approfondie des phénomènes sociaux et des interactions humaines. Dans le cadre de notre recherche sur les coopératives agricoles, cette approche est particulièrement pertinente car elle permet de capturer la complexité des réalités locales, les valeurs culturelles, les pratiques sociales et les perceptions des acteurs concernés. En adoptant une méthodologie qualitative, nous pourrions explorer en profondeur les motivations, les défis et les réussites des coopératives agricoles dans leur contribution au développement durable.

L'une des principales forces de la méthodologie qualitative est sa flexibilité et son adaptabilité aux contextes spécifiques de recherche. Dans le cas des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès, cette flexibilité nous permettra de recueillir des données pertinentes à travers une

variété de méthodes telles que les entretiens semi-directifs, les observations participantes et l'analyse documentaire. Cette approche nous permettra d'explorer les réalités locales de manière holistique, en nous adaptant aux spécificités des différentes coopératives agricoles et des acteurs impliqués.

En adoptant une méthodologie qualitative, nous donnons la parole aux acteurs locaux, y compris les membres des coopératives agricoles, les dirigeants, et les parties prenantes de la communauté. Cette approche participative permettra de recueillir une diversité de perspectives, d'expériences et de connaissances locales qui enrichiront notre compréhension de la contribution des coopératives agricoles au développement durable au niveau de ce territoire. En permettant aux acteurs locaux de s'exprimer, nous favorisons également leur implication dans le processus de recherche.

A cet effet, l'adoption d'une méthodologie qualitative pour étudier la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès est justifiée par sa capacité à capturer la complexité des réalités locales, sa flexibilité méthodologique, son adaptabilité aux contextes spécifiques et son engagement à donner la voix aux acteurs locaux. Cette approche nous permettra d'explorer en profondeur les dynamiques et les défis des coopératives agricoles dans leur quête de durabilité, en générant des connaissances pertinentes et contextualisées pour orienter les politiques et les pratiques de développement dans la région.

2. Les outils de collecte de données utilisés

Dans le cadre de notre recherche sur la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès, l'utilisation d'outils de collecte de données appropriés est essentielle pour obtenir des informations riches et contextualisées. Dans cette section, nous explorerons deux principaux outils de collecte de données utilisés dans notre méthodologie qualitative : les entretiens semi-directifs, les observations participantes, et l'analyse documentaire.

- **Entretiens semi-directifs**

Les entretiens semi-directifs constituent l'un des outils les plus puissants pour recueillir des données qualitatives approfondies dans le cadre de notre étude sur les coopératives agricoles. Ces entretiens offrent l'opportunité d'engager des discussions ouvertes et flexibles avec les membres

des coopératives, les dirigeants, les travailleurs agricoles et les parties prenantes locales. En posant des questions ouvertes et en permettant aux participants de s'exprimer librement, nous pouvons recueillir des informations détaillées sur leurs perceptions, leurs expériences, leurs pratiques et leurs points de vue concernant la contribution des coopératives agricoles au développement durable.

Les entretiens semi-directifs nous permettent également, d'explorer une gamme diversifiée de thèmes, notamment les défis rencontrés par les coopératives agricoles, les stratégies mises en place pour promouvoir le développement durable, les relations avec les parties prenantes et les perspectives sur les objectifs de développement durable. En utilisant cette approche, nous pouvons obtenir une compréhension approfondie des dynamiques internes et externes qui influencent la capacité des coopératives agricoles à contribuer au développement durable dans la région de Fès-Meknès.

- Observations participantes

Les observations participantes constituent un autre outil crucial dans notre méthodologie qualitative pour étudier les coopératives agricoles. Cette méthode implique l'observation directe des activités, des interactions et des dynamiques au sein des coopératives agricoles, ce qui nous permet de recueillir des données sur le terrain et d'observer les pratiques en action. En participant aux activités des coopératives agricoles et en observant leur fonctionnement au quotidien, nous pouvons obtenir des perceptions profondes ou des compréhensions significatives sur les processus organisationnels, les relations sociales et les défis rencontrés par ces organisations dans leur quête de durabilité.

Les observations participantes nous permettent également de comprendre les réalités locales et les contextes spécifiques dans lesquels évoluent les coopératives agricoles. En observant les interactions entre les membres, les pratiques agricoles, les décisions de gestion et les relations avec les partenaires locaux, nous pouvons identifier les forces et les faiblesses des coopératives agricoles et évaluer leur contribution potentielle au développement durable dans la région de Fès-Meknès.

- Analyse documentaire

L'analyse documentaire consiste à examiner et à interpréter une variété de documents pertinents tels que les rapports annuels des coopératives, les politiques gouvernementales, les études précédentes sur le sujet, les publications académiques et les articles de presse. Cette méthode permet de recueillir des données contextuelles et historiques sur les coopératives agricoles, ainsi que des informations sur les politiques et les initiatives de développement durable dans la région.

En conclusion, les entretiens semi-directifs, les observations participantes et l'analyse documentaire sont trois outils de collecte de données essentiels dans notre étude sur les coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès. Ces méthodes nous permettent d'obtenir des données qualitatives riches et contextuelles sur les perceptions, les expériences et les pratiques des acteurs impliqués dans les coopératives agricoles, ce qui nous permettra de mieux comprendre leur contribution au développement durable dans la région. En combinant ces trois approches, nous pouvons obtenir une compréhension holistique des défis et des opportunités auxquels sont confrontées les coopératives agricoles dans leur quête de durabilité.

Section 3- Présentation du terrain d'étude des coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès

I. Etat des lieux du secteur agricole au niveau de la région Fès-Meknès

1. Généralités sur la région FES-MEKNES

Au niveau de la région Fès-Meknès, l'agriculture joue un rôle essentiel dans la croissance économique (avec une part de 21,10% du PIB régional), en plaçant cette région en deuxième position au niveau national, avec une part de 15,20 % du PIB national provenant du secteur agricole (CRI Fès-Meknes,2019).

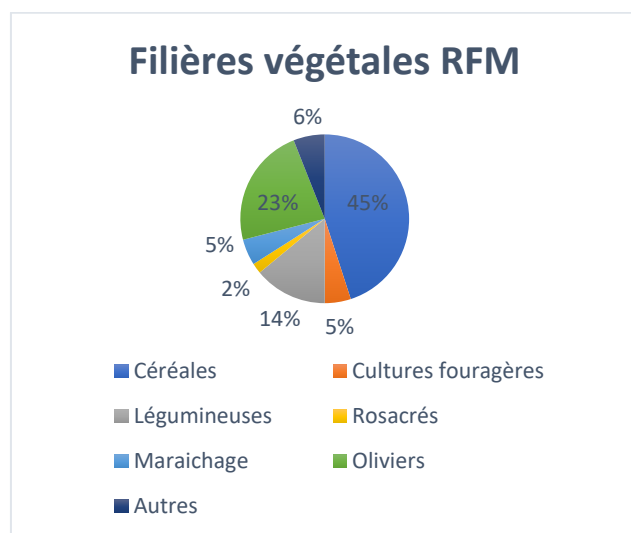
Selon le ministère de l'agriculture, le secteur agricole de cette région, représente l'un des éléments clés de son activité économique, il est considéré comme le premier pourvoyeur d'emploi. En effet, sa superficie utilisable est estimée à 1 235 521 hectares, soit environ 15% de la superficie agricole utilisable à l'échelle nationale. En outre, la région compte une superficie totale de terres irriguées d'environ 193 542 hectares, dont 82 759 hectares sont équipés de systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte (MAPMDEF,2020).

D'après les données publiées par le Centre Régional d'Investissement en 2019, La valeur ajoutée de l'agriculture dans la région s'est élevée à 17,60 milliards de dirhams, enregistrant une augmentation de 70 % par rapport à l'année 2008. Cette expansion a également contribué à la création de 54,90 millions de journées de travail. Environ 19 milliards de dirhams ont été investis dans le secteur agricole régional, avec une répartition entre 60 % d'investissements publics et 40 % d'investissements privés. Les incitations à l'investissement privé dans le secteur agricole, proposées via le Fonds de Développement Agricole (FDA), ont atteint 3,9 milliards de dirhams de financement public, favorisant ainsi un total de 10,20 milliards de dirhams d'investissements privés pour 63 000 dossiers. En ce qui concerne l'agriculture solidaire, le Plan Maroc Vert (PMV) a supervisé la réalisation de 159 projets, bénéficiant d'un investissement public de 2,40 milliards de dirhams, au profit d'environ 96 000 bénéficiaires. Ces projets ont principalement porté sur la plantation de 122 000 hectares et l'établissement de 62 unités dédiées à la valorisation des produits agricoles (CRI Fès-Meknes,2021).

2. Principales filières

En raison de conditions pédoclimatiques favorables à une variété de cultures, la région Fès-Meknès présente une diversité remarquable dans ses filières de production végétale et animale, complétée par un secteur agroalimentaire dynamique. Les filières végétales sont variées, incluant la céréaliculture, le maraîchage, l'arboriculture, l'oléiculture, la viticulture, l'apiculture, l'élevage, entre autres. Par exemple, elle contribue avec un pourcentage de 80 % de la production nationale de cerises, 66 % de prunes et 48 % d'oignons. En ce qui concerne l'élevage, la région possède une expertise reconnue, contribuant respectivement à 15 % de la production nationale d'ovins, 13 % de caprins et 12 % de bovins.

Graphique 2: Répartition des filières végétales RFM



Graphique 1: Contribution des filières végétales phares au niveau national



Source : CRI Fès-Meknès, 2023

3. Les Produits de terroir

Dans la région de Fès-Meknès, les produits de terroir jouissent d'une renommée exceptionnelle, grâce aux ressources naturelles abondantes et au savoir-faire local. Voici un aperçu des données relatives à certains de ces produits, présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: un aperçu des données relatives à certains produits de terroir

Produit	Superficie cultivée (ha)	Capacité annuelle de valorisation	Investissement (en MDH)	Nb. adhérents
Câpres de Zerhoun	770	N/A	7,83	207
Huile d'olive de Zerhoun	9 100	400 t	42,66	2 249
Pomme d'Azrou	300	N/A	15,00	527
Cerise Ain Leuh	200	N/A	16,00	N/A
Figue Chaari	46	10 t	N/A	N/A
Huile d'olive Lemta	1 940	6 200 t	N/A	355
Cerise de Sefrou	157	N/A	13,00	220
Huile d'olive Outat Haj	810	6 300 t	N/A	800
Prune de Sefrou	538	1 200 t	N/A	655
Figue de Taounate	2 190	45 t	29,00	1 266
Amandes d'Aknoul	3 150	240 t	4,32	1 470

Source : Auteur sur la base des données du MAPMDEF,2020

II. Les coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès

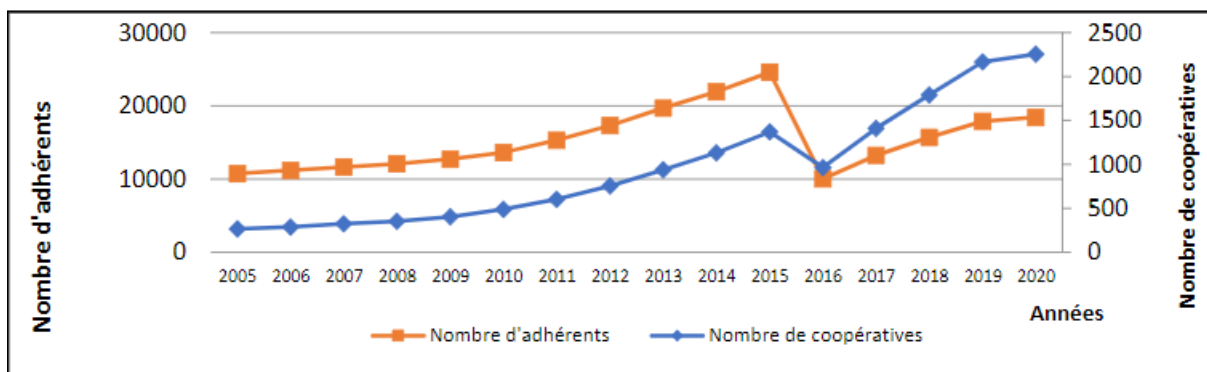
1. Le secteur en quelques chiffres

D'après les données fournies par l'Office du développement de la coopération (ODCO), le secteur coopératif agricole a considérablement progressé ces dernières années. En rassemblant plus de 31 081 agriculteurs, ces organisations représentent la grande majorité des coopératives, soit 71,52% de l'effectif total en 2020, contre 64,49% au niveau national. La région a enregistré une croissance positive par rapport à 2015. Il convient de noter qu'en 2005, le nombre de coopératives

agricoles était d'un nombre de 264, contre 2307 en 2020, réparties entre les différentes provinces de la région.

Cependant, avec l'arrivée de la Loi 112-12 en juillet en 2016, qui a marqué une trace significative dans la contribution à la favorisation de ces structures formelles génératrices de valeur, en particulier dans les zones rurales au niveau national. Cela a permis de garantir une autonomisation financière à tous les membres, qui disposaient auparavant de ressources très limitées. Le graphique ci-dessous illustre clairement l'évolution de la création des coopératives agricoles ainsi que de leurs membres dans la région Fès-Meknès (OULIDI J. , 2024).

Graphique 3: Evolution des coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès



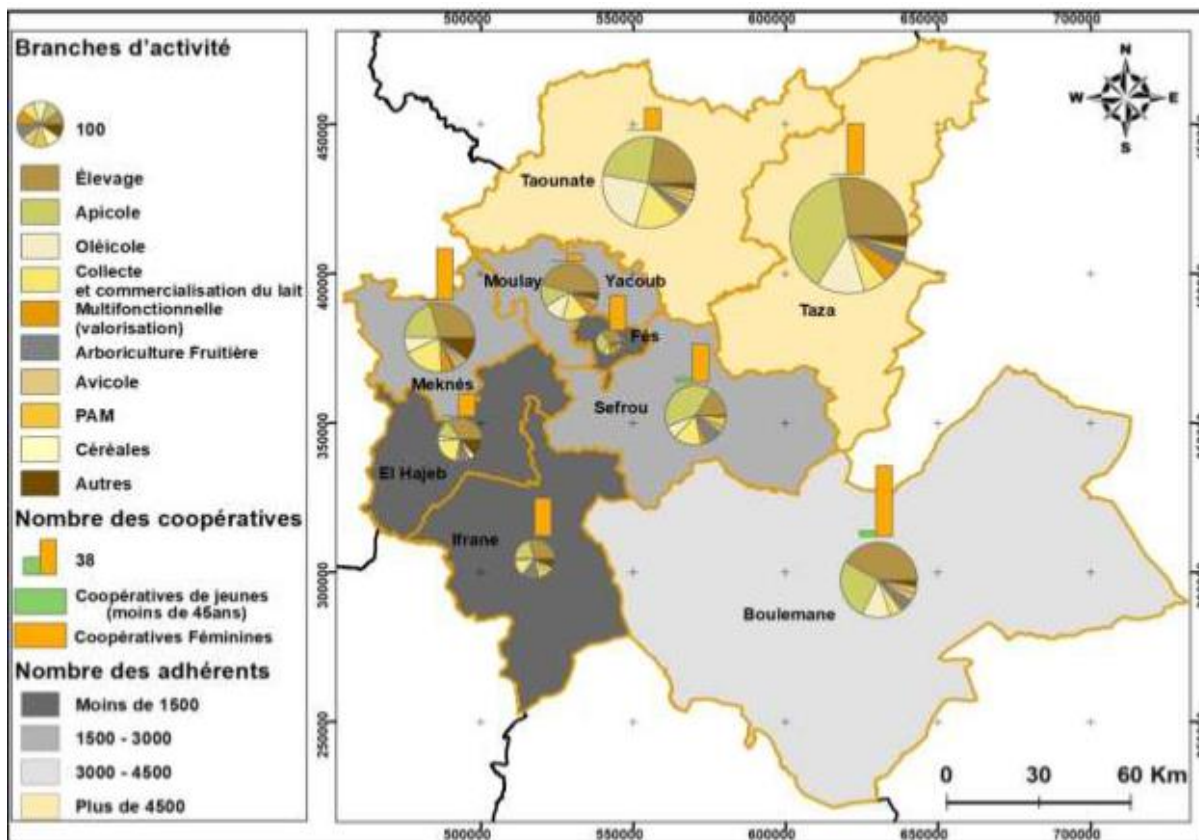
Source : ODCO,2020

En effet, l'enregistrement officiel de ce nombre considérable de coopératives agricoles n'est pas fortuit, mais plutôt le résultat de l'activisme de la population locale, du soutien croissant de divers acteurs étatiques, organisations internationales et de la société civile, ainsi que de l'élaboration de projets de développement rural. Cet engouement se reflète dans l'importance que l'État accorde à ces institutions, les considérant comme des outils essentiels pour encadrer de manière formelle les agriculteurs, tout en favorisant le développement et la modernisation de ce secteur vital et créateur de richesses au niveau régional, et accroître sa productivité.

2. La cartographie des coopératives agricoles de la région Fès-Meknès

La présentation de la cartographie suivante est jugée nécessaire pour collecter et présenter les données statistiques relatives à l'année 2020, afin de bien comprendre l'importance du secteur coopératif agricole dans la région de Fès-Meknès.

Figure 33: Cartographie des coopératives agricoles au niveau de la région Fès-Meknès



Source : (OULIDI J. , 2024).

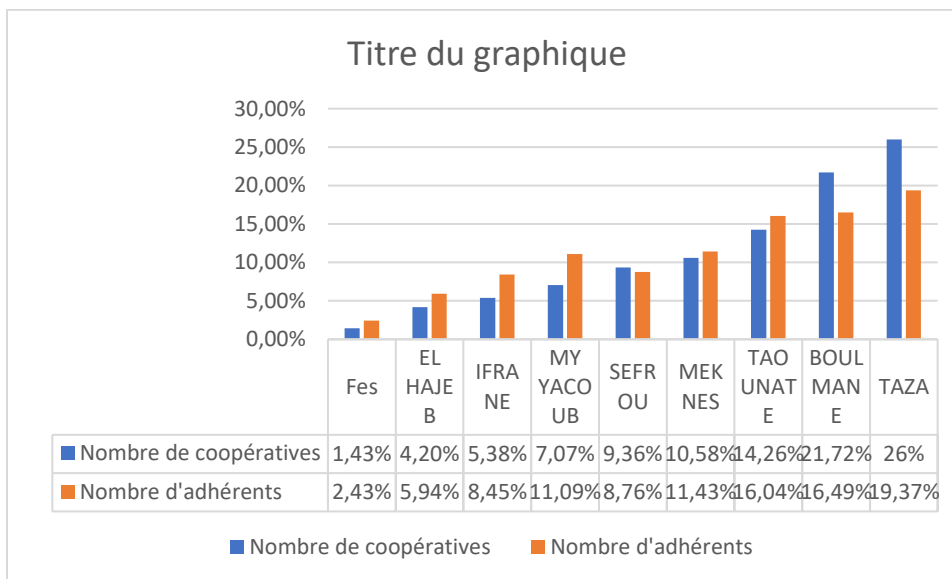
Cependant, l'analyse de cette cartographie a révélé de manière générale une répartition inégale des coopératives et de leurs membres, tant au niveau provincial que sectoriel.

2.1. Au niveau provincial

Nous observons une évolution remarquable dans la répartition géographique des coopératives agricoles au niveau provincial. En effet, les provinces de Taza (26%) et Boulemane (21,72%) dominant largement, totalisant près de la moitié (47,72%) des coopératives de la région, bénéficiant de leurs ressources naturelles et économiques variées. Elles sont suivies par Taounate (14,26%), Meknès (10,58%), Sefrou (9,36%) et Moulay Yacoub (7,07%). En revanche, Ifrane ne compte que 5,38% des coopératives actives, El Hajeb (4,20%), et la préfecture de Fès seulement 1,43%.

En ce qui concerne les effectifs des membres, plus de 72% des emplois sont concentrés dans principalement cinq provinces. Taza se distingue avec 19,37% de l'effectif régional total, suivie par Boulemane avec un taux de 16,49% et Taounate avec 16,04%. Ainsi que Meknès qui arrive en quatrième position avec 11,43%, tandis que Moulay Yacoub qui arrive en dernier avec une contribution de 11,09%.

Graphique 4: Répartition provinciale en 2020

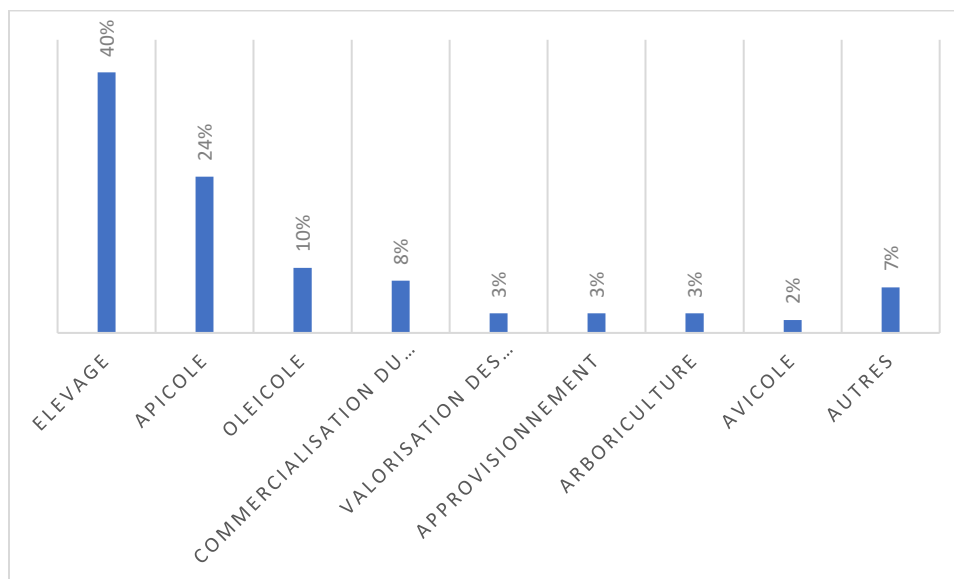


Source : Auteur à partir des données de l'ODCO, 2020

2.2. Au niveau sectoriel

Malgré le large éventail d'activités que les coopératives exercent, leur présence dans la région Fes-Meknes se concentre principalement sur quelques secteurs spécifiques. Les domaines les plus ciblés incluent l'élevage, l'apiculture, l'oléiculture, la collecte et la commercialisation du lait, ainsi que la valorisation des produits locaux. Il convient de noter qu'au cours de la dernière décennie, de nouvelles activités ont émergé, telles que, la cuniculture, l'exploitation des amandes et l'exploitation des figues, contribuant ainsi à l'essor remarquable de ce secteur, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 5: Répartition sectorielle au niveau de la région FM



Source : Auteur à partir des données de l'ODCO, 2020

Ce schéma démontre clairement une variation significative du nombre de coopératives selon les différents sous-secteurs. Il est observé que les coopératives agricoles d'élevage prédominent dans le secteur agricole de la région FES-MEKNES ; Avec plus de 8 966 agriculteurs réunis, ces organisations représentent la grande majorité des coopératives, totalisant 927, soit 40% de l'ensemble en 2020. Leur répartition géographique est très diversifiée, allant des zones irriguées aux régions montagneuses. Cette croissance remarquable au cours de la dernière décennie est attribuée à divers projets de développement rural, en particulier dans les zones défavorisées.

Cependant, la plupart d'entre elles sont encore confrontées à divers défis, notamment en ce qui concerne leur organisation et leur gestion. Les marchés informels, notamment les marchés locaux, représentent une part non négligeable du marché, offrant des prix avantageux qui affectent les petits éleveurs disposant de faibles quantités d'animaux. Ce phénomène s'explique en partie par les conditions très strictes imposées par les abattoirs, tandis que les ventes informelles sur les marchés ne sont ni réglementées ni sanctionnées. Un autre défi notable est le coût élevé de la production, principalement dû aux prix des aliments pour le bétail (OULIDI J. , 2024). Cette réalité entrave le développement de chaînes d'approvisionnement compétitives avec une réduction du nombre d'intermédiaires, et limite également la formation de coopératives engagées

dans la production, la transformation et/ou la commercialisation de viande rouge à haute valeur ajoutée.

En deuxième position, se classe le secteur apicole avec un nombre de 557 coopératives, qui représente 24% de la totalité des coopératives agricole dans la région, regroupant ainsi un nombre d'adhérents qui s'élève à 5 002 adhérents. Cependant, malgré la forte croissance significative de la production de miel en 2008 après le lancement du Plan Maroc Vert qui a contribué à la création de plus de 60% des coopératives dans le secteur de l'apiculture, la Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Apiculteurs (FIMAP) souligne que la production de miel au niveau de la région F-M, voire même au niveau national, est principalement absorbée par les marchés locaux informels. *« Les marchés formels ne proposent pas de rémunérations plus attrayantes, ce qui explique la réticence des producteurs à investir collectivement dans le développement des produits et la commercialisation groupée ».*

La troisième position est occupée par le domaine oléicole à travers 232 coopératives, représentant 10% du total des coopératives de la région. Ces organisations rassemblent 3 314 membres, offrant ainsi une solution pratique et efficace à une large partie de la population désireuse d'investir dans la production et la commercialisation des olives. Avec une production oléicole atteignant près d'un million de tonnes pour la saison agricole 2018-2019 (DRA de Fès-Meknès), la région a consolidé sa position dominante dans la production d'huile d'olive au Maroc. Cette réussite découle généralement de la modernisation des techniques de production et de l'amélioration des pratiques agricoles, ce qui se traduit par une amélioration des conditions de production d'huile d'olive, la préservation de l'environnement et la valorisation des sous-produits de l'olivier. Il convient de noter que plusieurs coopératives agricoles se sont récemment affiliées à des groupements d'intérêts économiques (GIE) afin de profiter de meilleures conditions pour la production ainsi que la commercialisation de leurs produits. Toutefois, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la durabilité, en raison des capacités de gouvernance et de gestion limitées des coopératives. Le principal défi réside dans la prédominance du marché informel, malgré les possibilités offertes par les marchés régional et national, ainsi que la vente en vrac sans respect des normes sanitaires, ce qui diminue l'attrait des coopératives par rapport aux entreprises agroalimentaires.

Tandis que, le secteur laitier ne représente que 8% des coopératives agricoles dans la région Fes-Meknes, occupant ainsi une place importante en termes d'adhésion, avec plus de 4 761 membres à la fin de 2020, répartis au sein de 186 coopératives. Ces coopératives se distinguent par leur diversité, certaines sont spécialisées dans la commercialisation du lait, tandis que d'autres dans sa transformation. La croissance de ce secteur est liée bien évidemment au soutien continu de l'État à travers le Plan Laitier (Araba et al., 2001). À l'heure actuelle, ces coopératives occupent presque 30% du marché du lait frais, travaillant ensemble afin de rassembler le lait des producteurs ainsi des centres de collecte, puis le transférer au niveau de la région ou bien même au niveau national aux industries laitières.

Malgré que, le secteur de l'Arboriculture fruitière ne représente que 3% du total des coopératives installées dans la région FM, ce secteur a réussi d'assembler plus de 567 adhérents. Cependant, ce secteur est confronté à plusieurs défis, notamment une grande diversité dans la qualité, les calibres et les variétés de la production, ainsi qu'un réseau de marchés de gros insuffisant au niveau régional et national. « *Ces obstacles rendent peu attrayants les investissements dans des infrastructures telles que les centres de réfrigération, de calibrage, d'emballage et de commercialisation, limitant ainsi le développement des coopératives de petits producteurs dans ce domaine* » (OULIDI J. , 2024).

Concernant le secteur avicole, le nombre de coopératives a nettement progressé depuis 2011 pour atteindre 54 en 2020, rassemblant 420 coopérateurs. Toutefois, ces entités semblent être de petite taille et vendent des quantités limitées sur les marchés locaux, ce qui les place en position de compétitivité moindre par rapport aux élevages industriels de poulets qui dominent le secteur.

Il convient de souligner que le secteur coopératif agricole de la RFM ne se limite pas aux domaines mentionnés précédemment, mais comprend également 297 structures opérant dans seize autres secteurs d'activités économiques. Ces secteurs incluent la valorisation des produits du terroir, l'approvisionnement, les céréales, le maraîchage, la pépinière, les Cuma, les agrumes, les caprins, les légumes et fruits, ainsi que les raisins.

Conclusion du chapitre :

Dans ce chapitre, nous avons exploré la posture épistémologique, la méthodologie de recherche et présenté le terrain d'étude pour notre recherche sur la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès. Notre démarche de recherche repose sur une approche qualitative et une perspective interprétativiste, qui reconnaît la complexité des réalités sociales et valorise la compréhension des phénomènes à travers les significations et les interprétations des acteurs impliqués.

En adoptant une posture épistémologique interprétativiste, nous reconnaissons la subjectivité des acteurs, leurs valeurs, leurs croyances et leurs motivations, ce qui nous permettra de mieux appréhender leurs actions et leurs interactions au sein des coopératives agricoles de la région. Cette approche nous permettra également de donner la voix aux acteurs locaux et de reconnaître la diversité des perspectives dans notre étude.

Concernant la méthodologie de recherche, nous avons opté pour une approche qualitative, qui privilégie une compréhension approfondie des dynamiques sociales à travers des entretiens semi-directifs, des observations participantes et une analyse documentaire. Ces méthodes nous permettront de recueillir des données riches et contextualisées sur les perceptions, les expériences et les pratiques des acteurs impliqués dans les coopératives agricoles, afin de mieux comprendre leur contribution au développement durable.

En ce qui concerne le terrain d'étude, notre recherche se concentrera sur la région de Fès-Meknès, une région caractérisée par une forte activité agricole et un engagement croissant en faveur du développement durable. Cette région offre un terrain propice à l'étude des coopératives agricoles et de leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à sa diversité géographique, sociale et économique.

En conclusion, ce chapitre a posé les bases théoriques et méthodologiques de notre recherche, en présentant notre posture épistémologique, notre méthodologie de recherche et notre terrain d'étude. Ces choix méthodologiques reflètent notre engagement à explorer en profondeur les réalités locales et à générer des connaissances pertinentes et contextualisées pour orienter les politiques et les pratiques de développement durable dans la région de Fès-Meknès.

Synthèse du quatrième chapitre

Chapitre 4 -La posture épistémologique et méthodologie de recherche	Objectifs	Conclusion
Section 1-Le positionnement épistémologique de la recherche	La section vise à examiner les diverses postures épistémologiques et les modes de raisonnement pour justifier l'adoption de la posture interprétativiste et du raisonnement abductif.	La posture épistémologique nous permettra de saisir la complexité des dynamiques sociales, économiques et environnementales qui caractérisent les coopératives agricoles, tout en générant des connaissances nouvelles et contextualisées, utiles pour orienter les politiques et les pratiques en matière de développement durable dans la région.
Section 2-La méthodologie de recherche	Présenter les différentes approches méthodologiques en sciences économiques et en gestion pour choisir la méthodologie appropriée à notre étude.	L'approche qualitative nous permettra de recueillir une diversité de perspectives, d'expériences et de connaissances locales qui enrichiront notre compréhension de la contribution des coopératives agricoles au développement durable au niveau de ce territoire
Section 3-Présentation du terrain d'étude des coopératives agricoles dans la région Fes-Meknes	Présentation de la région de Fès-Meknès, qui sera l'objet de notre étude.	La région FES-MEKNES offre un terrain propice à l'étude des coopératives agricoles et de leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à sa diversité géographique, sociale et économique.

CHAPITRE 5

ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 5- ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de la recherche en sciences économiques et gestion et plus spécifiquement dans le champ du développement durable, l'analyse de la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) revêt une importance capitale. Ce chapitre vise à examiner de près cette question dans le contexte de la région Fès-Meknès, une région emblématique du Maroc où l'agriculture joue un rôle primordial dans l'économie locale et nationale.

Notre étude adopte une méthodologie qualitative qui vise à explorer en profondeur les perceptions, les expériences et les pratiques des acteurs impliqués dans les coopératives agricoles de la région. À travers cette approche, nous nous essayons de comprendre les mécanismes sous-jacents qui déterminent la contribution des coopératives agricoles aux ODD, en particulier aux ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim zéro), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Réduction des inégalités) et ODD 12 (Consommation et production responsables).

La première section de ce chapitre sera consacrée à la présentation de l'échantillon de l'étude et au mode de collecte des données. Nous fournirons une description détaillée des coopératives agricoles sélectionnées pour l'étude, ainsi que des méthodes utilisées pour recueillir les données, y compris les entretiens semi-directifs, les observations sur le terrain et l'analyse documentaire.

Dans la deuxième section, nous procéderons à l'analyse des données recueillies, en mettant en lumière les principaux thèmes et motifs qui émergent de nos entretiens et observations. Cette analyse nous permettra de mieux comprendre les dynamiques internes des coopératives agricoles, ainsi que leur interaction avec les différents ODD sélectionnés.

Enfin, dans la troisième section, nous présenterons et discuterons les résultats obtenus où nous examinerons les contributions spécifiques des coopératives agricoles à chaque ODD choisi, en mettant en évidence leurs succès, leurs défis et les implications pour les politiques et les pratiques futures.

Ce chapitre vise donc, à fournir une analyse approfondie et contextualisée de la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des ODD sélectionnés dans la région Fès-Meknès, en mettant en lumière leur rôle essentiel dans la promotion d'un développement durable et inclusif.

Section1- Choix et présentation de l'échantillon étudié

Notre étude se concentre principalement sur l'exploration des contributions des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs, adoptés par les Nations Unies en 2015, visent à résoudre des problèmes urgents tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le changement climatique et l'inégalité sociale.

Dans cette optique, les coopératives agricoles sont la composante majeure de l'ESS et jouent un rôle significatif en tant qu'acteurs clés du développement durable, en particulier dans les régions où l'agriculture est une composante essentielle de l'économie locale. La région de Fès-Meknès, représente un terrain fertile pour étudier le rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD, compte tenu de son importance agricole et de sa diversité socio-économique.

Afin d'approfondir notre compréhension de ce sujet complexe, il avère nécessaire d'adopter une approche méthodologique qualitative (comme expliquer au niveau du chapitre précédent) basée sur une **étude de cas multiples** utilisé le plus pour étudier des phénomènes en situation réelle (BARLATIER,2018). Cette méthode se définit comme « *une analyse spatiale et temporelle d'un phénomène complexe par les conditions, les événements, les acteurs et les implications, lorsque la réalité des situations ne peut être appréhendée dans leur globalité* » (Wacheux,1995).

Cette méthode permettra donc, d'explorer en profondeur les dynamiques internes des coopératives agricoles sélectionnées au niveau de la région FES-MEKNES, ainsi que leurs interactions avec les ODD à l'échelle locale. En mettant en œuvre **une étude de cas multiple**, nous cherchons à saisir la diversité des expériences et des pratiques au sein des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès.

I. Choix de l'échantillon

1. Etude de cas multiples

Afin de répondre parfaitement à notre problématique, centrée sur la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès, nous avons opté pour **une étude de cas multiples**, ce choix est justifié par plusieurs facteurs à savoir :

- Premièrement, cette méthode permet d'obtenir une compréhension approfondie de la diversité des pratiques et des expériences au sein des coopératives agricoles étudiées. En explorant plusieurs cas, nous pouvons saisir les nuances et les particularités de chaque organisation, ce qui est crucial dans un contexte aussi diversifié que celui des coopératives agricoles de Fès-Meknès.
- Deuxièmement, une étude de cas multiple offre l'opportunité d'analyser les interactions complexes entre les coopératives agricoles et leur environnement, incluant les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche permet de mettre en lumière les dynamiques qui influencent la contribution des coopératives aux ODD, ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées.
- Troisièmement, la méthode des études de cas multiples permet de valider les résultats obtenus à travers la comparaison de plusieurs cas. Cette démarche renforce la crédibilité des conclusions tirées de la recherche en identifiant les similitudes et les différences entre les différents cas étudiés.

Cependant, l'utilisation d'une étude de cas multiple constitue une approche méthodologique rigoureuse et holistique pour explorer le rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD dans la région de Fès-Meknès, en tenant compte de la diversité des situations et des contextes locaux.

2. Méthodes de l'échantillonnage

Dans le cadre d'une étude qualitative exploratoire de cas multiples, le processus de sélection de l'échantillon revêt une importance capitale pour garantir la représentativité et la pertinence des cas examinés. Au niveau de notre étude, nous avons opté pour une approche d'échantillonnage

itérative afin d'assurer une représentation adéquate des cas et une exploration approfondie du sujet. Cette démarche méthodologique a été guidée par la nécessité d'obtenir des données riches et contextualisées, ainsi que par la nature exploratoire de la recherche. Le processus de cette démarche se présente comme suit :

2.1. Sélection initiale des coopératives agricoles

La sélection initiale des coopératives agricoles a été réalisée en utilisant une approche intentionnelle, prenant en compte plusieurs critères pertinents tels que la taille de la coopérative, le type de culture pratiquée, la localisation géographique, et les indications présumées de contribution aux ODD. Cette première sélection a permis de constituer un échantillon diversifié et représentatif des différentes réalités des coopératives agricoles dans la région.

2.2. Collecte et analyse des données

À travers des entretiens semi-directifs, des observations sur le terrain et des analyses documentaires, des données qualitatives riches ont été recueillies sur les activités, les pratiques et les contributions des coopératives agricoles aux ODD. Ces données ont ensuite été analysées de manière systématique pour identifier les tendances, les modèles et les thèmes émergents, fournissant ainsi un aperçu approfondi de la manière dont les coopératives contribuent aux ODD dans la région.

2.3. Réévaluation de l'échantillon

Au cours de l'analyse des données, une attention particulière a été portée à la réévaluation de l'échantillon initial. Les nouveaux insights et les découvertes émergentes ont été pris en considération pour évaluer la pertinence et la représentativité des cas sélectionnés. Certains cas ont été identifiés comme particulièrement riches en informations et ont été davantage explorés, tandis que d'autres ont été ajustés ou remplacés pour garantir la diversité et la robustesse de l'échantillon.

2.4. Répétition du processus jusqu'à la saturation théorique

Ce processus itératif de collecte, d'analyse et de réévaluation de l'échantillon s'est poursuivi tout au long de l'étude, permettant une exploration approfondie et flexible de la contribution des coopératives agricoles aux ODD dans la région de Fès-Meknès. Les nouvelles informations

obtenues ont alimenté une réflexion continue sur la sélection des cas et des participants, assurant ainsi la qualité et la pertinence des résultats de la recherche.

Cependant, afin de garantir une représentation adéquate des cas et une exploration rigoureuse du sujet, nous avons choisi parmi les différentes méthodes d'échantillonnage itérative, **la méthode par choix raisonné**. Cette méthode repose sur une sélection méthodique et réfléchie des coopératives agricoles, guidée par une compréhension approfondie de notre problématique de recherche et des objectifs spécifiques de notre étude.

- Tout d'abord, nous avons commencé par identifier les critères pertinents pour la sélection des coopératives agricoles à inclure dans notre échantillon. Ces critères comprenaient la taille de la coopérative, le type de culture pratiquée, la localisation géographique, ainsi que des indicateurs présumés de contribution aux ODD tels que les pratiques agricoles durables, l'implication dans des projets de développement local, ou encore l'engagement envers la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Ainsi en veillant à inclure une diversité de perspectives et de profils au sein de la coopérative, notamment des responsables, et des membres actifs.
- Ensuite, en utilisant ces critères comme guide, nous avons procédé à une sélection délibérée des coopératives agricoles qui semblaient les mieux répondre à notre problématique et à nos objectifs de recherche. Cette sélection a été réalisée en prenant en compte la diversité des coopératives dans la région de Fès-Meknès, ainsi que leur potentiel à fournir des perspectives significatives sur la contribution des coopératives aux ODD.
- Par la suite, nous avons veillé à assurer une représentativité adéquate des différents types de coopératives agricoles dans notre échantillon, en nous assurant de couvrir une gamme variée de tailles, de cultures, et de contextes géographiques. Cela nous a permis d'obtenir une perspective plus complète de la manière dont les coopératives agricoles contribuent aux ODD dans la région de Fès-Meknès.

En conclusion, la méthode d'échantillonnage par choix raisonné nous a permis de sélectionner un échantillon cohérent et représentatif, en accordant une attention particulière à la pertinence et à la diversité des cas inclus. Ce processus rigoureux de sélection de l'échantillon vise à assurer la validité, la fiabilité des résultats tirées de notre étude.

II. Présentation de l'échantillon

1. Présentation des coopératives agricoles sélectionnées

Dans le cadre de notre recherche qualitative sur la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès, nous avons réalisé une étude approfondie impliquant un échantillon 37 entretiens semi-directifs ont été menés, qui se compose de deux groupes distincts de participants. Trente (30) entretiens ont été réalisés avec les présidents de coopératives agricoles, Situées dans les provinces et préfectures de cette région, ces coopératives exercent dans une diversité d'activités agricoles couvrant un large éventail de cultures et de pratiques agricoles. Parallèlement, sept (7) entretiens ont été menés avec des représentants et directeurs d'institutions partenaires clés du secteur, notamment le Conseil Régional, la Direction Provinciale de l'Agriculture, l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) et la chambre de l'agriculture. Ces institutions ont été sélectionnées en raison de leur importance stratégique dans le soutien et la régulation du développement coopératif agricole au niveau régional et provincial.

En effet, notre choix de limiter notre échantillon à 30 coopératives agricoles s'est appuyé sur une combinaison de facteurs méthodologiques et théoriques. Tout d'abord, après avoir effectué une analyse préliminaire des données disponibles et des ressources disponibles, nous avons constaté que 30 coopératives agricoles représentaient un échantillon suffisamment large pour obtenir une vue d'ensemble complète de la contribution des coopératives aux ODD dans la région.

De plus, le nombre limité de 30 coopératives agricoles sélectionnées reflète notre constat d'atteindre ce que l'on appelle « la saturation théorique ». C'est-à-dire le point où de nouveaux cas ou données ne fournissent plus de nouvelles informations significatives ou ne modifient pas substantiellement les conclusions de l'étude. Ainsi, en se concentrant sur un nombre restreint mais significatif de coopératives, nous visons à obtenir des informations de haute qualité et des données riches, permettant ainsi une compréhension approfondie de la contribution des coopératives agricoles aux ODD dans cette région dynamique et diversifiée. Le tableau suivant présente les 30 coopératives agricoles ayant fait l'objet de notre étude, mettant en lumière leurs caractéristiques principales et leur répartition géographique.

Tableau 9: Présentation des coopératives agricoles étudiées

Nom de la coopérative	Localisation	Province	Date de création
PRODUCTION ET VALORISATION DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES			
COOPERATIVE ITTIHAD	AZROU	IFRANE	1998
COOPERATIVE MECHACHA	IMMOUZZER	SEFROU	2016
COOPERATIVE AL AMAL	IFRANE	IFRANE	2006
COOPERATIVE BOUTAARIT	AIN LEUH	IFRANE	2016
COOPERATIVE ZADRA	TAZA	TAZA	2021
COOPERATIVE JIJI	FES	FES	2020
COOPERATIVE AROME	SEFROU	SEFROU	2011
COOPERATIVE KOSMO	BHALIL	SEFROU	2012
APICULTURE			
COOPERATIVE FATIMA MTERNAGHA	EL MENZEL	SEFROU	2022
COOPERATIVE RABITTA	SEFROU	SEFROU	2019
COOPERATIVE IGHAZRANE	SEFROU	SEFROU	2010

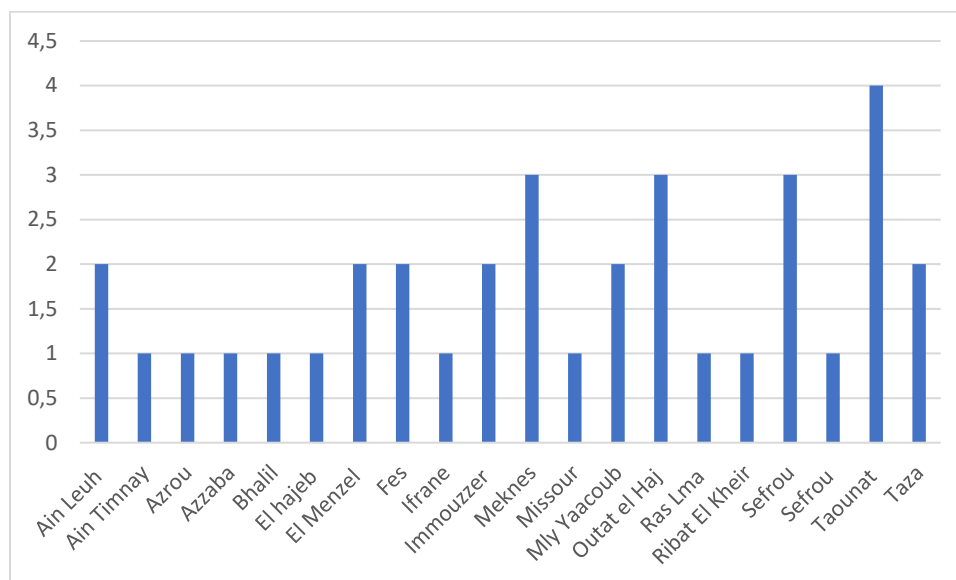
ELEVAGE			
COOPERATIVE EL HASSANIA	MOULAY YAACOUB	FES	1978
COOPERATIVE ECO-MACHIYA	EL MENZEL	SEFROU	2019
COOPERATIVE ANAJAH	TAZA	TAZA	2013
COOPERATIVE ITTRI	MEKNES	MEKNES	2013
OLEICOLE			
COOPERATIVE ZAHRA ZAYTOUNA	AZZABA	SEFROU	2019
COOPERATIVE NOOR	OUTAT ELHAJ	BOULEMANE	2003
COOPERATIVE FELLAHA RAEDATTE	OUTAT ELHAJ	BOULEMANE	2022
COOPERATIVE ALFATH	TAOUNAT	TAOUNAT	2012
COOPERATIVE AHL MISSOUR	MISSOUR	BOULEMANE	2017
COOPERATIVE ALMAJD	TAOUNAT	TAOUNAT	2010
COOPERATIVE FRITISSA	OUTAT ELHAJ	BOULEMANE	2009

PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES			
COOPERATIVE CHABAB LAMTA	MOULAY YAACOUB	FES	2019
COOPRERATIVE BOUGRINIYA	AIN TIMNAY	SEFROU	2005
COOPERATIVE RIHAME	RAS LMA	TAZA	2016
COOPERATIVE ECOLOGIAT	RIBAT EL KHEIR	SEFROU	2016
COOPERATIVE BADIYAT ZERHOUNE	MEKNES	MEKNES	2014
COOPERATIVE TADAFΟΥYTE	IMMOUZZER	SEFROU	2015
COOPERATIVE ESSAF AE	MEKNES	MEKNES	2015
COOPERATIVE AYOUROUN	AIN LEUH	IFRANE	2017

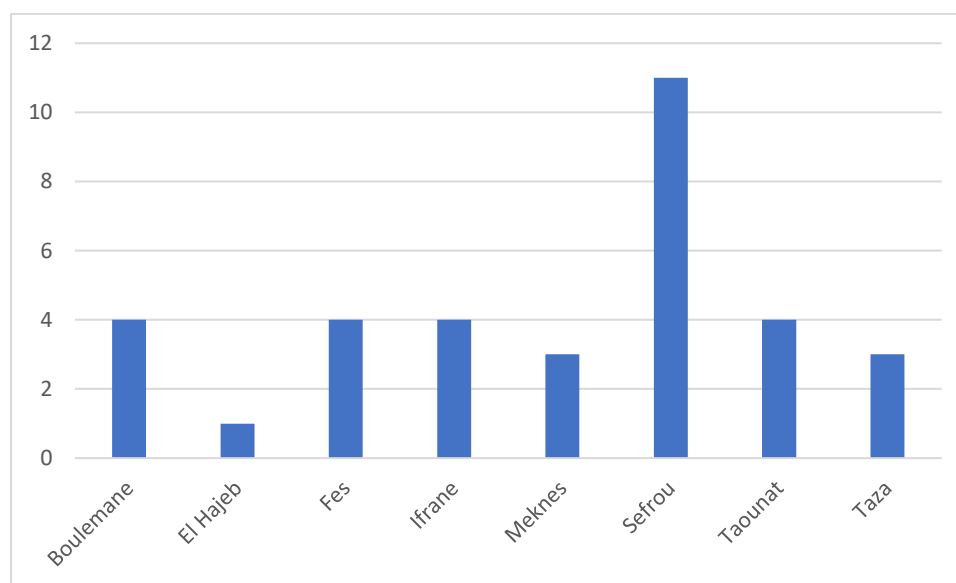
Source : Auteur

2. Répartition géographique des coopératives agricoles

Graphique 6: Répartition géographique



Graphique 7: Répartition par province

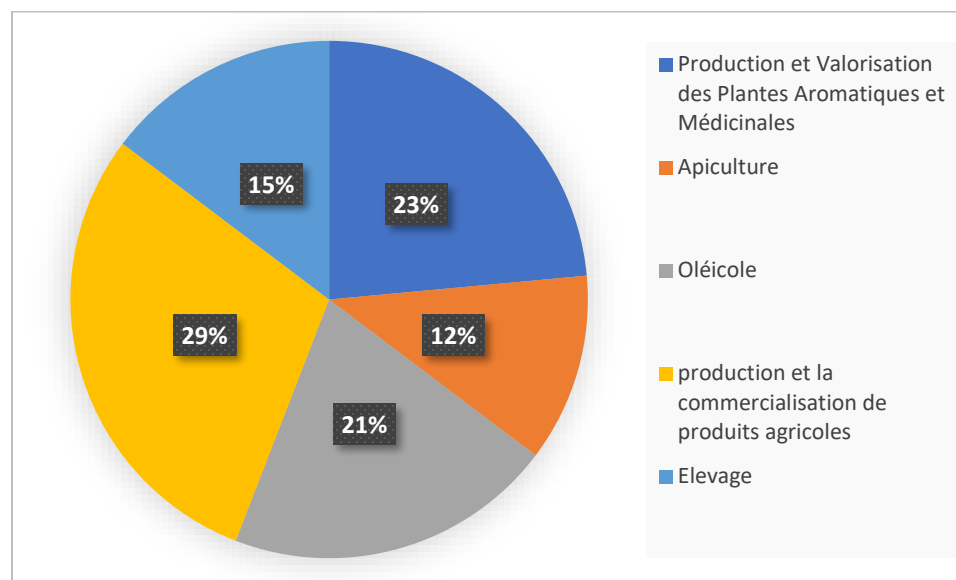


Source : Auteur

Ce graphique met en évidence la diversité de la répartition des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès, reflétant probablement une combinaison de facteurs géographiques, économiques et politiques propres à chaque province.

3. Répartition des coopératives agricoles par activité

Graphique 8: répartition par activité



Source : Auteur

L'étude des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès révèle une diversité remarquable dans les activités qu'elles entreprennent. Ces coopératives s'engagent dans une gamme variée de secteurs agricoles, illustrant ainsi leur adaptabilité et leur capacité à répondre aux besoins diversifiés de leurs membres et de leurs communautés. Les activités étudiées comprennent la production et la valorisation des plantes aromatiques et médicinales, l'apiculture, la culture oléicole, la production et la commercialisation de produits agricoles, ainsi que l'élevage. Cette diversité reflète la variété des ressources naturelles et les conditions géographiques de la région.

Cependant, afin de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les coopératives agricoles, ainsi que les opportunités offertes par les politiques et les programmes de soutien gouvernementaux, il est nécessaire d'intégrer les entretiens avec les responsables institutionnels pour enrichir considérablement la portée et la pertinence de cette étude. En examinant les interactions entre les coopératives agricoles et les institutions partenaires, nous sommes en mesure de formuler des recommandations plus précises pour renforcer le rôle des coopératives dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès.

Les sept entretiens ont été menés avec les représentants des institutions suivantes :

1. **Conseil Régional** : Un entretien a été conduit avec le responsable du service de suivi du programme de développement régional. Cette institution joue un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales en matière de développement agricole.
2. **Direction Provinciale de l'Agriculture** : Un entretien a été mené avec, le directeur de la Direction Provinciale de l'Agriculture de la région, le chef service support, ainsi que le chef du service de mise en œuvre des projets. Cette institution est chargée de superviser les activités agricoles au niveau provincial et de fournir un soutien technique aux agriculteurs et aux coopératives.
3. **Office National du Conseil Agricole (ONCA)** : Un entretien a été réalisé avec le directeur de l'ONCA-FES, cette institution gouvernementale vise à promouvoir le développement agricole à travers des programmes de conseil, de formation et de soutien financier.
4. **Office de Développement de la Coopération (ODCO)** : Un entretien a été conduit avec le directeur de l'ODCO, une institution qui œuvre à la promotion de la coopération entre les différents acteurs du développement rural, y compris les coopératives agricoles.
5. **La chambre de l'agriculture** : Un entretien a été mené avec le directeur de la chambre d'agriculture de la région FES-MEKNES, cette institution a pour mission de représenter et défendre les intérêts des agriculteurs et des éleveurs auprès des pouvoirs publics locaux, provinciaux, régionaux et nationaux. Et de donner des avis et des informations sur le secteur, mais aussi faire des propositions et présenter des requêtes relatives au domaine agricole et au développement rural.

Ces entretiens ont fourni des informations précieuses sur les politiques, les programmes de soutien et les défis rencontrés par les coopératives agricoles dans leur contribution aux objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès.

Section 2- Traitement et analyse des données

Cette section offre un aperçu des données collectées dans le cadre de notre étude sur la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès.

La collecte des données a été réalisée en utilisant une approche qualitative, qui permet une compréhension holistique et contextuelle du sujet étudié. Les outils de collecte de données comprenaient la documentation, l'observation sur le terrain et les entretiens semi-directifs.

À travers ces méthodes, nous avons pu recueillir une variété d'informations complémentaires sur le fonctionnement des coopératives agricoles, leurs initiatives en matière de développement durable au niveau de la région de Fès-Meknès.

Dans le cadre de l'analyse des données, nous avons choisi d'utiliser le logiciel NVIVO14. Ce logiciel offre des fonctionnalités avancées pour l'organisation, l'exploration et l'interprétation des données qualitatives, ce qui facilitera notre analyse en permettant une gestion efficace des données et une exploration approfondie des thèmes émergents.

Cette section fournira donc une vue d'ensemble des données collectées, en mettant en évidence les principales thématiques émergentes, les tendances significatives et les perspectives clés qui guideront notre analyse et nos discussions de résultats.

I. Méthode de collecte et traitement des données qualitatives

1. Collecte des Données

La collecte des données a été effectuée en utilisant une combinaison d'outils de recherche qualitative, notamment la documentation, l'observation et les entretiens semi-directifs.

- a. **Documentation** : Une recherche documentaire approfondie a été menée pour recueillir des informations pertinentes sur le contexte des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès, ainsi que sur les initiatives existantes liées aux ODD dans le secteur agricole.

- b. **Observation** : Des observations directes ont été réalisées sur le terrain pour examiner les activités quotidiennes des coopératives agricoles, leurs infrastructures, leurs processus de travail et leur interaction avec leur environnement.
- c. **Entretiens Semi-Directifs** : Des entretiens approfondis ont été menés avec des représentants des coopératives agricoles, impliquées dans la promotion des ODD dans la région. Ces entretiens ont permis d'explorer en profondeur les perceptions, les expériences et les défis liés à l'intégration des ODD dans les pratiques des coopératives.

Les entretiens ont été menés individuellement avec les membres clés de chaque coopérative agricole et ont eu une durée moyenne de 60 minutes. Les données qualitatives recueillies ont été retranscrites dans des fichiers Word et analysées à l'aide du logiciel NVIVO14. Cette approche a permis une organisation systématique des données et a facilité l'interprétation et la discussion des résultats.

2. Traitement des Données

Les données collectées ont été traitées et analysées à l'aide du logiciel NVIVO14, un outil de recherche qualitative permettant une organisation efficace, une exploration approfondie et une interprétation systématique des données. Le processus de traitement des données a suivi les étapes suivantes :

- a. **Transcription** : Les enregistrements des entretiens ont été transcrits intégralement et fidèlement dans des fichiers Word pour faciliter leur analyse ultérieure.
- b. **Codage** : Les données transcrites ont été codées en utilisant des codes thématiques qui ont émergé à la fois de la littérature et des données elles-mêmes. Cela a permis de catégoriser les informations en fonction des thèmes et des concepts clés.
- c. **Identification des Thèmes** : À partir des codes générés, des thèmes principaux ont été identifiés en regroupant les codes similaires ou liés. Cette étape a permis de distinguer les principales tendances, les motifs récurrents et les sujets clés abordés dans les données
- d. **Analyse Thématique** : Une analyse thématique approfondie a été menée pour identifier les motifs récurrents, les tendances significatives et les divergences dans les données. Cela a permis de générer les perceptions et les pratiques des coopératives agricoles en matière de développement durable.

II. Présentation et analyse des résultats

1. Les thèmes principaux

Dans cette partie, nous présentons et analysons les résultats générés à partir des entretiens semi-directifs menés auprès de 30 coopératives agricoles. Ces entretiens ont été structurés autour de huit thèmes principaux, à savoir :

Thème 1 : La Connaissance des ODD

Dans cette partie des entretiens, nous avons exploré la compréhension et la sensibilisation des coopératives agricoles aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Nous avons examiné dans quelle mesure ces organisations étaient conscientes des ODD et dans quelle mesure elles les intégraient dans leurs pratiques et leurs stratégies.

Thème 2 : La Contribution à la Réduction de la Pauvreté

Nous avons examiné comment les coopératives agricoles envisagent leur rôle dans la réduction de la pauvreté au sein de leurs communautés. Cela inclut leurs programmes et initiatives visant à améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.

Thème 3 : La Contribution à la Sécurité Alimentaire

Dans cette section, nous avons analysé les efforts déployés par les coopératives agricoles pour garantir l'accès à une alimentation adéquate et nutritive pour tous, en particulier pour les populations vulnérables.

Thème 4 : La Contribution à l'Égalité entre les Sexes

Nous avons examiné les actions entreprises par les coopératives agricoles pour promouvoir l'égalité des sexes dans leurs opérations et au sein de leurs communautés, ainsi que les défis rencontrés dans ce domaine.

Thème 5 : La Contribution au Travail Décent et à la Croissance Économique

Cette partie des entretiens explore la manière dont les coopératives agricoles contribuent à la création d'emplois décents et à la stimulation de la croissance économique, en mettant l'accent sur la durabilité et l'inclusivité.

Thème 6 : La Contribution à la Réduction des Inégalités

Nous avons analysé les stratégies adoptées par les coopératives agricoles pour réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales au sein de leurs communautés et de la société en général.

Thème 7 : La Contribution à une Consommation et Production Responsable

Cette partie des entretiens examine les pratiques et les politiques des coopératives agricoles visant à promouvoir une consommation et une production responsables, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale.

Thème 8 : Collaboration et Défis

Enfin, nous avons étudié les partenariats et collaborations des coopératives agricoles avec d'autres acteurs du développement, ainsi que les principaux défis auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre des ODD.

Cette méthode a été choisie pour sa capacité à fournir une compréhension approfondie des perspectives et des expériences des coopératives agricoles en ce qui concerne leur contribution aux ODD.

2. Analyse des résultats obtenus

2.1. Analyse des fréquences de mots

Dans le cadre de notre étude portant sur l'implication des coopératives agricoles dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'usage d'un nuage de mots revêt une importance capitale. Cet instrument graphique joue un rôle crucial dans la synthèse des thèmes prédominants ainsi que des termes fréquemment évoqués lors des entretiens semi-directifs menés auprès de ces coopératives. Par sa capacité à mettre en évidence de manière visuelle les sujets principaux et les préoccupations récurrentes, le nuage de mots facilite grandement l'analyse et l'interprétation des données qualitatives.

[illegible]

Source : Auteur, (généré à partir de NVIVO14)

L'observation de ce nuage de mots révèle plusieurs éléments concernant le rôle et les préoccupations des coopératives agricoles dans le contexte du développement durable. Tout d'abord, les termes « coopératives agricoles », « femmes », « travail » et « économique » occupent une position centrale, soulignant ainsi leur importance dans les discussions relatives au développement économique et social. La proximité de ces termes avec des notions telles que « pauvreté », « réduction » et « ODD » suggère que ces coopératives sont perçues comme des acteurs clés dans les efforts visant à atténuer la pauvreté et à contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, les mots « croissance », « environnement », « local » et « région » mettent en lumière l'importance accordée à la durabilité économique et environnementale à l'échelle locale et régionale. Cette proximité reflète probablement l'engagement des coopératives agricoles envers des pratiques agricoles durables et une croissance économique inclusive, en harmonie avec les principes du développement durable.

En outre, les termes « consommation » et « production » indiquent un intérêt manifeste pour la promotion de modes de consommation et de production responsables au sein de ces coopératives. Cette orientation vers une production et consommation durables est en adéquation avec les objectifs de développement durable axés sur la gestion durable des ressources naturelles et la promotion d'une consommation responsable.

Enfin, la présence du terme « égalité » à proximité de « femmes » souligne l'importance de la promotion de l'égalité des sexes au sein des coopératives agricoles, en accord avec l'ODD 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles.

En somme, ce nuage de mots offre un aperçu significatif des préoccupations et des priorités des coopératives agricoles en matière de développement durable, mettant en évidence leur engagement envers la réduction de la pauvreté, la promotion de la durabilité économique et environnementale, ainsi que la promotion de l'égalité des sexes et d'une consommation et production responsables.

Tableau 10: Requête de fréquence de Mots

Mots	Longueur	Nombre	Pourcentage Pondéré %
Coopérative	11	457	2,61
Agricole	09	160	0,91
Femmes	06	139	0,79
Travail	07	118	0,67
Développement	13	125	0,71
Durable	07	74	0,42
Économique	10	130	0,42
Pauvreté	08	83	0,47
Environnement	13	31	0,18
Croissance	10	64	0,37
Egalité	09	59	0,34
ODD	12	102	0,58

Source : Auteur, (généré à partie de NVIVO14)

2.2. Analyse thématique des entretiens menés auprès des représentants des coopératives

La segmentation de notre analyse selon des thèmes préalablement définis nous autorisera à approfondir les diverses facettes de l'engagement des coopératives agricoles envers les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette démarche mettra en lumière des aspects essentiels tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes, le travail décent, la réduction des inégalités, ainsi que la consommation et production responsables. En adoptant une approche thématique, nous serons en mesure d'identifier les connexions et les interactions entre ces différentes dimensions de la contribution des coopératives agricoles aux ODD. Cette analyse holistique offrira une perspective éclairée sur le rôle de ces coopératives dans la concrétisation des objectifs de développement durable.

2.2.1. La connaissance des ODD

Dans le cadre de notre étude menée auprès de 30 coopératives agricoles de la région Fès-Meknès, notre objectif principal était de comprendre dans quelle mesure ces organisations sont conscientes des Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans quelle mesure elles intègrent ces objectifs dans leurs plans stratégiques et leurs actions.

Pour ce faire, la première question posée lors des entretiens visait à évaluer le niveau de connaissance des ODD par les responsables des coopératives. Nous cherchons donc, à déterminer si ces acteurs avaient une compréhension claire et approfondie des objectifs définis par les Nations Unies et si ces objectifs étaient pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des activités de leurs coopératives. En posant cette question initiale, nous souhaitons recueillir des informations pertinentes et des perspectives directes sur la manière dont les coopératives agricoles perçoivent leur rôle dans la réalisation des ODD, ainsi que les mesures concrètes qu'elles prennent pour contribuer à cet objectif global de développement durable.

D'après les entretiens réalisés, il convient de souligner que l'intégralité des interviewés ont démontré une connaissance avérée des Objectifs de Développement Durable (ODD). De plus, ils ont clairement indiqué que ces objectifs guident leurs planifications stratégiques et influencent directement leurs actions au sein de leurs coopératives. Cette constatation met en lumière l'engagement et la sensibilisation généralisés des acteurs du secteur agricole dans la région quant à l'importance et à la pertinence des ODD dans leurs activités quotidiennes.

Exemple de verbatims :

	Verbatims
E1	« Bien entendu, nous avons une grande connaissance des objectifs du développement durable, car notre coopérative s'est engagée à contribuer à leur réalisation. La coopérative a un impact positif sur l'amélioration des conditions des travailleurs, en particulier dans les zones rurales. En tant que coopérative agricole, nous nous efforçons activement d'apporter un soutien significatif à nos employés surtout Les femmes des villages qui sont devenues grâce à la coopérative indépendantes financièrement et elles ont un rôle actif dans la société, et nous nous engageons à les soutenir dans cette démarche ».
E10	« Bien sûr, je suis bien informé des objectifs du développement durable, car notre coopérative travaille activement sur ces objectifs. Tout d'abord, en améliorant les revenus, la coopérative offre des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux petits agriculteurs pour garantir de bonnes conditions de vie. De plus, en tant que coopérative agricole, nous contribuons naturellement à un autre objectif de développement durable, à savoir la sécurité alimentaire. Nous détenons plusieurs certifications délivrées par l'Office national de la sécurité alimentaire, garantissant que nos produits contribuent à la santé publique. En outre, nous luttons contre la discrimination sociale et de genre, car la majorité des travailleurs actifs au sein de notre coopérative sont des femmes ».
E21	« Bien sûr, nous avons une grande connaissance des objectifs de développement durable, car nous travaillons au sein d'une coopérative axée principalement sur l'autonomisation économique des femmes ainsi que sur la préservation de l'environnement à travers une production et une consommation responsable. Dans ce cadre, nous travaillons actuellement sur un projet en collaboration avec le conseil régional pour recycler les résidus d'olives dont nous extrayons l'huile, dans le but de fabriquer un produit pour allumer les cheminées. Et nous travaillons également sur le volet du développement social en offrant des formations et des cours pour lutter contre l'analphabétisme aux membres ou aux employées de la coopérative ».
E29	« En tant que président de notre coopérative, je peux vous assurer que nous sommes pleinement conscients des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Nous les avons incorporés dans nos valeurs fondamentales et nos activités quotidiennes en travaillant sur des projets visant à éradiquer la pauvreté, à promouvoir la santé et le bien-être, et à préserver l'environnement pour les générations futures ».
E26	« La prise de conscience des Objectifs de Développement Durable est profondément ancrée dans l'ADN de notre coopérative. Nous les avons traduits en objectifs spécifiques et mesurables, et les intégrons dans nos décisions commerciales quotidiennes. Par exemple, nous investissons dans des pratiques agricoles durables pour soutenir la lutte contre la pauvreté et promouvoir la santé et le bien-être ».

2.2.2. La contribution à la réduction de la pauvreté

Les verbatims fournis reflètent un engagement fort de la coopérative à réduire la pauvreté parmi ses membres et au niveau de leur communauté. Pour se faire, plusieurs initiatives sont mises en place pour atteindre cet objectif, notamment des programmes de formation et de soutien technique visant à améliorer les pratiques agricoles des petits agriculteurs et à accroître leurs rendements. De plus, certaines coopératives ont établi un fonds de solidarité pour fournir une assistance financière aux membres confrontés à des difficultés économiques imprévues, ce qui démontre une volonté de soutenir les membres les plus vulnérables.

Dans ce contexte l'accent est mis principalement, sur la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes, ces opportunités d'emploi contribuent à réduire le chômage, à garantir un revenu stable, et à améliorer les conditions de vie des individus concernés.

En outre, la coopérative joue un rôle de mentorat en encadrant d'autres coopératives et en partageant son expertise pour favoriser le développement économique régional. Cette approche collaborative vise à stimuler la croissance économique et à lutter contre le chômage et la pauvreté dans la région. Ainsi que les programmes de soutien social et économique offerts par la coopérative ciblent spécifiquement les populations les plus vulnérables, avec des programmes de formation professionnelle, d'insertion professionnelle et des subventions pour encourager l'entrepreneuriat local. Cette approche holistique vise à fournir aux membres les outils nécessaires pour améliorer leur situation économique et sociale.

Enfin, les témoignages des membres des coopératives soulignent l'impact positif de celle-ci sur la réduction de la pauvreté, en offrant des emplois stables et des revenus réguliers à des individus qui étaient auparavant au chômage. Ces exemples concrets illustrent l'efficacité des initiatives des coopératives dans la lutte contre la pauvreté et mettent en lumière son rôle essentiel dans le développement économique et social de la communauté.

En somme, l'analyse des verbatims met en évidence l'engagement et les actions concrètes de la coopérative en matière de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur la création d'opportunités d'emploi, le soutien aux petits agriculteurs et l'encouragement de l'entrepreneuriat local. Ces initiatives contribuent à améliorer les conditions de vie des membres de la coopérative et de la communauté dans son ensemble.

Exemple de verbatims :

	Verbatims
E04	« Oui, la coopérative contribue à la lutte contre la pauvreté, car elle représente une opportunité pour certains jeunes au chômage et pour les femmes rurales en situation précaire. Grâce aux produits de la coopérative, plusieurs autres projets peuvent également prospérer, comme l'imprimerie et la vente de bouteilles où nous plaçons nos produits après leur production. Au sein de notre coopérative, nous nous efforçons d'assister autant que possible les travailleurs et travailleuses avec les ressources dont nous disposons. Par exemple, nous leur proposons diverses formations, que ce soit dans le domaine agricole ou dans les techniques de commercialisation des produits. De plus, nous organisons des séances éducatives pour les femmes souhaitant s'instruire. Tout cela dans le but de les aider à développer leurs compétences ».
E09	« Bien sûr, la coopérative contribue certainement à la réduction de la pauvreté, notamment dans la région où elle est implantée. Cela se fait principalement par l'emploi de nombreuses femmes et de jeunes, ainsi que par les transactions avec les petits agriculteurs. Grâce à ces interactions, cette catégorie d'agriculteurs peut améliorer ses revenus. Dans notre coopérative, nous avons deux jeunes techniciens en agriculture qui étaient auparavant au chômage. Grâce à la coopérative, ils ont maintenant un emploi stable et un revenu mensuel régulier ».
E11	« Notre coopérative s'engage à réduire la pauvreté parmi ses membres et dans la communauté. Nous offrons des formations et un soutien technique aux petits agriculteurs pour les aider à améliorer leurs pratiques agricoles et à accroître leurs rendements. Notre coopérative met en place plusieurs initiatives ciblées pour améliorer les conditions de vie des membres les plus vulnérables. Nous avons créé un fonds de solidarité pour fournir une assistance financière aux membres confrontés à des difficultés économiques imprévues, tels que les accidents ou les catastrophes naturelles ».
E13	« Je vois que nous avons contribué à sauver un groupe de jeunes du chômage, car plusieurs techniciens travaillent avec nous dans le domaine de l'apiculture et de l'agriculture biologique. Grâce à nos efforts nous sommes en mesure d'offrir des opportunités d'emploi à ces jeunes et d'améliorer leur condition de vie. En plus de fournir des opportunités d'emploi pour les jeunes hommes et femmes, nous encadrons également d'autres coopératives dans ce domaine afin de stimuler le développement économique dans notre région et de lutter contre la pauvreté et le chômage ».
E17	« Réduire la pauvreté est notre priorité absolue. Nous avons développé des programmes de soutien social et économique qui ciblent spécifiquement les populations les plus vulnérables de notre communauté. Nous offrons des formations professionnelles, des programmes d'insertion professionnelle et des subventions pour encourager l'entrepreneuriat local. En travaillant ensemble, nous pouvons véritablement créer un impact significatif dans la lutte contre la pauvreté ».

2.2.3. La contribution à la sécurité alimentaire

La question de la qualité alimentaire revêt une importance primordiale dans le discours des coopératives présentées. Celles-ci affirment un engagement ferme envers la fourniture de produits sains et bénéfiques pour la santé des consommateurs. Leur orientation est clairement définie par une devise qui met en avant la consommation de produits bénéfiques et sains, ce qui reflète un souci profond pour le bien-être de la communauté. Les produits proposés sont soigneusement sélectionnés pour leur qualité, étant exempts de conservateurs, de produits chimiques nocifs et de matières grasses potentiellement nuisibles à la santé.

L'absence totale de gluten dans les produits de certaines coopératives répond également aux besoins spécifiques des personnes souffrant d'intolérance au gluten ou suivant un régime sans gluten, ce qui témoigne d'une attention portée aux préoccupations alimentaires spécifiques de certains segments de la population.

La certification par l'Office National de la Sécurité Alimentaire est présentée comme un gage de qualité et de sécurité des produits proposés par les coopératives. Ces certifications attestent de l'absence de substances chimiques ou d'additifs dans les produits, et mettent en avant leur composition à base de matières naturelles riches en éléments nutritifs favorables à la santé.

Par ailleurs, les coopératives mettent en place des initiatives visant à rendre les aliments sains et de qualité accessibles à tous, notamment à travers le développement de marchés de producteurs locaux et des sessions d'éducation nutritionnelle pour sensibiliser la communauté à l'importance d'une alimentation équilibrée. Ces actions démontrent un engagement envers la promotion de l'accès à une alimentation nutritive en tant que droit fondamental.

Au niveau local et même national, les coopératives contribuent à la sécurité alimentaire en diversifiant la production agricole et en réduisant la dépendance aux importations. Elles jouent un rôle crucial dans la commercialisation des produits locaux et bio, renforçant ainsi la résilience du système alimentaire national et contribuant à l'autosuffisance alimentaire du pays. Les marchés de producteurs locaux offrent aux membres de la communauté l'opportunité d'acheter des produits frais et de saison directement auprès des agriculteurs locaux, ce qui favorise la consommation d'aliments locaux et nutritifs, et contribue à améliorer la santé et le bien-être de la communauté dans son ensemble.

Exemple de verbatims

	Verbatims
E02	« <i>Au sein de notre coopérative, nous disposons de plusieurs certificats de l'office national de sécurité alimentaire, et nos produits sont commercialisés dans les grands centres commerciaux et marchés au Maroc, ainsi qu'au niveau international. Le rôle principal de la coopérative est de proposer des produits naturels bénéfiques et non nocifs pour la santé des consommateurs. En effet, nos produits sont exempts de produits chimiques ou artificiels susceptibles de causer des maladies aux consommateurs. Tous nos produits sont agréés par l'ONSSA, garantissant ainsi le respect de toutes les normes de sécurité sanitaire</i> ».
E10	« <i>Cette question revêt une importance capitale. En tant que coopérative, nous nous engageons à fournir des produits entièrement sains. Notre devise, "consomme le bénéfique et le sain", reflète clairement cette orientation. Au sein de notre coopérative, nous proposons une gamme exhaustive de produits sains, soigneusement sélectionnés pour être exempts de tout conservateur, produit chimique nocif et matière grasse pouvant porter atteinte à la santé du consommateur. De plus, nos produits se distinguent par leur absence totale de gluten, répondant ainsi aux besoins des personnes souffrant d'intolérance au gluten ou adoptant un régime sans gluten. Cette démarche témoigne de notre engagement envers le bien-être et la santé de notre communauté</i> ».
E14	« <i>Les coopératives titulaires de certifications délivrées par l'Office National de la Sécurité Alimentaire jouent un rôle essentiel dans la promotion de la sécurité alimentaire et dans la fourniture de produits riches et bénéfiques pour les consommateurs. Ces produits se distinguent par leur absence de substances chimiques ou d'additifs, étant composés exclusivement de matières naturelles, nombre d'entre elles étant riches en éléments nutritifs favorables à la santé du consommateur. Outre leur qualité supérieure et leurs bienfaits pour la santé, ces produits sont également susceptibles de conserver leur fraîcheur pendant une période prolongée, comme l'huile d'olive qui peut rester consommable pendant deux ans ou plus, ainsi que le miel, les céréales et les légumineuses</i> ».
E17	« <i>Nous croyons fortement que l'accès à une alimentation nutritive est un droit fondamental. Pour cela, nous nous efforçons de rendre les aliments sains et de qualité accessibles à tous. Nous développons des marchés de producteurs locaux où les membres de la communauté peuvent acheter des produits frais et de saison. De plus, nous organisons des sessions d'éducation nutritionnelle pour sensibiliser la communauté à l'importance d'une alimentation équilibrée</i> ».
E20	« <i>Au niveau national, notre coopérative joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire en contribuant à la diversification de la production agricole et à la réduction de la dépendance aux importations. En fournissant une plateforme pour la commercialisation des produits locaux, nous renforçons la résilience du système alimentaire national et contribuons à l'autosuffisance alimentaire du pays</i> ».

2.2.4. La contribution à l'égalité entre les sexes

Les verbatims expriment un fort engagement de la coopérative en faveur de l'autonomisation des femmes, en particulier dans les zones rurales. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour égaliser les chances entre hommes et femmes, tant sur le plan matériel que moral.

- **Formation et éducation des femmes :**

Les femmes membres de la coopérative bénéficient régulièrement de formations qui leur permettent d'acquérir des compétences professionnelles, de développer leur leadership et d'apprendre à exprimer leurs opinions. Ces formations visent à renforcer leur rôle dans la société et à les rendre plus indépendantes sur le plan financier, moral et social.

- **Participation politique :**

La coopérative encourage activement la participation des femmes à des postes de responsabilité, y compris dans la sphère politique. Des exemples concrets sont donnés où des femmes membres de la coopérative ont été encouragées à se présenter aux élections municipales et ont été élues conseillères municipales, démontrant ainsi leur capacité à jouer un rôle actif dans la gouvernance locale.

- **Absence de discrimination et promotion de l'égalité des sexes :**

Les verbatims insistent sur l'absence de discrimination au sein de la coopérative, où tous les membres sont considérés comme égaux. Certaines coopératives sont féminines à 100%, ce qui témoigne de son engagement envers la promotion de l'égalité des sexes. Des programmes spécifiques sont mis en place pour éliminer les obstacles à la participation des femmes aux activités de la coopérative, notamment à travers des formations sur le leadership et les compétences entrepreneuriales adaptées aux femmes membres.

- **Autonomisation économique et sociale :**

Les initiatives de la coopérative visent à autonomiser les femmes tant sur le plan économique que social. Des formations sont organisées pour renforcer les compétences professionnelles des femmes, mais aussi pour lutter contre l'analphabétisme et renforcer leur développement personnel. La coopérative collabore avec d'autres institutions pour offrir des formations

spécialisées dans des domaines tels que l'agriculture, la commercialisation des produits, et d'autres compétences pertinentes pour le développement économique des femmes.

En somme, les verbatims soulignent l'engagement concret de la coopérative en faveur de l'autonomisation des femmes, en offrant des opportunités d'éducation, de formation, de participation politique et d'autonomisation économique. Ces initiatives visent à renforcer le rôle des femmes dans la société et à contribuer à la réduction des inégalités entre les sexes, en particulier dans les zones rurales où ces inégalités sont souvent plus prononcées.

Exemple de verbatims :

	Verbatims
E01	<i>« La coopérative a grandement aidé les femmes, en particulier dans les zones rurales. Grâce à la coopérative, la femme se sent avoir un rôle dans la société. La coopérative s'est engagée à égaliser les chances entre hommes et femmes, que ce soit sur le plan matériel ou moral. Dans le cadre des activités coopératives, les femmes assistent régulièrement à des formations. Grâce à ces formations, elles ont appris à vendre leurs produits, à s'exprimer et à acquérir des compétences professionnelles qui leur confèrent un rôle dans la société. À l'intérieur de notre coopérative, nous avons encouragé l'une de nos travailleuses à se présenter aux élections municipales. Aujourd'hui, elle est devenue conseillère municipale au niveau de notre commune rurale ».</i>
E02	<i>« Il n'y a aucun type de discrimination au sein de notre coopérative, tous les membres sont égaux. La preuve en est que notre coopérative est exclusivement féminine à 100%. Grâce aux coopératives, les femmes ont désormais la possibilité de travailler et d'être financièrement, moralement et socialement indépendantes. Aujourd'hui, les femmes ont acquis une place et un rôle importants au sein de la société. Elles ont le droit de fonder ou de travailler dans une coopérative. De plus, les coopératives facilitent l'emploi des femmes car leurs locaux sont souvent situés à proximité des habitations des femmes rurales ».</i>
E09	<i>« La coopérative est venue, à mon avis, pour aider spécifiquement les femmes surtout dans les zones rurales. Nous avons établi une nouvelle coopérative féminine à 100%, De même, nous organisons des formations bénéfiques pour les femmes afin de les autonomiser et de renforcer leurs connaissances. En tant que président de la coopérative, j'ai initié une action en rassemblant des femmes non scolarisées et en leur proposant des sessions de formation visant à lutter contre l'analphabétisme, dans le but de leur apprendre à lire et à écrire ».</i>
E19	<i>« Bien sûr, au sein de la coopérative, il existe plusieurs initiatives visant à autonomiser les femmes, que ce soit sur le plan social ou économique. À chaque</i>

	<i>fois, nous envoyons l'une de nos employées pour qu'elle suive des formations visant à renforcer son développement personnel et à lui enseigner comment réussir, que ce soit dans son travail ou dans sa vie en général. De plus, nous collaborons avec plusieurs associations et institutions. Par exemple, lors de la dernière session, nos employées ont suivi une formation à l'École d'ingénierie agricole pour apprendre les techniques de plantation, les soins aux arbres, ainsi que les stratégies de commercialisation des produits, et bien d'autres encore ».</i>
E28	<i>« Pour promouvoir l'égalité des sexes, notre coopérative a mis en place des programmes visant à éliminer les obstacles à la participation des femmes dans nos activités. Nous offrons des formations sur le leadership et les compétences entrepreneuriales spécifiquement conçues pour les femmes membres, les encourageant à prendre des postes de responsabilité au sein de la coopérative ».</i>

2.2.5. La contribution au travail décent et croissance économique

▪ Travail décent

Les verbatims expriment l'engagement de la coopérative à offrir des emplois décents à ses membres et à la communauté locale. Plusieurs éléments clés émergent de ces témoignages, mettant en avant les pratiques de la coopérative en matière d'emploi et de conditions de travail.

Emploi stable et légalement encadré : La coopérative offre des emplois stables et sécurisés, où les membres bénéficient d'une couverture santé, d'un revenu mensuel stable et de tous leurs droits garantis par la législation du travail. Le travail au sein de la coopérative est encadré légalement, ce qui garantit des conditions de travail sûres et équitables pour les employés. De plus, le cadre de travail respectueux des droits et de la dignité des travailleurs renforce leur sentiment d'appartenance et de responsabilité envers l'entreprise.

Priorité à l'emploi local et au développement économique communautaire : La coopérative favorise l'emploi local en recrutant activement parmi les habitants de la région, contribuant ainsi à réduire l'exode rural et à stimuler l'économie locale. Des projets de développement agricole sont également mis en place, créant des emplois durables et bien rémunérés, tout en offrant des conditions de travail sûres et respectueuses des droits des travailleurs. Cette approche vise à améliorer les conditions de vie de la communauté dans son ensemble et à favoriser un développement économique inclusif.

Conformité à la législation du travail et garantie des droits des travailleurs : Les verbatims insistent sur le respect des droits des travailleurs et la conformité à la législation du travail, où tous les aspects de l'emploi, y compris les revenus et les heures de travail, sont réglementés et fixés conformément à la loi. Les employés bénéficient de tous leurs droits, tels que les heures de travail régulées, les salaires pour les heures supplémentaires et les congés, sans discrimination ni favoritisme entre les membres.

Accès à la couverture médicale : La coopérative s'engage à enregistrer ses employés auprès de la CNSS afin qu'ils puissent bénéficier d'une couverture médicale adéquate, démontrant ainsi sa responsabilité envers la santé et le bien-être de ses employés.

En conclusion, les verbatims témoignent de l'engagement de la coopérative envers la création d'emplois décents, le respect des droits des travailleurs et la promotion du développement économique local. Ces actions reflètent les valeurs coopératives de solidarité, d'équité et de responsabilité sociale, contribuant ainsi à renforcer le tissu social et économique de la communauté dans son ensemble.

Exemple de Verbatims :

	Verbatims
E02	<i>« La coopérative offre un emploi décent, et un excellent exemple en est notre coopérative de travailleuses, où les membres bénéficient d'une couverture santé, d'un revenu mensuel stable et de tous leurs droits garantis. Pour moi, la coopérative fournit un emploi décent car il s'agit d'un travail encadré légalement. Cela signifie que les travailleuses sont protégées par la législation du travail et ont accès à des conditions de travail sûres et équitables. De plus, en tant que coopérative, elle favorise un environnement de travail collaboratif où les membres peuvent participer à la prise de décision et à la gestion de l'entreprise, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance et de responsabilité. En résumé, la coopérative offre non seulement un emploi stable, mais aussi un cadre de travail respectueux des droits et de la dignité des travailleurs ».</i>
E05	<i>« La création d'emplois décents pour nos membres et la communauté locale est une priorité pour notre coopérative. Nous favorisons l'emploi local en recrutant activement parmi les habitants de la région de Fès-Meknès. De plus, nous investissons dans des projets de développement agricole qui créent des emplois durables et bien rémunérés, tout en offrant des conditions de travail sûres et respectueuses des droits des travailleurs. En collaborant avec d'autres acteurs</i>

	<i>locaux, nous contribuons à stimuler l'économie locale et à améliorer les conditions de vie de la communauté dans son ensemble »</i>
E07	<i>« La création d'emplois décents pour nos membres et la communauté locale est une priorité pour notre coopérative. Nous favorisons l'emploi local en recrutant activement parmi les habitants de notre commune rurale pour réduire l'exode rural ».</i>
E10	<i>« Les coopératives offrent des conditions de travail favorables à leurs employés, car elles opèrent dans le cadre de la loi 12 112. Cela signifie que tous les aspects sont réglementés, y compris les revenus. Ainsi, toutes les employées de la coopérative bénéficient désormais d'un revenu mensuel stable. De plus, en ce qui concerne les heures de travail, celles-ci sont régulées et fixées conformément à la loi. Actuellement, nous sommes en train de procéder à l'enregistrement de ces employées auprès de la CNSS afin qu'elles puissent bénéficier d'une couverture médicale adéquate »</i>
E21	<i>« Bien sûr, la coopérative offre un travail très décent, que ce soit en assurant la propreté des locaux de travail ou en régulant les heures de travail. Nous travaillons selon des horaires réguliers et organisés. De plus, pour les femmes qui ont des enfants à l'école, nous leur permettons d'aller chercher leurs enfants à l'école. Tous les droits des employées et employés des coopératives sont préservés car nous travaillons selon des dispositions légales. Le travail au sein de la coopérative est encadré légalement, il n'y a pas de favoritisme ni de discrimination entre les membres. Ils ont tous leurs droits préservés, que ce soit en termes d'heures de travail, de salaires pour les heures supplémentaires, de congés »</i>

▪ **Croissance économique**

Les verbatims soulignent l'impact significatif des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès sur la croissance économique locale et nationale à travers plusieurs axes clés.

Création d'emplois et stimulation de l'économie locale :

Les coopératives contribuent à la création d'emplois directs et indirects en vendant des produits et en employant des travailleurs locaux. De plus, elles collaborent avec des petites entreprises et des imprimeries pour produire des emballages et des produits destinés au marché, ce qui favorise la croissance économique et bénéficie à de nombreuses familles, jeunes et petites entreprises de la région.

Investissement dans le développement agricole :

Les coopératives investissent dans le développement agricole et diversifient leurs projets, ce qui stimule l'activité économique et réduit le chômage. En soutenant les infrastructures locales et en finançant des petits projets locaux, elles renforcent le tissu économique de la région et contribuent à son développement durable.

Promotion des produits locaux sur les marchés nationaux et internationaux :

Les produits des coopératives ne sont pas seulement vendus sur les marchés locaux ou nationaux, mais aussi à l'échelle internationale. Cette expansion vers les marchés internationaux contribue à accroître les revenus des membres de la coopérative et de la communauté locale, tout en promouvant les produits locaux et en renforçant la réputation de la région en tant que producteur agricole de qualité.

En somme, les coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès jouent un rôle essentiel dans la croissance économique locale et nationale en créant des emplois, en stimulant l'activité agricole, en promouvant les produits locaux sur les marchés internationaux et en investissant dans le développement économique durable de la région. Ces actions contribuent à renforcer le tissu économique et social de la région, tout en favorisant une croissance économique inclusive et équitable.

Exemple de Verbatims :

	Verbatims
E05	<i>« À un niveau plus large, la coopérative contribue à créer des emplois et à stimuler l'économie en vendant des produits et en employant des travailleurs, en plus de collaborer avec certaines petites entreprises et des imprimeries pour produire des emballages, des bouteilles et des boîtes pour les produits destinés au marché. En résumé, la coopérative est une partie intégrante du cycle économique, où de nombreuses familles, jeunes et petites entreprises bénéficient »</i>
E14	<i>« La coopérative exerce un impact économique significatif dans la région grâce à la création d'emplois directs et indirects ainsi qu'à l'augmentation des revenus des membres et de la communauté locale. En investissant dans le développement agricole et en diversifiant ses projets, elle stimule l'activité économique et réduit le chômage. De plus, la coopérative réinvestit une partie de ses bénéfices dans la région, renforçant ainsi les infrastructures locales et soutenant les petits projets locaux »</i>
E25	<i>« La coopérative exerce un impact économique significatif dans la région grâce à la création d'emplois directs et indirects ainsi qu'à l'augmentation des revenus des membres et de la communauté locale. En investissant dans le développement agricole et en diversifiant ses projets, elle stimule l'activité économique et réduit le chômage. De plus, la coopérative réinvestit une partie de ses bénéfices dans la région, renforçant ainsi les infrastructures locales et soutenant les petits projets locaux ».</i>
E22	<i>« Effectivement, les coopératives contribuent à l'économie locale, elles jouent un rôle important dans la promotion des produits locaux. Nos produits ne sont pas uniquement vendus sur les marchés locaux ou nationaux, mais aussi à l'échelle internationale. Nous avons des marchés dans plusieurs pays, notamment en France et en Belgique, où nos produits sont commercialisés »</i>
E30	<i>« La coopérative joue un rôle moteur dans la croissance économique de la région en stimulant l'activité agricole et en créant des emplois locaux ».</i>

2.2.6. La contribution à la réduction des inégalités

L'analyse de des verbatims met en lumière plusieurs principes fondamentaux de la gouvernance et de la gestion coopérative, ainsi que des valeurs telles que l'égalité, la transparence et la démocratie. Voici quelques points clés que l'on peut tirer de ces extraits :

Égalité et non-discrimination : Les membres soulignent à plusieurs reprises l'importance de l'égalité au sein de la coopérative, en mettant en avant l'absence de distinctions sociales et l'équité dans la répartition des bénéfices. Cela dénote un engagement envers la justice sociale et l'inclusion.

Transparence : La transparence est considérée comme un élément crucial de la gouvernance coopérative. Les membres insistent sur la nécessité de publier régulièrement des rapports financiers et d'activités, ce qui favorise la confiance et la responsabilité au sein de la coopérative.

Démocratie participative : La démocratie est au cœur du fonctionnement de la coopérative, avec des mécanismes de prise de décision basés sur le consentement unanime de tous les membres. L'implication de chaque membre dans les processus décisionnels est encouragée, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et la légitimité des décisions prises.

Répartition équitable des bénéfices : Les membres soulignent la mise en place de mécanismes de répartition des bénéfices basés sur la contribution et l'engagement de chacun, ce qui garantit que tous les membres bénéficient équitablement des fruits du travail collectif.

Développement personnel et professionnel : Certains verbatims font également référence à des programmes de formation et de développement des compétences pour les membres, ce qui témoigne de l'engagement envers l'amélioration continue et l'épanouissement personnel au sein de la coopérative.

En conclusion, ces verbatims mettent en avant les principes fondamentaux de la gouvernance coopérative, en insistant sur des valeurs telles que l'égalité, la transparence, la démocratie participative et la solidarité. Ces éléments contribuent à créer un environnement de travail équitable, inclusif et responsabilisant au sein de la coopérative.

Exemple de Verbatims :

	Verbatims
E01	« Au sein de la coopérative, il n'y a pas de distinctions sociales ; nous sommes tous égaux. La coopérative assure l'égalité entre tous ses membres et employés, quel que soit leur niveau d'éducation ou leur fonction au sein de la coopérative. Les bénéfices de la coopérative sont répartis équitablement entre tous les membres, chacun recevant une rémunération en fonction de son travail et de ses heures de travail. De plus, la coopérative est toujours tenue de fournir des rapports financiers et des rapports d'activités, assurant ainsi une transparence totale. Toutes les décisions au sein de la coopérative sont prises avec le consentement unanime de tous les employés et membres ».
E12	« Nous veillons à une répartition équitable des bénéfices générés par nos activités, garantissant ainsi que chaque membre puisse bénéficier équitablement des fruits de notre travail collectif. Nous avons adopté une structure de gouvernance démocratique où chaque membre a le droit de vote lors des réunions et des assemblées générales, ce qui permet une participation équitable à la prise de décision. En ce qui concerne les bénéfices, nous avons établi des mécanismes de répartition équitables, basés sur la contribution et l'engagement de chaque membre dans les activités de la coopérative, afin de garantir que tous bénéficient équitablement des fruits de notre travail collectif »
E13	« La coopérative est toujours tenue de fournir des rapports financiers et des rapports d'activités, assurant ainsi une transparence totale. Toutes les décisions au sein de la coopérative sont prises avec le consentement unanime de tous les employés et membres. Par exemple, lorsque se présente l'opportunité de participer à une exposition, la personne qui y ira est choisie par vote ou par tirage au sort. C'est ainsi que nous prenons toutes nos décisions, car nous sommes tous égaux au sein de la coopérative, sans aucune discrimination ou favoritisme entre les membres et les employés »
E24	« Nous encourageons une culture de participation et d'inclusion au sein de la coopérative, en permettant à chaque membre de participer activement à la prise de décision. Nous organisons régulièrement des réunions et des assemblées générales où les membres peuvent exprimer leurs opinions et faire des propositions. En ce qui concerne les bénéfices de la coopérative, nous avons adopté une politique de transparence financière, garantissant que tous les membres ont accès aux informations sur les revenus et les dépenses de la coopérative. De plus, nous réinvestissons une partie des bénéfices dans des programmes de formation et de développement des compétences pour nos membres, afin de favoriser leur épanouissement professionnel et personnel. En combinant ces mesures, nous nous efforçons de créer un environnement de travail équitable et participatif au sein de notre coopérative »
E28	« Au niveau de la coopérative il n'existe pas de discrimination, on est tous sur le même pied d'égalité, on répartit les revenus de façon équitable. Pour moi deux points sont essentiels pour la réussite de la coopérative : La transparence surtout en matière de gestion financières, les rapports doivent être publiés à chaque fois. Et de Prendre la décision avec tous les membres de la coopérative ».

2.2.7. La contribution à une consommation et production responsables

Les verbatims recueillis mettent en avant l'engagement des coopératives agricoles envers la durabilité environnementale et la préservation des ressources naturelles. Plusieurs thèmes émergent de ces extraits :

Pratiques agricoles durables : Les coopératives adoptent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation de méthodes naturelles, l'absence d'engrais chimiques, et le recours à des techniques respectueuses des sols pour préserver leur fertilité.

Valorisation des déchets et économie circulaire : Les coopératives cherchent à réduire leur empreinte écologique en valorisant les résidus de production, comme les déchets d'olives ou d'herbes, pour fabriquer des produits secondaires tels que des savons ou des produits cosmétiques, favorisant ainsi une économie circulaire.

Rationalisation de l'utilisation des ressources : Les coopératives mettent en place des mesures pour rationaliser l'utilisation de l'eau et minimiser l'utilisation d'engrais et de produits chimiques, en privilégiant par exemple la rotation des cultures et l'utilisation de plantes répulsives pour protéger les cultures.

Processus de création de coopératives responsables : Les coopératives doivent répondre à des critères de production et de consommation responsables, avec un examen spécifique des pratiques environnementales lors de la création d'une nouvelle coopérative.

Implication des membres femmes dans la préservation de l'environnement : Certains verbatims mettent en avant le rôle des femmes dans la préservation de l'environnement, soulignant leur gestion rationnelle des ressources naturelles et leur adoption de pratiques respectueuses de l'environnement au sein des coopératives agricoles.

En effet, ces verbatims illustrent l'engagement des coopératives agricoles envers la durabilité environnementale, mettant en avant des pratiques respectueuses de l'environnement, la valorisation des déchets, et la promotion d'une économie circulaire, tout en soulignant l'importance de la préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

Exemple de verbatims :

	Verbatims
E08	« Nous sommes conscients de l'importance de l'environnement. Dans le cadre des coopératives agricoles, nous comprenons tous l'importance de la préservation de l'environnement car nous sommes les premiers à subir les conséquences du non-respect de l'environnement, telles que les changements climatiques. Dans notre coopérative, nous travaillons avec des olives comme matière première pour produire de l'huile d'olive. Nous ne jetons pas les résidus d'olives dans la nature, mais nous les recyclons pour en faire d'autres produits, comme des produits de beauté tels que le savon à l'huile d'olive »
E09	« La rationalisation de l'usage de l'eau, minimiser le plus possible l'utilisation des engrais et des produits chimiques est notre objectif. Nous avons cherché à éviter l'utilisation d'engrais et de produits chimiques. Il est préférable d'adopter la rotation des cultures. Dans notre cas, nous avons choisi d'utiliser une plante qui échappe les insectes d'attaquer les oliviers que d'utiliser des produits chimiques afin de préserver la fertilité des sols et de les utiliser de manière rationnelle »
E14	« En réalité, les femmes, par nature, sont des gestionnaires rationnelles et pragmatiques dans leur utilisation de toutes les ressources, y compris les ressources naturelles. En tant que coopérative agricole, nous comprenons parfaitement l'importance de la préservation de l'environnement, car c'est notre source de force et de subsistance. Ainsi, au sein de la coopérative, nous menons diverses initiatives pour préserver les ressources naturelles. Par exemple, lors de la récolte des herbes, les femmes adoptent des méthodes respectueuses de l'environnement pour assurer leur conservation dans la nature et éviter leur disparition. De même, en ce qui concerne l'irrigation, nous utilisons plusieurs techniques pour une utilisation rationnelle de l'eau afin de préserver cette ressource. De plus, pour les résidus tels que les herbes et les restes d'olives, ils sont recyclés plutôt que d'être jetés dans l'environnement, contribuant ainsi à maintenir un environnement sain et préservant la qualité du sol »
E17	« Bien sûr, les coopératives agricoles, conscientes de l'importance de l'environnement et des ressources naturelles, adoptent des pratiques agricoles durables. Cela implique le respect de la fertilité des sols sans l'utilisation d'engrais chimiques, le recours à des méthodes naturelles et des matériaux biologiques, ainsi que le développement de techniques respectueuses de l'environnement. L'objectif principal est de préserver l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures. Effectivement, plusieurs initiatives sont mises en place pour promouvoir la durabilité environnementale au sein de notre coopérative. Parmi celles-ci, nous privilégions l'utilisation de sacs recyclables et réutilisables, contribuant ainsi à réduire notre empreinte écologique. De plus, nous valorisons les résidus de production, tels que les déchets issus de la transformation des produits, comme les résidus d'herbes

	<i>aromatiques. Ces résidus sont récupérés et réutilisés dans la fabrication de savons ou de produits cosmétiques, permettant ainsi une utilisation efficace des ressources et contribuant à la réduction des déchets. Ces initiatives illustrent notre engagement envers la durabilité environnementale et notre volonté de minimiser notre impact sur l'environnement tout en favorisant une économie circulaire au sein de notre coopérative ».</i>
E23	<i>« En ce qui concerne les coopératives agricoles, parmi les conditions à remplir figurent la production et la consommation responsables. Lorsqu'une demande de création d'une coopérative agricole est présentée, un comité spécialisé étudie la demande ainsi que le dossier pour déterminer où le siège de la coopérative sera situé, quelles seront les matières premières utilisées par la coopérative, et si ses activités coopératives ont un impact négatif sur l'environnement ».</i>

2.3. Analyse thématique des entretiens menés auprès des représentants institutionnels

Afin d'appréhender de manière exhaustive la contribution des coopératives à la réalisation des ODD, les défis auxquels sont confrontées les coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès, ainsi que les opportunités offertes par les politiques et les programmes de soutien gouvernementaux, il était impératif d'élargir notre champ d'investigation. En intégrant les entretiens menés avec les responsables institutionnels, nous avons pu enrichir considérablement la portée et la pertinence de notre étude.

Ces entretiens ont été essentiels pour comprendre les interactions entre les coopératives agricoles et les institutions partenaires, telles que le Conseil Régional, la Direction Provinciale de l'Agriculture, l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) et la chambre de l'agriculture. Chacune de ces institutions joue un rôle crucial dans le soutien et la promotion du développement agricole dans la région.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des profils des interviewés, représentants de différentes institutions clés impliquées dans le développement agricole de la région de Fès-Meknès.

Tableau 11: Aperçu du profil des interviewés

Responsable	Institution	Fonction au sein de l'institution
R1	Office National du Conseil Agricole (ONCA)	Directeur
R2	Office du Développement de la Coopération (ODCO)	Directeur
R3	La Chambre d'agriculture	Directeur régional
R4	Le Conseil Régional	Chef du service de suivi du programme de développement régional
R5	La Direction Provinciale de l'Agriculture	Le directeur provincial
R6	La Direction Provinciale de l'Agriculture	Le chef de service support
R7	La Direction Régionale de l'Agriculture	Le chef de service de mise en œuvre des projets

Source : Auteur

L'analyse thématique de cette étude sur la contribution des coopératives agricoles à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès permet d'organiser de manière systématique et structurée les différents aspects abordés dans le guide d'entretien mené auprès des représentants institutionnels. Chaque thématique représente un domaine spécifique d'investigation qui aide à cerner les diverses dimensions de l'engagement des coopératives agricoles dans le développement durable. En examinant les partenariats institutionnels et la coopération ministérielle, les fonctions et contributions des coopératives agricoles, les mécanismes de mesure et d'évaluation de leur impact, le soutien institutionnel et le renforcement des capacités, les défis rencontrés, ainsi que les perspectives d'amélioration et les recommandations stratégiques, cette approche analytique offre une compréhension approfondie et des enjeux. Chaque thématique permet d'explorer les interactions complexes entre les acteurs institutionnels, les pratiques opérationnelles des coopératives agricoles et les défis rencontrés dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en offrant des pistes concrètes pour orienter les actions futures et optimiser leur contribution à un développement durable et inclusif dans la région étudiée.

2.3.1. Partenariats Institutionnels et Coopération Ministérielle

Dans cette première thématique, les verbatims mettent en lumière l'importance des partenariats institutionnels et de la coopération ministérielle dans le soutien aux coopératives agricoles pour la promotion du développement durable dans la région de Fès-Meknès. Les réponses soulignent diverses actions entreprises par les institutions, telles que l'organisation de formations, l'acquisition d'équipements et de machines, la fourniture de moyens d'emballage et de commercialisation des produits, ainsi que la participation à des foires agricoles et la facilitation des investissements via des fonds spécifiques. Ces actions visent à moderniser les pratiques agricoles, à améliorer la qualité des produits, et à renforcer la capacité des coopératives à s'adapter aux conditions économiques et climatiques changeantes. De plus, des initiatives de commercialisation en ligne et de promotion des produits agricoles sont mises en œuvre pour aider les coopératives à accéder à de nouveaux marchés. Enfin, un soutien financier et technique est offert de manière personnalisée, avec des programmes de formation variés couvrant des domaines tels que la gouvernance, l'entrepreneuriat, la production et la qualité. Ces efforts visent à renforcer la viabilité économique des coopératives agricoles tout en favorisant leur contribution au développement durable de la région.

Exemple de Verbatims

	Verbatims
R5	<i>« Le soutien est fourni sous forme de projets ou d'opérations ciblées, notamment des projets destinés à l'agriculture solidaire, à travers diverses opérations telles que l'achat d'équipements et de machines, ainsi que l'équipement des sièges des coopératives agricoles pour les rendre conformes aux normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Nous proposons également des formations en collaboration avec le bureau de conseil agricole, telles que des formations en gouvernance, en entrepreneuriat, en production, en qualité et en législation coopérative. Tous ces projets et formations sont financés par le ministère, et il n'y a pas de plafond spécifique pour ce soutien. Ce soutien peut commencer par des aides telles que des subventions et des emballages, et aller jusqu'à un soutien important pouvant atteindre 500 000 dirhams, dans le but de développer les coopératives agricoles productrices. Ce programme se fait en collaboration continue avec les coopératives pour élaborer un programme chronologique et financier, avec des programmes pouvant durer plus de trois ans ».</i>

R3	« Depuis la restructuration des chambres agricoles en 2009 avec l'ajout d'un troisième rôle de développement, celle-ci est engagée à accompagner et soutenir les coopératives agricoles pour les aider à moderniser leurs méthodes de production afin de s'adapter aux conditions climatiques et économiques. Dans ce cadre, la chambre agricole de la région de Fès-Meknès a établi des accords de partenariat avec un large éventail d'organisations professionnelles agricoles, les dotant d'équipements agricoles avancés pour les chaînes de production végétales et animales, ainsi que les chaînes parallèles ».
R4	« On a une intervention en deux sens : la première action c'est l'organisation des espaces d'exposition comme le salon régionale de l'ESS, la deuxième action en travail sur l'aide des coopératives agricoles à travers des matériaux afin de pouvoir avoir la certification de l'ONSSA, ainsi que l'accompagnement du lancement du projet jusqu'à la fin et prendre les ODD en considération dans la réalisation de ces projets ».

2.3.2. Contributions des Coopératives Agricoles dans l'Avancement des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les verbatims recueillis mettent en évidence le rôle crucial des coopératives agricoles dans la promotion des objectifs de développement durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès. D'abord, les coopératives sont reconnues comme des acteurs essentiels dans la création de valeur ajoutée agricole, générant ainsi de nombreux emplois stables dans la région. De plus, elles sont perçues comme des centres de formation pour leurs membres, favorisant ainsi le développement des compétences et des connaissances nécessaires à une gestion efficace des ressources et à la production agricole.

Les coopératives contribuent également à la valorisation des produits locaux, ce qui permet aux communautés rurales de générer des revenus et d'améliorer leur situation économique et sociale. Sur le plan environnemental, les coopératives jouent un rôle dans la gestion rationnelle des ressources en eau et des sols, en adoptant des technologies modernes et durables qui contribuent à réduire la dégradation environnementale et à augmenter la productivité agricole

De plus, les coopératives favorisent l'emploi des femmes et des jeunes, notamment dans les zones rurales, ce qui contribue à réduire l'exode rural et à promouvoir la génération verte. Enfin, bien que toutes les coopératives n'aient pas un impact significatif sur les ODD, celles qui réussissent sont souvent des coopératives familiales, bénéficiant de liens familiaux solides et d'une

compréhension profonde entre les membres, ce qui favorise leur pérennité et leur efficacité dans la réalisation des objectifs de développement durable.

En somme, les coopératives agricoles actives jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable en adoptant des pratiques économiques, sociales et environnementales durables, et en contribuant ainsi au progrès de la région de Fès-Meknès.

Exemple de Verbatims

	Verbatims
R1	<i>« Oui, bien sûr, les coopératives ont un rôle à jouer dans la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, surtout dans les zones rurales, et particulièrement en faveur des femmes rurales. En effet, les femmes rurales ne peuvent pas se déplacer loin de leur village pour travailler. Les coopératives ont donc aidé ces femmes à travailler en créant des opportunités au sein même de leur communauté rurale. Cela s'inscrit également dans le cadre du programme de la génération verte, qui encourage les jeunes des zones rurales à créer leurs propres coopératives et entreprises pour limiter l'exode rural. »</i>
R2	<i>« Les coopératives agricoles actives contribuent significativement à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès. Bien que leur nombre soit relativement faible par rapport au total des coopératives répertoriées, leur impact est notable, notamment en créant des opportunités d'emploi pour les femmes, les jeunes et les petits agriculteurs. Certaines coopératives, entièrement féminines, adoptent une approche de genre, tandis que d'autres, ayant obtenu des certifications de sécurité alimentaire, influencent la production et la consommation en promouvant des pratiques responsables. En outre, certaines coopératives contribuent à la préservation de l'environnement en recyclant des déchets pour fabriquer de nouveaux produits, démontrant ainsi leur engagement en faveur du développement durable »</i>
R6	<i>« Les coopératives agricoles jouent un rôle efficace dans la réalisation des objectifs de développement durable, en assurant une gestion rationnelle des ressources en eau et des sols, à travers la mise en place de réseaux d'irrigation et l'adoption de technologies modernes pour réduire les facteurs de dégradation, augmenter la productivité agricole, créer des opportunités d'emploi pour les hommes et les femmes, et préserver l'environnement par le recyclage ».</i>

2.3.3. Mécanismes d'Évaluation de l'Impact des Coopératives Agricoles sur les ODD :

Les verbatims recueillis auprès des représentants institutionnels, révèlent un manque de mécanismes spécifiques d'évaluation et de suivi de l'impact des coopératives agricoles par rapport à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Tout d'abord, il est souligné que les mécanismes de suivi existants se concentrent principalement sur les aspects économiques, avec des indicateurs de performance économique tels que les ventes. Cependant, il y a une absence du suivi des aspects environnementaux et sociaux, avec peu de mécanismes mises en place pour évaluer l'impact des coopératives dans ces domaines.

Les inspections réglementaires et les activités de certification sont mentionnées comme des mécanismes de suivi, mais leur portée est limitée et ne couvre pas tous les aspects des ODD. De plus, il est souligné qu'il n'existe pas de mécanismes spécifiques pour suivre précisément l'impact des coopératives sur les objectifs de développement durable, et que le suivi actuel se limite principalement à des aspects juridiques et économiques.

Enfin, l'absence d'une autorité administrative chargée de gérer et d'évaluer les activités des coopératives agricoles en matière de développement durable, est mentionnée comme une raison supplémentaire du manque de mécanismes de suivi et d'évaluation spécifiques pour les ODD.

En somme, ces verbatims mettent en évidence un besoin crucial de développer des mécanismes d'évaluation et de suivi plus complets et spécifiques pour évaluer l'impact des coopératives agricoles sur la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de Fès-Meknès.

Exemple de Verbatims

	Verbatims
R2	« Nous effectuons un processus d'audit et de surveillance dans trois domaines : le domaine juridique, administratif et économique. Cependant, en ce qui concerne les aspects sociaux ou la préservation de l'environnement, nous n'avons aucune autorité directe pour surveiller ces points. Il peut y avoir des organismes qui fournissent des sensibilisations et des formations sur ce sujet en collaboration avec d'autres entités, mais en ce qui concerne le suivi et la surveillance efficaces, il n'existe pas de mécanismes spécifiques »
R4	« Ce travail se fait surtout dans le sens économique, ils existent des indicateurs de performance économique, mais malheureusement au niveau de l'aspect environnementale juste en signale l'importance du respect environnementale mais il n'existe pas des mécanismes de suivi mise en œuvre ni au niveau du volets sociales ni environnementale »
R6	« Les coopératives agricoles peuvent être soumises à un suivi à travers différents mécanismes. Cela inclut la surveillance des preuves de qualité obtenues auprès d'organismes compétents tels que l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, ainsi que la protection de la géolocalisation et l'obtention de marques déposées pour les produits. De plus, la surveillance des ventes des coopératives et la tenue de dossiers juridiques sont également des moyens importants pour évaluer leur performance et leur conformité aux réglementations en vigueur. Ces mécanismes fournissent une perspective complète sur les activités et les pratiques des coopératives agricoles, contribuant ainsi à garantir la qualité des produits et le respect des normes juridiques ».
R7	« Il n'existe pas de mécanismes spécifiques d'évaluation et de suivi pour la réalisation des objectifs de développement durable au sein des coopératives. Cette situation découle de l'absence d'une autorité administrative chargée de gérer les activités des coopératives. Notre rôle se limite à celui d'observateurs lors des assemblées générales, et nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir directement dans la gestion au sein des coopératives ».

2.3.4. Défis Institutionnels et Opérationnels Entravant la Contribution des Coopératives Agricoles aux ODD

Les défis institutionnels et opérationnels entravant la contribution des coopératives agricoles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès sont variés et complexes. Premièrement, l'obtention d'un certificat de conformité délivré par l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) émerge comme un défi crucial. Ce certificat est essentiel pour la commercialisation des produits des coopératives, mais sa complexité et son coût élevé posent des difficultés, surtout pour les nouvelles coopératives disposant de ressources limitées. Sans ce certificat, les coopératives sont limitées dans leur accès aux marchés nationaux et internationaux, entravant ainsi leur contribution aux objectifs économiques et de développement durable.

Ensuite, l'adhésion opportuniste de certaines coopératives constitue un frein majeur. Ces coopératives, motivées principalement par l'accès aux aides gouvernementales, peuvent ne pas pleinement exploiter les programmes disponibles pour améliorer leurs pratiques et leurs performances. Cette mentalité réduit la portée des initiatives de développement durable et diminue l'impact potentiel des coopératives sur les ODD.

Par ailleurs, la commercialisation des produits agricoles représente un défi crucial. L'analphabétisme parmi les membres des coopératives limite leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces de marketing et de vente. De plus, le manque de financement adapté entrave l'amélioration des activités des coopératives. Les coopératives rencontrent souvent des difficultés à obtenir des prêts ou des subventions pour financer leurs projets d'expansion ou d'amélioration, ce qui limite leur croissance et leur impact potentiel sur les ODD.

Les défis liés à la conformité légale et à la gouvernance interne représentent également des obstacles significatifs. La non-conformité aux lois coopératives et l'absence de renouvellement des assemblées générales peuvent compromettre la légalité et la légitimité des coopératives. De plus, les difficultés de gestion et de gouvernance, souvent exacerbées par des modèles de gestion individuelle plutôt que collective, entravent la prise de décision efficace et la mise en œuvre des meilleures pratiques.

En outre, les coopératives agricoles sont confrontées à des défis opérationnels spécifiques, tels que la pénurie de qualification du personnel et l'obtention d'équipements de valorisation. Ces défis limitent leur capacité à améliorer la qualité et la valeur ajoutée de leurs produits, ce qui compromet leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux.

Enfin, les coopératives agricoles font face à des défis croissants liés aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources en eau. Ces défis menacent la durabilité même des activités agricoles, mettant en péril la capacité des coopératives à contribuer aux ODD liés à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles.

En résumé, ces défis institutionnels et opérationnels soulignent la nécessité d'une action concertée des autorités gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé pour renforcer les capacités des coopératives agricoles. Des mesures telles que l'accès à des financements appropriés, la formation professionnelle et technique, le renforcement de la gouvernance et le soutien à l'innovation sont essentielles pour surmonter ces défis et permettre aux coopératives de jouer pleinement leur rôle dans la réalisation des ODD.

Exemple de Verbatims

	Verbatims
R1	« Le principal obstacle actuel pour les coopératives agricoles réside dans l'obtention du certificat délivré par l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA). Ce certificat est essentiel pour la vente des produits de la coopérative, mais son coût élevé rend difficile son acquisition pour de nombreuses coopératives, en particulier les nouvelles structures disposant de faibles revenus. Les conditions strictes liées à l'obtention de ce certificat, notamment en ce qui concerne les installations de production, ajoutent à la difficulté financière des coopératives. Cet obstacle entrave leur accès aux marchés nationaux et internationaux, ainsi qu'aux grandes surfaces et expositions, limitant ainsi leur capacité à générer des revenus et à contribuer au développement économique local. Un deuxième défi majeur est lié à la transition vers l'ère numérique. Alors que la vente en ligne devient de plus en plus courante, de nombreuses coopératives agricoles ne sont pas équipées pour commercialiser leurs produits en ligne. Cette incapacité à s'adapter aux tendances numériques restreint leur capacité à atteindre de nouveaux clients et à élargir leur base de consommateurs, ce qui représente un obstacle supplémentaire pour leur développement et leur viabilité à long terme. »
R2	« La première remarque concerne le manque de créativité et d'innovation dans la présentation des produits. Il y a souvent un caractère traditionnel qui se dégage, ce qui signifie que les produits de ces coopératives ressemblent souvent à ceux des autres sans véritable innovation. Cependant, je ne parle pas de toutes les coopératives, car il existe des coopératives agricoles qui font preuve de créativité, mais cette perception générale laisse à désirer en termes d'innovation. La deuxième difficulté rencontrée par les coopératives agricoles, comme mentionné précédemment, les coopératives rencontrent encore des difficultés à commercialiser leurs produits en ligne, en raison de diverses raisons. Troisièmement, il y a le problème financier, en particulier pour les coopératives qui cherchent à commercialiser leurs produits à grande échelle, que ce soit au niveau régional, national ou international. Elles doivent obtenir un certificat de sécurité alimentaire, qui peut être coûteux ».
R4	«Premier défi c'est l'adhésion, malheureusement une grande partie des coopératives ils ont une logique opportuniste ils veulent juste bénéficier des aides de l'état, c.-à-d. ils n'exploitent pas ce qu'ils ont bénéficier d'un programme par exemple pour pouvoir aller en avant, deuxième problème c'est la commercialisation des produits cela est lié à plusieurs facteurs premier facteur c'est l'analphabétisation des membres, il y a aussi un problème majeur est celui de financement, il existent beaucoup de coopératives qui souhaitent améliorer leur activité mais il ne trouvent pas des moyens de financement adaptés à leur projet le problème de garantir s'impose toujours»

2.3.5. Perspectives d'Amélioration et Recommandations Stratégiques pour le Renforcement de l'Engagement des Coopératives Agricoles dans la Réalisation des ODD

L'analyse des perspectives d'amélioration et des recommandations stratégiques pour le renforcement de l'engagement des coopératives agricoles dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) met en lumière plusieurs pistes d'action.

Tout d'abord, l'intégration des coopératives dans des projets de regroupement agricole est recommandée. Cela permettrait aux coopératives de répondre aux exigences de qualité et de disponibilité des marchés en travaillant ensemble pour améliorer leurs pratiques agricoles et leur accès aux marchés.

Ensuite, l'importance de développer des moyens de promotion et de publicité, notamment en intégrant les médias sociaux et les technologies d'intelligence artificielle dans le marketing, est soulignée. Cela aiderait les coopératives à accroître leur visibilité et leur attractivité sur les marchés.

Le renforcement des capacités des coopérateurs est également crucial. Cela peut être réalisé par le biais de programmes de formation et de sensibilisation aux objectifs de développement durable, ainsi que par un suivi permanent des coopératives pour assurer leur progression continue.

Par ailleurs, la création de marchés modèles au niveau des villes et la facilitation de l'accès aux prêts pour les coopératives agricoles à un taux d'intérêt préférentiel sont proposées comme des mesures concrètes pour soutenir le développement des coopératives.

Enfin, la mise en place d'une structure organisationnelle à l'échelle locale, régionale et nationale, à travers des associations représentant les coopératives dans des secteurs spécifiques, est recommandée. Ces associations agiraient comme des intermédiaires entre les coopératives et les autorités, facilitant ainsi la communication et l'identification des besoins spécifiques des coopératives.

En somme, ces recommandations offrent des pistes d'action importantes pour renforcer l'engagement des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD, en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs pratiques commerciales, de leurs capacités et de leur représentation institutionnelle.

Exemple de Verbatims

	Verbatims
R1	« Je pense que l'État doit s'engager davantage pour renforcer l'économie sociale et solidaire en injectant plusieurs programmes et projets de financement, ainsi que des programmes de sensibilisation des coopératives aux objectifs de développement durable. De plus, le financement direct de ces coopératives est crucial, car cette économie reste encore vulnérable et fragile. Elle doit donc bénéficier d'un soutien accru pour progresser et s'améliorer davantage. »
R3	« Les recommandations visant à renforcer l'engagement des coopératives agricoles dans la réalisation des objectifs de développement durable peuvent être résumées comme suit : assurer un suivi permanent des coopératives agricoles pour garantir leur progression et leur conformité aux normes établies, renforcer les capacités des coopérateurs à travers des programmes de formation continue et des initiatives de développement des compétences, encourager activement les coopératives à s'engager dans le travail numérique en adoptant des technologies innovantes, créer des marchés modèles au niveau des villes pour favoriser la commercialisation des produits locaux, mettre en place un système de soutien préférentiel offrant un appui financier et technique aux coopératives agricoles, établir un système d'assurance spécifique pour protéger les coopératives contre les risques liés à leur activité, et enfin, faciliter l'accès aux prêts pour les coopératives agricoles en proposant des taux d'intérêt préférentiels afin de stimuler leur développement économique »
R6	« Il est recommandé d'intégrer les coopératives agricoles dans des projets de regroupement agricole, afin de leur permettre de répondre aux exigences de qualité et de disponibilité exigées par les marchés et les clients. De plus, il est proposé de travailler activement à l'obtention de preuves de qualité pour les produits des coopératives, ce qui renforcerait leur crédibilité sur le marché. Parallèlement, il est suggéré de développer des moyens de promotion et de publicité, en intégrant notamment les médias sociaux et les technologies d'intelligence artificielle dans les stratégies de marketing. Enfin, pour améliorer la distribution des produits, il est recommandé de créer des entreprises en collaboration avec les organismes spécialisés dans la logistique et la distribution, afin d'optimiser la chaîne d'approvisionnement et de garantir une plus grande accessibilité des produits des coopératives aux consommateurs »

Dans cette dernière section, nous avons présenté les résultats des entretiens menés auprès des 30 coopératives agricoles opérant dans divers secteurs et situées dans la région de Fès-Meknès, ainsi que les 07 entretiens menés avec les représentants institutionnels de la région de Fès-Meknès. Ces résultats ont été organisés en fonction des thèmes abordés dans les questions semi-directives des guides d'entretiens (voir annexe).

Ces résultats présentés dans cette section feront l'objet de discussion dans la section suivante, dans le but de répondre à la problématique de recherche suivante : « **Dans quelle mesure les coopératives agricoles contribuent-elles à la réalisation des objectifs de développement durable au Maroc, en se concentrant sur le cas des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès ?** »

Section 3- Discussion des résultats

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) énoncés par les Nations Unies représentent un cadre universel conçu pour adresser les défis mondiaux prédominants tels que la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, parmi d'autres enjeux. Dans cette perspective, le rôle des coopératives agricoles dans la réalisation de ces objectifs est d'une importance primordiale, notamment dans les régions où l'agriculture occupe une position centrale dans l'économie et la vie communautaire.

La région de Fès-Meknès, illustre concrètement la contribution potentielle des coopératives agricoles au développement durable à l'échelle locale. Cette section se propose d'examiner les conclusions issues d'une étude exhaustive conduite auprès de 30 coopératives agricoles et 07 représentants institutionnels de cette région, dans le but de comprendre leur apport à la réalisation des ODD et au développement durable des territoires.

Cette analyse s'appuie sur un cadre thématique comprenant douze thèmes fondamentaux dont sept tirés des entretiens auprès des présidents des coopératives agricoles et cinq thèmes tirés des entretiens auprès des représentants institutionnels. Chaque thème a été exploré de manière approfondie au niveau d'entretiens avec les membres des coopératives et les représentants institutionnels, permettant ainsi de recueillir une diversité de perspectives sur la contribution des coopératives agricoles aux objectifs de développement durable, ainsi que le soutien et l'appui des institutions partenaires.

Dans le cadre de cette discussion, nous présenterons les résultats de notre enquête en mettant en relief les défis auxquels font face les coopératives agricoles, ainsi que leurs réalisations et les pratiques exemplaires qui en découlent. Nous procéderons également à une évaluation de l'impact global de ces coopératives sur le développement durable de la région de Fès-Meknès, en examinant leur contribution à divers aspects socio-économiques et environnementaux. Enfin, des recommandations seront formulées en vue de renforcer leur rôle dans la réalisation des ODD et de favoriser un développement durable plus inclusif et équitable au niveau de leur territoires.

I. Synthèse des résultats par thème

1. Thèmes tirés des entretiens auprès des présidents des coopératives agricoles

Thème 1 Connaissance des ODD :

Les résultats indiquent que bien que la plupart des coopératives agricoles interrogées aient une certaine connaissance des Objectifs de Développement Durable (ODD), cette compréhension est souvent superficielle. Certaines coopératives ont une connaissance limitée des ODD et de leur pertinence pour leurs activités quotidiennes. Cela souligne un besoin pressant de renforcer la sensibilisation et l'éducation des membres des coopératives sur les ODD, en les aidant à comprendre comment ces objectifs mondiaux peuvent être intégrés dans leurs pratiques opérationnelles et leurs décisions stratégiques.

Thème 2 Réduction de la pauvreté :

Les coopératives agricoles jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté en offrant des opportunités d'emploi et des revenus stables aux membres, en particulier dans les zones rurales où les alternatives économiques sont limitées. Les coopératives fournissent également un soutien aux agriculteurs locaux en leur offrant un accès à des ressources partagées telles que des équipements, des intrants agricoles et des formations. Cependant, des défis persistent, notamment l'accès aux marchés et les fluctuations des prix des produits agricoles, qui peuvent affecter la viabilité économique des coopératives et des agriculteurs individuels.

Thème 3 Sécurité alimentaire :

Les coopératives agricoles contribuent à la sécurité alimentaire en produisant et en distribuant des produits agricoles de qualité à des prix abordables pour les communautés locales. Elles jouent également un rôle important dans la promotion de pratiques agricoles durables, telles que l'agroécologie et la conservation des ressources naturelles. Cependant, des lacunes persistent en termes d'accessibilité aux ressources agricoles, telles que les semences de qualité et les technologies appropriées, ce qui peut limiter la capacité des coopératives à répondre efficacement aux besoins alimentaires de la population locale.

Thème 4 Égalité entre les sexes :

Les résultats révèlent une avancée vers une plus grande égalité entre les sexes au sein des coopératives agricoles, avec une participation croissante des femmes dans la prise de décision et l'accès aux ressources agricoles. Les coopératives offrent souvent des opportunités de formation et d'emploi aux femmes, contribuant ainsi à leur autonomisation économique. Cependant, des disparités persistent en termes d'accès à la formation et aux opportunités économiques, soulignant la nécessité de renforcer les initiatives visant à autonomiser davantage les femmes dans le secteur agricole.

Thème 5 Travail décent et croissance économique :

Les coopératives agricoles contribuent à la création d'emplois décents et à la stimulation de la croissance économique dans la région, en particulier dans les zones rurales où le chômage est souvent élevé. Elles offrent également des opportunités de développement professionnel et personnel aux membres, en leur permettant de participer à des formations et à des programmes de renforcement des capacités. Cependant, des défis subsistent, tels que le manque d'infrastructures adéquates et l'accès limité au financement, ce qui peut entraver le plein potentiel économique des coopératives et des communautés locales.

Thème 6 Réduction des inégalités :

Bien que certaines coopératives aient mis en place des initiatives visant à réduire les inégalités sociales et économiques, des disparités persistent dans l'accès aux ressources et aux opportunités entre les différentes régions et les groupes socio-économiques. Les coopératives peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion sociale en offrant des opportunités équitables à tous les membres de la communauté, indépendamment de leur origine sociale ou économique. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir que tous les membres de la communauté bénéficient des avantages des coopératives agricoles.

Thème 7 Consommation et production responsables :

Les coopératives agricoles montrent une sensibilité croissante à la promotion de modes de consommation et de production responsables, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale et la gestion responsable des ressources naturelles. Elles adoptent souvent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture biologique et l'utilisation efficace des intrants agricoles. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la traçabilité des produits et réduire l'empreinte environnementale de leurs activités, notamment en favorisant l'utilisation de pratiques agricoles durables et en sensibilisant les membres aux enjeux environnementaux.

2. Thèmes tirés des entretiens auprès des représentants institutionnels

Thème 1-Partenariats Institutionnels et Coopération Ministérielle :

Dans cette première thématique, les entretiens mettent en exergue l'importance cruciale des partenariats institutionnels et de la coopération ministérielle dans l'accompagnement des coopératives agricoles en vue de promouvoir le développement durable dans la région de Fès-Meknès. Les propos recueillis révèlent une série d'actions entreprises par les institutions, notamment l'organisation de formations, l'acquisition d'équipements et de machines, la mise à disposition de moyens d'emballage et de commercialisation des produits, ainsi que la participation à des foires agricoles, le tout dans le but de moderniser les pratiques agricoles et d'améliorer la qualité des produits. De plus, des initiatives de commercialisation en ligne et de promotion des produits agricoles sont mises en œuvre pour permettre aux coopératives d'accéder à de nouveaux marchés. Enfin, un soutien financier et technique est offert de manière personnalisée, avec des programmes de formation variés couvrant des domaines tels que la gouvernance, l'entrepreneuriat, la production et la qualité. Ces efforts visent à renforcer la viabilité économique des coopératives agricoles tout en favorisant leur contribution au développement durable de la région.

Thème 2-Contributions des Coopératives Agricoles dans l'Avancement des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les coopératives agricoles de la région FES-MEKNES, sont des moteurs de création d'emplois stables et de formation, valorisent les produits locaux, favorisent le développement économique

et social des communautés rurales. Leur engagement environnemental se traduit par une gestion durable des ressources et l'adoption de technologies modernes. Elles encouragent également l'emploi des femmes et des jeunes, atténuant ainsi l'exode rural et promouvant une génération verte. Bien que leur impact sur les ODD puisse varier, les coopératives familiales, avec leurs liens solides et leur compréhension profonde, réussissent souvent à contribuer efficacement au développement durable. En adoptant des pratiques économiques, sociales et environnementales durables, ces coopératives jouent un rôle essentiel dans le progrès de la région de Fès-Meknès.

Thème-3 Mécanismes d'Évaluation de l'Impact des Coopératives Agricoles sur les ODD :

On observe une absence de mécanismes spécifiques pour évaluer l'impact des coopératives agricoles sur les objectifs de développement durable (ODD). Actuellement, les mécanismes de suivi se concentrent principalement sur les aspects économiques, négligeant les dimensions environnementales et sociales. Bien que des inspections réglementaires et des activités de certification existent, leur portée est limitée et ne couvre pas tous les aspects des ODD. De plus, l'absence d'une autorité administrative dédiée à l'évaluation des activités des coopératives agricoles en matière de développement durable est mentionnée comme une lacune supplémentaire. En conclusion, ces observations soulignent un besoin urgent de développer des mécanismes d'évaluation et de suivi plus complets et spécifiques pour évaluer l'impact des coopératives agricoles sur les ODD dans la région de Fès-Meknès.

Thème 4- Défis Institutionnels et Opérationnels Entravant la Contribution des Coopératives Agricoles aux ODD :

Les défis entravant la contribution des coopératives agricoles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à Fès-Meknès sont multiples et complexes. Ces défis comprennent l'obtention de certifications, l'adhésion opportuniste, les difficultés de commercialisation et de financement, les problèmes de conformité légale et de gouvernance interne, ainsi que les défis opérationnels liés à la qualité des produits et aux ressources naturelles. Pour surmonter ces obstacles, une collaboration entre les autorités gouvernementales, les organisations civiles et le secteur privé est essentielle pour fournir un accès au financement, une formation professionnelle, renforcer la gouvernance et soutenir l'innovation.

Thème 5- Perspectives d'Amélioration et Recommandations Stratégiques pour le Renforcement de l'Engagement des Coopératives Agricoles dans la Réalisation des ODD :

La synthèse des perspectives d'amélioration et des recommandations stratégiques pour renforcer l'engagement des coopératives agricoles dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) met en lumière plusieurs axes d'action. Tout d'abord, il est recommandé d'intégrer les coopératives dans des projets de regroupement agricole afin d'améliorer leurs pratiques et leur accès aux marchés. Ensuite, développer des moyens de promotion, notamment à travers les médias sociaux et l'intelligence artificielle, est souligné pour accroître la visibilité des coopératives. Le renforcement des capacités des coopérateurs, la création de marchés modèles, et l'accès facilité aux prêts sont également proposés comme des mesures concrètes pour soutenir le développement des coopératives. Enfin, l'établissement d'une structure organisationnelle à différents niveaux et la création d'associations sectorielles sont recommandés pour améliorer la représentation des coopératives et faciliter la communication avec les autorités. En résumé, ces recommandations offrent des pistes d'action essentielles pour améliorer les pratiques commerciales, les capacités et la représentation institutionnelle des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD.

II. Analyse transversale des résultats

L'analyse transversale des résultats constitue une étape cruciale dans notre étude, permettant de dégager les tendances, les motifs et les différences de performance parmi les coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès. Cette approche nous offre une vision panoramique de la manière dont ces coopératives contribuent à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que des domaines où des difficultés persistent. Dans cette section, nous examinerons en détail les observations et les conclusions découlant de notre analyse transversale.

1. Variation de performance entre les coopératives

Une observation clé qui ressort de notre analyse est la variation significative de performance entre les coopératives. Certaines coopératives se distinguent par leur engagement et leur efficacité dans la réalisation des ODD, démontrant une intégration réussie des principes de durabilité dans leurs opérations. Ces coopératives se caractérisent souvent par un leadership visionnaire, un fort

engagement communautaire et des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs du développement, tels que les autorités locales, les ONG et les entreprises privées. Leur performance globale est remarquable, montrant une contribution significative à plusieurs ODD simultanément, ce qui témoigne d'une approche holistique et intégrée du développement durable.

En revanche, d'autres coopératives rencontrent des difficultés importantes dans la réalisation des ODD. Les raisons de ces défis sont variées et peuvent inclure des contraintes financières, des capacités organisationnelles limitées, des conflits internes, ou encore des conditions environnementales défavorables. Ces coopératives ont souvent du mal à maintenir un niveau de performance élevé dans plusieurs domaines simultanément, ce qui limite leur contribution globale à la réalisation des ODD.

2. Principaux domaines de succès et de défis

Dans notre analyse transversale, plusieurs domaines émergent comme des points forts ou des défis majeurs pour les coopératives agricoles de la région :

- ✓ Réduction de la pauvreté : Les coopératives qui réussissent le mieux dans la réduction de la pauvreté sont celles qui offrent des opportunités d'emploi et de revenus stables aux membres, tout en favorisant la diversification économique et l'autonomisation des communautés locales. Cependant, de nombreuses coopératives sont confrontées à des défis tels que l'accès limité aux marchés et aux financements, ce qui entrave leur capacité à créer des opportunités économiques durables pour les populations rurales.
- ✓ Sécurité alimentaire : Les coopératives qui parviennent à garantir la sécurité alimentaire sont celles qui mettent en place des pratiques agricoles durables, favorisent la diversification des cultures et promeuvent l'accès aux aliments nutritifs pour tous. Cependant, des lacunes persistent en termes d'accessibilité aux ressources agricoles et de gestion des risques climatiques, ce qui limite la capacité des coopératives à assurer une alimentation adéquate pour les populations locales.
- ✓ Égalité entre les sexes : Les coopératives qui progressent le plus vers l'égalité entre les sexes sont celles qui favorisent la participation active des femmes à tous les niveaux de décision et qui mettent en place des programmes spécifiques pour leur autonomisation économique. Cependant, des obstacles persistants, tels que les normes culturelles

restrictives et le manque d'accès aux ressources, freinent souvent les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes au sein des coopératives agricoles.

- ✓ **Consommation et production responsables** : Les coopératives qui adoptent des pratiques de consommation et de production responsables sont celles qui intègrent des considérations environnementales et sociales dans leurs activités quotidiennes, telles que la réduction des déchets, l'utilisation durable des ressources naturelles et la promotion de produits locaux et biologiques. Cependant, des améliorations sont nécessaires en termes de traçabilité des produits et de sensibilisation des membres aux enjeux environnementaux, afin de renforcer l'impact positif des coopératives sur l'environnement et la société.

En conclusion, notre analyse transversale met en lumière à la fois les réussites et les défis rencontrés par les coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès dans leur contribution à la réalisation des ODD. Alors que certaines coopératives se distinguent par leur engagement et leur efficacité dans la promotion du développement durable, d'autres font face à des obstacles importants qui entravent leur capacité à atteindre les objectifs fixés. Pour maximiser leur impact positif, il est crucial d'identifier les bonnes pratiques, de renforcer les capacités institutionnelles et de promouvoir la collaboration entre les acteurs du développement. En investissant dans les coopératives agricoles en tant que catalyseurs du changement durable, nous pouvons œuvrer ensemble pour construire un avenir plus juste, résilient et prospère pour les communautés locales et la planète dans son ensemble.

3. Impact sur le développement durable

La contribution des coopératives agricoles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) représente un pilier essentiel pour promouvoir le développement durable dans la région de Fès-Meknès. Cette section se propose d'examiner en profondeur comment cette contribution affecte les conditions de vie des populations locales, la protection de l'environnement et la résilience économique, en se basant sur une analyse approfondie des pratiques et des initiatives mises en place par ces coopératives.

3.1. Amélioration des conditions de vie des populations locales

Les coopératives agricoles jouent un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie des populations locales en offrant des opportunités d'emploi, des revenus stables et un accès à une alimentation nutritive et abordable. Grâce à leur modèle coopératif, elles favorisent l'inclusion sociale et économique en permettant aux petits exploitants agricoles de bénéficier de services et de ressources partagés, tels que l'accès à des intrants agricoles de qualité, des équipements de production et des formations techniques. De plus, en privilégiant la vente collective des produits, les coopératives permettent aux agriculteurs de bénéficier de meilleurs prix et de s'affranchir de l'exploitation par les intermédiaires.

Un aspect important de cette contribution est la création de valeur ajoutée au niveau local. En transformant les produits agricoles bruts en produits finis, telles que les conserves, les produits laitiers ou les produits transformés, les coopératives agricoles génèrent des emplois dans les filières agroalimentaires et contribuent ainsi à la dynamisation de l'économie locale. De plus, elles favorisent le maintien des populations rurales en offrant des perspectives d'emploi attractives dans leur propre région, limitant ainsi l'exode rural et préservant les communautés locales.

3.2. Protection de l'environnement

La contribution des coopératives agricoles à la protection de l'environnement est une dimension cruciale du développement durable dans la région de Fès-Meknès. En adoptant des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, telles que l'agroécologie, la permaculture ou la rotation des cultures, elles contribuent à préserver les ressources naturelles, à réduire l'empreinte écologique de l'activité agricole et à atténuer les effets du changement climatique.

Par exemple, en favorisant la diversification des cultures et la mise en place de systèmes agroforestiers, les coopératives agricoles contribuent à la préservation de la biodiversité et à la régénération des sols, tout en améliorant leur fertilité et leur résilience aux chocs environnementaux. De plus, en promouvant l'utilisation responsable des ressources en eau et la gestion efficace des déchets agricoles, elles contribuent à la préservation des ressources hydriques et à la réduction de la pollution environnementale.

Un autre aspect important de leur contribution à la protection de l'environnement réside dans leur engagement en faveur de la production et de la consommation responsables. En favorisant l'usage de techniques de production respectueuses de l'environnement, telles que la culture biologique ou l'agriculture raisonnée, elles encouragent une utilisation plus durable des ressources naturelles et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. De même, en promouvant la consommation de produits locaux et de saison, elles contribuent à réduire les émissions liées au transport et à soutenir l'économie locale.

3.3. Résilience économique

Les coopératives agricoles renforcent la résilience économique de la région de Fès-Meknès en diversifiant les sources de revenus, en stimulant l'entrepreneuriat local et en favorisant l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés. En fournissant des services de transformation et de commercialisation des produits agricoles, elles permettent aux agriculteurs de valoriser leur production et de bénéficier de meilleurs prix sur le marché. De plus, en favorisant l'accès au crédit et aux financements, elles permettent aux agriculteurs d'investir dans leur activité et de développer leur potentiel productif.

Un autre aspect de leur contribution à la résilience économique réside dans leur capacité à créer des emplois stables et de qualité dans les zones rurales. En offrant des opportunités d'emploi dans les filières agroalimentaires, les coopératives agricoles contribuent à lutter contre le chômage rural et à dynamiser l'économie locale. De plus, en favorisant l'entrepreneuriat et la création de micro-entreprises, elles encouragent le développement d'une économie locale diversifiée et durable.

Les coopératives agricoles ont un impact significatif sur le développement durable au niveau la région de Fès-Meknès. Leur engagement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations locales, de la protection de l'environnement et de la résilience économique contribue à promouvoir un développement durable et inclusif dans la région. En investissant dans les coopératives agricoles en tant que moteurs du changement durable, il est possible de construire un avenir plus juste, résilient et prospère pour les communautés locales et la planète dans son ensemble.

4. Évaluation de l'efficacité des coopératives

L'évaluation de l'efficacité des coopératives agricoles dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) constitue une démarche essentielle pour comprendre leur impact et identifier les facteurs clés de succès ou de limitation. Cette partie se propose d'évaluer dans quelle mesure les coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès sont efficaces dans la réalisation des ODD, en mettant en lumière les facteurs qui favorisent ou entravent leur capacité à atteindre ces objectifs, ainsi que les meilleures pratiques identifiées au sein des coopératives les plus performantes.

▪ Mesure de l'efficacité des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD

L'évaluation de l'efficacité des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD repose sur plusieurs critères clés, tels que leur contribution à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité entre les sexes, à la protection de l'environnement et à la promotion d'une croissance économique inclusive. Ces critères sont évalués à partir d'indicateurs spécifiques, tels que le nombre d'emplois créés, la diversification des cultures, la participation des femmes aux instances de décision, la réduction de l'utilisation des pesticides, ou encore l'augmentation des revenus des membres.

Dans cette optique, il est important de considérer à la fois les résultats tangibles, tels que les données économiques et sociales, et les résultats intangibles, tels que les changements de comportement et les perceptions des membres. Par exemple, une coopérative agricole peut être considérée comme efficace si elle parvient à accroître la productivité de ses membres tout en préservant les ressources naturelles et en favorisant l'inclusion sociale.

▪ Facteurs favorisant ou entravant l'efficacité des coopératives agricoles

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'efficacité des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD. Parmi les facteurs favorables, on peut citer un leadership fort et visionnaire, une gouvernance démocratique et transparente, un engagement actif des membres, ainsi que des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs du développement. Ces éléments favorisent la mobilisation des ressources, la mise en œuvre de stratégies innovantes et l'adoption de pratiques durables, contribuant ainsi à renforcer la performance globale des coopératives.

En revanche, certains obstacles peuvent entraver l'efficacité des coopératives agricoles. Parmi les facteurs limitants, on peut mentionner le manque d'accès aux financements, les contraintes réglementaires, les conflits internes, ainsi que les conditions environnementales défavorables. Ces obstacles peuvent compromettre la viabilité économique des coopératives, entraver leur capacité à innover et à s'adapter aux changements, et limiter leur impact sur le développement durable.

Les meilleures pratiques identifiées au sein des coopératives les plus performantes peuvent servir de modèle pour renforcer l'efficacité des autres coopératives et maximiser leur impact sur la réalisation des ODD. Parmi ces pratiques, on peut citer :

- Un leadership participatif et visionnaire, qui mobilise les membres autour d'une vision commune et favorise l'innovation et l'adaptation aux changements.
- Une gouvernance transparente et démocratique, qui garantit la représentativité des membres et la reddition de comptes.
- Des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs du développement, tels que les autorités locales, les ONG et les entreprises privées, pour renforcer les capacités institutionnelles et accéder à des ressources supplémentaires.
- Des programmes de renforcement des capacités, qui permettent aux membres de développer leurs compétences techniques, entrepreneuriales et de leadership.
- Une gestion durable des ressources naturelles, qui favorise la conservation des sols, la protection de la biodiversité et la réduction de l'empreinte écologique de l'activité agricole.

En adoptant ces meilleures pratiques et en les adaptant à leur contexte spécifique, les coopératives agricoles peuvent améliorer leur efficacité dans la réalisation des ODD et contribuer de manière significative au développement durable dans la région de Fès-Meknès.

En conclusion, l'évaluation de l'efficacité des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD est un élément essentiel pour comprendre leur impact et identifier les leviers d'action pour renforcer leur contribution au développement durable. En analysant les facteurs qui favorisent ou entravent leur efficacité, ainsi que les meilleures pratiques identifiées au sein des coopératives les plus performantes, il est possible de formuler des recommandations stratégiques pour maximiser leur impact et favoriser un développement durable et inclusif dans la région de Fès-Meknès.

5. Comparaison avec les objectifs nationaux et internationaux

La comparaison des résultats de notre étude avec les objectifs de développement durable fixés par le Maroc au niveau national, ainsi qu'avec les objectifs mondiaux de l'ONU, offre une perspective essentielle pour évaluer la contribution des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès à la réalisation de ces objectifs à différentes échelles.

5.1. Objectifs de développement durable fixés par le Maroc

Le Maroc a adopté une stratégie ambitieuse pour promouvoir le développement durable, en alignant ses objectifs nationaux sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ces objectifs nationaux couvrent un large éventail de domaines, tels que la réduction de la pauvreté, la promotion de l'inclusion sociale, la protection de l'environnement, la promotion d'une croissance économique inclusive, ainsi que la promotion de la gouvernance démocratique et de l'état de droit.

En comparant les résultats de notre étude avec ces objectifs nationaux, nous pouvons identifier les contributions spécifiques des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès à la réalisation de ces objectifs. Par exemple, en matière de réduction de la pauvreté, les coopératives contribuent à la création d'emplois stables et de revenus pour les populations rurales, réduisant ainsi la précarité économique dans la région. De même, en favorisant l'inclusion sociale et l'autonomisation des femmes, elles contribuent à promouvoir l'égalité des sexes et la justice sociale.

5.2. Objectifs de développement durable de l'ONU

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU fournissent un cadre global pour orienter les efforts de développement à l'échelle mondiale, en abordant des défis critiques tels que la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau propre et l'assainissement, et bien d'autres. Ces objectifs, au nombre de 17, visent à transformer notre monde d'ici à 2030 en mobilisant les efforts de tous les pays, quelle que soit leur situation économique.

En examinant les résultats de notre étude à la lumière de ces objectifs mondiaux, nous pouvons évaluer la contribution des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès à la réalisation de ces objectifs à différentes échelles. Par exemple, éliminer la pauvreté (ODD1), éliminer la faim

(ODD2), parvenir à l'égalité des sexes (ODD5), promouvoir une croissance économique durable et inclusive (ODD8), réduire les inégalités (ODD10), et assurer des modes de consommation et de production durables (ODD12).

En conclusion, la comparaison des résultats de notre étude avec les objectifs nationaux et internationaux offre une perspective éclairante sur la contribution des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès à la réalisation du développement durable à différentes échelles.

III. Triangulation et synthèse des résultats de la recherche

Le potentiel des coopératives agricoles, quelle que soit leur taille ou les filières agricoles qu'elles soutiennent, dans le développement productif régional, est largement reconnu. Au cours des deux dernières décennies, ces organisations, en tant qu'entités à la croisée des services publics et privés, ont été identifiées comme des moteurs essentiels de l'économie réelle des régions moins développées. Leur structure organisationnelle, qui intègre des activités productives ainsi que des objectifs écologiques, civiques et sociaux, les positionne comme des catalyseurs de développement économique et de cohésion sociale. Du fait de leur enracinement local, les coopératives agricoles assurent la continuité des activités et des services, promeuvent des liens sociaux favorisant la cohésion sociale et la solidarité, et encouragent l'innovation tout en préservant des emplois durables.

1. Les coopératives agricoles comme acteur majeur de cohésion sociale

La coopérative agricole se présente comme un acteur majeur de cohésion sociale, de solidarité et d'inclusion. En tant que modèle de gestion sociale émergent, elle offre une réponse novatrice aux besoins sociaux, aux aspirations de développement collectif et à la vision d'une société démocratique et équitable. Que ce soit en milieu rural ou urbain, cette forme d'économie promeut le "vivre ensemble" en luttant contre les inégalités et les discriminations, offrant ainsi un cadre légal et solide pour une entreprise alternative et facilitant les interactions des agriculteurs avec les autorités publiques.

En répondant aux besoins des communautés rurales, la coopérative agricole favorise la solidarité entre ses membres et joue un rôle crucial dans le développement de leur territoire ou de leur filière. Elle se traduit notamment par l'intégration des jeunes agriculteurs, en leur fournissant une

assistance en cas de difficultés météorologiques ou de catastrophes climatiques, ainsi qu'en soutenant les exploitants touchés par des sinistres majeurs. De plus, elle leur permet d'accéder à des assurances agricoles et à des équipements de protection à des tarifs avantageux grâce à une mutualisation des coûts.

Ce modèle d'organisation contribue également à promouvoir l'égalité entre les sexes en offrant aux femmes rurales l'opportunité de participer activement au développement de l'économie locale. L'organisation des femmes au sein de coopératives, qu'elles soient mixtes ou exclusivement féminines, va bien au-delà de la simple création de revenus et de la reconnaissance de leur travail. Il s'agit plutôt d'un changement significatif qui permet à ces femmes d'accroître leur pouvoir de décision, leurs relations sociales et surtout leur autonomie économique, tant au sein de leurs foyers que dans leur communauté. En conséquence, les femmes deviennent des actrices essentielles du développement local. Il convient de rappeler que, dans un environnement traditionnellement dominé par les hommes, les structures coopératives offrent aux femmes une véritable opportunité de s'affranchir et d'exprimer leur voix. L'objectif est d'améliorer durablement leur qualité de vie en contribuant à la réduction du chômage, de la pauvreté extrême et des inégalités des sexes.

De plus, cette économie alternative repose sur le respect des principes et des valeurs dans la gestion des coopératives, ainsi que sur la promotion du capital humain à travers la mise en œuvre de formations spécialisées dans divers domaines. Parallèlement, des programmes d'alphabétisation sont organisés pour les femmes rurales qui ont pris conscience de l'importance de l'éducation. L'objectif ultime de ces initiatives est de favoriser l'épanouissement créatif et culturel des individus et des communautés. Actuellement, l'État encourage activement la création de coopératives féminines dans les zones rurales afin de préserver l'identité unique de chaque territoire en valorisant ses produits locaux.

2. Les coopératives agricoles : un moteur de création d'emplois et de croissance économique

En plus de son impact social, la coopérative agricole favorise le développement économique de sa région en créant et en préservant des emplois durables sur le marché du travail local. Son objectif est de promouvoir une qualité de vie décente pour les populations défavorisées, en tenant

compte des enjeux sociaux, des secteurs d'activité non exploités et des régions géographiques marginalisées.

À travers les opportunités d'emploi qu'elle génère, cette économie parallèle émerge comme un champion de l'entrepreneuriat collectif et social en aidant les groupes d'agriculteurs, qui ne disposent que de leur force de travail, à établir leurs propres structures économiques et sociales pérennes. Il est pertinent de souligner à cet égard que la 14ème édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) en 2019 a été centrée sur le thème "L'agriculture, levier d'emploi et avenir du monde rural". Les organisateurs de cet événement de grande envergure ont fait appel à la participation des divers acteurs du secteur agricole pour accompagner les populations rurales dans leur adaptation aux changements sociaux, démographiques, économiques, territoriaux et climatiques (OULIDI J. , 2024). Ils ont également mis en lumière l'importance de l'amélioration des techniques et des outils d'exploitation pour accroître la productivité et explorer de nouvelles perspectives visant à renforcer davantage le secteur agricole, afin qu'il devienne un pilier d'emplois stables et décents. L'objectif visé est de promouvoir un développement équilibré et durable en adoptant une approche participative.

De plus, l'adhésion des petits agriculteurs à une coopérative agricole présente de nombreux avantages considérables. Tout d'abord, ce type de projet offre un soutien technique et financier significatif. Ensuite, en partageant leurs ressources financières, humaines et naturelles, les membres parviennent à réaliser des économies d'échelle grâce à l'achat groupé d'intrants tels que les semences, les engrais et les équipements, ainsi qu'à la vente conjointe de produits agricoles à des prix avantageux. Cette situation encourageante non seulement améliore la rentabilité des exploitations des adhérents en répondant à la demande agricole croissante, mais contribue également à la réduction de la pauvreté pour de nombreuses personnes en difficulté dans les zones rurales. Enfin, ce regroupement permet aux agriculteurs d'améliorer leur position sur le marché, d'acquérir des parts de marché et de renforcer leur position face à une concurrence souvent désavantageuse.

Au-delà de son impact sur l'emploi, la coopérative agricole se distingue également par sa capacité à innover tant sur le plan économique que social : développement de nouveaux services, émergence de nouveaux métiers et adoption de nouvelles formes de gouvernance. La diversité des projets qu'elle initie, ainsi que sa volonté de placer l'humain au cœur de ses actions, en font

un véritable laboratoire d'innovations sociales, organisationnelles et technologiques. En conciliant performance économique et amélioration de la qualité de vie des populations issues des territoires marginalisés, cette économie aspire à être inclusive, apportant ainsi un nouvel élan à la croissance économique. En permettant à ses membres de produire à moindre coût et de réaliser des bénéfices plus importants, elle favorise le progrès matériel des coopérateurs et contribue à l'amélioration de leur niveau de vie.

3. Les coopératives agricoles : une voie innovante pour promouvoir le développement durable des territoires

Aux côtés de ses fonctions sociales et économiques, la coopérative agricole se distingue par son engagement environnemental, se manifestant par une gestion responsable et économe des ressources naturelles. De la conception à la mise en œuvre, de nombreux projets développés dans ce secteur visent un développement économique axé sur la satisfaction durable des besoins des communautés et des populations. Il convient de souligner que la coopérative agricole a largement investi dans la promotion d'une agriculture locale de qualité, respectueuse de l'environnement, en favorisant des liens solides entre les consommateurs et les producteurs.

À cet égard, elle s'est distinguée en étant pionnière dans le domaine du recyclage, en innovant dans les modes de production et de distribution pour proposer une offre agricole plus respectueuse de la planète (produits biologiques, agriculture paysanne...), en s'engageant dans la réduction des déchets à la source grâce à une gestion optimisée des stocks et à la promotion de produits biologiques. De plus, elle organise fréquemment des campagnes de sensibilisation et de formation pour encourager l'esprit d'écocitoyenneté parmi ses membres.

Dans tous ces domaines, cette organisation sociale poursuit son engagement à produire, consommer, épargner et décider de manière plus respectueuse envers l'Homme, l'environnement et les territoires.

En examinant attentivement les pratiques et les initiatives des 30 coopératives agricoles étudiées, le tableau ci-dessous vise à mettre en lumière leurs contributions significatives au développement durable des territoires. Ces coopératives, en tant qu'acteurs clés du secteur agricole, ont démontré leur capacité à promouvoir la sécurité alimentaire, à soutenir les moyens de subsistance des communautés rurales, à préserver la biodiversité, à adopter des pratiques agricoles durables et à

promouvoir l'inclusion sociale. Ce tableau mettra en évidence la diversité et la richesse des actions entreprises par ces coopératives en se concentrant sur la diversité de leurs activités dans différents domaines, pour répondre aux défis complexes du développement durable, tout en mettant en avant leur impact positif sur les territoires où elles opèrent.

Tableau 12: les principales contributions des coopératives agricoles étudiées au développement durable des territoires

Coopératives par domaine d'activité	Principales contributions
Production et valorisation des plantes aromatiques et médicinales	✓ Egalité entre les sexes ✓ Accès à des emplois décents ✓ Protection de la faune et flore terrestres
Apiculture	✓ Sécurité alimentaire ✓ Eradication de la pauvreté ✓ Création d'emploi décent ✓ Protection de la faune et flore terrestres
Elevage	✓ Réduction des inégalités ✓ Egalité entre les sexes ✓ Consommation responsable
Oléicole	✓ Accès à des emplois décents ✓ Protection de la faune et flore terrestres ✓ Lutte contre la faim
Production et commercialisation des produits agricoles	✓ Eradication de la pauvreté ✓ Réduction des inégalités ✓ Sécurité alimentaire

Source : Auteur

Afin de mettre en lumière les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des 30 coopératives agricoles étudiées. La matrice SWOT ci-dessous, permettra de fournir une vision globale des capacités internes et des défis externes auxquels sont confrontées ces coopératives dans la région de Fès-Meknès.

Figure 35: Matrice SWOT des coopératives agricoles de la RFM

Forces	Faiblesses
1. Cohésion sociale forte au sein de certaines coopératives. 2. Expertise technique dans certaines filières agricoles. 3. Engagement en faveur du développement durable. 4. Accès à des ressources naturelles de qualité. 5. Relations étroites avec les communautés locales. 6. Participation active de la Femme	1. Manque de financement pour certains projets et activités. 2. Lacunes dans la gouvernance interne. 3. Difficultés d'accès aux marchés nationaux et internationaux. 4. Besoin d'amélioration des compétences en commercialisation et en vente. 5. Absence d'innovation 1. Le système social présente des lacunes significatives en matière d'assurance, de CNSS et de retraite.
Opportunités	Menaces
1. Demande croissante de produits agricoles bio. 2. Programmes de soutien gouvernemental pour le développement rural. 3. Potentiel de partenariats avec d'autres acteurs du développement. 4. Expansion des marchés de niche pour les produits locaux de qualité. 5. Accès accru aux technologies agricoles innovantes. 6. Exonération des taxes et impôts,	1. Concurrence accrue sur les marchés locaux et internationaux. 2. Incertitudes liées aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes. 3. Contraintes réglementaires et administratives. 4. Risques liés à la dégradation de l'environnement et à la perte de biodiversité. 5. Instabilité économique et fluctuations des prix des matières premières. 6. Manque de points de vente stable de proximité,

Source : Auteur

IV. Propositions et perspectives

À la lumière des entretiens réalisés et des observations effectuées, nous proposerons des propositions pour renforcer l'impact des coopératives agricoles sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la région de Fès-Meknès. Nous examinerons les actions spécifiques pouvant être entreprises par les coopératives elles-mêmes, les autorités locales et les parties prenantes afin d'améliorer leur contribution au développement durable.

1. Propositions pour les coopératives agricoles

- Renforcer la gouvernance interne : Les coopératives devraient promouvoir des pratiques de gouvernance transparentes et démocratiques, en impliquant activement leurs membres dans le processus de prise de décision. Cela pourrait être réalisé en organisant des sessions de formation sur la gouvernance coopérative et en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes.
- Investir dans le renforcement des capacités : Les coopératives devraient mettre en place des programmes de formation et de développement professionnel pour leurs membres, en se concentrant sur des domaines tels que les techniques agricoles durables, la gestion d'entreprise et le leadership. Cela permettra d'améliorer la productivité, la qualité des produits et la durabilité des pratiques agricoles.
- Favoriser l'innovation et la diversification : Les coopératives devraient encourager l'innovation dans leurs activités, en explorant de nouvelles filières de production, de transformation et de commercialisation. Cela pourrait impliquer la création de partenariats avec des entreprises innovantes, la mise en place de laboratoires de recherche et développement, ou encore la promotion de circuits courts de distribution.
- Renforcer les partenariats : Les coopératives devraient établir des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs du développement, tels que les autorités locales, les ONG, les entreprises privées et les institutions financières. Ces partenariats pourraient permettre d'accéder à des ressources supplémentaires, de partager des connaissances et des bonnes pratiques, et de renforcer l'impact collectif sur le développement durable.

2. Propositions pour les autorités locales

- Faciliter l'accès aux ressources : Les autorités locales devraient mettre en place des politiques et des programmes visant à faciliter l'accès des coopératives aux ressources essentielles, telles que les terres, l'eau, les intrants agricoles et les financements. Cela pourrait impliquer la simplification des procédures administratives, la mise en place de guichets uniques et l'octroi de subventions ou de prêts à taux préférentiels.
- Promouvoir un environnement réglementaire favorable : Les autorités locales devraient créer un environnement réglementaire favorable au développement des coopératives, en élaborant des lois et des réglementations qui reconnaissent leur statut juridique, leur autonomie et leur contribution au développement local. Cela pourrait également impliquer la mise en place de mesures incitatives, telles que des avantages sociaux, pour encourager la création et la croissance des coopératives.
- Soutenir le développement des infrastructures : Les autorités locales devraient investir dans le développement des infrastructures essentielles pour soutenir les activités des coopératives agricoles, telles que les routes, les réseaux d'irrigation, les marchés de gros et les entrepôts de stockage. Cela permettra de réduire les coûts de production, d'améliorer la qualité des produits et de faciliter l'accès aux marchés. Ainsi que l'élaboration des marchés solidaire au niveau de chaque région.

3. Propositions pour les parties prenantes

- Encourager l'engagement communautaire : Les parties prenantes, y compris les ONG, les organisations de la société civile et les institutions de recherche, devraient encourager l'engagement actif des communautés locales dans les activités des coopératives agricoles. Cela pourrait se faire en organisant des séances d'information et de sensibilisation, en facilitant l'accès à des ressources techniques et financières, et en soutenant le développement de projets communautaires.
- Promouvoir la consommation responsable : Les parties prenantes devraient sensibiliser les consommateurs à l'importance de soutenir les coopératives agricoles et les produits locaux, en mettant en avant les avantages économiques, sociaux et environnementaux de cette démarche. Cela pourrait impliquer la mise en place de campagnes de marketing et de

sensibilisation, la promotion de labels de qualité et de certifications, ainsi que l'organisation de foires et de marchés de producteurs.

En récapitulant, le renforcement de l'impact des coopératives agricoles sur la réalisation des ODD dans la région de Fès-Meknès nécessite une action concertée de la part des coopératives elles-mêmes, des autorités locales, des parties prenantes et de la société dans son ensemble. En adoptant des mesures telles que le renforcement de la gouvernance, l'investissement dans le renforcement des capacités, le soutien aux partenariats et la promotion d'un environnement réglementaire favorable, il est possible de maximiser le potentiel des coopératives agricoles pour contribuer au développement durable et à la prospérité de la région.

Conclusion du chapitre :

Au niveau de ce chapitre, nous avons examiné en détail les résultats de notre étude sur la contribution des coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). À travers l'analyse thématique de sept domaines clés, nous avons identifié à la fois les succès et les défis rencontrés par ces coopératives dans leur quête de développement durable et de contribution aux ODD.

Nos résultats révèlent que les coopératives agricoles de la région jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté en offrant des opportunités d'emploi et des revenus stables aux membres, en particulier dans les zones rurales. Elles contribuent également à la sécurité alimentaire en produisant des aliments de qualité et en promouvant des pratiques agricoles durables. De plus, elles progressent vers une plus grande égalité entre les sexes en offrant des opportunités d'autonomisation économique aux femmes.

Cependant, notre analyse met également en lumière plusieurs défis auxquels sont confrontées les coopératives agricoles, notamment en termes d'accès aux marchés, de fluctuations des prix des produits agricoles, de manque d'infrastructures adéquates et d'accès limité au financement. De plus, des lacunes persistent dans des domaines tels que la sensibilisation aux ODD, l'égalité des sexes et la réduction de l'empreinte environnementale des activités agricoles.

Dans ce contexte, il est impératif de renforcer les efforts visant à soutenir et à renforcer les coopératives agricoles dans leur contribution aux ODD et au développement durable. Cela pourrait inclure des initiatives telles que des programmes de renforcement des capacités, un accès accru au financement et aux marchés, ainsi que des partenariats stratégiques avec les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs du secteur privé.

En conclusion, les coopératives agricoles de la région de Fès-Meknès ont un potentiel significatif pour contribuer à la réalisation des ODD et au développement durable. Cependant, pour pleinement réaliser ce potentiel, des efforts concertés et des actions ciblées sont nécessaires pour surmonter les obstacles et exploiter les opportunités qui se présentent. En investissant dans les coopératives agricoles, nous investissons dans un avenir plus durable et équitable pour les communautés locales et la planète dans son ensemble.

Synthèse du cinquième chapitre

Chapitre 5 -Analyse et discussion des résultats de la recherche	Objectifs	Conclusion
Section 1-Choix et présentation de l'échantillon étudié	L'objectif de cette section est d'exposer le processus de sélection de l'échantillon étudié, ainsi que de présenter en détail les critères ayant guidé le choix des coopératives agricoles qui ont fait l'objet de notre l'étude	Le processus de choix de cet échantillon s'est appuyé sur des critères rigoureux, visant à assurer une diversité et une représentativité optimales des coopératives étudiées. À travers la présentation détaillée de chaque coopérative incluse dans notre échantillon, nous avons fourni un aperçu complet de leurs caractéristiques, de leurs activités et de leur contexte opérationnel. Cette démarche méthodologique permettra une analyse approfondie des résultats obtenus dans les sections suivantes de notre recherche.
Section 2 -Traitement et analyse des données	Cette section vise à détailler la méthodologie utilisée pour collecter et traiter les données qualitatives, ainsi qu'à présenter une analyse approfondie des résultats obtenus à partir de cette démarche.	À travers une méthodologie rigoureuse de collecte et de traitement des données qualitatives, cette section a permis d'analyser en profondeur les résultats obtenus, offrant ainsi des insights précieux pour répondre à notre problématique de recherche. Les analyses présentées jettent une lumière significative sur les contributions des coopératives agricoles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable dans la région de Fès-Meknès.
Section 3-Discussion des résultats	Cette section a pour but de résumer les résultats par thème, de conduire une analyse transversale pour repérer les tendances, d'évaluer l'impact des coopératives sur le développement durable, de mesurer leur efficacité dans le but de proposer des recommandations pour renforcer leur contribution.	En analysant les résultats à travers différents angles, cette section a permis de dresser une vision complète de l'impact des coopératives agricoles sur le développement durable dans la région de Fès-Meknès. Les propositions formulées offrent des pistes d'action concrètes pour améliorer leur efficacité et aligner leurs activités sur les objectifs nationaux et internationaux de développement durable.

CONCLUSION GENERALE

La recherche entreprise offre une analyse approfondie du rôle des coopératives agricoles dans la promotion du développement durable, en se concentrant spécifiquement sur la région de Fès-Meknès. Les conclusions tirées de cette étude mettent en lumière plusieurs aspects cruciaux qui méritent une attention particulière dans le contexte du développement durable.

Tout d'abord, il est essentiel de reconnaître la complexité inhérente au concept de développement durable, qui englobe les dimensions économiques, sociales et environnementales pour adopter une perspective holistique. Cette conception est enracinée dans le Programme 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui offrent un cadre global pour guider les actions vers un avenir plus viable. La reconnaissance de l'interconnexion entre développement durable et territoire est fondamentale, soulignant l'importance d'une approche territoriale intégrée qui tienne compte des spécificités locales, des interactions entre les acteurs et des flux sur le territoire.

Deuxièmement, les coopératives agricoles émergent comme des acteurs clés dans la réalisation des objectifs de développement durable. En tant que composante majeure de l'économie sociale et solidaire, elles incarnent une alternative au modèle économique capitaliste dominant, en mettant l'accent sur la solidarité communautaire et le bien-être des membres plutôt que sur la maximisation du profit financier. Les coopératives agricoles ont démontré leur capacité à contribuer de manière significative à la réduction des inégalités sociales, à la création d'emplois durables, à la sécurité alimentaire et à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Troisièmement, l'importance du lien entre les coopératives agricoles et le développement durable des territoires est soulignée. En favorisant la collaboration entre les agriculteurs, la gestion responsable des ressources et la promotion d'une économie circulaire, les coopératives agricoles jouent un rôle essentiel dans la création de communautés résilientes et prospères. Leur contribution à la résilience des communautés face aux défis environnementaux et socio-économiques est indéniable, tout comme leur rôle dans la préservation de l'environnement pour les générations futures.

Enfin, bien que les coopératives agricoles aient démontré leur potentiel dans la promotion du développement durable, des défis subsistent. Ces défis incluent notamment l'accès aux marchés,

les fluctuations des prix des produits agricoles, le manque d'infrastructures adéquates et l'accès limité au financement. Pour pleinement exploiter le potentiel des coopératives agricoles, des efforts concertés et des actions ciblées sont nécessaires, notamment par le biais de programmes de renforcement des capacités et de partenariats stratégiques avec les parties prenantes.

En conclusion, cette recherche offre des perspectives précieuses sur le rôle des coopératives agricoles dans la promotion du développement durable. En investissant dans ces coopératives, nous investissons dans un avenir plus durable et équitable pour les communautés locales et la planète dans son ensemble. Ces conclusions soulignent l'importance d'une approche intégrée et collaborative pour relever les défis du développement durable, tout en mettant en évidence le potentiel des coopératives agricoles en tant qu'acteurs clés.

Implications et Apports de la Recherche

Les conclusions tirées de cette recherche présentent des implications significatives à plusieurs niveaux, tant sur le plan théorique que pratique, et offrent des contributions importantes aux domaines académiques, aux politiques publiques et aux pratiques de développement durable.

1. **Niveau Théorique** : Cette recherche enrichit la compréhension théorique du développement durable en mettant en lumière le rôle des coopératives agricoles dans sa promotion. En examinant les liens entre développement durable, économie sociale et solidaire, et coopératives agricoles, elle contribue à élargir le cadre conceptuel de ces domaines. De plus, en soulignant l'importance de l'approche territoriale et de la perspective holistique dans la réalisation des objectifs de développement durable, cette recherche offre des perspectives théoriques précieuses pour les futurs travaux académiques dans ce domaine.
2. **Niveau Empirique** : Les résultats de cette recherche fournissent des données empiriques pertinentes sur le rôle des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès au Maroc. Ces données enrichissent la base de connaissances sur les pratiques et les expériences des coopératives agricoles dans la promotion du développement durable. Elles constituent également une ressource précieuse pour les praticiens, les décideurs politiques et les organisations de développement cherchant à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour soutenir les initiatives de coopératives agricoles.

3. **Niveau Politique :** Les conclusions de cette recherche ont des implications importantes pour l'élaboration de politiques publiques visant à promouvoir le développement durable à l'échelle locale et nationale. En mettant en évidence le rôle clé des coopératives agricoles dans la réalisation des objectifs de développement durable, cette recherche souligne la nécessité d'intégrer ces acteurs dans les stratégies de développement territorial. Les politiques qui favorisent l'accès aux financements, renforcent les capacités et promeuvent la collaboration entre les coopératives agricoles et les autres parties prenantes sont essentielles pour maximiser leur contribution au développement durable.
4. **Niveau Pratique :** Sur le plan pratique, les résultats de cette recherche offrent des orientations précieuses pour les praticiens travaillant dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. En identifiant les succès et les défis des coopératives agricoles dans la promotion du développement durable, cette recherche fournit des enseignements pratiques pour la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets visant à renforcer leur contribution. Les pratiques exemplaires identifiées peuvent servir de modèles pour d'autres initiatives similaires, tandis que les défis identifiés peuvent orienter les efforts visant à surmonter les obstacles rencontrés par les coopératives agricoles.

En somme, les implications et l'apport de cette recherche sont multiples et variées, offrant des perspectives riches et pertinentes pour les travaux futurs dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des orientations pratiques pour les décideurs politiques et les praticiens travaillant dans ce domaine.

Les limites de la recherche

Malgré ses contributions importantes, cette recherche présente également certaines limites à savoir :

1. **Étendue Géographique Restreinte :** La recherche s'est concentrée exclusivement sur la région de Fès-Meknès au Maroc. Bien que cette région offre un terrain propice à l'étude des coopératives agricoles et de leur contribution au développement durable, les conclusions tirées peuvent ne pas être généralisables à d'autres contextes géographiques.

Une étude menée dans d'autres régions ou pays pourrait fournir des perspectives supplémentaires sur ce sujet.

2. **Perspectives Limitées des Participants** : Les résultats de l'étude sont basés sur les perspectives et les expériences des membres des coopératives agricoles et d'autres parties prenantes impliquées. Ces perspectives peuvent ne pas refléter la diversité des opinions et des expériences au sein de la population étudiée, ce qui peut limiter la portée des conclusions.
3. **Biais de Langue et de Traduction** : Les interviews ont été menées en arabe (dialecte marocain), puis traduites en français par la suite.
4. **Rareté des sources et références** : une rareté d'étude antérieurs portant sur notre thématique, ce qui peut constituer un défi majeur lors de la recherche.

Les perspectives de la recherche :

Les limites identifiées dans cette étude offrent des opportunités pour des recherches futures visant à approfondir la compréhension du rôle des coopératives agricoles dans le développement durable et à explorer de nouvelles avenues de recherche. Voici quelques perspectives :

1. **Analyse des Mécanismes de Gouvernance** : Approfondir la compréhension des mécanismes de gouvernance au sein des coopératives agricoles, en examinant comment ces structures organisationnelles influencent leur capacité à prendre des décisions durables et à répondre aux besoins des membres et de la communauté.
2. **Études sur l'Innovation** : Explorer les pratiques innovantes adoptées par les coopératives agricoles pour améliorer leur durabilité économique, sociale et environnementale, notamment en matière de gestion des ressources, de technologies agricoles et de modèles d'affaires alternatifs.
3. **Analyse des Réseaux et des Partenariats** : Étudier les réseaux et les partenariats dans lesquels les coopératives agricoles sont impliquées, en évaluant comment ces collaborations contribuent à renforcer leur résilience, leur capacité d'innovation et leur impact sur le développement durable.

4. **Études sur les Déterminants du Succès** : Identifier les facteurs clés de succès des coopératives agricoles dans leur contribution au développement durable, en mettant en évidence les pratiques de gestion, les politiques de soutien et les conditions contextuelles qui favorisent leur efficacité.
5. **Études sur les Effets des Politiques Publiques** : Examiner l'impact des politiques publiques sur le fonctionnement et la performance des coopératives agricoles, en analysant comment les cadres réglementaires, les incitations fiscales et les programmes de soutien affectent leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable.
6. **Études Comparatives Internationales** : Comparer les expériences des coopératives agricoles dans différents pays et régions du monde pour comprendre les variations contextuelles et identifier les bonnes pratiques transférables.

En abordant ces perspectives de recherche, il sera possible de renforcer les connaissances sur le rôle des coopératives agricoles dans la promotion du développement durable des territoires, et de fournir des recommandations précieuses pour les décideurs politiques, les praticiens et les chercheurs dans ce domaine.

Liste des figures

Figure 1: MODELE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE	12
Figure 2: Les dimensions du développement durable	23
Figure 3: L'approche de durabilité faible/forte	32
Figure 4: Les trois piliers du développement durable	34
Figure 5: Le développement durable des territoires (selon les 6 piliers)	68
Figure 6: identification des ressources	72
Figure 7: Interconnexion entre Développement Durable, Dynamique Territoriale et Agenda 21	75
Figure 8: Modèle d'interaction, Dynamique Territoriale-Développement Durable	76
Figure 9: Le troisième secteur, ni étatique, ni capitaliste	91
Figure 10: Les objectifs de la loi cadre de l'ESS.....	100
Figure 11: les piliers de l'ESS.....	103
Figure 12: interaction ESS-DD	112
Figure 13: les valeurs des coopératives	122
Figure 14: Les divers niveaux de décision au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Maroc	165
Figure 15: Organismes publics chargés de l'ESS au Maroc	168
Figure 16: Les institutions non gouvernementales liées à l'ESS au Maroc	170
Figure 17: évolution des coopératives en 2020	172
Figure 18: Répartition régionale des coopératives au Maroc.....	173

Figure 19: Répartition des coopératives par secteurs.....	173
Figure 20: Répartition des associations selon les différents domaines d'activité	174
Figure 21: Répartition des mutuelles par domaine d'activité	175
Figure 22: La valeur ajoutée agricole au niveau du PIB	177
Figure 23: l'évolution du PIBA en MDH.....	178
Figure 24: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité économique (emploi rural).....	179
Figure 25: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité économique (%)	179
Figure 26: Irrigation et économie d'Eau	180
Figure 27: importance multifonctionnelle du secteur coopératif agricole	188
Figure 28 : les sous-paradigmes du positivisme.....	196
Figure 29: Les paradigmes épistémologique.....	200
Figure 30: Les modes de raisonnement.....	203
Figure 31: Posture épistémologique et mode de raisonnement choisies	205
Figure 32: Le design de triangulation	209
Figure 33: Cartographie des coopératives agricoles au niveau de la région Fès-Meknès.....	217
Figure 34: Nuage de Mots	241
Figure 35: Matrice SWOT des coopératives agricoles de la RFM	291

Liste des Tableaux

Tableau 1: Les événements clés de l'émergence du développement durable	28
Tableau 2: rôles et intérêts des acteurs locaux	71
Tableau 3: Les deux secteurs traditionnels de l'économie.....	89
Tableau 4: Les quatre règles de base de la coopération	116
Tableau 5: la planification des activités environnementales au Maroc.....	141
Tableau 6: l'évolution des stratégies sectorielles intégrant une vision de développement durable entre 2000 et 2011	146
Tableau 7: La différence entre le paradigme positiviste et constructiviste	198
Tableau 8: un aperçu des données relatives à certains produits de terroir	215
Tableau 9: Présentation des coopératives agricoles étudiées	231
Tableau 10: Requête de fréquence de Mots	242
Tableau 11: Aperçu du profil des interviewés.....	261
Tableau 12: les principales contributions des coopératives agricoles étudiées au développement durable des territoires	290

Liste des Graphiques

Graphique 1: Contribution des filières végétales phares au niveau national	214
Graphique 2: Répartition des filières végétales RFM	214
Graphique 3: Evolution des coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès	216
Graphique 4: Répartition provinciale en 2020	218
Graphique 5: Répartition sectorielle au niveau de la région FM.....	219
Graphique 6: Répartition géographique	234
Graphique 7: Répartition par province.....	234
Graphique 8: répartition par activité	235

Annexes

Guide d'entretien : Contribution des coopératives agricoles de la région FES-MEKNES aux Objectifs de Développement Durable (ODD) –

(Coopératives agricoles)

Dans le cadre de la réalisation de notre thèse de doctorat sous le thème : le modèle coopératif, quelle contribution au développement durable des territoires ? le cas des coopératives agricoles de la région FES-MEKNES, à travers laquelle nous cherchons à montrer le rôle que peut jouer les coopératives agricoles dans la réalisation des objectifs de développement durable au Maroc.

Cet entretien a pour objectif d'échanger avec les responsables et représentants des coopératives agricoles dans la région FES-MEKNES autour de leurs expériences, leurs attentes, ainsi que le rôle joué par leurs coopératives dans la réalisation des ODD au Maroc.

Nous vous assurons que vos réponses individuelles ne seront jamais divulguées à des tiers, et qu'elles seront employées uniquement pour la réalisation de cette recherche.

- Date et lieu de l'entretien :
- Informations du répondant :

Nom et Prénom

Fonction au sein de l'organisation

- Information sur l'organisation

Nom de la coopérative

Ville/Région

Nom et Prénom du président

Date de création

Activité

Effectif des membres : Femme : Homme :

Coordonnées

Axe 1 : Connaissance des ODD :

- a. Dans quelle mesure la coopérative est-elle consciente des Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies ?
- b. Comment ces ODD sont-ils intégrés dans les objectifs et les actions quotidiennes de votre coopérative ?

Axe 2 : Contribution aux ODD

ODD 1 : Élimination de la pauvreté

- a. Comment la coopérative contribue-t-elle à réduire la pauvreté parmi ses membres et au sein de la communauté ?
- b. Quelles initiatives spécifiques sont mises en place pour améliorer les conditions de vie des membres les plus vulnérables ?

ODD 2 : Sécurité alimentaire

- a. En quoi les activités de la coopérative contribuent-elles à la sécurité alimentaire au niveau local et national ?
- b. Comment la coopérative favorise-t-elle l'accès à une alimentation nutritive pour la communauté ?

ODD 5 : Égalité entre les sexes

- a. Quelles initiatives la coopérative a-t-elle mises en œuvre pour promouvoir l'égalité des sexes parmi ses membres et dans ses activités ?
- b. Y a-t-il des programmes visant à autonomiser les femmes au sein de la coopérative ?

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

- a. Comment la coopérative crée-t-elle des emplois décents pour ses membres et la communauté locale ?
- b. Quel est l'impact de la coopérative sur la croissance économique de la région ?

ODD 10 : Réduction des inégalités

- a. Comment la coopérative contribue à réduire les inégalités économiques et sociales parmi ses membres et au sein de la communauté ?
- b. Quelles sont les mesures prises pour assurer de bonnes conditions de travail pour les membres et une participation équitable à la prise de décision et aux bénéfices de la coopérative ?

ODD 12 : Consommation et production responsables

- a. Comment la coopérative promeut-elle la consommation et la production responsables ?
- b. Existe-t-il des initiatives pour minimiser l'impact environnemental des activités de la coopérative ?

Axe 3 : Collaborations et Défis

- a. La coopérative collabore-t-elle avec des organismes gouvernementaux, des ONG ou d'autres coopératives pour atteindre les ODD ?
- b. Selon vous quels sont les avantages et les défis de cette collaboration ?
- c. Quels sont les principaux défis rencontrés par la coopérative dans sa contribution spécifique aux ODD 1, 2, 5,8,10 et 12 ?

- d. Comment la coopérative cherche-t-elle à surmonter ces défis ?

Axe 4 : Perspectives d'avenir :

- a. Quels sont les projets futurs de la coopérative en relation avec les ODD 1, 2, 5,8,10 et 12 ?
- b. Quelles suggestions avez-vous pour renforcer la contribution des coopératives agricoles aux ODD au Maroc ?

Guide d'entretien : Contribution des coopératives agricoles de la région FES-MEKNES aux
Objectifs de Développement Durable (ODD) –
(Conseil Régional)

1. Pouvez-vous me donner un aperçu du rôle des coopératives agricoles dans la région de Fès-Meknès en ce qui concerne la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) ?
2. Comment les coopératives agricoles de la région contribuent-elles à la mise en œuvre de l'Agenda 21 local visant à promouvoir le développement durable et la participation citoyenne à l'échelle locale ?
3. Quelles sont les principales initiatives ou projets entrepris par les coopératives agricoles dans la région pour contribuer aux ODD, en particulier ceux liés à l'éradication de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la sécurité alimentaire, la réduction des inégalités et la durabilité environnementale ?
4. Existe-t-il des mécanismes de suivi et d'évaluation spécifiques mis en place pour mesurer et évaluer l'impact des actions entreprises des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en particulier les coopératives agricoles sur la réalisation des ODD dans la région ?
5. Comment le conseil régional soutient-il les coopératives agricoles dans l'élaboration de stratégies et de plans d'action alignés sur les ODD, pour un développement durable des territoires ?
6. Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les coopératives agricoles de la région dans leur contribution aux ODD, et quelles sont les mesures prises pour les surmonter ?

Guide d'entretien : Contribution des coopératives agricoles de la région FES-MEKNES aux
Objectifs de Développement Durable (ODD) –
(ODCO)

1. Pouvez-vous expliquer le rôle et les responsabilités du bureau de développement de la coopération dans le développement des coopératives agricoles et à les aider à atteindre les objectifs de développement durable ?
2. Quelles sont les principales contributions des coopératives agricoles à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne le développement communautaire ?
3. Quels sont les principaux obstacles auxquels sont confrontées les coopératives agricoles pour atteindre les objectifs de développement durable ?
4. Comment le bureau de développement de la coopération travaille-t-il pour aider ces coopératives agricoles à surmonter ces obstacles et les encourager à participer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en luttant contre la pauvreté et la discrimination, en créant des opportunités d'emploi et en assurant la sécurité alimentaire ?
5. Existe-t-il des mécanismes spécifiques de suivi et d'évaluation mis en place pour mesurer et évaluer l'impact des coopératives sur la réalisation des objectifs de développement durable ?
6. Selon vous, quelles sont vos recommandations pour encourager les coopératives à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?

Guide d'entretien : Contribution des coopératives agricoles de la région FES-MEKNES aux
Objectifs de Développement Durable (ODD) –
(DPA, ONCA, Chambre d’agriculture)

1. Comment le ministère collabore-t-il avec les coopératives agricoles pour promouvoir le développement durable dans la région ?
2. Selon vous, quel est le rôle des coopératives agricoles dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable au niveau local dans la région de Fès-Meknès ?
3. Existe-t-il des mécanismes spécifiques de suivi et d'évaluation mis en place par le ministère pour mesurer l'impact des actions des coopératives agricoles sur la réalisation des ODD dans la région ?
4. Comment le ministère soutient-il les coopératives agricoles dans l'élaboration de leurs stratégies et plans d'action alignés sur les ODD ? Existe-t-il des programmes spécifiques de formation ou d'assistance technique destinés aux coopératives agricoles pour renforcer leur capacité à contribuer efficacement aux ODD ?
5. Quels sont, selon vous, les principaux défis auxquels sont confrontées les coopératives agricoles de la région dans leur contribution aux ODD ?
6. Quelles sont les perspectives d'amélioration ou les recommandations que vous pourriez formuler pour renforcer l'engagement et l'efficacité des coopératives agricoles dans la réalisation des ODD dans la région de Fès-Meknès ?

NVIVO

Analyse thèse.nvp

Accès rapide

IMPORTER

Données

Fichiers

Classifications du fi...

Alias

ORGANISER

Encodage

Codes

Sentiment

Relations

Types de relation

Fichier

Début

Importer

Créer

Explorer

Partager

Modules

Presse-papiers

Élément

Organiser

Requête

Visualiser

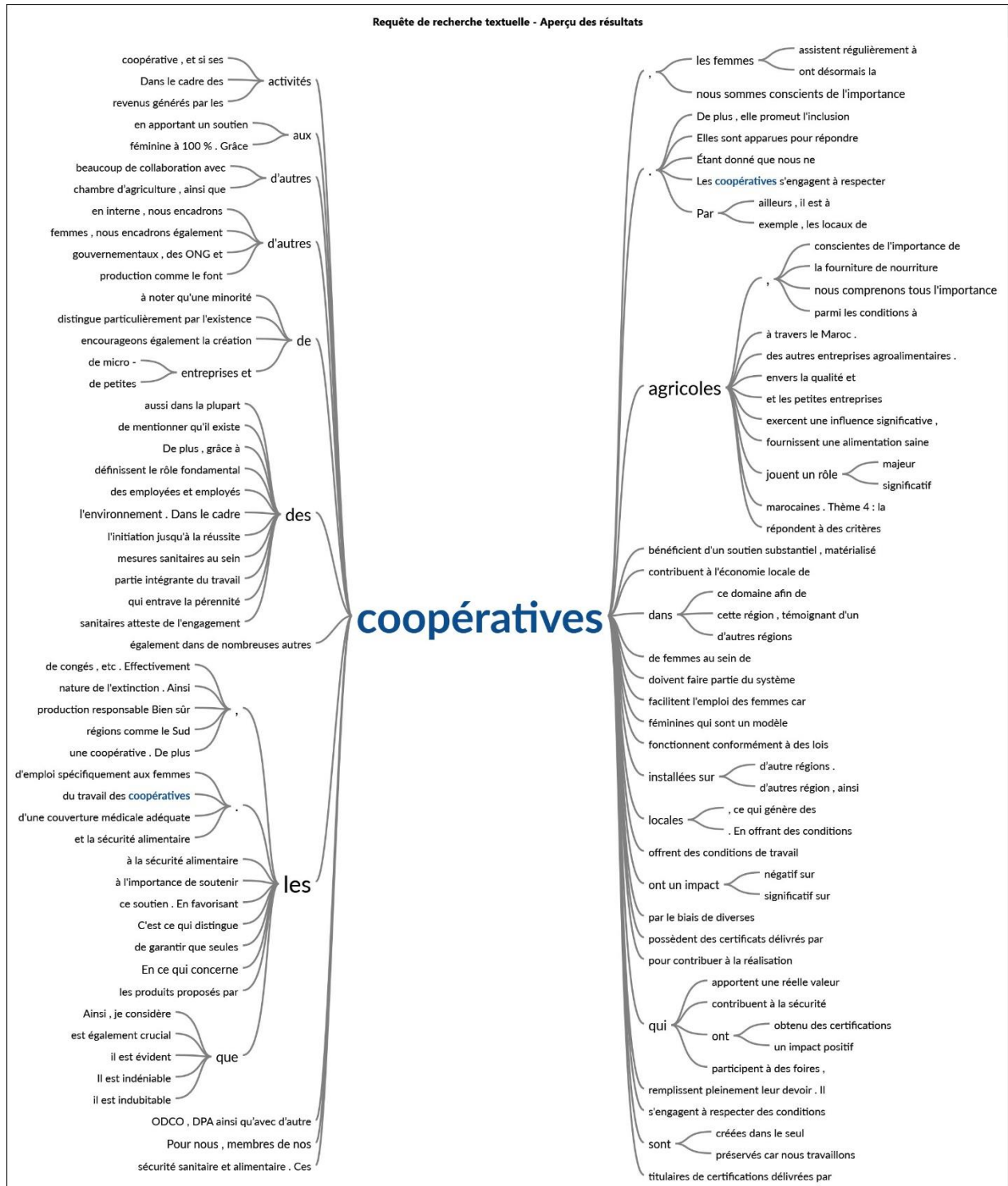
Encoder

Encodage automatique

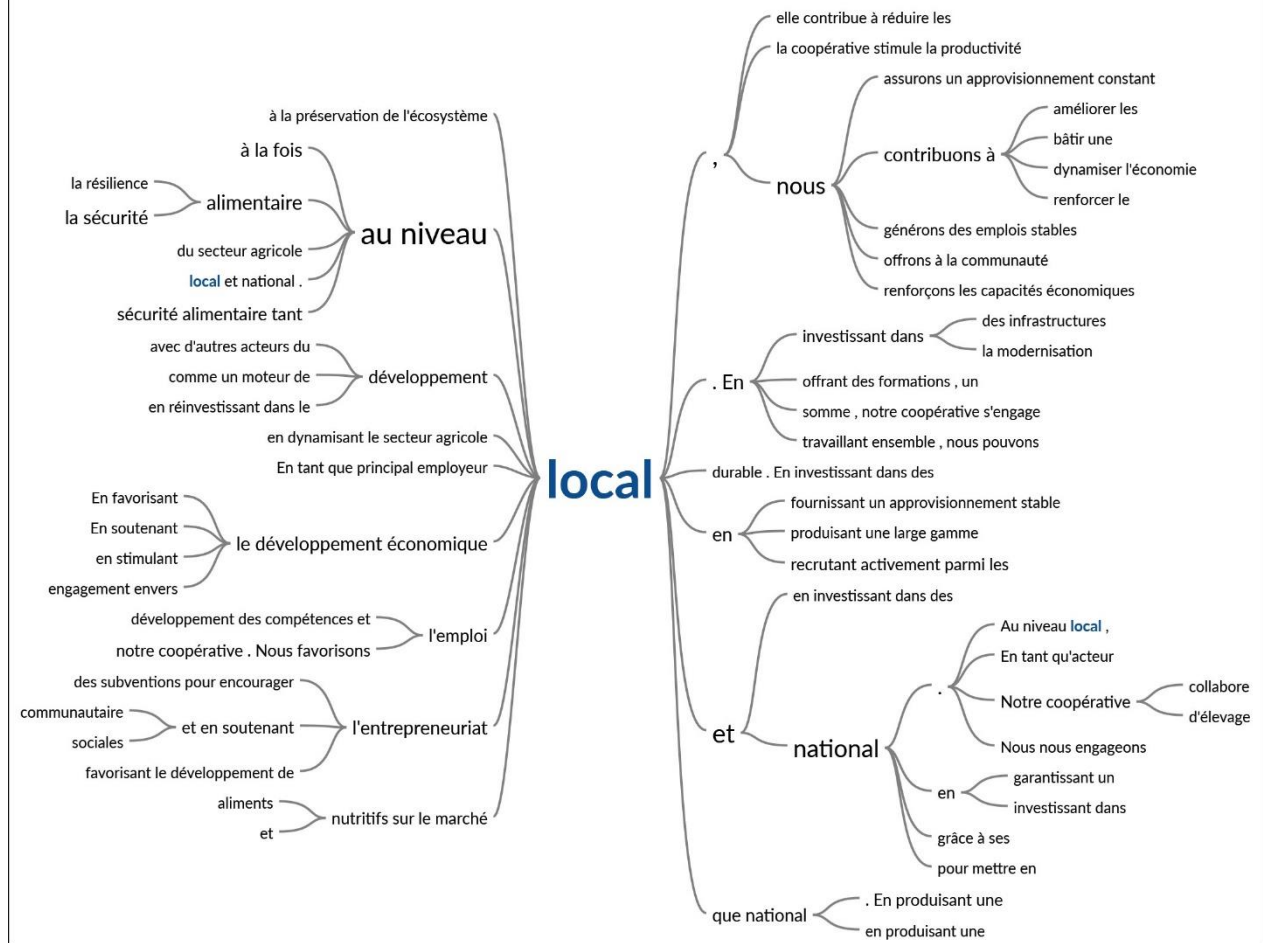
Encodage de page

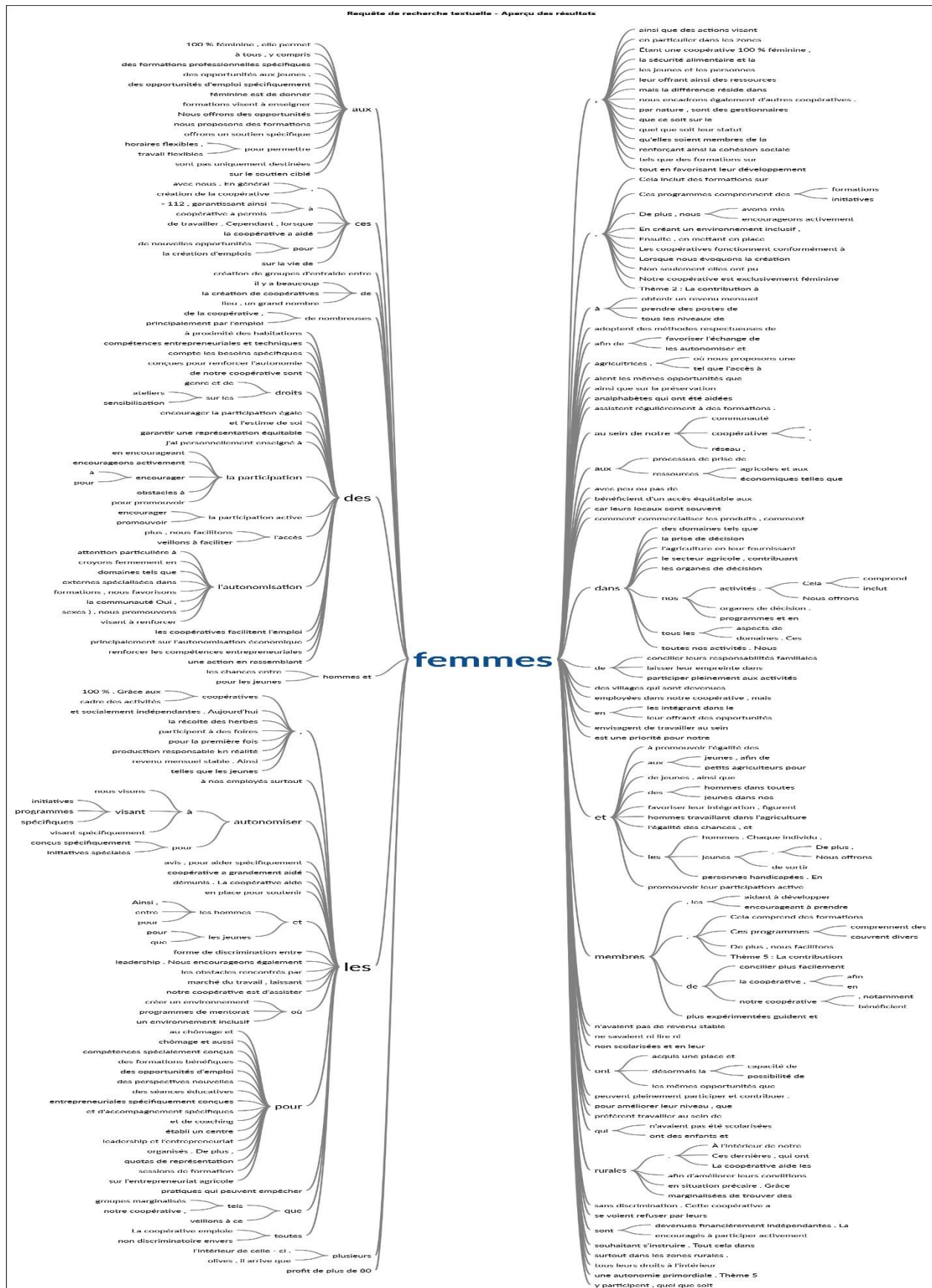
Codes

	Nom	Fichiers	Références
	Connaissance des ODD	30	30
	consommation et production responsable	30	30
	La sécurité alimentaire	30	30
	l'égalité entre les sexes	29	29
	Réduction de la pauvreté	30	30
	réduction des inégalités	30	30
	Travail décent et croissance économique	0	0
	croissance économique	30	30
	Travail décent	30	30

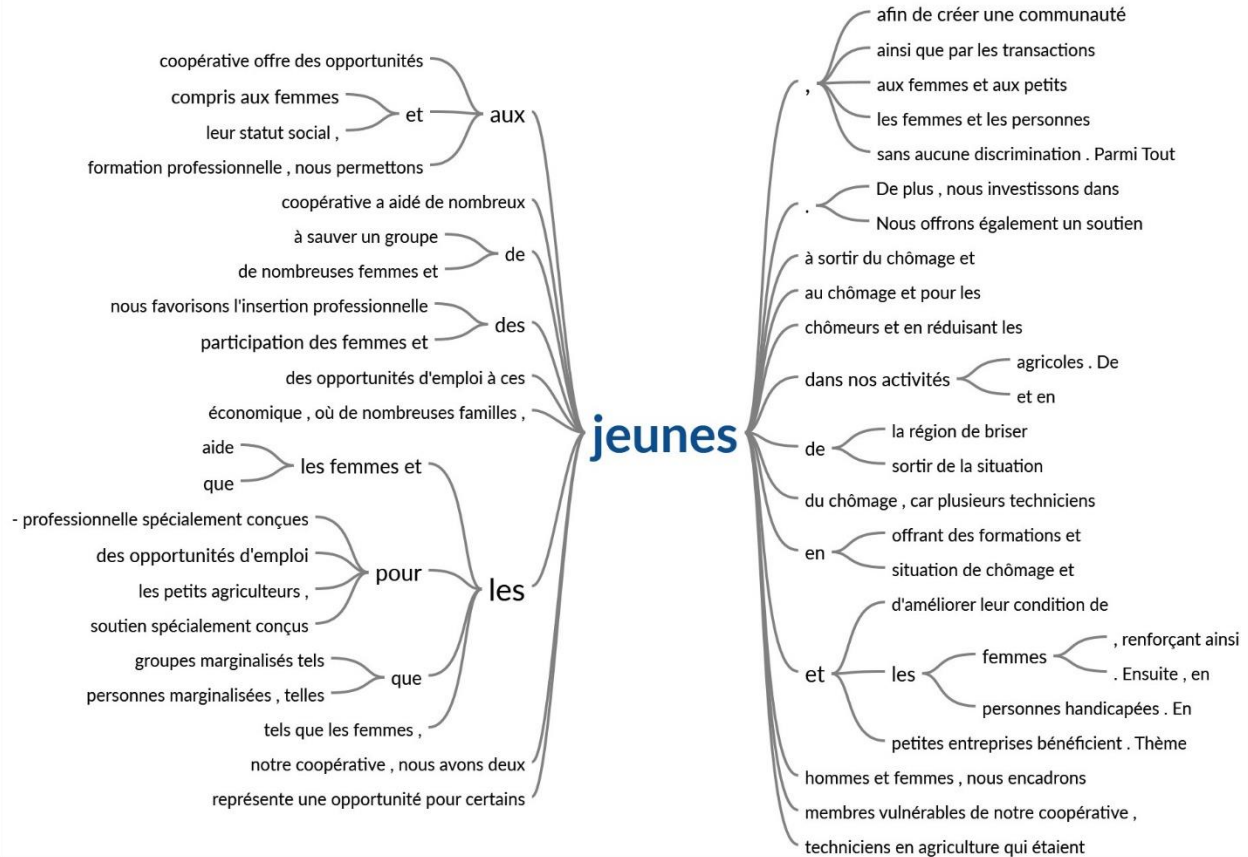


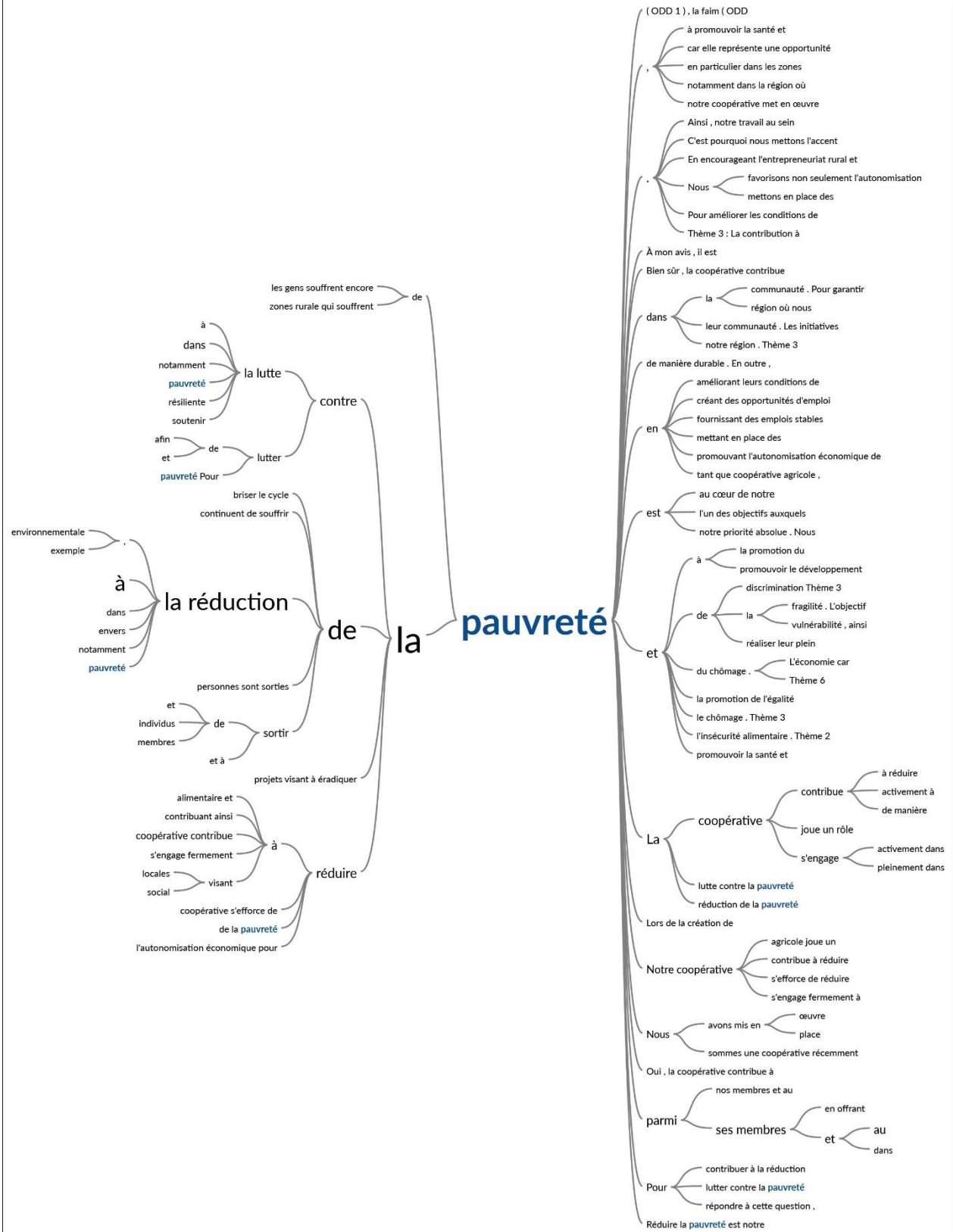
Requête de recherche textuelle - Aperçu des résultats

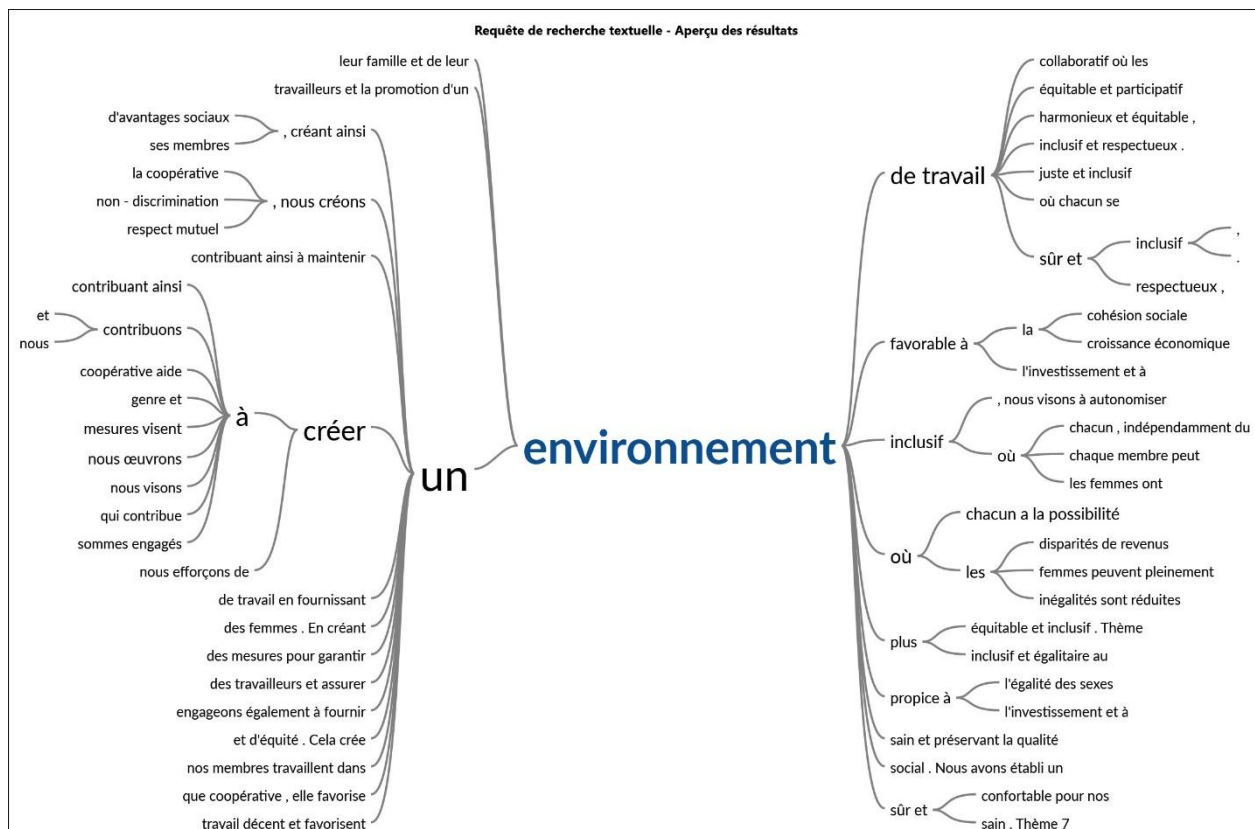
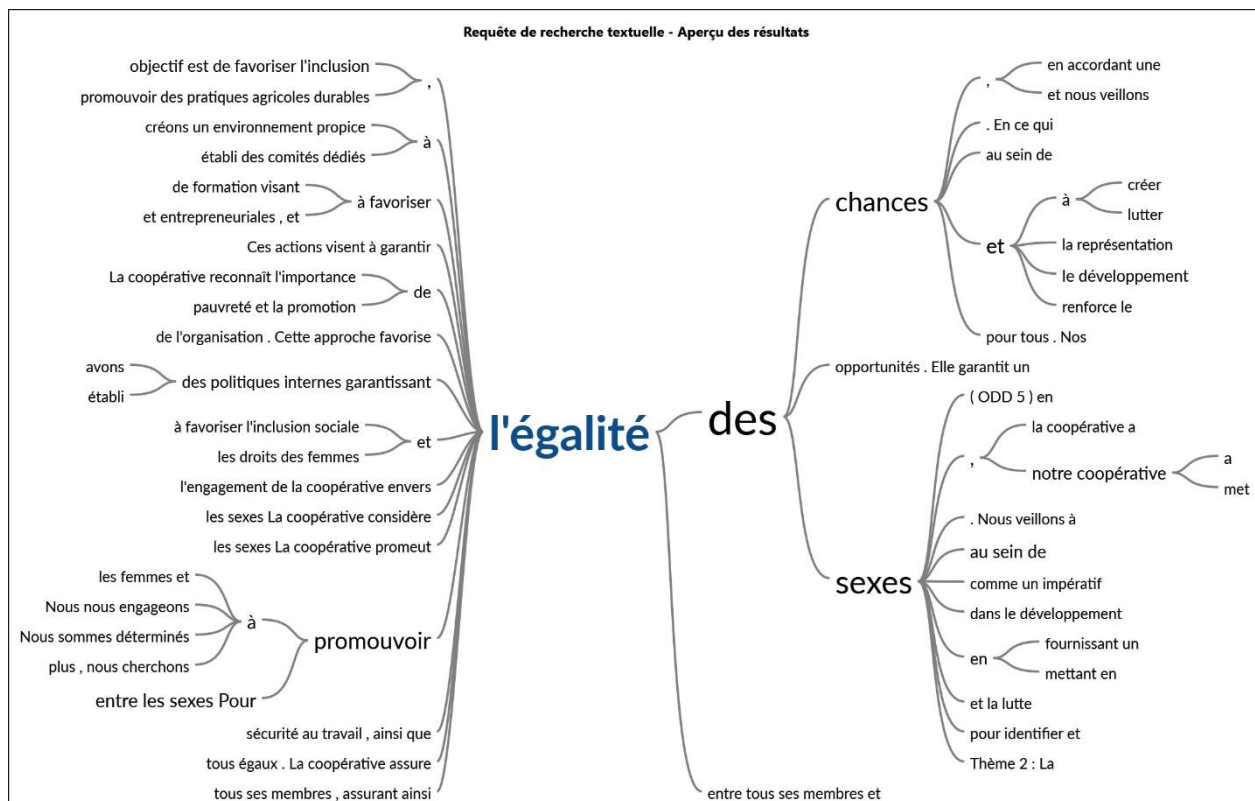


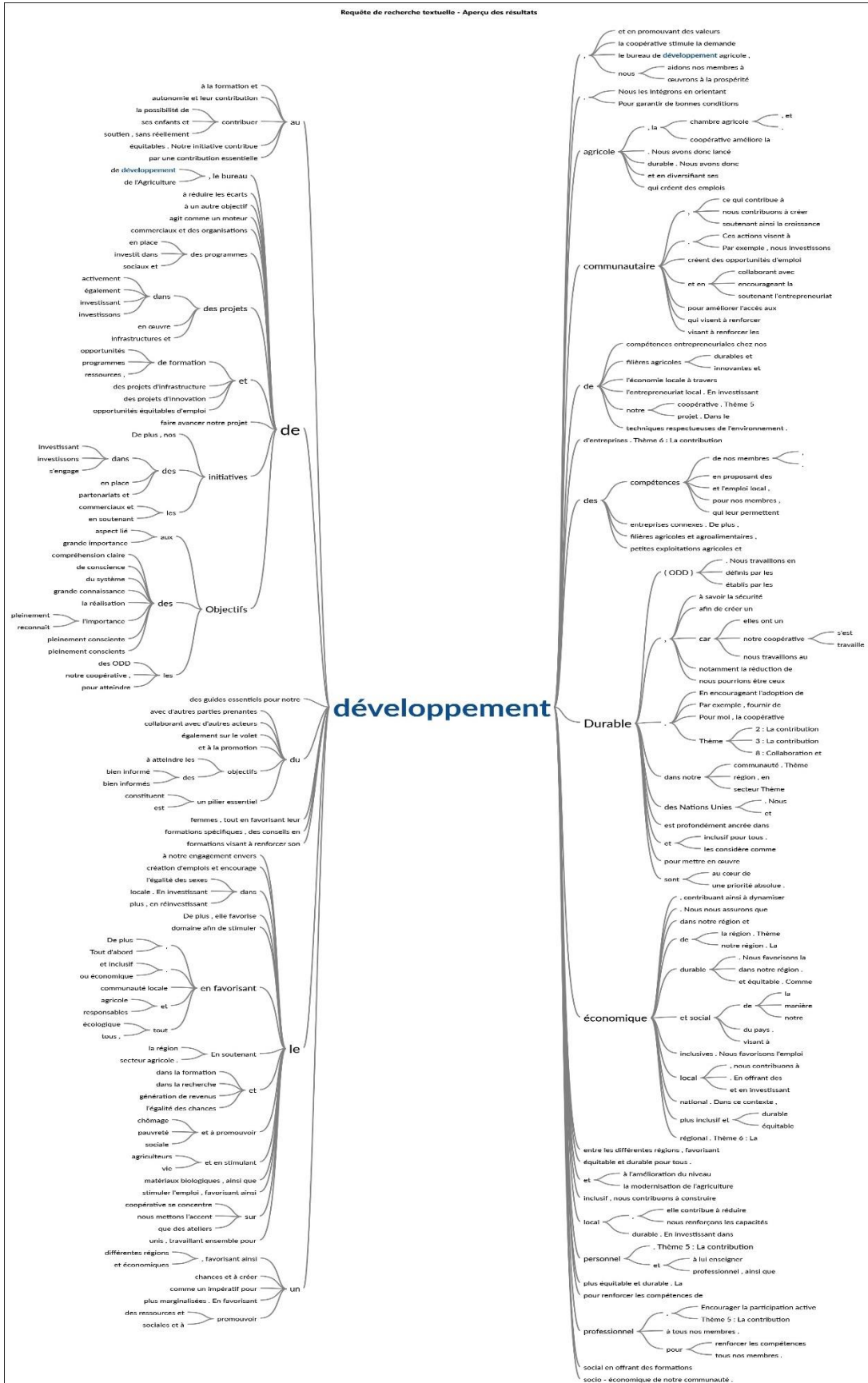


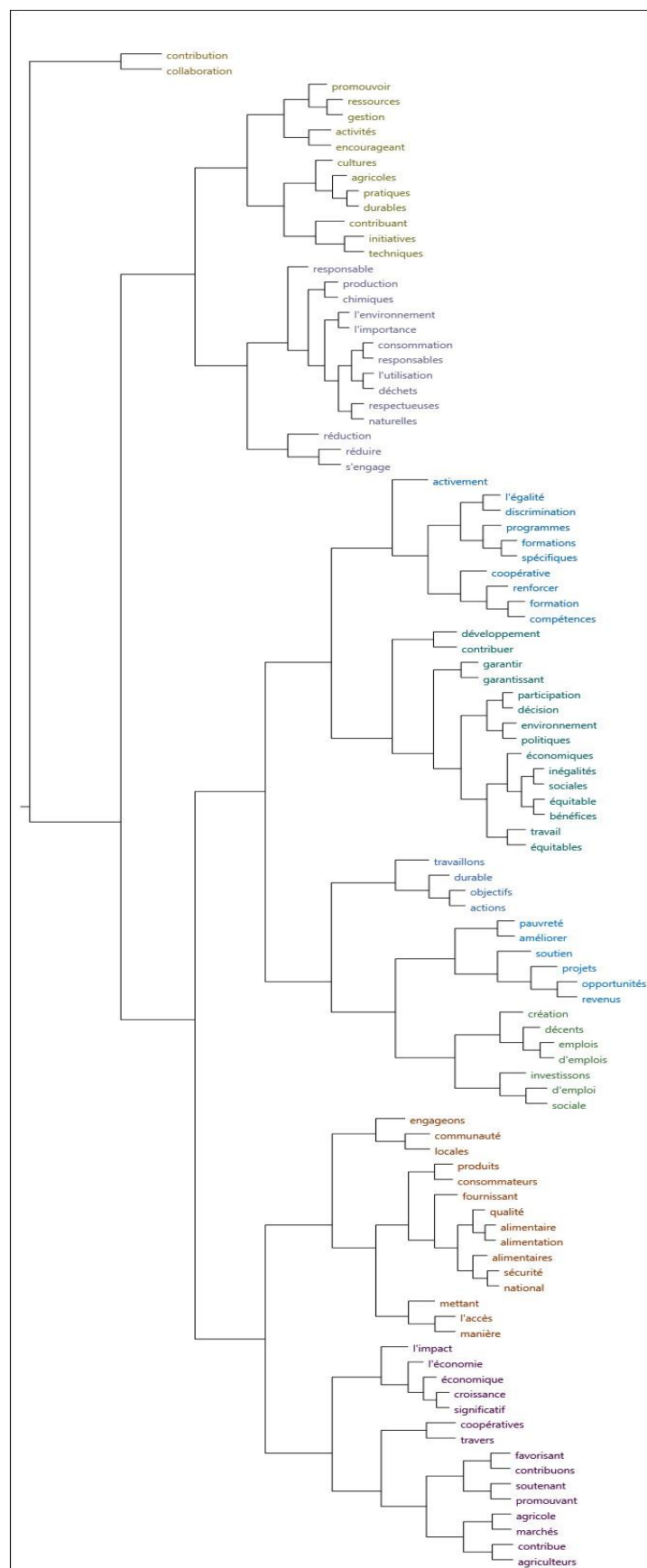
Requête de recherche textuelle - Aperçu des résultats











Bibliographie

- Aberdeen, T. (2013). Case study research: Design and methods . *Oaks, CA: Sage. The Canadian Journal of Action Research.*
- ADENLE, A. (2017). How Africa can perform better in the new round of UN development goals. *. The Conversation.*
- AHNACH, & Lahoussine. (2020). L'économie sociale et solidaire et emploi des jeunes : étude exploratoire et qualitative des coopératives de pêche artisanale au niveau de la région d'Agadir. *Revue "Repères et Perspectives Economiques"*, 119-140.
- Alliès, P. (1980). L'Invention du territoire. *Grenoble : Presses universitaires de Grenoble*, 184-204.
- Amiel, O. (2009). Le solidarisme, une doctrine juridique et politique française de Léon Bourgeois à la Ve République. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 149.
- André, & Beuret. (2012). Proximités territoriales. *Economica, collection Anthropos*, 105.
- André, T. (2011). Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités. *Cairn*, 114-122.
- Anne-Marie, C. (2010). Economie sociale et solidaire et développement durable: pensés et actions en conjonction. *Marché et organisations 2010/1(N°11)*, 31-71.
- Azam, G. (2003). Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? *Revue du MAUSS*.
- Baker, & Susan. (2006). Sustainable Development. *Routledge, London*, 27.
- Baker, S. (2006). Sustainable Development. *London. Routledge*, 6.
- Beckerman. (1994). Sustainable Development: Is It a Useful Concept. *Environmental Values*, 191-209.
- Beckerman, W. (1994). Sustainable Development': Is it a Useful Concept? *Environmental Values*.
- BenAissa. (2001). Quelle méthodologie de recherche appropriée pour une construction de la recherche en gestion ? *Xième Conférence de l'Association Internationale de Management*.
- Benbihi, & Bourma. (2020). Évaluation de la rémunération équitable dans la certification commerce équitable : Cas des coopératives de production de l'huile d'argan au Maroc. 2-17.
- BENHADDOUCH, M., & EL FATHAOUI, H. (2022). Paradigmes épistémologiques et choix méthodologiques en science de gestion : Revue de littérature. *Revue Française d'Economie et de Gestion*. 3, 5.

- BenHafaiedh. (2006). Entrepreneuriat en équipe : positionnement dans le champ de l'entrepreneuriat collectif. *Revue de l'Entrepreneuriat*.
- Benjamin, H. (2012). Économie sociale et solidaire. *CAIRN*, 94-102.
- BENSLIMANE, M. H. (2022). Émergence du développement durable au Maroc : Approche historique. *Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 3 : Numéro 6 »*, 579 – 596.
- Bergmann, & Mouton. (1955). Les coopératives et leurs problèmes. *Esprit*, n° 227(6), 936-951.
- Berstein, S. (2006). Léon Bourgeois et le solidarisme. *Langres*, 14.
- Blaikie, N. (2000). Using triangulation and comparative analysis to advance knowledge in the social sciences: The role of four research strategies. *Paper presented at the 5th International Conference for Methodologists in Social Sciences, Cologne, Germany*.
- Blandin, P. (2012). L'adaptabilité durable, une nouvelle éthique. *Vraiment durable*.
- Boiral, O., Baron, C., & Cayer, M. (2009). Action logics of environmental leadership : A developmental perspective. *Journal of Business Ethics*.
- Boisvert, V., & Vivien, F. (2006). *Le développement durable : une histoire de controverses économiques*. Paris: Paris : La Documentation Française.
- Borgetto, M. (1993). La Notion de fraternité en droit public français. *Le passé, le présent et l'avenir de la solidarité*, 363.
- Bouchard. (2001). L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général. *Cahiers de recherche sociologique, numéro 35*, 31–53.
- BOUKAIRA, D. (2021). Quel choix épistémologique pour une recherche en sciences économiques et de gestion? *Revue Marocaine de Contrôle de Gestion* ISSN: 2028-4098 Volume: No 9 .
- Bourgeois, L. (1896). Solidarité. *Armand Colin et Cie Éditeurs*.
- Boutaud. (2002). Développement durable : quelques vérités embarrassantes. *Économie et Humanisme*, 363, 4-6.
- Boutaud, A., & Gondran, N. (2009). L'empreinte écologique. *Coll. Repères, La Découverte, Paris*.
- BOUTAUD, A., JURY, P., & HARPET, C. (2009). Les agendas 21 locaux : bilan et perspectives en Europe et en France. *COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND LYON*.
- BOUYZEM, M. (2017). LA RECHERCHE EN SCIENCES DE GESTION : ETAPES, PARADIGMES EPISTEMOLOGIQUES ET JUSTIFICATION DE LA CONNAISSANCE. *Revue Économie, Gestion et Société*.

- Callens, I., & Tyteca, D. (1999). Towards indicators of sustainable development for firms. A productive efficiency perspective. *productive efficiency perspective*, 41-53.
- CAPELLO, & NIJKAMP. (2019). Handbook of regional growth and development theories: revised and extended second edition. *Edward Elgar Publishing*.
- Carson, D., Gilmore, A., Perry, C., & Gronhaug, K. (2001). Qualitative marketing research: Sage.
- Chartier, D. (2004). Aux origines des flous sémantiques du développement durable Une lecture critique de la Stratégie mondiale de la conservation de la nature Denis. *Ecologie & politique*.
- CHRISTMANN. (2007). Dynamiques de développement local et coordinations entre acteurs Entre capital social et proximités. . *Redes*, 12(1), 176-194.
- Cling, Lagrée, Razafindrakoto, & Roubaud. (2012). L'économie informelle dans les pays en développement. *AFD, Hal 01664167f*, 363.
- CMED. (1987). 14.
- CMED. (1989). *Notre avenir à tous*. 51: Éditions du Fleuve.
- Colletis, & Gianfaldoni. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *RECMA*, 8-25.
- Colletis, & Gianfaldoni, R.-B. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *RECMA*, 8-25.
- Colletis, & Pecqueur. (2005). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Economie et institutions*, 51-74.
- Collier, H. M. (2006). Essentially contested concepts Debates and application . *Journal of Political Ideologies* , 212.
- Côté. (2000).
- Côté. (2005). Loyauté et identité coopérative : l'implantation d'un nouveau paradigme coopératif.
- Côté. (2007).
- Creswell, J. W., & Plano Clark, V. L. (2006). Understanding mixed methods research. *Designing and conducting mixed methods research*, 1-19.
- Creswell, J. W., & Plano Clark, V. L. (2006). Understanding mixed methods research. . *Designing and conducting mixed methods research*, 1-19.
- Creswell, J. W., Plano Clark, V. L., Gutmann, M. L., & Hanson, W. E. (2003). Advanced mixed methods research designs. *Handbook of mixed methods in social and behavioral research*, 209-240.

- Crevoisier, O. (2003). Economie, Territoire et Durabilité : une approche par les milieux innovateurs. in Ruegg J., *Géographie et Développement Durable*, Presses Polytechniques Romandes., 96-112.
- David, A. (1999). Logique, Épistémologie et Méthodologie En Sciences de Gestion. In *conférence de l'AIMS*, 1-23.
- Debbagh, & Filali, M. (2023). L'Economie sociale et solidaire au temps du COVID-19, quel rôle de l'entrepreneuriat coopératif au Maroc ? *International Journal of Economic Studies and Management (IJESM)*, 3(6), 1957–1969.
- Deetz, S. (1996). Commentary: The Positioning of the Researcher in Studies of Organizations: De-Hatching Literary Theory. *Journal of Management Inquiry*, 5(4), 387-391.
- Defourny, & al. (1999). Origines et contours de l'Economie Sociale et Solidaire du Nord au Sud. *L'économie sociale au Nord et au Sud Editions De Boeck, Bruxelles*, 25-50.
- Dehbi, S., & Angade, K. (2022). Du positionnement épistémologique à la méthodologie de recherche: QUELLE DEMARCHE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCE DE Gestion ? *Revue Économie, Gestion et Société* .
- Demaze, M. (2009). Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre. *European Journal of Geography*.
- Demaze, M. (2012). Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre. *European Journal of Geography*, 1-24.
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire- s'associer pour entreprendre autrement*,. Editions Syros.
- Demoustier, D. (2005). *Economie sociale et développement local* », cahiers coordonnés par D. Demoustier collection « entreprendre autrement- les cahiers de l'économie sociale. Edition L'Harmattan.
- Dermine-Brullot, S., & André, T. (2020). Quelle durabilité pour le développement territorial ? Réflexions sur les composantes spatiales de l'économie circulaire. *ans Natures Sciences Sociétés 2020/2 (Vol. 28)*, 108-117.
- Desroche. (1983). *Pour un traité d'économie sociale*. Paris: Ciem.
- Develtere, & Defourny. (2009). THE SOCIAL ECONOMY : THE WORLDWIDE MAKING OF A THIRD SECTOR. *L'économie sociale au Nord et au Sud*.
- DFOUF, & LAKHYAR. (2021). L'économie sociale et solidaire au Maroc à l'ère du COVID 19 : Entre résistance et participation au changement. *Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 4*, 898 - 914.

- Didi, & Attouch. (2021). Action publique et dynamique des coopératives au Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(6-1), 379-397. <https://doi.org/10.5281/zenodo.5730625>, 382.
- Didi, K., & Attouch, H. (2021). Public and dynamic action of cooperatives in Morocco. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(6-1), 379-397.
- Donada, C., Ibert, J., Xuereb, J., Donada, C., Ibert, J., & Xuereb, J. (2003). *La collecte des données et la gestion de leurs sources: chapitre*.
- Draperi, J.-F. (2007). *Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux*.
- Dunoyer. (1846). *Traité d'économie sociale*.
- Émile, V. (1902). *Histoire de la coopération en Belgique. Les hommes, les idées, les faits*. Bruxelles: Dechenne et Cie.
- Emmanuel, R., Dominique, V., & Bernard, P. (2006). Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie. *Economie rurale*, 20-37.
- Essabri, N. (2017, 12 19). Représentations, agir et justifications du développement durable chez les dirigeants de PME : le cas des dirigeants de riads maisons d'hôtes à Marrakech. Paris, France.
- Favreau, L. (2010). Mouvement coopératif. Une mise en perspective. Québec, *Presses de l'Université du Québec*, 156.
- FEHLING, M., Brett, N., & VENKATAPURAM, S. (2013). Limitations of the Millennium Development Goals: a literature review.
- Gaignette, & Nieddu. (2000). Coopératives: la fin d'une forme institutionnelle? *Le droit rural. Analyses économiques, juridiques, sociologiques*, 110-125.
- Gallie. (1956). Essentially Contested Concepts. *Proceedings of the Aristotelian Society*, 167-198.
- Garver. (1978). Rhetoric and Essentially Contested Arguments. *Philosophy and Rhetoric*, 156-172.
- Gaudet, S., & Dominique, R. (2018). L'aventure de la recherche qualitative. *Les Presses de l'Université d'Ottawa*.
- Gavard-Perret, & Al. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion*. Publisher: Pearson Education.
- GENDRON, & REVÉRET. (2000). Le développement durable. *Économie et Sociétés, Série F*, n° 37, 111-124.
- GENDRON, C. (2006). Le développement durable comme compromis. *La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*. Québec, *Presses de l'Université du Québec*. (ISBN 2-7605-1412-9), 274 .

- Gendron, C., & Revéret, J.-P. (2000). Le développement durable. *Économie et Sociétés. Série F*, n., 111-124.
- Germinal, J. (2010). Une figure du mouvement ouvrier et socialiste: Louis Blanc (1811-1882). *Journal Germinal*.
- Ghislaine, D. (2017). Les théorisations économiques du développement durable. Proposition de décryptage critique. *Hal open science*.
- Gilbert, R. (2015). De la lutte contre la pauvreté aux objectifs du Millénaire pour le développement, Le développement. . *Histoire d'une croyance occidentale*.
- Godard, & Hubert. (2002). Le développement durable, la recherche et les. *open science*.
- Godard, O. (2005). Le développement-durable, une chimère, une mystification ? *Mouvements*.
- Godard, O., & Hubert, B. (2002). Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA.
- Godfrey, J., Hodgson, A., Tarca, A., Hamilton, J., & Holmes, S. (2010). *Accounting theory*.
- Graignette, & Nieddu. (2000). Coopératives: la fin d'une forme institutionnelle? *Économie rurale* , 110-125.
- Grange, J. (1996). L'épistémologie de Comte . *a Philosophie d'Auguste Comte*, 43-89.
- Habermas. (1992). L'espace public", 30 ans après. *Quaderni*, 161-191.
- Haddout, A., & Jaouad. (2003). L'économie sociale au Maroc : approches méthodologiques et acteurs en présence. *Le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation Fondation du Roi Abdulaziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Scicences Humaines-Casablanca*, 23-58.
- Hadjou, L. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales. *développement durable et territoire* , <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8208>.
- Henning, Rensburg, & Smit. (2004). finding your way in qualitative research.
- Hirschfeld. (1957). La coopération agricole en France André Hirschfeld 1957. *Librairie du Bassin* .
- HOLYOAKE, G. (1893). *Histoire des équitables pionniers de Rochdale*. op. cit., p. 2. .
- Hopwood. (2005). Sustainable development: mapping different approaches. *Sustainable development*, 38-52.
- Hubert, G. (2016). Présentation. Des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Hudson, L., & Ozanne, J. (1988). Alternative ways of seeking knowledge in consumer research. *Journal of consumer research* .

- HUGON, P. (2016). Du bilan mitigé des Objectifs du Millénaire pour le développement aux difficultés de mise en œuvre des Objectifs de développement durable. *mondes en développement*.
- Husserl. (1970). The crisis of european sciences and transcendental phenomenology. Evanston: Northwestern University Press. *Open Journal of Philosophy*.
- Ibid. (s.d.). 116.
- Idlallène, S. (2010). La Charte marocaine de l'Environnement et du Développement durable sera-t-elle une loi fondamentale ? *La revue électronique en science de l'environnement*.
- Jacobs, M. (1999). Sustainable development as a contested concept. *Fairness and futurity: Essays on environmental sustainability and social justice* , 24-25.
- Jacques, D., & Develtere, P. (1999). *ORIGINES ET CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE DU NORD ET AU SUD*. BRUXELLES: Editions De Boeck.
- Jean-Louis, L. (2007). L'économie solidaire. une prespective internationale. *Hachette littératures*, 383.
- Jeantet. (2016). Économie Sociale : entre efficacité et solidarité. *Paris, La Documentation française (3e édition), Collection Les Études, n° 418-19*, 248.
- Jollivet, M. (2001). *Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche*. Oxford [Royaume-Uni] : Elsevier.
- Julien, D. (2018). Le mouvement coopératif, histoire, questions et renouveau. *Courrier Hebdomadaire du CRISP (N° 2370-2371)*, 12.
- Kamdem. (2010). Réponse à la crise à travers l'entrepreneuriat coopératif et la création d'emplois décents en Afrique, Réseau Marocain d'Economie Sociale et Solidaire,.
- Koulytchizky. (2006). Place de l'économie sociale dans la construction de l'intérêt général à partir de l'initiative locale. Les « pays » en France. *RECMA-REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE n°302*.
- Koulytchizky, & Mauget. (2003). Le développement des groupes coopératifs agricoles depuis un demi-siècle. *Revue internationale de l'économie sociale et solidaire*, 14-40.
- Kristian, C.-W. (2008). Micro-institutions et proximités : quelles lectures des dynamiques territoriales ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* , 251-264.
- Kuhn. (1962). The Structure of Scientific Revolutions.
- Lacour, C. (1996). La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. In : B Pecqueur (dir.) *Dynamiques territoriales et mutations économiques. L'Harmattan, Paris* , 18-38.
- Lahlimi, F. (2021). *Economie sociale et solidaire et création de valeur quel apport au développement territorial?*

- LAMBERT, P. (1959). La doctrine coopérative, Bruxelles/Paris, Propagateurs de la coopération. *Fédération nationale des coopératives de consommation*, 13.
- Latouche, S. (2003). L'« imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. *mondes en développement*.
- Laville. (2007). L'économie solidaire. une perspective internationale. *Hachette littérature*.
- Laville, J. (2000). *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Laville, J. (2019). L'économie sociale et solidaire : pour une sociologie des émergences. *CAIRN*, 52-60.
- Lélé, M. (1991). Sustainable development: A critical review. *World Development Volume 19, Issue 6*, 607-621.
- Léna, S. (2019). Introduction à l'épistémologie.
- Lequin, M. (2000). Gouvernance en écotourisme : développement durable, développement régional et démocratie participative. *Thèse de doctorat en études urbaines université du Québec à Montréal, Montréal, Québec*.
- Lourdel, N. (2005). Méthodes pédagogiques et représentation de la compréhension du développement durable : application à la formation des élèves ingénieurs. Saint-Etienne, EMSE.
- Maïten, B. (2009). Compétences et dynamiques territoriales : quelles interactions ? *Dans Géographie, économie, société 2009/3 (Vol. 11), pages 213 à 232, 213-232*.
- Majdoubi, H. (2016). Le développement durable en droit marocain, entre utopie et réalité . *Revue juridique de l'Environnement*, 536-550.
- Mancebo. (2008). Développement durable. *Développement durable et territoires*, 124.
- Mancebo, F. (2007). Développement durable : une succession sous bénéfice d'inventaire. *In Université Paris 4 Sorbonne, Université Paris 8, CNRS*.
- MARCHOUD, N. (2016). La contribution de l'Economie Sociale et Solidaire au développement et à l'attractivité des territoires : quelques expériences du vécu local. *Revue Sciences, Langage et Communication, Vol 1 N06*.
- Marie-Laure, & AL. (2012). Méthodologie de la recherche en sciences de gestion – Réussir son mémoire ou sa thèse. *Pearson, 2ème édition*.
- Mas-Bellissent, C. (2016). Définition de la « coopérative ». *CAIRN*, 17-61.
- Mauget. (2008). Les coopératives agricoles Un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation. *RECMA*, 46-57.

- Maurand-Valet, A. (2011). Choix méthodologiques en Sciences de Gestion: pourquoi tant de chiffres? *Management Avenir*(3), 289-302. .
- Mazoyer, & Roudart. (2017). Histoire des agricultures du monde.
- Mengin, J. (1989). Guide du développement local et du développement social, avec la collaboration de Gérard Masson. *collection Logique sociales*.
- MERGOUM, & HINTI. (2016). L'ENTREPRENEURIAT COOPERATIF : UN LEVIER DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU MAROC. *Revue Economie, Gestion et société* .
- Mertens, S. (2007). DEFINIR L'ECONOMIE SOCIALE . *Les cahiers de la Chaire Cera*, vol. n°2 , 6.
- Mignemi. (2017). Coopératives et mondes agricoles . *PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES*, 336.
- Miles, a. (2005). Collaborative entrepreneurship. Standford University press.
- Milon, J., & Tschocke, C. (2018). Historique et fondamentaux du développement durable. *Laboratoire d'étude sur le développement durable*.
- MIZEN, & HANIN. (2023). Evaluation locale de l'impact de la dynamique territoriale sur le développement durable - Cas de l'île de Djerba – Tunisie. *Alternatives Managériales et Economiques Vol 5, No 2 E-ISSN : 2665-7511*, 240-258.
- Moigne, L. (1995). Les épistémologies constructivistes . *Études de situations d'apprentissage*.
- Morin, S. (2009). Développement durable: le difficile passage de la théorie à la pratique.
- Morvan, B. (2000). Le développement durable : une utopie politiquement correcte. *Quaderni*.
- N.EL HARRAK, R. (2019). Economie Sociale et Solidaire : un levier de promotion d'emploi pour une Croissance Inclusive au Maroc – Cas des coopératives marocaines. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 480 - 495.
- NAOUI, K. (2021). ETAT DES LIEUX D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU MAROC : CAS DU PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE GLOBAL (PERG). *Revue Française d'Economie et de Gestion*.
- Nations, U. (1972). *Report of the United Nations conference on the human environment*. Stockholm.
- OULIDI, J. (2024). Les Coopératives agricoles dans la Région Fès-Meknès : Développement territorial rural et défis post-COVID. *Revue Marocaine de Commerce et de Gestion (RMCGE)*, 50-62.
- OULIDI, J. (2024). Les Coopératives agricoles dans la Région Fès-Meknès :Développement territorial rural et défis post-COVID. *Revue Marocaine de Commerce et de Gestion (RMCGE)*.

- Parodi, M. (1998). La contribution au développement local. *Problèmes politiques et sociaux* .
- Parodi, M. (2005). Économie sociale et solidaire et développement local. *RECMA* N°296, 26-41.
- PASSET, R. (1979). L'Economie et le vivant . *Payot, Paris*.
- Paul, L. (1964). *La doctrine coopérative*.
- Pearce, D., & Atkinson, G. (1993). Capital theory and the measurement of sustainable development: an indicator of "weak" sustainability. *Ecological Economics*, vol. 8, issue 2,, 103-108.
- Pecqueur, B. (2000). *Le développement local*. Alternatives économiques.
- Pecqueur, B. (2004). Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. *Géographie et Cultures*, n° 19,, 22-37.
- Pecqueur, B. (2022). La « ressource territoriale », une opportunité pour le développement Local dans les Suds. *The Journal of Rural and Community Development*, 17(2), 41-53.
- Pequeur, & Itcainai. (2012). Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? *RECMA 2012/3 (N° 325)*, 48-64.
- Perret, & Séville. (2003). Fondements épistémologiques de la recherche. Méthodes de recherche en management. 13-33.
- Pewitt. (2006). The Legitimacy of Philanthropic Foundations. *U.S. and European Perspectives*, 312.
- Pezzini, & Girard. (2018). Coopératives (Les) Une utopie résiliente. *FIDES*.
- Pezzini, & Girard. (2018). Les coopératives, une utopie résiliente. *La Librerie GALLIMARD*.
- Quentin, D. (2019). Évaluer économiquement le développement durable : l'Agenda 21 Local dans les communes françaises. *Économie & prévision 2019/1 (n° 215)*, 91-112.
- Redclift, M. (1987). *Sustainable Development: Exploring the Contradictions*. London: Methuen.
- REICH, R. (1987). Entrepreneurship reconsidered: the team as hero. *Harvard Business Review*, 77-83.
- RIPESS. (2015, Février). *Vision globale de l'économie sociale solidaire : convergences et différences entre les concepts, définitions et cadres de référence*. Récupéré sur Ripess: <https://www.ripess.org/quest-ce-que-less/concepts-associes/>
- Ruffio. (2005). Évolutions et stratégies des groupes coopératifs. *La revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne*, n° 76, 26-33.
- Sabbado, F., & Medeiros, R. M. (2018). La dimension territoriale du développement durable. *Revue franco-brésilienne de géographie* , 112-130.

- Sachs. (1995). Natural Resource Abundance and Economic Growth. *National bureau of economic research*.
- Sachs, I. (1980). Stratégies de l'écodéveloppement, . *Paris: Les Éditions Ouvrières*, , 137.
- Sachs, I. (1981). *Toulouse: éditions Privart, collection*.
- Saddier, J. (2022). De la République Coopérative ... à la République de l'Economie sociale et solidaire. *place de la santé*.
- SADDIKI, A. (2008). Etat des lieux du cadre juridique et instances de 'économie sociale et solidaire au Maroc. *International Journal of Scientific & Engineering Research Volume 9, Issue 5,, 670*.
- Salamon, L., & Anheier, H. (1992). In search of the non-profit sector II: The problem of classification. *International journal of voluntary and nonprofit organisations*.
- SERWY, V. (1992). *Vade mecum du propagandiste coopérateur*. Bruxelles: Office coopératif belge.
- Séverine, & Christine. (2014). La coopérative, une organisation favorisant le besoin d'enracinement des salariés. *La Revue des Sciences de Gestion N° 269-270*, 93-100.
- sociale, L. c. (1996).
- Solow, R. (1956). A Contribution to the Theory of Economic Growth. *The Quarterly Journal of Economics, Vol. 70, No. 1*, 65-94.
- Strange, T., & Bayley, A. (2008). "Sustainable Development," Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). *Press, Paris,,*
- SWAN, T. (1956). Economie Growth and Capital Accumulation. *Economie Record*, , 334-61.
- TAGHOUTI, Y., & ABDELBAKI, N. (2023). Coopératives, Mondialisations et Développement Local au Maroc : Etude de cas de groupement de coopératives dans la région de Souss Massa. *African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 17 »*, 467-494.
- TALI, K. (2018). Comment transformer les coopératives en véritables entreprises. *Aujourd'hui le Maroc*.
- Theys, J. (2001). Les contradictions de la ville durable. *Le Débat 2001/1 (n° 113)*, 122-135.
- Thietart. (2014). *Méthodes de recherche en management*.
- unies, N. (1992). *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*.
- United, N. (1992). *The Rio Declaration on Environment and Development*.
- Urban, S. (2005). Développement durable et partenariat industriel : vers un modèle stratégique renouvelé. *Finance Contrôle Stratégie, vol 8, n° 3*, 177-200.

- Vaillancourt, J. (1998). Évolution conceptuelle et historique du développement durable. *L'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, Québec*.
- Valiorgua, & Hollandts. (2020). La contribution des administrateurs à la fabrique d'une gouvernance démocratique et stratégique dans les coopératives agricoles, le cas Limagrain. *Management international*, 1-12.
- Veyret, Y., & Arnould, P. (2008). Atlas des développements durables: Un monde inégalitaire, des expériences novatrices, des outils pour l'avenir. 87.
- Vivien, F. (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en développement*.
- Waaub, J.-P. (1991). Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme de développement. *Environnement et développement*.
- Wacheux, F. (1995). Méthodes qualitatives de recherches en gestion. *Economica*, 290.
- William, E. (2009). How the Millennium Development Goals are Unfair to Africa. . *World Development*.
- youssfi, F. z. (2021). *innovation sociale et pérennité des organisations de l'économie sociale et solidaire: cas des coopératives marocaines*.
- Yvette, L. (2006). *les indicateurs territoriaux de développement durable*. Paris: L'Harmattan.
- Yvette, L. (2006). Les indicateurs territoriaux de développement durable; Questionnements et expériences. *Développement durable et territoire*, 323.
- ZEINO-MAHMALAT, E., & BENNIS, A. (2012). *Environnement et Changement Climatique au Maro; Diagnostic et Perspectives*. Konrad-Adenauer-Stiftung e.V., Bureau au Maroc.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 - LE CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE .	18
Section1- Retour sur les racines historiques du développement durable	19
I. Histoire d'émergence du développement durable.....	19
1. Les premières prétentions.....	19
2. Le club de Rome et le concept de la « croissance zéro » (1970).....	20
3. La conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm (1972) et le concept de « l'écodéveloppement ».....	21
II. La naissance du concept de développement durable	22
1. La stratégie de la conservation mondiale (1980).....	22
2. Le rapport de Brundtland (1987).....	24
3. La conférence de RIO en 1992.....	25
Section2- Le développement durable dans la littérature scientifique contemporaine	30
I. Approches théoriques : variété des écoles	30
1. Le Modèle néoclassique (la soutenabilité faible)	30
2. L'économie écologique (la soutenabilité forte).....	31
3. Les analyses en univers controversé.....	33
4. La problématique humaniste	34
5. Les analyses historico-institutionnelles.....	35
6. L'analyse entropique	35
II. Développement durable ; des conceptions multiples.....	35
III. Un concept controversable	36
IV. Définitions.....	39
1. La définition du rapport Brundtland.....	39
2. Les différentes acceptions du développement durable	44
V. Les fondements et principes du développement durable.....	46
1. Les fondements du développement durable	47
2. Les principes du développement durable	50
Section3- Les objectifs du développement durable.....	55
I. Les Objectifs du millénaire	55

1. Les origines des OMD.....	55
2. Les apports des OMD.....	58
II. Le passage des OMD aux ODD.....	59
1. Des objectifs peu inclusifs.....	59
2. Le passage au ODD : une approche généraliste	60
III. Les objectifs du développement durable : un nouveau cadre de référence	61
1. Les ODD, des objectifs plus inclusifs	62
2. Les ODD comme fil conducteur des politiques publiques.....	64
Section 4-Le développement durable au cœur de l'approche territoriale.....	66
I. Le développement durable et territoire : quel lien ?.....	67
II. La dynamique territoriale un élément clé pour un développement durable des territoires	69
1. Définition et déterminants de la dynamique territoriale	69
2. L'interaction entre la dynamique territoriale et le développement durable.....	74
Conclusion du chapitre 1.....	77
CHAPITRE 2- LA PLACE DE L'ESS DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT DURABLE	81
Section 1- Economie sociale et solidaire et développement durable : des interactions territoriales	82
I. Approche historique de l'économie sociale et solidaire.....	82
1. Les racines de l'ESS.....	83
2. Les courants de pensées	83
3. La reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale et solidaire	87
II. L'économie sociale et solidaire : nouvelle approche.....	88
1. Les différentes appellations de l'ESS.....	89
2. L'économie sociale et solidaire ; un concept en évolution.....	96
3. Les piliers de l'économie sociale et solidaire.....	101
III. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire	104
1. Les caractéristiques des organisations de l'ESS.....	104
2. Les différentes formes d'organisation de l'ESS.....	105
IV. Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement durables des territoires	108
1. Ancrage Territorial de l'ESS.....	109
2. Promotion de l'Innovation Sociale et Économique	109
3. Création de Liens Sociaux et Solidarité	110
4. Impact sur l'Économie Locale et l'Emploi.....	110

Section 2- Le modèle coopératif : principes et valeurs	114
I. L'origine du mouvement coopératif.....	114
1. La société des équitables pionniers de Rochdale	114
2. L'influence du socialisme utopique.....	117
3. Les débuts du mouvement coopératif en Belgique.....	118
II. Définition.....	119
III. Les principes et valeurs du modèle coopératif	121
Section 3-Les coopératives agricoles : un aperçu au niveau mondial	124
I. Les fondements historiques de la notion « coopérative agricole »	124
II. Les coopératives agricoles en Europe.....	126
III. Les coopératives agricoles en Afrique	130
1. L'émergence des coopératives agricoles dans les pays africains	130
2. L'impact des coopératives agricoles sur le continent africain.....	131
3. Les défis face aux coopératives agricoles africaines	133
Conclusion du chapitre	134
CHAPITRE 3- LE MODELE COOPERATIF COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC	137
Section 1- Le développement durable au MAROC : Etats des lieux	138
I. Les grands chantiers du développement durable au Maroc (1992-2000) : Revue de littérature	139
1. Le chantier environnemental	139
2. Le chantier socio-économique.....	141
II. Instauration des fondements d'une stratégie nationale axée sur le développement durable pour la période de 2000 à 2011.	143
1. Projet de la charte nationale pour l'environnement et le développement durable (CNDD)	145
2. La mise en œuvre de la Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable	148
3. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2011-2020..	149
Section 2- Les avancées de l'ESS au MAROC	154
I. Un premier regard de l'économie sociale et solidaire au Maroc.....	154
1. L'émergence historique de l'ESS au Maroc.....	155
2. Définition de l'ESS dans le contexte Marocain	157
II. Cadre juridique et institutionnel de l'ESS au Maroc	159
1. Le cadre juridique de l'ESS.....	160

2. Le Cadre institutionnel de L'ESS au Maroc.....	164
Section 3- Le modèle coopératif agricole et développement durable au Maroc : les points de convergence.....	176
I. Le secteur agricole Marocain : une approche holistique.....	177
1. Le secteur agricole un moteur de la croissance marocaine	177
2. Les mesures mises en place afin de promouvoir le secteur coopératif agricole au Maroc.....	180
II. Les coopératives agricoles et le territoire : des liens historiques.....	182
III. Les coopératives agricoles et développement durable au Maroc : des intersections possibles	185
Conclusion du chapitre :	190
CHAPITRE 4- POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	193
Section 1- Le positionnement épistémologique de la recherche	194
I. Définition	194
II. Les paradigmes épistémologiques	195
1. L'approche positiviste	195
2. Le paradigme constructiviste.....	197
3. Le paradigme interprétativiste.....	199
III. Les modes de raisonnement.....	201
1. Le raisonnement déductif	201
2. Le raisonnement inductif.....	201
3. Le raisonnement abductif	202
IV. La posture épistémologique et le mode de raisonnement adoptés pour notre recherche	203
1. Posture épistémologique interprétativiste.....	203
2. Mode de raisonnement abductif	204
3. Justification de notre choix.....	204
Section 2- La méthodologie de recherche	206
I. Les différentes méthodes scientifiques de recherche	206
1. Méthode qualitative	206
2. Méthode quantitative	207
3. Méthode mixte.....	208
II. La méthodologie poursuivie dans notre recherche : Approche qualitative.....	209
1. Justification du choix.....	209
2. Les outils de collecte de données utilisés	210

Section 3- Présentation du terrain d'étude des coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès	213
I. Etat des lieux du secteur agricole au niveau de la région Fès-Meknès	213
1. Généralités sur la région FES-MEKNES	213
2. Principales filières	214
3. Les Produits de terroir	214
II. Les coopératives agricoles dans la région Fès-Meknès	215
1. Le secteur en quelques chiffres	215
2. La cartographie des coopératives agricoles de la région Fès-Meknès.....	216
Conclusion du chapitre :	222
CHAPITRE 5- ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	225
Section1- Choix et présentation de l'échantillon étudié	226
I. Choix de l'échantillon	227
1. Etude de cas multiples	227
2. Méthodes de l'échantillonnage.....	227
II. Présentation de l'échantillon.....	230
1. Présentation des coopératives agricoles sélectionnées	230
2. Répartition géographique des coopératives agricoles	234
3. Répartition des coopératives agricoles par activité	235
Section 2- Traitement et analyse des données	237
I. Méthode de collecte et traitement des données qualitatives	237
1. Collecte des Données	237
2. Traitement des Données	238
II. Présentation et analyse des résultats	239
1. Les thèmes principaux.....	239
2. Analyse des résultats obtenus.....	240
Section 3- Discussion des résultats.....	273
I. Synthèse des résultats par thème.....	274
1. Thèmes tirés des entretiens auprès des présidents des coopératives agricoles.....	274
2. Thèmes tirés des entretiens auprès des représentants institutionnels	276
II. Analyse transversale des résultats.....	278
1. Variation de performance entre les coopératives	278
2. Principaux domaines de succès et de défis.....	279

3. Impact sur le développement durable	280
4. Évaluation de l'efficacité des coopératives	283
5. Comparaison avec les objectifs nationaux et internationaux.....	285
III. Triangulation et synthèse des résultats de la recherche	286
1. Les coopératives agricoles comme acteur majeur de cohésion sociale	286
2. Les coopératives agricoles : un moteur de création d'emplois et de croissance économique.....	287
3. Les coopératives agricoles : une voie innovante pour promouvoir le développement durable des territoires	289
IV. Propositions et perspectives	292
1. Propositions pour les coopératives agricoles.....	292
2. Propositions pour les autorités locales	293
3. Propositions pour les parties prenantes	293
Conclusion du chapitre :	295
CONCLUSION GENERALE	297
Liste des figures.....	302
Liste des Tableaux.....	304
Liste des Graphiques	305
Annexes	306
Bibliographie	321
Table des matières.....	333